



Université d'Aix-Marseille - Faculté des Arts, Lettres,  
Langues et Sciences humaines  
29, av. Robert Schuman - 13621 Aix-en-Provence

# **Le mariage dans la migration : cheminements migratoires des Polonaises en France**

Thèse de doctorat en sociologie

Présentée par Dominique GIABICONI en vue d'obtenir le grade de docteur de  
l'Université d'Aix-Marseille.

Formation doctorale : Espaces, Cultures, Sociétés

Sous la direction du professeur Thierry BLÖSS (Université Aix-Marseille).

Présentée et soutenue publiquement le 11 Octobre 2012 (14h) devant le jury  
composé de :

- Mirjana MOROKVASIC, Directrice de recherche émérite au CNRS, Institut des Sciences sociales du Politique - ISP/CNRS Université Paris Ouest
- Thierry BLÖSS Professeur à l'Université d'Aix-Marseille
- Gérard NEYRAND Professeur à l'Université Paul Sabatier Toulouse 3
- Gabrielle VARRO, Chargée de recherche au CNRS (HDR), Laboratoire Printemps - Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines

*A Ewa sans qui rien de tout cela n'aurait été possible,*

*A Ela qui m'a accompagné sur cette route,*

*A Grażyna avec qui je briserai ce fameux verre ...*

*A Damian,*

*A Marie,*

*A ma Mère, Patrick, Mariam, Marc, Nico et Laure pour leur aide précieuse,*

*A mon Père,*

*A tous ceux qui m'ont soutenu et supporté,*

*Aux Polonaises et Polonais rencontrés au gré de mon enquête, à leur sens de l'aventure, à leur courage,*

*A Thierry Blöss, pour sa patience, ses conseils et sa lecture toujours attentive.*

## SOMMAIRE

<b>Introduction générale</b>	1
------------------------------	---

### **Partie 1 : Le mariage Franco-polonais dans les nouvelles migrations polonaises**

<b>CHAPITRE I. Les flux migratoires polonais en France</b>	19
<i>I. Les migrations polonaises antérieures à 1945</i>	20
<i>II. Les migrations polonaises de la période socialiste (1950-1989)</i>	22
2.1 <i>Le contexte migratoire de l'Europe du rideau de fer</i>	22
2.2 <i>Les migrations polonaises en Europe au cours des années 1980</i>	24
<i>III. Le système migratoire polonais après 1990</i>	27
3.1 <i>Un contexte migratoire commun aux Pays d'Europe Centrale et Orientale</i>	30
3.2 <i>Le flux polonais contemporain : éléments quantitatifs</i>	31
3.3 <i>L'élargissement de l'Union européenne et ses conséquences sur les flux migratoires polonais en France</i>	34
<i>IV. Caractérisation sociodémographique des flux migratoires polonais</i>	
<b>Contemporains</b>	36
4.1 <i>Apparition de nouvelles formes migratoires</i>	37
4.2 <i>Caractérisation selon le titre de séjour de la population polonaise établie en France</i>	39
4.3 <i>Des flux largement féminins</i>	43
4.4 <i>L'étudiante: figure dominante des migrations polonaises légales en France</i>	46

<b>CHAPITRE II. Mariages franco-polonais...Mariages de Polonaises</b>	49
<b><i>I. Les mariages franco-polonais en France : approche sociodémographique</i></b>	50
1.1 <i>Les mariages franco-polonais en France : perspective historique</i>	50
1.2 <i>Une surreprésentation féminine étrangère dans les mariages franco-polonais</i>	55
1.3 <i>Une propension élevée des Polonaises au mariage binational</i>	58
<b><i>II. Les différents types de mariages impliquant des Polonais en France</i></b>	59
2.1 <i>Statut matrimonial des épouses polonaises</i>	61
2.2 <i>Un report de l'âge au mariage</i>	63
2.3 <i>Une différence d'âge particulièrement élevée entre époux</i>	66
2.4 <i>Origines sociales et géographiques des conjoints polonais</i>	69
2.4.1 <i>Les origines géographiques des Polonaises et Polonais se mariant en France</i>	69
2.4.2 <i>Origines sociales des Polonaises et Polonais mariés en France</i>	72
<b>CHAPITRE III. « Fille de l'Est », assignation des migrantes polonaises à une catégorie sexuée et racisée</b>	76
<b><i>I. Sexuation et racisation : processus d'essentialisation de la différence</i></b>	77
<b><i>II. Présentation de la catégorisation sociale « Fille de l'Est »</i></b>	79
<b><i>III. Genèse de la constitution de l'expression « Fille de l'Est »</i></b>	80
<b><i>IV. Les traits physiques et moraux caractéristiques des « filles de l'Est »</i></b>	83
<b><i>V. Extension de l'utilisation de l'expression « Fille de l'Est »</i></b>	86

## **Partie II. Les trajectoires migratoires des Polonaises en France**

<b>CHAPITRE I. Le projet de départ pour la France : contexte social et motivations des migrantes</b>	90
<i>I. Analyser le projet de départ à travers les récits des migrantes</i>	90
1.1 <i>Le départ pour la France et sa narration par le migrant</i>	90
1.2 <i>Construire le récit de sa migration</i>	93
<i>II. Comprendre le départ pour la France en le situant dans une dynamique biographique</i>	95
2.1 <i>Rapports sociaux de sexe et départ pour l'étranger</i>	97
2.2 <i>Contexte social du projet de départ pour la France</i>	102
<i>III. Typologie des projets de départ pour la France</i>	105
<b>CHAPITRE II : Partir...rester jeune ou devenir adulte, dynamique des Polonaises en migration</b>	120
<i>I. Mobilité et construction des territoires</i>	121
1.1 <i>Une approche centrée sur l'expérience du migrant</i>	122
1.2 <i>Entre sociétés de départ et d'arrivée : dimension bipolaire des migrantes polonaises</i>	124
1.3 <i>La notion de processus au cœur de l'expérience migratoire</i>	126
<i>II. Migration et passage à l'âge adulte</i>	130
2.1 <i>Nuptialité et passage à l'âge adulte en Pologne</i>	131
2.2 <i>Les modes de décohabitation juvéniles dans la Pologne post-socialiste</i>	134
<i>III. Articulation des migrations intérieures et internationales polonaises</i>	136

<b>IV. présentation de trajectoires migratoires typiques</b>	140
4.1 La place du projet de départ dans la dynamique migratoire	140
4.2 Impact des dynamiques de passage à l'adulte sur la trajectoire migratoire	146
4.3 Vivre dans la migration, s'installer dans le provisoire	152
<b>CHAPITRE III. Impact de l'entrée comme jeune fille au pair sur la trajectoire migratoire</b>	156
<b>I. Le système de placement au pair</b>	157
1.1. Les migrations au pair (1990-2004) : un phénomène européen en expansion	158
1.2. Conditions objectives du séjour au pair	161
<b>II. De l'aventure migratoire à l'aliénation domestique : paradoxe du départ « au pair »</b>	163
2.1. Je ne suis pas une femme de ménage !	164
<b>III. Le séjour au pair : vecteur de sujétion des femmes migrantes</b>	166
3.1 Le contrôle des corps	162
3.2 Grande sœur ou « fille de l'est » : assignation des jeunes filles au pair polonaises à des figures féminines traditionnelles	171
<b><u>Partie III. Construction du couple et dynamique migratoire</u></b>	
<b>CHAPITRE I. Le couple franco-polonais est-il un couple mixte ?</b>	177
<b>I. Usages communs et savants de la notion de « couple mixte »</b>	178
<b>II. Les couples franco polonais et la notion de « couple mixte »</b>	186
2.1. Les principaux concepts théoriques liés à la notion de « couple mixte »	186
2.1.1 Le « couple mixte » dans la littérature sociologique française	187
2.1.2 Le couple mixte : lieu de rencontre interculturelle	188

2.1.3 Le couple mixte appréhendé à travers les problématiques de l'intégration	189
2.1.4 Le couple mixte : instrument d'analyse des relations interethniques	190
2.2 <i>Quels critères pour définir la notion de mixité ?</i>	190
<b>III. Le couple mixte : espace d'observation des rapports sociaux de sexe et des processus de production de l'altérité</b>	192
3.1. <i>Les mécanismes sexués de la production sociale de l'altérité</i>	193
3.1.1. Approche historique de la législation française relative à l'acquisition de la nationalité française : comment ordre national et ordre sexué font système	193
3.1.2 Nature sexuée de l'altérité dans le couple mixte	195
<b>IV. Le couple binational franco-polonais et l'assignation à la catégorie « fille de l'Est »</b>	197
4.1. <i>Construction sociale d'une féminité racisée au sein du couple franco-polonais</i>	197
4.1.1 <i>Des agences matrimoniales internationales</i>	198
4.1.2 L'union avec une « fille de l'est » : des rapports sociaux de sexe « pacifiés » ?	200
4.2. <i>Les épouses de couples binationaux face à la construction sociale « fille de l'Est »</i>	203
4.2.1 « Fille de l'Est » : désignation infamante	203
4.2.2 Comment les femmes polonaises définissent-elles leur « féminité »	205
4.3 <i>Rapports sociaux de « race » et rapports sociaux de sexe : un système de domination intégré</i>	207

<b>CHAPITRE II : Mariage mixte et théorie de l'homogamie : le cas des unions franco-polonaises</b>	211
<i>I. Théorie et critiques de l'homogamie</i>	211
1.1 <i>Le mariage « mixte » dans la théorie de l'homogamie</i>	213
1.2 <i>Le mariage avec un étranger : des différences qui s'attirent ?</i>	216
<i>II. Les couples franco-polonais et la théorie de l'homogamie</i>	218
2.1 <i>L'homogamie sociale dans les couples franco-polonais</i>	218
2.2 <i>Les écarts à la norme homogamique au sein des couples franco-polonais</i>	222
<b>CHAPITRE III. Sociabilités des femmes polonaises et modalités de rencontre du futur conjoint</b>	228
<i>I. Lieux de rencontre du futur conjoint et principe de l'homogamie</i>	230
<i>II. Des réseaux de sociabilité polarisés selon le sexe et la nationalité</i>	233
2.1 <i>Les sociabilités des Polonaises célibataires</i>	233
2.2 <i>Le cas des sociabilités conjugales</i>	235
<i>III. Modes de sociabilité et scènes de rencontre du futur conjoint</i>	236
3.1 <i>Scènes de rencontre du futur conjoint</i>	236
3.2 <i>« L'ami de l'ami de ma copine » : espace de socialisation privé des jeunes filles au pair et mode de rencontre du futur conjoint</i>	239
3.3 <i>« Mariage Erasmus » et séjour étudiant</i>	241
3.4 <i>Les lieux publics : scènes de rencontre des personnes de la catégorie « travailleuse</i>	242

<b>CHAPITRE IV. Dynamique conjugale et trajectoire migratoire</b>	243
<b><i>I. Femmes et étrangères : Rapports sociaux de sexe et de race dans le couple franco- polonais</i></b>	246
1.1 <i>Les rapports sociaux de sexe dans le couple franco-polonais</i>	246
1.2 <i>La migration féminine: entre aliénation et émancipation</i>	248
<b><i>II. La mise en ménage : point charnière de la trajectoire migratoire</i></b>	250
2.1 <i>Mise en ménage et dynamique conjugale</i>	250
2.2. <i>Mise en ménage et irréversibilité de la migration</i>	252
2.3 <i>Une mise en ménage accélérée</i>	256
<b><i>III. Le couple franco-polonais : un cadre inégalitaire</i></b>	261
3.1 <i>Une situation de surdomination masculine qui favorise les modèles conjugaux Inégalitaires</i>	262
3.2 <i>Les modes d'organisation des couples franco-polonais</i>	263
<b><i>IV. Le mariage : catalyseur d'une renégociation conjugale</i></b>	266
4.1 <i>Mariage et renégociation des rôles conjugaux</i>	268
4.2 <i>Devenir étrangère à la Pologne : nostalgie de l'aventure migratoire</i>	271
<b>Conclusion générale</b>	273
<b>Annexes</b>	282
<b>Bibliographie</b>	313

# Introduction générale

«Nous sommes des milliers, au pied de l'épais Mur de béton. Un homme ose l'escalade, puis un second. Ils sont très vite quelques dizaines. Et de l'autre côté, la Volkspolizei ne bronche pas! La foule est comme happée sur le toit du Mur. On se fait la courte échelle, on se monte sur les épaules, sur la tête tandis que des mains inconnues nous agrippent et nous tirent à trois mètres du sol.» (Libération, 5 Novembre 1989, Alain AUFFRAY correspondant de Libération à Berlin en 1989.)

La chute du mur de Berlin, en novembre 1989, marque symboliquement la fin du monde de la guerre froide. La transition des pays européens anciennement socialistes vers un modèle politique démocratique et libéral s'est accompagnée de nombreux bouleversements économiques, sociaux et démographiques. Dans ce contexte, des mouvements de populations inédits depuis la fin de la dernière guerre mondiale voient le jour. Sur un continent où la mobilité d'Est en Ouest était fortement contrainte depuis près d'un demi-siècle, la circulation redevient possible. Dès la fin des années 1980, des flux migratoires de grande ampleur se développent. Le paysage migratoire européen, sous le coup des changements survenus en cette fin de XX<sup>ème</sup> siècle, se reconfigure profondément. Certains pays deviennent de nouvelles destinations migratoires, d'autres des foyers d'émigration<sup>1</sup>. Les Polonais constituent la nationalité la plus représentée dans ces nouveaux flux migratoires. En effet, en 2002 à deux ans de l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne (2004), les Polonais sont titulaires de près de 30% des titres de séjour<sup>2</sup> délivrés à des ressortissants de l'ancienne Europe socialiste<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce phénomène migratoire prend son essor au cours des années 1990 et se poursuit jusqu'à nos jours (2012). Le processus d'élargissement de l'Union Européenne, et l'intégration de nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale en 2004 a évidemment modifié les conditions d'accès et de circulation au sein du continent européen. Le travail que nous avons mené dans le cadre de cette recherche se limite à la période antérieure à l'entrée dans l'Union européenne des Pays d'Europe Centrale et Orientale et postérieure à la chute du mur de Berlin (1989).

<sup>2</sup> Ces données issues du Haut Conseil à l'Intégration (2003) recensent les titres de séjour délivrés pour un premier séjour en France à des ressortissants étrangers.

Les flux migratoires polonais, comme ceux issus de la plupart des Etats européens anciennement socialistes, qui aboutissent en France à partir des années 1990 partagent certaines caractéristiques qui les distinguent fortement des autres courants migratoires. Premièrement, ces migrations polonaises présentent l'originalité d'être individuelles<sup>4</sup>, de concerner un large spectre des catégories sociales des sociétés de départ (DE TINGUY et WIHTOL DE WENDEN, 1993) et d'être très majoritairement féminines. En effet, alors que les hommes étrangers sont majoritaires dans quasiment toutes les migrations aboutissant en France, les flux migratoires polonais sont très largement féminisés. Cette surreprésentation des migrantes dans les flux en provenance de l'ancienne Europe socialiste et notamment de la Pologne est une spécificité propre à la France que les principaux autres pays de destination de ces flux (Irlande, Allemagne, Autriche ou Grande Bretagne) ne partagent pas. En 2003, à la veille de l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne, 60% des migrants polonais entrés légalement en France étaient des femmes, contre 47% pour l'Allemagne, 43.2% pour le Royaume Uni et 48.5% en moyenne pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne<sup>5</sup>.

Secondement, ces flux se caractérisent également en France par des pratiques matrimoniales originales : les mariages de Polonais sont très majoritairement binationaux et les Polonaises sont surreprésentées dans ces unions. Les mariages franco-polonais, en forte croissance depuis le début des années 1990, concernent essentiellement des femmes polonaises et des hommes français, alors que d'une façon générale, les hommes étrangers (toutes nationalités confondues) sont le plus souvent majoritaires dans les unions binationales. En effet, en 2002, pour l'ensemble de la population étrangère séjournant en France, les mariages impliquaient dans 57,6 % des cas un époux étranger et une épouse française. Seuls 10% des mariages franco-polonais concernaient un homme polonais et une Française (INSEE, 2003).

Troisièmement, le rapport existant entre le nombre de Polonaises titulaires d'un titre de séjour en France et le nombre de mariages contractés (pour la période 1994- 2002) révèle pour cette

---

<sup>3</sup> Les Roumains qui ont bénéficié pour la même année de 21.8% des titres délivrés sont la deuxième nationalité la plus représentée et les Russes la troisième avec 20.4% des titres de séjour.

<sup>4</sup> Les flux en provenance de l'ancienne Europe socialiste ne reposent que très peu sur le regroupement familial (alors que celui-ci constitue un mode d'entrée important pour la plupart des autres flux migratoires aboutissant en France).

<sup>5</sup> Central population Register – PESEL (2004). Ces données sont celles du bureau central des statistiques polonais.

population une propension particulièrement élevée au mariage binational. L'analyse de ces ratios indique par exemple que, au cours de cette période, pour trois Polonaises titulaires d'un titre de séjour, il y avait un mariage de Polonaise en France<sup>6</sup>, contre par exemple moins d'une pour dix pour les ressortissantes britanniques ou américaines<sup>7</sup>.

Les nouvelles mobilités en provenance de l'ancienne Europe socialiste à destination de la France ont été l'objet à partir de la deuxième moitié des années 1990 de nombreuses études. Certaines d'entre elles abordent cette thématique à partir des statistiques officielles et se focalisent donc sur les migrations légales<sup>8</sup>. Les études traitant de migrations informelles sont plus rares, les travaux les plus connus en France sont ceux de Mirjina Morokvasic ou encore de Marek Okolski qui a spécifiquement travaillé sur les migrations polonaises. Il faut également noter l'existence de plusieurs thèses sur cette question comme celles de Swanie Potot (2003), de Bénédicte Michalon (2003) ou de Serge Weber (2004). L'objet que nous avons choisi, les femmes et le mariage en migration, tout en s'inscrivant dans la perspective des travaux déjà réalisés sur ces migrations, permet de croiser différentes sociologies : les sociologies du mariage et de la migration et également les sociologies de la jeunesse et du passage à l'âge adulte. Les migrations polonaises féminines qui constituent l'objet de notre enquête ne seront donc pas abordées à travers le seul prisme de la mobilité ou des dynamiques migratoires, mais bien de façon globale, à l'articulation de différents processus de nature biographiques (qu'il s'agisse de la mise en ménage ou plus largement du passage à l'âge adulte).

Chercher à comprendre et à expliquer les facteurs à l'origine de cette féminisation du flux ainsi que les pratiques matrimoniales particulières des Polonaises en migration ont permis de constituer les premiers questionnements à l'origine de cette thèse. La façon dont se maillent dynamique migratoire et construction conjugale est au cœur de notre travail. Pour la majeure partie de notre population d'enquête, le départ pour la France se produit, comme nous le

---

<sup>6</sup> Le ratio est calculé de la façon suivante : 10 899 premiers titres de séjours délivrés à des Polonaises sur la période 1994-2002 (INED « statistiques des flux de l'immigration ») / 3712 Polonaises mariées à un Français. Le ratio est de 2,9, il ne constitue qu'une tendance illustrant la propension au mariage des Polonaises en migration.

<sup>7</sup> Cette forte propension au mariage est également vérifiable pour les autres flux en provenance de l'ancienne Europe socialiste. On peut compter un mariage en France pour deux femmes russes titulaires d'un titre de séjour et deux pour cinq femmes roumaines.

<sup>8</sup> Comme par exemple les travaux d'Anne de Tinguy ou de Catherine Wihtol de Wenden.

montrons, au moment de la jeunesse. Explorer l'articulation de la construction du couple et de la migration nous a ainsi conduits à analyser les processus de passage à l'âge adulte de notre population. Notre thèse repose sur l'analyse des interactions réciproques, aux différents moments de l'aventure migratoire, entre dynamique migratoire, processus de passage à l'âge adulte et construction conjugale.

### *Migrations féminines et conjugalité : un objet sociologique transversal*

Jusqu'au milieu des années 1970, les flux migratoires féminins sont largement ignorés dans les travaux sociologiques français. Cette situation s'explique notamment par une surreprésentation des hommes ainsi que par un certain vide théorique rendant difficile l'appréhension des migrations féminines (MOROKVASIC, GOLUB et QUIMINAL, 1997). Les femmes ne sont ainsi longtemps restées qu'une variable dans la sociologie française de l'immigration, celles-ci n'étant le plus souvent perçues dans les médias et dans les recherches scientifiques qu'à travers le prisme du regroupement familial. Jusqu'aux années 1980, la femme étrangère n'a pas encore dans les travaux des chercheurs, le statut autonome du travailleur immigré masculin. Elle n'est traitée que par sa place dans la famille. En effet, même si dès les années 1960 des mouvements migratoires féminins se développent en dehors du cadre de la famille, c'est avec la montée en puissance du regroupement familial que les femmes deviennent un objet de recherche<sup>9</sup> (GASPARD, 1996). C'est avec l'augmentation de la part féminine dans la population étrangère en France<sup>10</sup> et le développement des études féminines (Women Studie's<sup>11</sup>), qu'une attention va être portée aux parcours migratoires

---

<sup>9</sup> Suite à la suspension de l'immigration de travail en 1974, les migrations se féminisent en France. En effet, à partir de 1974, avec le ralentissement de la croissance économique, le gouvernement français restreint l'immigration au regroupement familial et aux demandes spécifiques émanant d'employeurs. Après 1974, les raisons familiales deviennent le premier motif d'immigration. Les femmes sont majoritaires parmi les personnes entrées au titre du regroupement familial.

<sup>10</sup> La population immigrée en France est composée de 48% de femmes immigrées en France lors du recensement de 1999 contre 40,1% en 1975. Durant les deux dernières décennies du XXème siècle, les femmes constituent 60% à 75% (LEBON, 1996) des entrées faites sous le titre du regroupement familial selon les années.

<sup>11</sup> « Issues du mouvement des femmes des années 70, les Women's Studies avaient pour objectif de prolonger la critique de la place faite aux femmes dans la société par la critique des discours légitimant leur exclusion. Dans

féminins. Au milieu des années 1980 et surtout durant les années 1990, la migration va être désormais analysée par certains chercheurs comme un processus sexué (MOROKVASIC, GOLUB et QUIMINAL, 1997).

L'enquête MGIS<sup>12</sup> menée en 1992 montre le développement, dès les années 1970, de flux migratoires féminins indépendants du regroupement familial en provenance du Maghreb ou de Turquie. Dans le cadre de ces mouvements de population, la femme n'est plus rejoignante, elle peut précéder son mari, ou même étant divorcée, veuve ou célibataire, migrer de façon individuelle. Ces profils sont très minoritaires et l'ampleur du mouvement de réunification des familles d'une part et une certaine manière de concevoir la migration d'autre part ont plongé ce type de mobilités féminines dans une certaine invisibilité. La sociologie française de l'immigration encore focalisée à cette époque sur le travailleur immigré ignorait largement ce type de trajectoire. Les migrations en provenance de l'ancienne Europe socialiste et plus particulièrement les migrations polonaises, majoritairement composées de femmes et laissant peu de place au regroupement familial, constituent un espace privilégié d'étude des migrations féminines individuelles. A côté de la figure de l'épouse rejoignante, émerge avec ces nouveaux flux, celle d'une migrante autonome actrice de ses propres trajectoires.

Le mariage en migration constitue le point nodal de notre analyse : étudier les trajectoires migratoires et la place de la constitution d'un couple au sein de celles-ci, implique le croisement de plusieurs dimensions. Dans notre travail, la migration et le couple ne sont pas appréhendés comme des réalités disjointes. La plupart des travaux sur les couples mixtes<sup>13</sup> n'accordent aucune place à l'analyse de la trajectoire migratoire des futurs conjoints étrangers. Les couples mixtes dans la littérature sociologique francophone sont dans la plupart des cas traités comme des objets d'étude de la sociologie de la famille ou de la sociologie des relations interculturelles (ou interethniques). Notre analyse se fonde quant à elle sur une analyse conjointe du processus migratoire et du processus de construction conjugale. Le

---

un contexte général de développement des études sur les minorités, les féministes universitaires ont obtenu, à une large échelle, avec l'appui des étudiantes, la création d'enseignements sur les femmes et de Women's Studies interdisciplinaires. Les premiers cours apparurent [aux USA] entre 1965 et 1968 au sein des universités libres du mouvement étudiant ». (ELAMLEH, 2003)

<sup>12</sup> Enquête INSEE relative à Mobilité Géographique et l'Insertion Sociale.

<sup>13</sup> Ce constat est valable pour les études sociologiques concernant des couples mixtes impliquant des conjoints étrangers.

couple tout comme la migration seront appréhendés dans leur dimension processuelle. La migration pour la très grande majorité de notre population d'enquête survient au moment de la jeunesse. Analyser la place de la construction conjugale dans la trajectoire migratoire permet notamment d'éclairer le processus de passage à l'âge adulte de notre population. Nous inspirant des travaux d'Olivier Galland sur la sociologie de la jeunesse (1997), nous appréhenderons l'entrée dans la vie adulte de notre population par l'observation des trois critères significatifs que sont le début de la vie professionnelle, le départ de la famille d'origine et le mariage. L'analyse des processus migratoires et conjugaux sera en conséquence traitée dans notre travail conjointement à celle des dynamiques propres à la jeunesse. L'interaction entre ces deux dynamiques (migration et conjugalité) sera au cœur de notre analyse.

*Enjeux sociologiques du croisement des rapports sociaux de sexe et de ceux liés à l'étrangeté<sup>14</sup>*

La construction conjugale a été choisie comme lieu d'étude des dimensions sexuées des trajectoires migratoires de notre population d'enquête. D'autres espaces auraient pu être l'objet de notre investigation (prostitution, domesticité...). Cependant l'unité conjugale nous semble être un cadre fécond au niveau de notre recherche. La richesse et la complexité des rapports noués entre conjoints, le caractère fortement structurant des rapports sociaux de sexe dans l'institution conjugale, l'interpénétration des normes juridiques et des normes personnelles quant à l'organisation conjugale, l'influence qu'exerce le droit matrimonial et le droit des étrangers sur le couple permettent d'appréhender pleinement la place de l'étrangère (migrant féminin) dans la société française.

L'étude des migrations féminines polonaises nous permet d'explorer la façon dont s'articulent rapports sociaux de sexe et rapports sociaux particuliers qu'induit l'étrangeté. L'un des enjeux de notre travail sera de comprendre comment la migration, qui induit pour notre population des rapports sociaux particuliers liés au fait d'être étrangère, donne une forme originale aux rapports sociaux de sexe. Cette réflexion nous conduira à définir les rapports sociaux spécifiques qu'implique le fait d'être une femme étrangère.

---

<sup>14</sup> Par « étrangeté » nous entendons l'ensemble des rapports sociaux qu'implique le fait d'être étranger en France.

Notre thèse s'organise en trois parties, la première est consacrée à la présentation du flux migratoire polonais et à la place centrale qu'y tient le mariage binational. La seconde partie analyse les dynamiques des trajectoires migratoires des Polonaises en amont de leur mise en ménage et la troisième partie s'attache à l'exploration des articulations existant entre construction conjugale et dynamique migratoire.

Les mouvements de population des anciens Etats socialistes vers la France, postérieurs à 1989, et notamment en provenance de Pologne, constituent un phénomène original du point de vue migratoire. En effet, ces mouvements de populations présentent des caractéristiques qui les distinguent fortement des autres flux ayant abouti en France durant les décennies précédentes. La **première partie** de notre travail mettra en évidence l'ensemble des aspects constituant l'originalité des migrations polonaises en France. Comment ces migrants mettent-ils en œuvre leur mobilité ? De quels milieux sociaux, de quelles zones géographiques de la Pologne proviennent ces migrants ? Comment la société d'accueil perçoit-elle et catégorise-t-elle ces nouveaux migrants ? Telles sont les questions qui seront abordées dans cette première partie.

Les éléments exposés dans cette partie s'appuient sur une exploitation personnelle des registres de mariages de l'état civil marseillais et parisien. Ces données nous permettent de caractériser les Polonaises se mariant en France selon un grand nombre de variables (âge, provenance géographique, profession...). Ces données, dont l'exploitation est inédite pour cette population, nous ont permis d'établir selon un certain nombre de variables un échantillon d'unions franco-polonaises. Elles nous donnent également des informations sur les conjoints des Polonaises se mariant en France. La définition d'une typologie des migrantes polonaises se mariant avec un Français constituera l'un des objectifs de cette première partie.

Le **chapitre I** caractérise le système migratoire<sup>15</sup> dans lequel s'inscrit le flux polonais contemporain. Dans un premier temps, nous étudierons les modalités du passage du système migratoire qui prévalait avant 1989 à celui de la période 1989-2004. Dans cette perspective, nous analyserons les différentes formes qu'ont pu prendre les migrations polonaises des années 1980 jusqu'au début des années 2000. Cette approche historique des mouvements

---

<sup>15</sup> Un système migratoire « [...] est la combinaison particulière de types de flux de population entre pays de départ et pays d'arrivée avec les règles ou les lois qui régissent ces flux et les organismes chargés de les appliquer ». (MOULIER-BOUTANG et PAPADEMETRIOU, 1994). Un système migratoire peut s'appliquer à l'échelle d'un Etat ou d'une région (OCDE, 2001).

migratoires polonais ainsi qu'un focus réalisé sur l'époque charnière que constitue la seconde moitié des années 1980, nous ont permis d'illustrer l'originalité du flux polonais contemporain (notamment à travers le profil social des migrants et leurs pratiques migratoires). Les modes de mobilité particuliers qu'induit ce système migratoire seront analysés dans ce chapitre.

Le flux migratoire polonais contemporain (1989-2004) sera également analysé à travers ses caractéristiques sociales (catégorie sociale, situation familiale), démographiques (sexe, âge, lieu de naissance) et statutaire (type de titre de séjour détenu). Ce travail permettra de définir une première catégorisation des flux migratoires polonais aboutissant en France. Dans un second temps une typologie des migrantes polonaises sera établie. Celle-ci permettra notamment de distinguer notre population d'enquête de l'ensemble du flux migratoire polonais.

Le **chapitre II** s'attachera, dans un premier temps, à présenter le phénomène des mariages franco-polonais depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Ces mariages seront notamment analysés à travers le niveau de féminisation étrangère qu'ils présentent ainsi que par leur fréquence dans la population migrante. Ce chapitre analysera la proportion élevée de Polonaises dans les unions mixtes contractées durant la période 1989-2004 ainsi que la forte propension au mariage mixte des migrantes polonaises de cette période.

Dans un second temps, ce chapitre caractérisera les pratiques matrimoniales des Polonaises en France. Un certain nombre de traits particuliers à ces unions binationales sera présenté et analysé. Les mariages franco-polonais seront notamment abordés à travers des caractéristiques qui les distinguent des autres mariages comme notamment le retard de l'âge au mariage ou les écarts d'âge élevés entre époux. Plus globalement, le croisement des différentes variables sociodémographiques (âge profession, lieu de naissance...) nous permettra d'élaborer une typologie des unions franco-polonaises.

Les flux migratoires polonais contemporains (et plus largement tous ceux en provenance de l'ancienne Europe socialiste) ont rendu visibles des mobilités féminines individuelles. Ces migrations contrastent fortement avec l'image de l'épouse rejoignante du regroupement familial, à laquelle les femmes migrantes ont longtemps été réduites dans les travaux français de sociologie des migrations. Après avoir défini selon des critères objectifs notre population au cours des chapitres précédents, nous verrons dans le **chapitre III** de quelle façon la société française perçoit ces nouvelles migrantes et comment une nouvelle catégorie sociale

« Fille de l'Est » (expression du sens commun) à laquelle est assignée notre population d'enquête, a pu se constituer. La catégorie sociale « Fille de l'Est » présente l'originalité de ne pas avoir d'équivalent masculin, l'expression « Garçon de l'Est » n'existe pas. L'étude de la genèse de cette expression nous permettra de déconstruire les mécanismes qui instituent notre population d'enquête en catégorie *ad hoc*. L'étude de cette catégorie nous permettra de mettre en évidence l'effet idéologique qui renforce et maintient les rapports sociaux de sexe inégalitaires propres à notre population. En effet, cette catégorisation sociale mobilise conjointement les systèmes de représentation idéologique relatifs à la féminité et à l'étrangeté. Son étude permet donc de mieux comprendre comment s'articulent rapports sociaux de sexe et rapports sociaux liés à l'étrangeté. Analyser cette catégorisation sexuée implique une réflexion systémique sur la relation entre sexe et altérité.

La **deuxième partie** de notre thèse est consacrée à la compréhension des trajectoires migratoires de notre population d'enquête. Le moment du départ et la période de la vie menée en migration, avant la cohabitation avec le futur conjoint, seront traités dans cette section. Les données issues de nos observations, de nos entretiens et de l'état civil permettent d'affirmer qu'une large majorité des femmes de notre population démarre sa migration avant l'âge de 25 ans. Avant leur départ, les futures épouses de conjoints français étaient majoritairement lycéennes, étudiantes ou sans activité et vivaient chez leurs parents. La migration se situe pour beaucoup d'entre elles au cours d'une période où se produit habituellement le passage à l'âge adulte. Comment le projet de départ des migrantes et le titre de séjour détenu déterminent-ils les trajectoires migratoires ? Comment interagissent trajectoire migratoire, passage à l'âge adulte et construction conjugale ? Telles sont les principales questions auxquelles répondra cette partie.

Le **chapitre I** présente la façon dont émergent et se construisent les projets de départ pour la France. Le projet de départ peut être appréhendé par le récit qu'en font les migrants eux-mêmes, mais également à travers une reconstruction du contexte biographique et social dans lequel celui-ci prend naissance. Nous nous attacherons dans ce chapitre à comprendre comment une idée de départ peut devenir un projet. Le passage de l'idée de départ au projet sera appréhendé à travers les interactions de trois éléments: la dynamique propre à l'émergence d'une envie de départ (considérée notamment à travers les représentations du pays d'arrivée et de la vie en migration), le contexte social structurant le départ (appréhendé

par les normes sexuées et le positionnement de la migrante dans son cycle biographique) et les contraintes liées à la mobilité (analysées notamment par le droit du séjour et les coûts liés à la migration). Dans un second temps, une typologie des projets de départ sera produite.

Le **chapitre II** a pour objet l'analyse des mobilités de notre population préluant à son établissement durable en France. Dans ce chapitre, nous analyserons la dynamique migratoire des femmes de notre population d'enquête. Nous verrons de quelle façon au fil du déroulement de l'aventure migratoire, le sens que revêt la présence sur le territoire français évolue et comment les projets migratoires initiaux sont oubliés ou réinterprétés. Nous examinerons ainsi, à travers les déplacements de notre population, la façon dont graduellement se construit l'établissement durable en France. Nous examinerons par ailleurs comment la situation migratoire influe sur le processus de passage à l'âge adulte. Nos observations ont pu mettre en évidence l'ambivalence du rôle de la migration dans le passage à l'âge adulte, celui-ci pouvant être précipité ou différé selon les cas. La reconstruction de ce maillage de processus permet d'appréhender les trajectoires des migrantes dans toute leur complexité.

Les trois principaux modes de séjour de notre population en France sont celui d'étudiante, de jeune fille au pair et de clandestine résidant en France sans titre de séjour. Une partie importante de notre population est entrée sur le territoire avec le statut de jeune fille au pair. A partir des années 1990, les personnes originaires d'Europe centrale sont devenues majoritaires parmi les détenteurs de ce statut. Durant la période 1990-2004, les Polonaises constituent la nationalité la plus représentée parmi les jeunes filles au pair. Nous avons pu observer une forte corrélation, lors de notre travail de terrain, entre la détention du statut au pair et le mariage avec un Français. Nous analyserons dans le **chapitre III**, les éléments qui permettent de comprendre la relation entre ce statut et la contraction d'un mariage binational. Dans un deuxième temps, nous mettrons en évidence que le séjour initié en France sous le statut de jeune fille au pair, implique pour notre population l'exercice de tâches fortement sexuées (entretien domestique, service à la personne). Le séjour au pair induit également un hébergement dans la famille d'accueil. Cette situation place les femmes de notre enquête dans une situation où le contrôle de la famille d'accueil peut s'exercer parfois de façon importante. Il existe un véritable paradoxe entre l'émancipation initiale que constitue le départ autonome pour la France et les contraintes qui pèsent au début du séjour en France sur les Polonaises ayant le statut de jeune fille au pair. Face aux rôles fortement sexués qu'implique

l'exercice de l'activité au pair, les migrantes subissent de plus une assignation à la catégorie « Fille de l'Est ». Nous observerons dans ce chapitre de quelle façon se manifestent les tensions liées à cette situation paradoxale. Nous verrons également de quelle façon ces contraintes matérielles et symboliques impactent les trajectoires migratoires des femmes de notre population d'enquête.

La **troisième partie** de la thèse est consacrée à l'analyse de la façon dont construction conjugale et dynamique migratoire s'articulent. Cette partie de notre travail permet de suivre le déploiement de l'aventure migratoire, de la rencontre du futur conjoint à la mise en ménage puis au mariage. Le paradoxe des trajectoires des migrantes polonaises réside dans la façon dont une aventure migratoire pensée comme provisoire aboutit, au fil de son déroulement, à un établissement durable. Le temps de la construction conjugale est un moment au cours duquel la trajectoire migratoire s'infléchit et prend une dimension d'irréversibilité. Au cours de cette phase, dynamiques biographique, migratoire et conjugale se conjuguent et interagissent les unes sur les autres. Cette partie permettra d'aborder les questions suivantes : quelle est l'incidence de la migration sur les différentes étapes de la constitution du couple ? Que devient le projet migratoire initial au cours de cette phase d'inflexion de la trajectoire de la migrante ?

L'objet « couple mixte » est souvent abordé en sociologie à travers la désapprobation sociale ou les difficultés en termes d'organisation conjugale qu'il suscite. Les couples franco-polonais ne partagent pas ou peu ces éléments « problématiques » propres à de nombreux couples mixtes de la littérature sociologique. Cette situation particulière, nous conduit, dans le **chapitre I**, à nous demander de façon un peu provocatrice, si les couples franco-polonais sont bien des couples mixtes. Nous nous interrogerons sur la façon dont la catégorie sexuée et racisée « Fille de l'Est » institue nos couples en catégorie particulière. Ce questionnement, nous permettra de comprendre comment se conjuguent sexe et étrangeté au sein du couple franco-polonais. Plus généralement, les réalités observées dans le couple mixte franco-polonais pourront contribuer à éclairer des mécanismes sociaux plus vastes, comme notamment la production de l'altérité dans la société française. Nous étudierons dans un second temps, comment les épouses de couples franco-polonais subissent et réagissent à l'assignation à la catégorie « Fille de l'Est ». Cette réflexion nous permettra de nous

interroger sur la façon dont l'articulation du sexe, de la « race »<sup>16</sup> et de la classe font système et définissent la position des femmes de notre enquête notamment dans le couple.

Notre enquête nous a permis d'observer que la migration a une incidence sur le choix du futur conjoint. Les unions franco-polonaises se caractérisent notamment par un écart aux principes de l'homogamie. Les pratiques matrimoniales des Polonaises en migration se distinguent de celles observables pour les femmes non migrantes en France et en Pologne. Le *chapitre II* permet d'interroger la façon dont la théorie de l'homogamie peut être repensée à la lumière de la migration. Nous verrons dans ce chapitre, comment rapports sociaux de sexe et rapports sociaux liés au fait d'être étranger se conjuguent et impriment une marque particulière sur les pratiques de choix du conjoint.

*Le chapitre III* se propose de caractériser, pour les couples de notre enquête, les modalités de rencontre du futur conjoint. L'étude des « scènes de rencontre » a fait l'objet de nombreux travaux en sociologie. En nous inscrivant dans leur perspective, nous nous interrogerons sur l'impact que peut avoir la migration sur les modalités de rencontre du futur conjoint. Pour cela nous nous attacherons à présenter les différents types de sociabilités<sup>17</sup> des migrantes avant la mise en couple. Nous construirons dans un deuxième moment une typologie qui permettra de mettre en évidence la façon dont la nature de la trajectoire migratoire implique des modes particuliers de rencontre du futur conjoint.

La migration constitue pour les Polonaises de notre enquête un moyen d'émancipation. L'aventure migratoire, pensée comme temporaire, se poursuit pour une partie des Polonaises dans le cadre de la mise en ménage avec un Français. La situation particulière des migrantes par rapport au droit du séjour ou du travail imprime sa marque sur la façon dont se constituent les couples. Nous verrons dans le *chapitre IV*, de quelle façon les conditions objectives et

---

<sup>16</sup> Le concept de « race » est repris ici dans son acception anglo-saxonne. « La notion de race humaine est aujourd'hui récusée. Déjà l'UNESCO recommandait dans les années 1950 d'y substituer le concept de groupe ethnique, lequel n'est pas biologique, mais culturel. Cependant, la notion de race conserve un usage social, notamment dans les pays anglo-saxons qui continuent à l'utiliser. Les *Race studies*, en Amérique du Nord, visent à analyser la construction sociale et idéologique de la race, qui aboutit à produire des effets réels d'auto-identification et de reconnaissance en termes d'appartenance à telle ou telle race » ([www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org), article « race »).

<sup>17</sup> Nous entendons par sociabilité, la capacité d'un individu à évoluer en société et à nouer de nouvelles relations sociales.

symboliques du séjour des Polonaises en France impliquent souvent la construction de rapports conjugaux marqués par une forte asymétrie des rôles sexués. Dans un deuxième temps, nous analyserons la façon dont les temporalités de constitution du couple sont modifiées par l'expérience migratoire. Nous nous intéresserons à la façon dont la mise en ménage puis le mariage constituent un saut qualitatif dans la construction conjugale mais également dans le déroulement de la trajectoire migratoire.

### *Présentation du terrain et des méthodologies d'enquête*

Nous avons mené pour les besoins de notre enquête un certain nombre d'observations auprès de femmes polonaises arrivées en France entre 1991<sup>18</sup> et 2005. Les données produites nous ont permis de développer nos analyses sur les différents aspects de notre objet : leurs trajectoires migratoires, leur mariage ainsi que les catégorisations sociales dont cette population fait l'objet. Le terrain d'enquête est constitué d'informations relevant de registres différents : données quantitatives (registres de mariage de l'état civil), informations qualitatives (entretiens semi directifs, observations informelles et questionnaires exploratoires) et informations issues de supports médiatiques (presse, publicité et sites internet).

Le choix de croiser dans une même enquête des méthodologies quantitatives et qualitatives permet d'appréhender le phénomène qui nous intéresse dans sa complexité. Le travail sur les registres de mariages de l'état civil nous a notamment donné la possibilité de définir sur un échantillon important d'unions franco-polonaises les principales caractéristiques de notre population d'enquête. Cela nous a également permis de construire une typologie des épouses polonaises selon une série de variables sociodémographiques. Cependant, l'acte de mariage n'est qu'une photographie, la cristallisation d'un moment du parcours de la migrante. Comprendre le mariage et la migration de façon systémique implique une démarche qualitative qui, dépassant l'aspect statique des données quantitatives dont nous disposons,

---

<sup>18</sup> La nécessité d'obtention d'un visa pour se rendre en France est supprimée pour les Polonais en 1991. A partir de cette date et jusqu'en mai 2004, les migrations polonaises se développent dans un contexte migratoire original, se différenciant de celui qui prévalait avant 1991 et de celui qui suivra après mai 2004 (date de l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne).

restitue la nature processuelle de l'objet de notre enquête. Par ailleurs, nous avons à titre exploratoire diffusé des questionnaires (ci-joints en annexe) dans le but d'orienter notre recherche, de nous permettre de pré-identifier des trajectoires migratoires typiques. Ces repérages et les données issues de l'état civil nous ont notamment permis d'établir avec une certaine précision le profil des personnes que nous souhaitions interviewer. Les données issues des supports médiatiques nous ont permis d'appréhender les processus de catégorisation sociale auxquels notre population d'enquête était assignée.

Les données relatives aux étrangers en France sont protégées de façon assez stricte par la loi. Il nous a été impossible d'obtenir, autrement que par un travail sur les registres de mariages de l'état civil, des informations statistiques croisant pour les couples binationaux la nationalité des deux conjoints et des informations sociales ou démographiques précises et individuelles<sup>19</sup>. Les études statistiques de l'INSEE et du CEREQ que nous avons utilisées dans le cadre de notre travail étaient : les différentes enquêtes Emploi<sup>20</sup>, l'enquête Famille (1999) ainsi que l'enquête génération 98<sup>21</sup>. Dans ces enquêtes, les individus de notre population étaient extrêmement peu nombreux et même si l'examen d'une dizaine de cas présentait un intérêt certain pour nos analyses, les conclusions que nous avons pu en tirer restent limitées.

L'essentiel des données statistiques utilisées dans nos travaux est issu d'enquêtes menées personnellement sur des registres de mariages de l'Etat civil de deux grandes villes : Marseille et Paris. Ce recueil de données n'a été possible que grâce aux autorisations délivrées à plusieurs reprises par les Procureurs de la République de Paris et de Marseille. Les données

---

<sup>19</sup> Ces informations sont disponibles dans les observations réalisées lors des derniers recensements, cependant des restrictions légales quant à l'accès et au croisement de certaines variables nous en ont privé.

<sup>20</sup> Réalisée par l'Insee, depuis 1950, l'enquête Emploi est une source statistique qui permet de mesurer le chômage au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis à vis du travail (source : site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)) Cette enquête intègre également des variables concernant la nationalité des individus.

<sup>21</sup> L'enquête « génération 98 » a été conduite par le CEREQ et avait pour objet d'analyser les trois premières années de vie active des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 1998, selon leur niveau et leur spécialité de formation.

ainsi produites, comme cela est illustré en annexe, permettent d'accéder à des informations inédites pour notre population.

### *Une exploitation personnelle des registres de l'état civil*

Les mariages qui ont fait l'objet de notre investigation ont été sélectionnés selon la date de leur contraction (1993-2003). Près de 1100 actes de mariages impliquant un ou deux ressortissants des PECO ou de l'ex-URSS ont été exploités dont plus de 500 impliquant des Polonais. Le recueil de données s'est fait directement auprès des services municipaux où étaient conservés ces actes. Chaque document a été examiné et un certain nombre d'informations, relatives au mariage en lui-même, aux époux mais également à leurs ascendants ont été relevées.

Le phénomène migratoire et matrimonial qui nous intéresse est essentiellement urbain. Les grandes agglomérations sont en effet les principales zones de destination de ces populations. La région Ile de France constitue depuis au moins deux décennies la destination de près des deux tiers des migrants polonais et russes (ces deux nationalités sont les deux plus représentées parmi les nouveaux flux migratoires en provenance des PECO<sup>22</sup> et des Etats issus de l'ex-URSS). Cependant, le fait de n'avoir mené notre investigation que sur deux villes peut constituer un biais, chaque ville ayant des spécificités en termes de composition sociale ou démographique. Malgré tout, l'étude des comportements de notre population dans deux villes aussi différentes que Marseille et Paris, a pu mettre en évidence au-delà de certaines particularités, des constantes fortes.

L'acte de mariage tel qu'on peut le consulter dans les registres d'état civil ne porte pas mention de la nationalité des époux. Il a donc été nécessaire de procéder à certaines conjectures pour déterminer si ceux-ci étaient dans une situation de migration. Nous avons supposé que si une personne était née en Pologne, si ses parents étaient domiciliés dans ce pays et que leur patronyme était de consonance polonaise, cette personne pouvait être considérée comme une migrante polonaise. Les données ne permettent pas de savoir si une

---

<sup>22</sup> Pays d'Europe Centrale et Orientale (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, République tchèque).

personne immigrée polonaise a acquis la nationalité avant le mariage (ce cas, compte tenu des modes d'acquisition de la nationalité française, est très rare). Nous appellerons cependant « couple franco-polonais » tous les couples constitués d'un immigré polonais et d'un conjoint français. Les données démographiques et sociales recueillies ne peuvent à elles seules rendre compte de la dimension processuelle de la migration. Elles ne sont qu'une « photographie ». En conséquence, il nous a semblé nécessaire de réaliser des entretiens auprès des migrants afin d'apprécier la place du mariage dans les différents parcours.

### *Informations qualitatives*

Les trajectoires migratoires et les couples franco-polonaises de notre population d'enquête ont pu être appréhendés par la réalisation de quarante entretiens semi directifs (guides d'entretiens en annexe) et d'observations réalisées de façon informelle<sup>23</sup>. Les entretiens ont été menés auprès de personnes en couple (cohabitantes ou non), ayant eu durant la trajectoire migratoire les statuts de jeune fille au pair et/ou étudiante ainsi que de personnes entrées en France sans titre de séjour. Quelques entretiens ont également été réalisés auprès de migrantes célibataires (8). Dix entretiens ont été réalisés avec des personnes de nationalité russe et balte dans le cadre de l'aspect de nos travaux relatifs à la catégorisation « Fille de l'Est ». Cette catégorisation assigne à une même catégorie des femmes de nationalités différentes, il nous a semblé opportun d'élargir, pour cette dimension de nos travaux, nos entretiens à des personnes qui n'étaient pas polonaises.

### *Informations qualitatives et quantitatives produites à partir de supports médiatiques*

L'analyse des processus de catégorisation, relatifs tant au sexe qu'à la « race », à l'œuvre derrière l'utilisation et la diffusion de l'expression « filles de l'Est », nous a conduit à étudier différents types de matériaux. Nous inspirant de la démarche suivie par Colette Guillaumin dans « L'idéologie raciste » (1972), nous avons réalisé une analyse sémantique d'articles de

---

<sup>23</sup> Une implication dans le milieu associatif polonais nous a permis d'avoir facilement accès à notre terrain et de développer de nombreux contacts informels avec notre population d'enquête. Cette immersion dans le milieu polonais nous a permis d'enrichir notre réflexion de nombreuses observations.

presse ainsi que de documentation publicitaire d'agences matrimoniales internationales spécialisées dans les « pays de l'Est ». « Le Monde » est le journal que nous avons choisi afin d'établir la genèse de l'énoncé « Fille de l'Est » et l'évolution du référent auquel renvoie cette expression. Le choix d'un journal particulier implique, pour le chercheur, la prise en compte des contraintes éditoriales (positionnement du journal et des journalistes dans l'espace social, influence de groupes de pression...). Cependant ce quotidien est celui dont le tirage est l'un des plus importants en France. Il véhicule à ce titre des représentations que le public partage ou du moins comprend. Même si l'utilisation d'une catégorie n'est pas universellement répandue parmi l'ensemble des lecteurs, elle est le signe qu'il existe des structures sociales lui permettant de voir le jour, de perdurer et de prendre sens. L'investigation a été conduite sur des numéros du journal « Le Monde » d'une période couvrant les années 1991-2002. La collecte des articles a été menée à partir d'archives (sous forme de Cd-rom) de ce quotidien. Une recherche par mot clé nous a permis d'identifier les articles traitant de la présence de femmes des PECO et d'Europe de l'Est en France. Les articles examinés (au nombre de 30) étaient pour la plupart consacrés à la prostitution. Pour éclairer les observations faites sur ce journal, d'autres matériaux comme des rapports officiels ou certaines publications spécialisées (notamment sur les jeunes filles au pair) ont été également utilisés. La période choisie est celle, postérieure à la chute du rideau de fer, après laquelle se développent de nouveaux flux migratoires à destination de l'Occident. Ce corpus nous permet de déceler les grandes tendances du processus de constitution de l'expression. La présentation des grandes étapes de celle-ci met en évidence de façon génétique le processus d'assignation de notre population à un groupe minoritaire (« Fille de l'Est »).

Nous avons également utilisé ce type de matériel avec la même méthodologie pour explorer la façon dont la notion de « couple mixte » était définie par le sens commun. Une enquête conduite à partir de ce mot clef a été conduite sur les archives de trois grands quotidiens « La Monde », « Libération » et « L'Humanité ». Les données recueillies nous ont permis d'illustrer la spécificité du traitement de notre population relativement à la thématique de la mixité.

La deuxième source exploitée est constituée de supports publicitaires d'agences matrimoniales internationales spécialisées dans les mariages impliquant des femmes étrangères originaires de l'ancienne Europe socialiste. Les documents publicitaires des agences matrimoniales nous ont donné la possibilité d'appréhender sur le terrain spécifique du mariage, l'emploi de l'expression « Fille de l'Est ».



# **Partie 1 : Le mariage Franco-polonais dans les nouvelles migrations polonaises**

## **CHAPITRE I. Les flux migratoires polonais en France**

Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, la France a été la destination de quatre grandes vagues migratoires polonaises : les migrations consécutives au démembrement de la Pologne (XIX<sup>ème</sup> siècle)<sup>24</sup>, les migrations de travail de l'entre-deux-guerres (1918-1939), les migrations survenues alors que la Pologne était un pays communiste (1945-1989) et les migrations postérieures à la chute du mur de Berlin (à partir de 1989). Chacun des trois premiers flux impliquait des migrants aux origines sociales assez homogènes, aristocrates et militaires de la « Grande Émigration », mineurs et paysans de l'entre-deux-guerres, intellectuels et personnes qualifiées durant l'époque communiste. Les migrations polonaises postérieures à 1989, contrairement aux flux précédents, impliquent quant à elles des individus d'origines sociales très diversifiées<sup>25</sup>.

L'attention portée par les démographes et les sociologues français aux migrations polonaises reste relativement faible depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les études consacrées spécifiquement à ce phénomène sont plutôt rares et le plus souvent antérieures à la fin des années 1960. Les travaux de Girard et Stoetzel (1953) constituent la production scientifique la plus élaborée sur le processus d'assimilation de la communauté polonaise issue de l'immigration de l'entre-deux-guerres. Les travaux sociologiques concernant cette population immigrée ou d'origine immigrée furent par la suite quasiment inexistantes. Le développement tardif d'une sociologie de la migration en France et le fait que les Polonais et leurs descendants s'assimilèrent peu à peu à leur société d'accueil ont contribué à leur quasi absence en tant qu'objet de recherche. Les études sociologiques postérieures à celle de Girard et Stoetzel (1953) prennent pour objet la transmission intergénérationnelle de l'identité polonaise des immigrés et de leurs descendants. Les principaux apports à une connaissance sociologique de ce phénomène sont deux thèses de doctorat soutenues au cours des années 1970 (GRUSZINSKI, 1977; ANCEROWICZ, 1976). L'« identité polonaise » et ses manifestations sont donc au cœur des rares travaux sociologiques produits. L'étude des processus migratoires des flux de l'entre-deux-guerres est laissée au travail des historiens.

---

<sup>24</sup> La Pologne envahie par la Prusse, la Russie et l'Empire d'Autriche-Hongrie cesse d'exister en tant qu'Etat à partir de 1795. Une insurrection visant à recouvrer l'indépendance nationale éclate en 1830, celle-ci sera durement réprimée et provoquera la première vague migratoire polonaise (connue sous le vocable de « Grande Emigration ») en direction de l'occident et de la France plus particulièrement.

<sup>25</sup> La plupart des autres pays de l'ancienne Europe socialiste partagent cette caractéristique.

La thèse de Jeannine Ponty « Les travailleurs polonais en France » (1985) est un travail de référence pour les migrations polonaises antérieures à la deuxième guerre mondiale. Depuis le début des années 1990, les migrations polonaises en France postérieures à la chute du mur de Berlin sont l'objet de recherches sociologiques. Les travaux de Mirjana Morokvasic et de Marek Okolski constituent les principales études sur ce sujet.

### ***I. Les migrations polonaises antérieures à 1945***

La « Grande Emigration » est la trace la plus ancienne de la présence polonaise en France. Ce flux migratoire<sup>26</sup> consécutif à l'insurrection 1830-1831<sup>27</sup>, fut constitué par le départ vers la France de quelques milliers de civils et militaires. Peu à peu, au gré des événements politiques de la Pologne «partagée », les réfugiés fuyant la répression tsariste se firent de plus en plus nombreux en France<sup>28</sup>. C'est à Paris que purent ainsi s'exprimer les plus illustres représentants de la cause polonaise, Adam Mickiewicz, Juliusz Slowacki, Zygmunt Krasinski, Cyprian Norwid, Frédéric Chopin... Les traces de cette lointaine présence sont encore visibles aujourd'hui à Paris (principal foyer de cette première vague migratoire). La bibliothèque polonaise (créée en 1853) et la Mission Catholique Polonaise (créée en 1836) rappellent la présence faible en nombre mais culturellement et artistiquement féconde de ces exilés. Ces lieux polonais sont encore fréquentés et contribuent aujourd'hui au maintien d'une vie culturelle et culturelle polonaise en France.

La première guerre mondiale et ses pertes humaines considérables conduisirent la France à recourir à une main d'œuvre étrangère nombreuse. La Pologne et l'Italie sont dans ce contexte les pays dont proviennent la majorité des travailleurs immigrés. Durant l'entre-deux-guerres, les flux migratoires polonais prennent une ampleur inédite en France. Près de 2 211 000 Polonais, venant souvent de régions rurales surpeuplées, quittent leur pays pour l'Europe de l'Ouest ou l'Amérique du Nord. La France est alors la principale destination européenne de

---

<sup>26</sup> Environ 3500 personnes s'installèrent définitivement en France, essentiellement à Paris (MARSZAL, 2001).

<sup>27</sup> Partagée entre trois puissances occupantes (Prusse, Empire d'Autriche-Hongrie et Russie), la Pologne cesse d'exister en tant qu'Etat souverain en 1795 et connaît au cours du XIXème siècle une série d'insurrections, toutes durement réprimées. Le pays ne retrouvera son indépendance qu'à l'issue du premier conflit mondial en 1918.

<sup>28</sup> On dénombre en 1891 six mille Polonais en France (SLADKOWSKI, 1980).

ce flux. Elle accueille à cette époque 27.7% des migrants polonais (FISCHBACH, 2001). La convention franco-polonaise signée en 1919 marque le début de ce grand mouvement migratoire<sup>29</sup>. L'arrivée des Polonais se fait de façon massive, en 1921, 1% des étrangers présents sur le territoire sont polonais (soit près de 12 000 personnes), dix ans plus tard en 1931, ils représentent 18% de la population étrangère (25% en 1946). En 1931, la présence polonaise en France atteint son apogée avec une population de 513 000 individus (MARSZAL, 2001). Ces migrants se répartissent géographiquement principalement dans la région du Nord-Pas-de-Calais (37% résidant dans le département du Pas-de-Calais en 1931), en Alsace-Lorraine, en région parisienne et en Bourgogne (MARSZAL, 2001). Le contexte économique difficile des années 1930 s'accompagna pour cette population d'importants retours au pays, près de 225 000<sup>30</sup> d'entre eux quittèrent la France pour la Pologne (MARSZAL, 2001). Durant la période 1931-1936 les départs excédèrent même les arrivées.

La fin de la Deuxième Guerre mondiale et le rétablissement après l'occupation nazie et soviétique d'un Etat Polonais vont donner lieu à une vague de retours au pays. Dès 1945, de nombreuses associations polonaises œuvrent en faveur du retour des Polonais vers la Pologne communiste, « *les dirigeants [associatifs] vont réussir à persuader quelque 80 000 volontaires, non pas tous communistes mais patriotes et qui croient réaliser leur rêve d'antan.* » (PONTY, 2003). La plus grande partie de ces retours se produit entre 1946 et 1948. Les Polonais restés en France abandonnent peu à peu leur projet de retour au pays et s'assimilent progressivement à la société française (POIGNANT, 1949 ; GIRARD et STOETZEL, 1953).

---

<sup>29</sup> L'acheminement massif d'une main d'œuvre (paysans sans terre, chômeurs des villes ou mineurs polonais de la Ruhr) bientôt suivie de familles (convention sur les familles rejoignantes signée en 1928) est organisé. La migration polonaise de l'entre-deux-guerres, de caractère essentiellement économique, se développe en deux grands moments. Celle-ci fut dans les premiers temps (avant 1930) largement constituée d'hommes, la répartition entre sexes commençant à s'équilibrer (sans toutefois remettre en cause la prépondérance masculine) après cette date suite au mouvement de « regroupement familial » (GIRARD et STOETZEL, 1953). Patronat français et autorités administratives coopéraient alors à l'organisation du développement de ce flux. Le Comité Central des Houillères et la Société Générale d'Immigration mirent en place des structures de recrutement, de transport et de logement (les corons dans les pays miniers) destinés aux travailleurs polonais.

<sup>30</sup> Ces retours concernent 200 000 personnes d'après les sources françaises et 225 000 selon les polonaises (MARSZAL, 2001).

## ***II. Les migrations polonaises de la période socialiste (1950-1989)***

A partir des années 1950, se développent en France des flux migratoires polonais de faibles amplitudes. Ceux-ci, d'abord négligeables en termes quantitatifs jusqu'au milieu des années 1970, s'intensifient graduellement au cours des années 1980. Durant les années 1960, les flux étaient liés au regroupement familial, à des séjours touristiques donnant lieu à des établissements durables ou à des migrations de travail<sup>31</sup>. Tout au long de la période communiste, la France a été la destination d'une émigration politique. La répression des mouvements politiques d'opposition en 1968 et en 1980 a notamment donné lieu à des migrations de ce type (BEAUVOIS, 1995). A partir de 1968 « [...] arrive en France un petit groupe d'intellectuels polonais, chassés des universités pour leur activité politique contestataire » (BOGALSKA-MARTIN, 2001). Dans les années 1980, la répression du mouvement Solidarité donna lieu à d'autres départs vers la France, ceux de militants n'ayant d'autre choix que la clandestinité ou l'exil (PARINAUD, 1999 ; BEAUVOIS, 1995).

### *2.1 Le contexte migratoire dans l'Europe du rideau de fer*

Jusqu'à la fin des années 1980, les pays du bloc socialiste ont mis en œuvre des politiques migratoires particulièrement contraignantes et restrictives<sup>32</sup>. Celles-ci sont, d'une façon générale, sous-tendues par un principe d'isolement maximal vis-à-vis de l'Occident. « *Les voyages à l'étranger étaient pratiquement limités aux voyages d'affaires autorisés par le pouvoir, aux échanges culturels et scientifiques, et au domaine sportif.* » (OKOLSKI, 1991). Les régimes socialistes décourageaient par des contrôles administratifs poussés, tout

---

<sup>31</sup> Entre 1961 et 1971, 7201 Polonais entrèrent en France avec le titre de « travailleur étranger » et 2712 au titre du regroupement familial (membres de famille d'étranger) (GRUSZINSKI, 1977).

<sup>32</sup> Seule la Yougoslavie se distinguait significativement des autres pays socialistes en permettant une large mobilité à ses ressortissants. « *A partir du milieu des années 1960, la Yougoslavie devient le premier pays communiste à autoriser presque toutes les catégories de citoyens à émigrer. En conséquence, la RFA, la Suisse et l'Autriche recrutent environ 500 000 ouvriers yougoslaves, suivis d'un nombre inconnu de dépendants* » (FASSMANN et MUNZ, 1995).

déplacement touristique à l'Ouest et plus généralement tout contact entre personnes des deux blocs<sup>33</sup>.

Au cours des années 1980, ces dispositifs restrictifs furent cependant progressivement assouplis dans la plupart des pays de l'ancien bloc de l'Est. Durant cette période, la délivrance des passeports se libéralise progressivement en Pologne. Ce mouvement est interrompu par la crise politique que constitue l'instauration de la loi martiale en décembre 1981<sup>34</sup>. A la suite de celle-ci, la politique migratoire polonaise se raidit considérablement durant une période limitée.

Au cours des années 1982 et 1983 la délivrance de passeports devint de nouveau plus restrictive, mais rapidement des mesures libéralisant les sorties du territoire furent réintroduites. Dès 1988, un droit presque sans limitation fut accordé à la circulation des Polonais. Les migrations polonaises atteignent à cette période des niveaux jamais enregistrés depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

---

<sup>33</sup> Deux systèmes permettaient de limiter les sorties légales du territoire. Le premier reposait sur un contrôle rigoureux de l'attribution des passeports. Le second sur des réglementations relatives aux devises étrangères. Seul un nombre restreint de citoyens possédait un passeport, son obtention impliquait que l'on puisse justifier de liens (généralement familiaux) avec des ressortissants étrangers et de se soumettre « à des formalités de demande d'autorisations longues et humiliantes, débouchant très souvent sur un refus » (OKOLSKI, 1991). Tout autre motif que la réunion de familles séparées de part et d'autre des frontières étaient considéré comme insuffisant pour obtenir l'autorisation d'émigrer (KORCELLI, 1994). Ces mesures restrictives furent renforcées par l'obligation pour les personnes désirant se rendre à l'étranger d'ouvrir un compte en devises auprès de la banque centrale de l'État dans lequel elles souhaitent séjourner. A ces limitations s'ajoutèrent les conditions spécifiques à l'obtention d'un visa qu'érigèrent de nombreux pays occidentaux pour les voyageurs des PECO.

<sup>34</sup> La loi martiale (parfois désignée par l'expression « état de guerre ») a été instaurée le 13 décembre 1981 et dura jusqu'au 22 juillet 1983. Au cours de cette période, les libertés furent considérablement réduites et les voyages à l'étranger sensiblement restreints. Un mouvement social important de contestation du régime se développe dès la fin des années 1970 (porté par le syndicat Solidarność). En décembre 1981, le Colonel Jaruzelski décrète l'état de guerre et réprime la contestation. Les événements de décembre 1981 provoquent un départ massif de Polonais vers l'Europe de l'Ouest (250 000) pour échapper à la politique de répression menée à l'encontre du mouvement Solidarność (CHESNAIS, 1992 ; FASSMANN et MUNZ, 1994). Dans les années qui suivent, la moitié environ des émigrants polonais de 1980-1981 retournent dans leur pays d'origine (FASSMANN et MUNZ, 1992).

## 2.2 Les migrations polonaises en Europe au cours des années 1980

Les séjours des Polonais dans les pays ouest-européens pouvaient revêtir jusqu'à la fin des années 1980 deux formes différentes. Celle d'une émigration officielle ayant l'établissement durable comme finalité ou celle de voyages à l'étranger d'une durée limitée<sup>35</sup>. Pour l'émigration légale, les futurs migrants devaient solliciter, auprès de l'Etat, une autorisation préalable de changement durable ou permanent de résidence. Les séjours de durée limitée (par exemple touristiques) donnaient par ailleurs souvent lieu au développement de pratiques migratoires illégales dans les pays de l'Ouest ou du moins en infraction avec la législation sur l'émigration polonaise<sup>36</sup>. En effet, de nombreux Polonais ont pu séjourner durablement en France après être arrivés avec une autorisation de séjour touristique.

Bien que, selon les statistiques officielles polonaises, le nombre de migrants quittant légalement la Pologne n'a pas augmenté significativement dans les années 1980 (environ 10 000 sorties annuelles), on peut considérer que des centaines de milliers de Polonais entreprirent de façon illégale une migration vers d'autres pays d'Europe ou d'Amérique. Les sources statistiques polonaises de l'époque socialiste concernant les migrations sont de l'avis de nombreux auteurs, peu fiables, ne reflétant pas la nature et la dimension réelle des flux migratoires. Par exemple, « *on peut estimer que l'émigration non officielle en provenance de Pologne pour la période 1981-1988 représentait plus de 70% de l'émigration nette totale (officielle et non officielle)* <sup>37</sup> » (OKOLSKI, 1992). Durant les années 1980, il a été évalué que les statistiques officielles ne recensaient qu'un migrant sur cinq (KORCELLI, 1994). Selon Catherine Wihtol de Wenden et Anne de Tinguy (1993), la prise en compte des statistiques polonaises officielles et des différentes estimations concernant les migrations illégales indiquent que plus d'un million de personnes ont émigré entre 1980 et 1990<sup>38</sup>.

---

<sup>35</sup> Ces séjours, à caractères professionnels, familiaux ou touristiques avaient une durée limitée, fixée avant le départ auprès des autorités polonaises.

<sup>36</sup> Ces séjours illégaux à l'étranger étaient considérés comme des infractions à la loi en Pologne.

<sup>37</sup> Traduction personnelle.

<sup>38</sup> Une grande partie de cette population était composée de personnes reconnues par la République Fédérale Allemande comme allemandes de souche. Tous les gouvernements de la RFA s'efforcèrent de faciliter l'émigration de cette population originaire de nombreux pays de l'ancien bloc de l'Est. Les personnes ayant des ascendants allemands ainsi que leurs conjoints et leurs enfants reçurent la possibilité d'acquérir la nationalité

Selon des sources statistiques polonaises<sup>39</sup>, entre 1981 et 1990, près de 10 000 personnes émigrèrent officiellement en France. Des données polonaises (MARSZAL, 2001) nous permettent de caractériser cette émigration légale vers la France selon la région de provenance, l'âge, le sexe et le niveau d'étude. Contrairement à ce qui prévaudra pour les migrations postérieures à 1989, les migrants des années 1980 proviennent majoritairement des régions dont étaient issus les Polonais arrivés en France durant la période de l'entre-deux-guerres<sup>40</sup>. Ces entrées (entre 1982 et 1990) sont majoritairement féminines (53% des entrants) et essentiellement le fait de personnes issues de zones urbaines (82% des individus pour la période 1981-1988, alors que 60% de la population polonaise dans son ensemble réside dans ces zones) (SAKSON, 1997). La plupart des migrants proviennent de grandes villes (Varsovie, Cracovie, Wrocław et Gdansk)<sup>41</sup>. La classe d'âge la plus représentée pour les femmes est 25-29 ans et 30-34 ans pour les hommes. Contrairement aux mouvements migratoires de l'entre-deux-guerres, ces nouveaux flux impliquent majoritairement de jeunes urbains plutôt diplômés (MICHALSKI, 2001).

Durant cette période, les titres de séjour les plus demandés par les Polonais sont ceux de « demandeur d'asile », de « touriste » et de « travailleur ». La demande d'asile était souvent utilisée comme moyen de séjourner à l'étranger<sup>42</sup> indépendamment de réelles persécutions politiques (WIHTOL DE WENDEN, 1993). L'entrée sur le territoire se fait, pour les raisons

---

allemande. Ces personnes désignées par le terme « Aussiedler » (Aussiedler peut être traduit par « rapatrié » en allemand) sont les derniers représentants des nombreuses minorités germaniques établies jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale dans les pays de l'ancien bloc de l'Est. Près de 9 millions d'Aussiedler ont été « rapatriés » en Allemagne à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. De plus, un nombre très important de Polonais bénéficia dans les pays européens non socialistes d'un droit à l'asile politique ou à une protection temporaire. Pour de nombreux migrants, ce séjour fut à cette époque dans de nombreux cas le préalable à une nouvelle migration (donnant lieu à un établissement définitif) vers des pays tels que les USA, le Canada, l'Australie ou l'Afrique du Sud. Seul 3% des migrants polonais de cette époque (années 1980) choisirent la France comme pays de destination (MARSZAL, 2001).

<sup>39</sup> Office Central des Statistiques Polonais (GUS), différentes années, Varsovie.

<sup>40</sup> Par exemple la Silésie dont sont originaires 24.5% des migrants et dont la population globale représente 12,5% des habitants de la Pologne.

<sup>41</sup> Ces quatre villes sont respectivement la première, la seconde la quatrième et la sixième ville du pays du point de vue du nombre d'habitants.

<sup>42</sup> Par exemple pour l'année 1985, l'OFPPA comptabilise 4645 demandes d'asile dont 3150 seront rejetées.

mentionnées plus haut, souvent sous un titre de séjour touristique. Une étude (Sytuacja demograficzna polski, 1989) menée en Pologne sur l'émigration non officielle<sup>43</sup> montre qu'entre 1981 et 1988, près de 23 300 personnes émigrèrent par ce biais en France.

Les Polonais entrés en France durant les années 1980 sous le titre de « travailleur permanent »<sup>44</sup> sont peu nombreux, de l'ordre de quelques centaines à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Les entrées sous ce type de titre de séjour prennent un essor à partir de 1982 (1767 entrées soit moins de 2% des entrées totales tous flux confondus). Elles atteignent leur niveau le plus élevé (1978 entrées) en 1990.

En 1991, la région parisienne accueille près de 75% des migrants polonais<sup>45</sup>. La région Nord ne se distingue plus des autres régions françaises, seuls 7% des travailleurs polonais y sont établis. La concentration des travailleurs polonais dans la région parisienne est élevée comparativement aux autres nationalités de travailleurs migrants européens (seulement 55% d'entre eux sont installés dans cette région en 1991)<sup>46</sup>. Cette forte représentation des Polonais en Île-de-France indique la faible attractivité des anciens foyers de migration de ce flux. Il n'y a que peu de liens entre les migrants de la vague de l'entre-deux-guerres ainsi que leurs descendants et les Polonais arrivés en France après les années 1950.

### ***III. Le système migratoire polonais après 1990***

Dès 1991, les Polonais n'ont plus droit au statut de réfugié politique et la suppression à la même époque des visas de court séjour<sup>47</sup> permet une nette facilitation de la mobilité entre la France et la Pologne. « *De toutes les dimensions qui caractérisent le nouveau paysage migratoire européen depuis la fin des années 80, l'une des plus importantes est la possibilité*

---

<sup>43</sup> L'émigration non officielle est composée de personnes titulaires d'un titre de séjour de touriste et ayant prolongé celui-ci pour rester durablement à l'étranger.

<sup>44</sup> Il faut également ajouter à ces personnes, entrées directement sous le titre de « travailleur permanent », ceux régularisés avec ce titre de séjour après une entrée de type différent.

<sup>45</sup> OMI *annuaire des migrations – OMISTAT (1992)* et exploitation personnelle des bases de données.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> L'entrée sur le territoire français, même à titre touristique, était soumise alors à la détention d'un visa de court séjour d'une validité de 3 mois. Ce type de visa est supprimé le 8 avril 1991. Les Polonais sont les premiers ressortissants des PECO à bénéficier de cette suppression.

*qu'ont la plupart des ressortissants de l'Europe Centrale et Orientale non seulement de partir mais aussi de revenir dans leur pays d'origine* » (MOROKVASIC, 1999). Ce changement dans la législation migratoire rend d'ailleurs depuis lors plus difficile la quantification précise des flux. Durant les années 1980, les séjours des migrants polonais en France étaient souvent à vocation durable, un mouvement inverse apparaît à la fin de cette décennie et s'amplifie au cours des années 1990. En effet, sous l'action de différents facteurs, les délivrances de titres de séjour temporaires se multiplient et deviennent majoritaires pour les titres permanents.

Avant l'élargissement de l'Union Européenne aux PECO, les politiques migratoires des Etats européens, marquées par la crainte d'une « invasion de l'Est », étaient restrictives quant aux séjours de longue durée. Les images télévisées de foules se précipitant dans les brèches du mur de Berlin, des sondages promettant un exode massif des « populations de l'Est » eurent un impact sur les opinions publiques occidentales et sur la définition des politiques migratoires à l'Ouest<sup>48</sup>. « *Pourtant, force est de constater que le phénomène des migrations de l'Est a été au départ autant médiatisé en France qu'en Allemagne : il y a été également question de « Ruée vers l'Ouest », de « Damnés de l'Est », de « déferlante humaine », d'« invasion », de « raz-de-marée », etc.* » (MOROKVASIC, ANGENENDT et FISHER, 1994). Dès le début des années 1990, une vision alarmiste des migrations de l'Est incite les pouvoirs publics à restreindre pour les ressortissants de ces pays les rares possibilités de séjour durable et le droit d'asile. La crainte d'une immigration massive en provenance de l'Est a déterminé dans une large mesure la constitution d'un nouveau cadre juridique réglant l'accès au territoire français des ressortissants de l'ancienne Europe socialiste<sup>49</sup>. L'Etat a mis en place, dès le début des années 1990, des dispositifs destinés à faciliter une mobilité temporaire et à décourager une immigration d'installation. Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur<sup>50</sup>, déclarait à propos de l'ex-URSS : « *[il faut] un plan Marshall pour la Russie*

---

<sup>48</sup> Ces craintes, comme nous le verrons par la suite, se retrouvent également dans le cadre des négociations d'adhésion à l'Union européenne où des restrictions quant à la mobilité des nouveaux pays membres sont exigées de la plupart des Etats membres.

<sup>49</sup> Swanie Potot illustre dans sa thèse (2003), en citant l'article du Monde publié le 9 décembre 1990, « *La CEE veut prévenir un afflux d'émigrants des pays de l'Est* » qui reprend la question soulevée par les ministres de la sécurité des douze pays de la CEE lors du sommet de Rome les 6 et 7 décembre, à savoir « *la perspective d'une immigration massive en provenance des pays de l'Est* ».

<sup>50</sup> Charles PASQUA occupe le poste de ministre de l'intérieur sous le gouvernement Chirac (1986-1988) et sous le gouvernement Balladur (1993-1995).

*pour faire face à la menace de voir se déclencher une grande vague migratoire vers l'Europe des 12* » (Libération 13 mars 1993). Des « prédictions » scientifiques faisaient naître la crainte que même si la France n'était pas en « première ligne » pour ces migrations, il existait avec l'Allemagne un processus de vase communicant. Lorsque celle-ci aurait comblé ses capacités d'accueil, la France recevrait alors l'essentiel du flux (MOROKVASIC, ANGENENDT et FISHER, 1994). Cependant, les mouvements migratoires en provenance des PECO, même s'ils se sont considérablement développés, ne revêtirent pas le caractère de raz de marée que certaines prévisions leurs auguraient (STALKER, 1995; MOROKVASIC-MULLER, 2003). Pour les citoyens de l'ex bloc de l'Est, la France est restée une destination de « second choix » (DE TINGUY, WIHTOL DE WENDEN, 1994). L'essentiel du flux s'orientait, jusqu'à l'adhésion de la Pologne à l'Union Européenne, vers l'Allemagne ou l'Autriche. D'une façon générale, la situation migratoire postérieure à 1989 montre que « [...] *potentiel migratoire* ne signifie pas pour autant *potentiel d'immigration*. » (MOROKVASIC, ANGENENDT et FISHER, 1994).

Les migrations postérieures à la fin des régimes communistes, présentent par rapport aux vagues précédentes certains traits originaux : elles sont le plus souvent individuelles (dans le sens où le regroupement familial est rare), féminines, en rupture avec le modèle traditionnel de l'immigration de main d'œuvre<sup>51</sup> et impliquent des acteurs de milieux sociaux très variés. Le regroupement familial ne tient, pour les mouvements de population polonais et ceux provenant des autres Etats de l'ancienne Europe socialiste, qu'une place mineure. Ces nouveaux flux intra européens se caractérisent par une nette prédominance des migrations temporaires. « *La plupart d'entre eux sont jeunes et célibataires, viennent d'un milieu urbain, arrivent de façon individuelle par le moyen de transport le moins cher, le plus souvent à Paris ; ils sont presque toujours hébergés pendant quelques temps par des amis polonais ou français.* » (WIHTOL DE WENDEN et DE TINGUY, 1993).

---

<sup>51</sup> Les grandes migrations de main d'œuvre que la France a connues durant trois premiers quarts du XXème siècle étaient fortement encadrées par l'Etat et s'inscrivaient dans le cadre d'accords bilatéraux entre pays.

### *3.1 Un contexte migratoire commun aux PECO*

La dernière décennie du XXème siècle voit dans l'ancienne Europe socialiste la naissance d'un processus "d'inversion" des frontières. Avant la chute du mur de Berlin, les sorties du territoire étaient scrupuleusement contrôlées par les Etats de l'ancien bloc socialiste. Les pays de l'Europe de l'Ouest étaient au contraire assez accueillants pour les migrants provenant de ces zones. A partir de la chute des régimes socialistes, jusqu'au moment de l'élargissement européen du 1<sup>er</sup> Mai 2004, la mobilité des ressortissants de ce qui fut le « bloc socialiste » n'était plus contrainte par leur pays d'origine mais se heurtait aux mesures restrictives, rapidement mises en œuvre, par les pays de l'Ouest. Au cours de cette période, ce n'est donc plus la frontière du pays de départ qui constituait le plus grand obstacle mais celle du pays de destination.

Les PECO, dans le domaine de la circulation internationale des personnes, furent dès la fin du socialisme soumis dans leur ensemble à des dispositions légales similaires. La suppression de la nécessité de demande de visa pour entrer en France et plus tard dans l'espace Schengen<sup>52</sup>, la modification de la politique d'asile politique et la restriction des canaux permettant de travailler légalement ou de s'établir durablement ont concerné l'ensemble de ces pays. Il existe cependant une différence de traitement entre les Etats d'Europe Centrale et ceux des Balkans ou encore ceux issus de l'ex-URSS. Dès le début des années 1990, le droit au séjour et le régime des visas furent sensiblement plus restrictifs pour les Etats des Balkans occidentaux<sup>53</sup> ainsi que la Roumanie, la Bulgarie et les Etats issus de l'ex-URSS (exception faite des pays baltes).

Les pays de l'ancienne Europe socialiste, quelles que soient les dispositions du droit français de l'immigration appliquées à leurs ressortissants, partagent certaines caractéristiques quant à leurs flux migratoires. L'appartenance à des sociétés impliquées dans le même type de processus de transformation ainsi que l'existence d'un droit de l'immigration similaire pour l'ensemble des PECO permettent à nos analyses de dépasser le simple cadre des migrations

---

<sup>52</sup> La convention de Schengen promulgue l'ouverture des frontières entre les pays signataires. Le territoire ainsi créé est communément appelé « espace Schengen » (institutionnalisé à l'échelle européenne par le traité d'Amsterdam de 1997).

<sup>53</sup> Albanie, Bosnie, Croatie, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie et Slovénie.

polonaises. La situation de transformation<sup>54</sup> dans laquelle se trouvent ces Etats est l'un des éléments permettant d'utiliser des approches comparables pour l'étude des flux migratoires de leurs ressortissants. Les transformations qui affectent les anciennes sociétés socialistes dans leur passage à la démocratie et à l'économie de marché ont engendré de profonds bouleversements. Le chômage de masse, la précarisation d'une partie importante de la population (particulièrement les femmes) sont des éléments qui ont eu un fort impact sur la dynamique des flux migratoires de cette période.

Les migrations provenant des Etats de l'ex-URSS et des PECO présentent également des similarités quant à la part élevée de femmes et au caractère individuel du flux. Les analyses que nous produirons pourront donc s'appliquer à d'autres flux migratoires que ceux en provenance de Pologne. Certains pays balkaniques comme l'Albanie, la Serbie, la Macédoine, le Kosovo appartiennent à des systèmes migratoires différents qui les excluent du champ de notre investigation. Des comparaisons peuvent également être faites dans le domaine de l'analyse des pratiques matrimoniales en migration<sup>55</sup>. En effet, pour l'ensemble des PECO et des Etats de l'ex-URSS, les mariages binationaux impliquent une large majorité de femmes étrangères aux trajectoires migratoires souvent comparables.

---

<sup>54</sup> L'expression « transition » est celle qui est la plus souvent employée pour désigner le passage des sociétés anciennement communistes à l'économie de marché et à la démocratie. L'emploi de ce mot suggère une perspective évolutionniste, l'adoption d'un fonctionnement similaire aux sociétés occidentales (capitalistes et démocratiques) étant posée comme une finalité indépassable. Il serait cependant plus juste de parler de reconfigurations sociales post-communistes. Plus rarement, certains auteurs emploient l'expression de « transformation » pour caractériser ce phénomène. "Opinions of scholars about the methodology of study of these post-1989 fundamental social changes have gradually crystallised and diversified thus resulting in the preference for either "transitological" or "transformatological" perspectives." (DANGLOVA, KANOVSKY et KILIANOVA, 2003). La notion de transformation peut être située dans la perspective des théories de la modernisation des années 1960 (MACHONIN, 1999), celles-ci récusent le supposé caractère uniforme du système socialiste dans les différents Etats de l'ancien bloc de l'Est et accordent une attention aux contextes spécifiques de chaque pays et au cheminement particulier dont il fait l'expérience. Nous utiliserons dans notre travail le concept de « transformation ».

<sup>55</sup> Ces éléments seront abordés plus détail dans la partie III de notre thèse.

### 3.2 Le flux polonais contemporain : éléments quantitatifs

Pour la période 1989-2004, les Polonais constituent la nationalité la plus représentée parmi les migrants provenant de l'ancienne Europe socialiste (exception faite des Etats issus de l'ancienne fédération Yougoslave).

Tableau n°1 : Répartition en 2002 des premiers titres de séjour obtenus selon la nationalité

Nationalité du titulaire	Effectifs	Part en % par rapport à l'ensemble des PECO	Part en % par rapport à l'ensemble des pays de l'ancienne Europe socialiste
Polonaise	<b>3281</b>	<b>38</b>	29.7
Roumaine	2412	29	21.8
Tchèque et/ou Slovaque	1008	12	9.1
Hongroise	655	8	5.9
Bulgare	1090	13	9.9
<i>Total des PECO</i>	<i>8446</i>	<i>100</i>	<i>76.5</i>
Balte (letton, lituanien ou estonien)	344	-	3.1
Russe, ukrainien ou biélorusse	2252	-	20.4
<i>Total</i>	<i>11042</i>	<i>-</i>	<i>100</i>

Source : HCI (2003)

Le tableau se lit ainsi : en 2002, 2412 Roumains ont obtenu pour la première fois un titre de séjour en France. Ils représentaient 29% des migrants des PECO ayant obtenu un premier titre de séjour en 2002 et 21,8% des migrants provenant de l'ensemble de l'ancienne Europe socialiste.

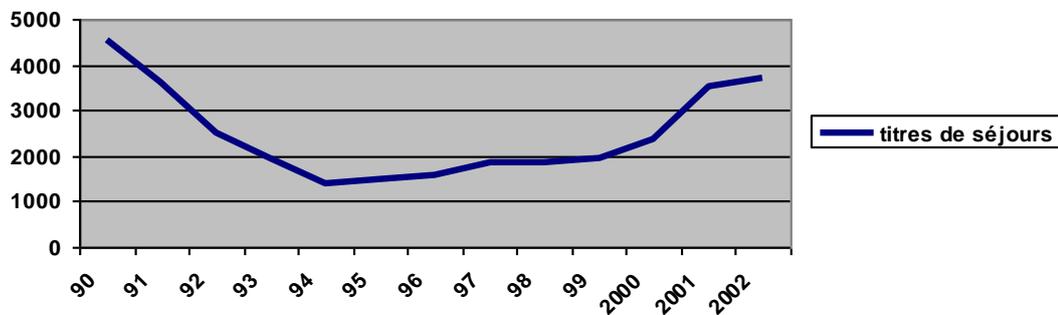
Les Polonais représentent 38% des ressortissants de pays issus de l'ancienne Europe socialiste non soviétique<sup>56</sup>, ayant obtenu pour la première fois un titre de séjour en 2002. Ils constituent avec 3281 titres délivrés en 2002 la nationalité la plus importante.

<sup>56</sup> Près de 30% de l'ensemble des migrants de l'ancienne Europe socialiste, Yougoslavie mise à part.

La population polonaise en France peut être évaluée en termes de flux ou de stocks :

- Le stock de Polonais est constitué par toutes les personnes de nationalité polonaise détentrices d'un titre de séjour<sup>57</sup>. En 1999, 98 566 immigrants polonais vivaient en France<sup>58</sup>, leur nombre était de 90 426 en 2006 dont 64% de femmes<sup>59</sup>.
- Le flux de Polonais est constitué des personnes à qui un titre de séjour est délivré pour la première fois.

Graphique n° 1: Évolution du nombre de titres de séjour<sup>60</sup> délivrés à des Polonais (1990-2002)



Source : OMI – annuaire des migrations - OMISTAT (1990-2002).

Le nombre de titres de séjour détenus par des Polonais décroît du début des années 1990, jusqu'au milieu de la décennie, pour augmenter de nouveau régulièrement jusqu'en 2004. La diminution, continue de 1990 à 1995, peut être expliquée par la réduction brutale de l'octroi de titres de séjour pour raison de travail (à partir de 1992) et la fin de la possibilité de déposer des demandes d'asile (à partir de 1991). La croissance du nombre de titres délivrés,

<sup>57</sup> Il faut noter que les personnes possédant deux nationalités, française et polonaise, sont comptabilisées comme Françaises selon l'INSEE.

<sup>58</sup> INSEE, recensement de la population, 1999.

<sup>59</sup> INSEE, recensement de la population, 2005.

<sup>60</sup> Les titres comptabilisés se composent d'introductions et de régularisations. Les introductions sont constituées par les entrées nouvelles sur le territoire, elles concernent les personnes ne détenant pas de titre de séjour. Les régularisations comptabilisent les personnes passées d'un type de titre de séjour à l'autre et dans le cas des données de l'Office des Migrations Internationales, le passage d'un titre de séjour temporaire à un titre de séjour long.

observable dès le milieu de la décennie 1990, découle essentiellement d'une très forte augmentation des titres de séjour « étudiant » et d'une hausse de la délivrance de titres de séjour de « travailleur » à partir de 2001.

### *3.3. L'élargissement de l'Union européenne et ses conséquences sur les flux migratoires polonais en France*

L'entrée de la Pologne et de certains autres pays de l'ancienne Europe socialiste dans l'Union Européenne (1<sup>er</sup> mai 2004) institue un nouvel espace migratoire européen. Les conditions selon lesquelles les migrants polonais circulent ou s'établissent dans les Etats de l'Union Européenne, et notamment en France, ont été modifiées par cet événement.

Les préoccupations liées à la mobilité des personnes furent omniprésentes dans les négociations concernant l'adhésion à l'Union Européenne des dix nouveaux Etats membres<sup>61</sup>. En effet, face à la crainte d'un afflux migratoire majeur, l'Allemagne et l'Autriche posèrent, dès la phase de négociations, le principe d'un moratoire sur le libre accès des populations des nouveaux Etats membres au marché du travail européen dans son ensemble. Comme au moment de la chute du mur de Berlin, la crainte d'un raz-de-marée migratoire est-européen persistait. A l'issue des négociations d'adhésion, les États de l'Union européenne gardèrent la possibilité de limiter la mobilité et l'accès à leur marché du travail national aux ressortissants des nouveaux pays adhérents<sup>62</sup> (CHASTEL et JELINKOVA, 2002). Ces dispositions impliquèrent l'instauration, au sein de l'Union Européenne, de politiques migratoires différenciées selon les pays. L'accès des citoyens des nouveaux Etats membres aux marchés de l'emploi nationaux étant plus ou moins restreint.

---

<sup>61</sup> Ces Etats, concernés par la vague d'adhésion de mai 2004, sont : la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, la Slovénie, la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, Chypre et Malte.

<sup>62</sup> La position commune, arrêtée par le Conseil Européen, établit que pendant une période de deux ans suivant l'adhésion, la mobilité et l'accès au marché de l'emploi pourraient être restreints. Ces dispositions pouvaient, après examen et concertation au niveau européen, être prorogées de 5 ans. Après cette période maximale de sept ans, les Etats membres gardaient encore la possibilité d'appliquer des mesures restrictives (CHASTEL et JELINKOVA, 2002).

Un an après l'adhésion, partout en Europe, les Etats limitent la mobilité des ressortissants des nouveaux pays membres, seule l'Irlande et la Grande Bretagne en 2005 n'avaient pas restreint l'accès à leur territoire. Pour les autres pays, dont la France, le travail des ressortissants de l'Est de l'Union était subordonné à la demande d'une autorisation de travail. Cette autorisation pouvait être acceptée ou rejetée par la DDTEFP<sup>63</sup>, la mauvaise situation de l'emploi local pouvant être un motif de refus invoqué. Les autorisations de travail impliquent la signature préalable d'une promesse d'embauche par l'employeur. En France, les ressortissants des Etats nouvellement entrés dans l'Union Européenne peuvent séjourner de façon illimitée. En pratique, le droit de travailler ne leur est octroyé que pour un certain nombre de métiers en tension<sup>64</sup>. Les conditions d'accès des ressortissants des nouveaux Etats membres de l'Union connaissent des évolutions fréquentes.

Les conditions spécifiques que chaque pays a posées quant à l'accès des ressortissants des nouveaux Etats membres à son marché de l'emploi ont provoqué une diversification des pays de destination et une nouvelle répartition quantitative des flux.

« Les migrants polonais ne migrent plus dans les mêmes pays depuis l'élargissement de l'Union Européenne. L'Allemagne est moins attractive, même si elle reste la première destination des migrants polonais : seuls 24% d'entre eux s'y sont rendus en 2005, contre 35% en 2000 et 40% en 2001. Elle reste notamment très prisée des migrants saisonniers. L'émigration vers les Etats-Unis est également en régression : elle représente 10% de l'émigration en 2005, contre près de 20% en 2000. L'émigration en Italie, qui représente 13% en 2005, diminue de façon continue après avoir triplé entre 2001 et 2002, passant de 5 à 15%. Par contre, l'émigration au Royaume Uni a connu un développement spectaculaire, passant de 6% en 2004 à près de 20% en 2005 » (GORNLY, 2005).

L'entrée des PECO dans l'Union a grandement facilité les mobilités estudiantines. En effet, les ressortissants de ces pays peuvent bénéficier des mêmes dispositifs d'aide à la mobilité

---

<sup>63</sup> Direction Départementale du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Au niveau départemental, la D.D.T.E.F.P. constituait l'échelon opérationnel de mise en œuvre des politiques des ministères des affaires sociales, du travail et de la solidarité (site internet ministère du travail).

<sup>64</sup> La DDTEFP délivre des autorisations de travailler en prenant en compte la situation de l'emploi local et une liste de métiers (en tension) pour lesquels les besoins du marché de l'emploi ne sont pas satisfaits. Pour les métiers inscrits sur cette liste, la situation de l'emploi local n'est pas opposable à la délivrance d'une autorisation de travail.

que les autres membres de l'Union Européenne (notamment le programme ERASMUS<sup>65</sup>). Au début des années 2010, la liberté de circulation accordée aux Polonais et le fait que les marchés du travail des pays ouest européens aient été progressivement ouverts, ont permis le développement d'une migration légale et la régularisation de travailleurs clandestins entrés avant l'adhésion à l'Union Européenne.

#### ***IV. Caractérisation sociodémographique des flux migratoires polonais contemporains***

A partir de 1989, l'effondrement des régimes socialistes modifie radicalement la donne migratoire européenne. La mobilité internationale est alors facilitée par une libéralisation de la circulation des personnes ainsi que par le développement de moyens de transports de moins en moins coûteux. Les bouleversements politiques majeurs de la dernière décennie du XXème siècle, la mondialisation, « ont suscité de nouveaux facteurs d'attraction et des schémas migratoires qui ne correspondent plus à l'ancienne émigration de travail, ni aux liens traditionnels entre pays de départ et pays d'accueil » (WIHTOL DE WENDEN, 2001). L'originalité des migrations polonaises contemporaines par rapport aux flux antérieurs réside notamment dans le fait qu'elles impliquent toutes les couches sociales de la population du pays de départ. Ces flux se composent de migrants aux motivations et aux trajectoires migratoires très variables. Le travailleur hautement qualifié titulaire d'un permis de travail, l'artiste, le saisonnier employé agricole, le maçon clandestin, l'étudiant ou la jeune fille au pair sont autant de visages que peuvent prendre ces nouvelles migrations. Le flux migratoire polonais a également une dimension clandestine, alimentant essentiellement les secteurs économiques du bâtiment, de l'agriculture, de l'hôtellerie restauration et des services à la personne. Cette diversité constitue une particularité par rapport aux vagues précédentes pour lesquelles l'éventail des origines sociales des migrants était assez réduit.

---

<sup>65</sup> « Premier grand programme européen, Erasmus favorise les actions de mobilité en Europe pour les étudiants (périodes d'études ou de stage), le personnel enseignant (mission d'enseignement), ainsi que l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur (périodes de formation). Erasmus facilite également la coopération entre établissements d'enseignement supérieur par l'élaboration de programmes intensifs, de réseaux et de projets multilatéraux. En France, aujourd'hui, la totalité des universités françaises participent à Erasmus ainsi que la plupart des établissements d'enseignement supérieur non universitaires. » (Source : <http://www.europe-education-formation.fr>).

#### 4.1 Apparition de nouvelles formes migratoires

Au cours de la deuxième moitié des années 1980, les migrations polonaises légales ou illégales connaissent un fort développement<sup>66</sup>. A partir de cette époque, le visage des migrations est-ouest change profondément. Les migrations ne générant pas d'établissements définitifs deviennent prépondérantes. Dès le milieu des années 1980, les nouvelles migrations ne s'inscrivent plus dans le schéma ordonné des migrations de travail des années 1960 et 1970. Face à la restriction des canaux légaux d'immigration, des mobilités plus informelles se développent (DIMINESCU, 2003). A la figure du migrant originaire du bloc socialiste s'établissant « à l'Ouest » sans réel espoir de retour dans son pays d'origine succèdent des mouvements de populations faits de va-et-vient entre territoires de départ et d'arrivée. Ces mobilités se développent dans les interstices des règles restrictives du droit de l'immigration des pays d'accueil (essentiellement les Etats de l'Union Européenne) et donnent naissance à des stratégies originales d'accès aux territoires étrangers. « *La chute du mur de Berlin a mis sur les routes de nouveaux types de migrants : frontaliers, saisonniers, pendulaires, migrants «de valise» hommes-navettes, effectuant des aller-retour avec les pays d'origine.* » (WIHTOL de WENDEN, 2001).

Pour de nombreux migrants une circulation continue s'établit entre pays de destination, l'immigration et l'installation durable qui lui est liée, ne sont plus au cœur des pratiques migratoires. Ces nouvelles formes de mobilité impliquent des rapports et des hiérarchisations différentes entre territoires de départ et de destination. Dans ce cadre l'opposition radicale entre les notions de sédentaire et de migrant s'affaiblit (MOROKVASIC, 2003a ; OKOLSKI, 1999 ; KOFMAN, 1999). L'un des éléments qui caractérise ces nouvelles migrations est le développement de mobilités internationales dans lesquelles prennent naissance de véritables espaces transnationaux<sup>67</sup>. Le territoire français est souvent perçu par ces migrants non comme un espace d'établissement durable, mais comme un élément participant à l'existence d'un espace plus global, faisant système avec d'autres lieux. Les migrants utilisent les territoires de destination comme des espaces de production de richesse,

---

<sup>66</sup> Un pic est atteint en 1989 pour les migrations légales, près de 148 000 Polonais étaient employés à l'étranger (majoritairement dans des pays du bloc socialiste) sur la base d'accords intergouvernementaux ou de contrats d'Etat.

<sup>67</sup> Ce point sera abordé plus en détail dans la deuxième partie de notre thèse.

la France peut alors être un simple lieu de travail, le territoire de départ restant l'espace dédié à la consommation. Dans ce nouvel environnement, de plus en plus de personnes migrantes doivent inscrire leurs déplacements en s'appuyant sur l'existence de réseaux sociaux transcendant les frontières des pays pour se développer dans un espace transnational.

De nouveaux types de mobilités internationales commencent à émerger, comme les flux circulaires de « faux touristes »<sup>68</sup>. Ces mouvements migratoires « *[Les autres flux migratoires] relèvent de mouvements complexes, parfois pendulaires ou circulaires ; il ne s'agit pas de simple flux vers l'Ouest et, pour les caractériser, le concept de « mobilité» paraît parfois plus approprié que ne l'est celui de migration* » (MOROVASIC, 2002). Les migrants de ces flux sont impliqués dans des activités de vente à la sauvette de biens de consommation divers et constituent les pionniers d'une nouvelle forme de mobilité (si ce n'est un mode de vie) appelé la migration incomplète (OKOLSKI, 2001 ; MOROKVASIC, 1999). Ces migrations consistent dans des allers-retours réguliers et fréquents entre territoires de départ et de destination. Ces allers-retours fréquents se développent, notamment entre la Pologne et l'Allemagne. Ce flux est constitué d'une noria de migrants achetant des articles (souvent d'occasion) à l'Ouest et les revendant sur des marchés polonais. La migration (qu'elle soit incomplète ou non) était à cette époque un phénomène de masse en Pologne.

Près d'un foyer sur trois comptait au moins l'un de ses membres impliqué dans une forme de mobilité internationale (OKOLSKI, 1999). Les années 1980 furent une période d'établissement de nouveaux réseaux migratoires<sup>69</sup>, et d'acquisition d'expérience dans la migration internationale pour un nombre considérable de Polonais (OKOLSKI, 1999). Comme le remarque Mirjana Morokvasic (1999), «*La Pologne étant traditionnellement un pays d'émigration, la diaspora polonaise compte quelque 13 millions de personnes dans le*

---

<sup>68</sup> L'expression de « faux touriste » que l'on peut retrouver par exemple dans certains rapports officiels (OTHILY & BUFFET, 2006) désignent les personnes qui sous couvert de tourisme entreprennent des migrations illégales ou développent lors de leur séjour des activités commerciales en contradiction avec leur statut de touriste.

<sup>69</sup> Les chercheurs américains ont été les premiers à tenter de systématiser les notions de réseaux migratoires. Douglas MASSEY (1993) dans ses travaux sur les migrations mexicaines aux USA en a donné une définition, que nous reprendrons dans notre étude. Le réseau migratoire est «*l'ensemble des liens interpersonnels qui relient les migrants, les futurs migrants, et les non-migrants dans les espaces d'origines et de destination, à travers les liens de parenté, d'amitié et aux origines communautaires partagées* ».

*monde et ses réseaux importants assurent l'accueil des nouveaux migrants et/ou facilitent leur passage ».*

Les migrantes objet de notre enquête se marient et s'établissent durablement en France. Ce type de trajectoire migratoire peut sembler en opposition avec les modes de mobilités présentés ci-dessus. Cependant, comme cela sera étudié en détail plus bas, les migrantes polonaises qui se marient avec un Français commencent le plus souvent leur cheminement migratoire sans avoir l'intention de s'établir en France. Nous pouvons retrouver dans la période antérieure à la mise en couple et au mariage, des mobilités temporaires ou plus rarement de va-et-vient chez notre population.

#### *4.2 Caractérisation de la population polonaise établie en France selon le titre de séjour*

Les entrées sur le territoire français peuvent prendre une forme légale ou illégale, donner lieu à un séjour temporaire ou durable. Selon la classification du groupement chargé des statistiques du Haut Comité à l'Intégration<sup>70</sup>, les différents titres de séjour peuvent être répartis en deux grandes catégories, ceux réglant les séjours à vocation temporaire et ceux relatifs aux séjours à vocation permanente<sup>71</sup>. Dans un contexte de restriction drastique des possibilités d'obtention de titres de séjour permanents, la grande majorité des titres de séjours

---

<sup>70</sup> Créé en 1989, le Haut Conseil à l'Intégration a pour mission de donner un avis et de faire toute proposition utile, à la demande du Premier ministre ou du Comité interministériel à l'intégration, sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère.

<sup>71</sup> « Comme dans ses précédents rapports, le haut conseil a distingué les séjours à vocation temporaire, qui concernent des personnes dont la situation et les titres dont ils sont titulaires ne donnent pas vocation à s'établir durablement en France : travailleurs saisonniers, travailleurs européens ayant un engagement de travail inférieur ou égal à un an, détenteurs d'une autorisation provisoire de travail, demandeurs d'asile, étudiants, titulaires des nouveaux titres « professions artistiques et culturelles » et « scientifiques », et les séjours à vocation permanente, qui concernent les personnes bénéficiant d'un titre d'une durée d'un an ou plus - réfugiés, familles, travailleurs - à l'exception des étudiants, des scientifiques et de leurs conjoints et des travailleurs européens disposant d'un titre d'un an » (HCI, 2002).

délivrés sont temporaires<sup>72</sup>. Les titres de séjour à vocation permanente représentent toujours moins de 15% des titres délivrés pour la période allant du début des années 1990 à l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne (mai 2004).

Les typologies statistiques actuellement en vigueur ont du mal à traduire la réalité de flux mouvants pour lesquels la frontière entre sédentarité et mobilité tend à devenir de plus en plus floue. En effet, les migrations de va-et-vient, notamment propres aux flux migratoires polonais contemporains, remettent en question les catégorisations traditionnelles, opposant séjours courts et séjours permanents. L'examen de la nature du titre de séjour détenu ne doit donc pas être le principe unique de construction d'une typologie des mobilités qui nous intéressent. Pour l'étranger ayant un titre de séjour long, l'expression de sa volonté de vivre sur le territoire national est explicite, pour les autres, le projet migratoire peut évoluer dans ses formes, il se fait, se défait, se conforte ou s'affaiblit au cours de son séjour en France.

L'intention de s'installer durablement en France ne peut être comprise par la seule étude du titre de séjour détenu. En effet, la mobilité étant contrainte par les lois relatives à la migration, des personnes possédant un titre de séjour court peuvent par exemple développer un projet (im)migratoire d'établissement durable. Les passages successifs d'un type de titre à l'autre peuvent être autant de jalons de ce projet. Par exemple, un Polonais entré sur le territoire sans titre de séjour et ayant donc le droit de séjourner trois mois (séjour touristique avant 2004) peut très bien être au début d'un processus d'établissement durable. L'intention de s'établir durablement en France peut se construire au fil du séjour, comme l'expose Abdelmalek SAYAD (1997), l'immigration est souvent une situation pensée comme provisoire qui dure. « *A l'heure de la mondialisation, une typologie distinguant les formes, les facteurs et les objectifs de la mobilité est peut être la plus pertinente* » (WIHTOL de WENDEN, 2001).

La part relative des différents titres de séjour détenus par les Polonais en France a sensiblement varié du début des années 1990 à 2004 (date de l'entrée dans l'Union Européenne). Certains titres de séjour ont vu leur nombre et leur part augmenter de façon importante, d'autres diminuer fortement. Dans ce paragraphe, les titres de séjour ont été pour

---

<sup>72</sup> A titre d'exemple, en 1998, les polonais se sont vu délivrer 280 titres de séjour d'une durée supérieure à 1 an et 1986 inférieure à 1 an (HCI, 1999). En 1999, 226 titres de séjour d'une durée supérieure à 1 an contre 2093 d'une durée inférieure à 1an (HCI, 2000). En 2000, 274 titres de séjour de longue durée ont été délivrés à des Polonais et 2035 de courte durée (HCI, 2002).

plus de lisibilité agrégés en trois postes. Ceux relatifs au travail et qui comprennent les titres de séjour de « travailleur permanent » et les « Autorisations Provisoires de Travail », ceux relevant de raisons familiales et privées (« membres de famille d'étranger », « membre de famille de Français » et à partir de 1999 « vie privée et familiale ») et enfin ceux à vocation éducative (« étudiants » et « stagiaire familial étranger »). Cette catégorisation reprend la typologie habituellement utilisée pour caractériser les motifs de départ des migrants (professionnel, familial et éducatif<sup>73</sup>). Certains titres de séjour aux effectifs minimes ont été exclus de l'analyse (comme notamment les titres « retraité », « étranger malade », « réfugié », « famille de réfugié »...) <sup>74</sup>.

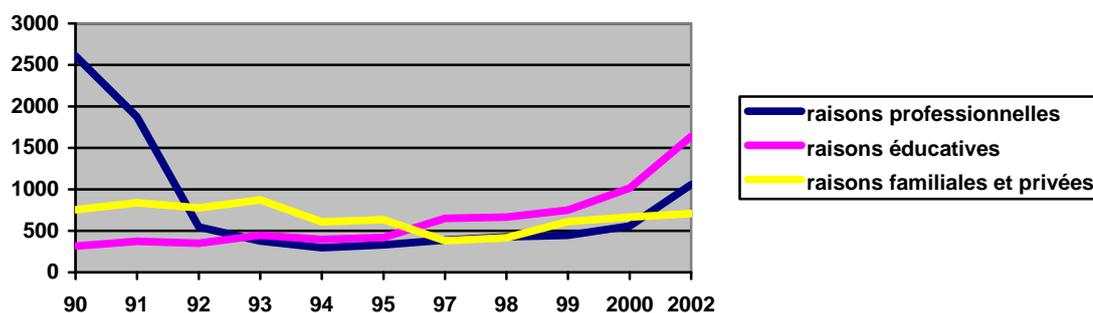
Sur la période 1990-2002, quelques grandes tendances concernant l'évolution de la part des différents titres de séjours peuvent être observées. Face au déclin des « motifs professionnels » et à la stagnation des titres de séjours liés à un « motif familial », les mobilités à vocation éducative se développent rapidement. Le graphique suivant permet d'apprécier de quelle façon les différents motifs d'entrée sur le territoire ont varié en volume et en proportion au cours de la période 1990-2002.

---

<sup>73</sup> Nous associons dans la catégorie « séjour éducatif », les personnes titulaires d'un titre de séjour d'étudiant ainsi que les personnes ayant le statut de jeune fille au pair (stagiaire familial étranger). Même si les personnes relevant de ce statut ont une activité professionnelle dans le secteur du caring, le statut au pair repose sur le principe de l'apprentissage de la langue et de la culture du pays d'accueil.

<sup>74</sup> Les personnes titulaires du titre de séjour de « visiteur » n'ont également pas été prises en considération dans notre catégorisation. Les situations relevant de ce type de titre étant trop hétéroclites pour être intégrées dans notre typologie. Celui-ci ne constitue en outre qu'une part très négligeable des titres délivrés pour la première fois (moins de 10 % en 2002). « Cette catégorie (visiteur) regroupe les étrangers qui justifient pouvoir vivre en France de leurs ressources personnelles sans avoir à exercer une activité professionnelle. Ils ne doivent pas être confondus avec des touristes. » (HCI, 2002). Le titre de séjour de « demandeur d'asile », qui comptait un nombre important de bénéficiaires au tout début des années 1990, a vu ses effectifs décroître brutalement pour devenir rapidement nuls. L'analyse des tendances contemporaines des flux migratoires polonais implique de négliger ce moyen d'entrée, « vestige » du contexte migratoire de l'Europe du « rideau de fer ».

Graphique n°2 Evolutions des types de titres de séjour<sup>75</sup> délivrés à des Polonais (1990-2002)



Source : OMI – annuaire des migrations - OMISTATS (1990 -2002)<sup>76</sup>

Ce graphique met en évidence une forte baisse de la catégorie « raisons professionnelles » entre 1990 et 1992, suivie à partir de 1999 d’une phase de légère hausse (globalement entre 1990 et 2002, la baisse est de près de 60%). On constate également une relative stagnation de la catégorie « raisons familiales et privées »<sup>77</sup>. En effet, le nombre de personnes titulaires d’un titre de séjour obtenu pour raisons familiales ne connaît pas d’évolution importante. Il décline légèrement depuis le début de la décennie 1990. Le nombre réduit de ce type de titres est l’indice du faible niveau des pratiques de regroupement familial. Les seuls types de titres de séjour dont la proportion et le volume augmentent sont ceux appartenant à la catégorie « raisons éducatives » (augmentation de plus de 400% entre 1990 et 2002).

A partir du début des années 1990, la politique migratoire française se structure notamment autour d’un principe de limitation des établissements durables et d’ouverture à un flux migratoire temporaire de main d’œuvre qualifiée (DE TINGUY, 2002). Cette politique se solde par le déclin du nombre de titres de séjour d’une durée supérieure à 1 an, particulièrement ceux liés aux migrations de travail. Les personnes détenant un titre inclus

<sup>75</sup> Les titres de séjour pris en considération sont constitués d’introductions et de régularisations.

<sup>76</sup> Les données à partir desquelles a été élaboré ce graphique agrègent les entrées directes sur le territoire (introduction) et les régularisations, c’est-à-dire le passage d’un titre de séjour à l’autre.

<sup>77</sup> La catégorie « raisons familiales » comprend les « membres de famille d’étranger » (regroupement familial) et les « membres de famille de français ». Le premier groupe est essentiellement constitué de femmes et d’enfants rejoignant leur époux polonais établi en France, le second groupe est principalement composé d’épouses étrangères de conjoint français.

dans la catégorie « raisons professionnelles » l'ont obtenu après une entrée directe (introduction) dans cette catégorie ou une régularisation, c'est-à-dire un changement de titre de séjour. Par exemple, une personne entrée sous le statut de « membre de famille d'étranger » qui obtiendrait dans un second temps un titre de séjour de « travailleur permanent » serait comptabilisée comme « travailleur permanent » régularisé. Une personne dont le premier titre de séjour serait celui de « travailleur permanent » est, elle, comptabilisée dans la catégorie « travailleur permanent » introduit. Une proportion très importante de « travailleurs permanents » et de personnes bénéficiaires d'une « Autorisation Provisoire de Travail » est le fait de régularisations, ce qui indique que les introductions, donc les entrées directes sur le territoire, avec un titre de « travailleur » sont rares. La lecture du graphique n°2 indique une chute brutale des premières entrées dans la catégorie « travailleurs permanents » à partir de 1992 et une reprise des entrées dans ce groupe à partir de 1999<sup>78</sup>.

En 1990, 1978 travailleurs permanents et 624 temporaires (APT) avaient obtenu un titre de séjour et constituaient les deux types de titre les plus importants numériquement. En 2000 les statuts prédominants étaient ceux « d'étudiant » (1405) et de « travailleur temporaire » (1027).

Ce principe, d'une priorité donnée aux séjours temporaires, est renforcé par la loi Chevènement du 11 mai 1998 qui allège les procédures d'attribution de titres de séjours aux scientifiques, enseignants, artistes et étudiants étrangers. D'ailleurs, cette loi crée de nouveaux titres de séjour temporaires destinés spécifiquement aux « scientifiques » et « professions artistiques ». Les détenteurs de ces titres entrent dans la catégorie des travailleurs titulaires d'une Autorisation Provisoire de Travail. De 1994 jusqu'en 2004, il est accordé annuellement à 200-300 chercheurs originaires de l'ancienne Europe socialiste une Autorisation Provisoire de Travail. Les ressortissants de l'ex « bloc de l'Est », représentent une part importante des chercheurs étrangers bénéficiant de ce type de titre (par exemple en 2000, les chercheurs originaires de l'ex-Europe socialiste constituaient près de 30% de l'ensemble des titres de « scientifiques » délivrés, c'est-à-dire près de 300 personnes). Leur prédominance est encore plus forte pour les titres « professions artistiques », où ils constituent

---

<sup>78</sup> Les autorisations de travail saisonnières sont exclues des décomptes de l'OMI, les contrats de travail et le séjour en France étant en général inférieurs à 3 mois. Les Polonais bénéficient, depuis quelques années, en France de près de la moitié des autorisations de travail saisonnier délivrées (en 2001, 43% des autorisations). Des données plus complètes relatives à ce type d'entrée figurent en annexe.

près de la moitié des titulaires de cette catégorie (les Russes, les Polonais<sup>79</sup> et les Roumains sont dans ces deux groupes les nationalités les plus représentées). (DE TINGUY, 2002).

#### 4.3 Des flux largement féminins

Les mouvements migratoires provenant des PECO et des Etats de l'ex-URSS sont très majoritairement féminins. Les Polonais titulaires d'un titre de séjour en 2002 sont composés à 59% de femmes, ce ratio est de 60% pour l'ensemble des PECO<sup>80</sup> et de 44% pour les populations migrantes toutes nationalités confondues.

Tableau n° 2 : Les ratios de féminisation (en %) des pays destinataires de flux polonais en 2003

<b>Pays de destination</b>	<b>Ratio de féminisation</b>
<i>France</i>	60
<i>Allemagne</i>	47.5
<i>Royaume Uni</i>	43.2
<i>USA</i>	47.6
<i>Europe (continent)</i>	48.5

Source : Central population Register – PESEL (2004)

Le tableau se lit ainsi : 60% des Polonais ayant obtenu un titre de séjour en France en 2003 sont de sexe féminin.

Le taux de féminisation des flux migratoires polonais varie selon le pays de destination. L'Allemagne, la Grande Bretagne et l'Autriche sont des pays pour lesquels les flux sont majoritairement masculins. A contrario la France, la Belgique et la Finlande sont des destinations plutôt féminines<sup>81</sup>. La surreprésentation de la composante féminine dans la population migrante polonaise peut d'une part être expliquée par l'analyse des modalités

<sup>79</sup> A titre d'exemple, en 2002, 63 Polonais avaient obtenu un titre « profession artistique » et 48 un titre de « scientifique ».

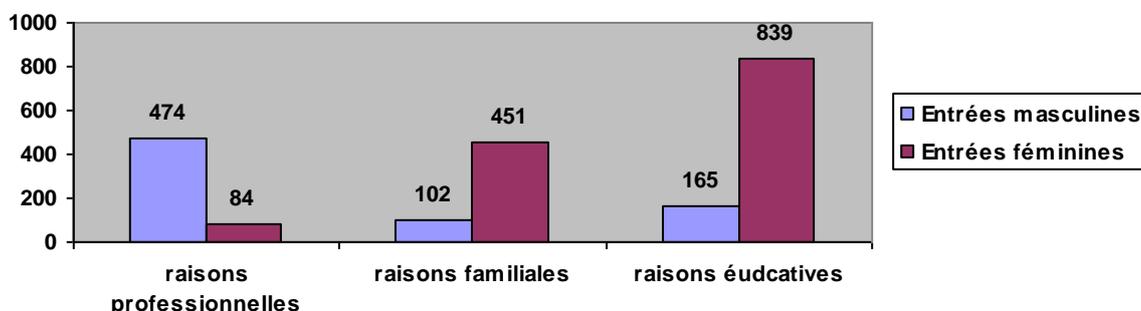
<sup>80</sup> Les Etats issus de l'ex-Yougoslavie, la Fédération Yougoslave actuelle ainsi que l'Albanie ont été exclus de ce calcul. Ces états présentent en effet des spécificités migratoires fortes qui nous empêchent de les traiter dans le même cadre que les autres pays d'Europe centrale et orientale.

<sup>81</sup> Nous nous intéresserons plus bas aux facteurs qui peuvent rendre compte de ce taux élevé de féminisation pour le flux migratoire polonais aboutissant en France.

d'entrée sur le territoire. Les entrées pour raisons éducatives sont en croissance constante depuis le début des années 1990 et constituent le mode d'entrée majoritaire sur le territoire depuis 1997. Les femmes sont surreprésentées parmi les détenteurs de ces titres de séjour.

D'autre part, le droit, qu'il soit relatif aux étrangers ou à quelque autre domaine de la vie sociale que ce soit, est le produit d'une société qui attribue et reconnaît des rôles et des représentations sexuées aux personnes. Des travaux ont déjà montré pour la France ou d'autres pays la façon dont la place de la femme dans la société d'accueil structure le droit des étrangers. Les conditions posées au regroupement familial mettent par exemple en évidence les constructions sociales sous-jacentes de la famille (et du rapport entre les sexes au sein de cette institution par l'Etat) (BOYD, 1996 ; KOFMAN, 1999). Dans le même sens, dans un contexte de réduction de l'immigration de travail, les flux d'entrée de jeunes filles au pair sont en forte croissance. Hébergées par leur employeur, celles-ci exercent des tâches de services à la personne et ne sont pas considérées comme « travailleuses » par le droit de l'immigration français. Cette négation du caractère professionnel des fonctions exercées par les jeunes filles au pair repose sur une « naturalisation » des tâches domestiques dans l'unité familiale<sup>82</sup>.

Graphique n°3 : Les modes d'entrée selon le sexe en 2000



Source : OMI- annuaire des migrations 2000 - OMISTAT

Le graphique n°3 présente, à titre d'illustration, des données de l'année 2000, des ratios d'entrées féminines similaires ont été constatés pour les autres années. La répartition selon le sexe pour les trois grands types d'entrée sur le territoire (« étudiant-stagiaire », « professionnel » ou « familial ») présente de fortes disparités. Il existe une nette prédominance féminine pour la catégorie « étudiant-stagiaire », le groupe « étudiant » étant

<sup>82</sup> Le troisième chapitre de la deuxième partie de notre thèse est consacré à l'analyse du séjour au pair. Le processus de naturalisation des tâches effectuées par ces femmes est explicité dans cette partie de notre travail.

très largement féminisé<sup>83</sup> comme celui des stagiaires, qui dans leur grande majorité sont des jeunes filles au pair<sup>84</sup>. Le groupe « raisons professionnelles » comprend majoritairement des hommes, que les travailleurs soient saisonniers<sup>85</sup> ou salariés<sup>86</sup>. Les personnes entrées en France pour des « raisons familiales » sont majoritairement des femmes, venues rejoindre un conjoint ou des mineurs polonais ainsi que les époux étrangers de français.

#### *4.4 L'étudiante: figure dominante des migrations polonaises légales en France*

La catégorie « étudiant-stagiaire » est celle qui connaît la progression la plus forte, les effectifs de cette population ont été multipliés par 5 en l'espace d'une dizaine d'années (1990-2002). Les effectifs de titres délivrés annuellement (introductions et régularisations) passent de 315 en 1990 à 1640 en 2002. En 2002, la catégorie « raisons éducatives » regroupe à elle seule près de 50% de l'ensemble des premiers titres de séjour temporaires délivrés à des Polonais (HCI, 2003). Le nombre de personnes relevant de la catégorie des « stagiaires familiaux étrangers »<sup>87</sup> est en augmentation constante depuis le début de la décennie, toutes nationalités confondues, on passe de 260 titulaires en 1992 à 720 en 2002. La nationalité polonaise est la plus représentée parmi les personnes détentrices d'un statut de « stagiaire familial étranger ». Une partie importante du reste des titulaires de ce titre était composée de migrants originaires de l'ancienne Europe socialiste. Les personnes détentrices de ce statut représentaient en 2002 près de 8.5 % de la catégorie « raisons éducatives » tous sexes confondus et près de 11% des femmes de ce groupe.

---

<sup>83</sup> Le taux de féminisation était de 80% en 2002 au niveau national (OVE, 2003).

<sup>84</sup> En 2002, 130 Polonaises ont obtenu un titre de « stagiaires familial étranger », ce chiffre est en constante augmentation depuis le début des années 1990. L'essentiel des bénéficiaires de ce statut est de sexe féminin (plus de 99%). Comme nous le verrons dans le troisième chapitre de la seconde partie de notre thèse, les données statistiques existantes ne permettent pas d'évaluer le nombre exact de jeunes filles au pair exerçant en France. De nombreuses jeunes filles au pair n'ont pas le titre de « stagiaire familial étranger » et peuvent être titulaires de titres « étudiant » ou « visiteur ». Cet « éclatement » sur plusieurs types de titres rend difficile leur dénombrement.

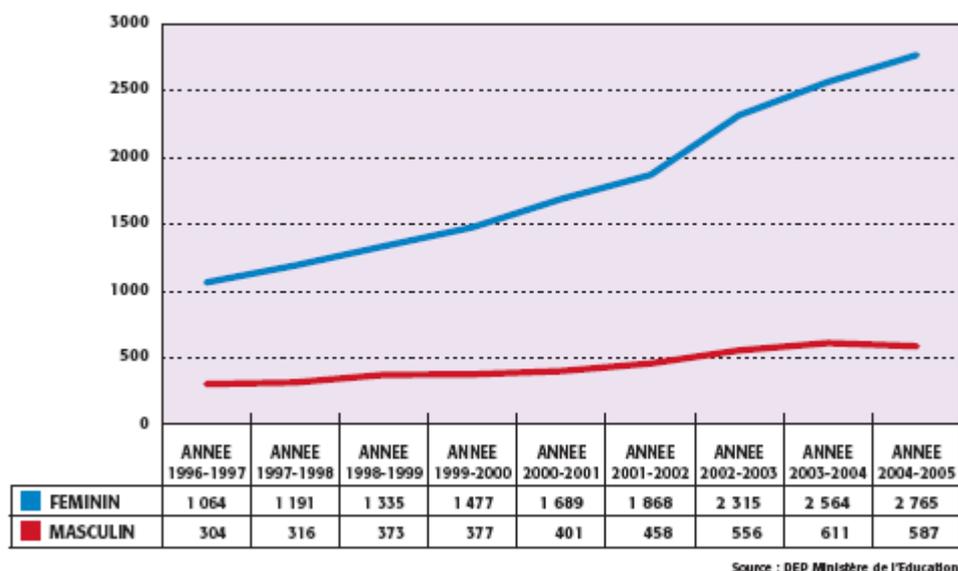
<sup>85</sup> En 2002, 93% des travailleurs saisonniers étaient de sexe masculin.

<sup>86</sup> Les détenteurs d'une Autorisation provisoire de Travail qui constituent l'essentiel des travailleurs sont très largement masculins. Sur la période 1994-2004 la proportion d'hommes varie entre 90% et 75%. Pour les travailleurs permanents ce ratio est compris pour la même période entre 65% et 55%.

<sup>87</sup> Ce statut est lié à l'exercice de la fonction de jeune fille au pair.

Le flux d'étudiants polonais est fortement clivé selon le sexe et connaît durant la période 1996-2006 une très forte intensification. Le graphique suivant présente les effectifs d'étudiants polonais par sexe à l'université. Il illustre la forte croissance du nombre d'étudiantes polonaises dans l'enseignement supérieur français.

*Graphique n°4 : Evolution des effectifs d'étudiants polonais par sexe de 1996 à 2005*



En l'espace de moins de 10 ans, le nombre d'étudiants polonais de sexe masculin augmente de 93%, celui d'étudiantes de 160%. Pour l'année universitaire 2004-2005, les Polonaises composent 82.4 % des Polonais qui étudient en France. Quelques filières universitaires rassemblent l'essentiel du flux étudiant polonais. En 2001, 55% des Polonais étudiant en France étaient inscrits en Lettres et Sciences Humaines, 13% en AES ou économie et 16% en droit (COULON et PAIVANDI, 2003). Le faible nombre d'hommes parmi les étudiants peut être expliqué par la moindre mobilité internationale des étudiants des filières plutôt masculines (en sciences notamment) et par le fait que l'enseignement du français en Pologne soit fortement sexué. En Pologne, les filières universitaires de langue ou de civilisation française sont très largement féminisées<sup>88</sup>. On peut faire l'hypothèse qu'avoir appris la langue

<sup>88</sup> Une étude réalisée par Beata Ciezka (2003) met en évidence cette surreprésentation féminine dans la composition des apprenants de langue française. En 2002, 70% des personnes qui apprenaient le français en

française dans son pays ait un impact sur la décision d'effectuer une partie de son cursus universitaire en France. La comparaison de la répartition par filière des étudiants polonais avec celle des autres étudiants étrangers montre que les Polonais sont surreprésentés dans les filières Lettres et Sciences Humaines (55% contre 36% pour le total) (COULON et PAIVANDI, 2003). Cette surreprésentation peut être rapprochée de la part prépondérante des Polonaises dans le choix d'apprentissage de la langue française.

---

Pologne étaient des femmes. Cette étude intègre tous les niveaux d'apprentissage, du primaire au supérieur.

## **CHAPITRE II. Mariages franco-polonais...Mariages de Polonaises**

Les migrants polonais qui arrivent en France présentent des caractéristiques originales. Ces flux, majoritairement féminins, impliquent des migrants individuels, provenant d'un large spectre de milieux sociaux et mettant en œuvre des mobilités temporaires. Les migrants polonais se caractérisent également par des pratiques matrimoniales spécifiques. Depuis 1990, le nombre de mariages franco-polonais est en hausse constante, il atteint durant la période 1990-2004 son plus haut niveau en France depuis les années 1950. Ces unions binationales impliquent ultra majoritairement des femmes polonaises et des hommes français.

La possibilité d'avoir accès aux archives de l'état civil de Marseille et Paris, nous a permis de rassembler des données inédites sur les mariages impliquant des Polonais. Nous nous attacherons dans ce chapitre à l'étude des couples franco-polonais à travers l'analyse de données sociodémographiques observables dans les actes de mariage. Ce type de document nous a donné la possibilité d'étudier les unions binationales franco-polonaises à partir d'indicateurs démographiques (âges des époux, région de naissance...) et sociaux (professions des sujets ou de leurs ascendants). Ces données nous ont permis de distinguer plusieurs types d'unions impliquant des Polonaises.

L'utilisation de données issues de l'état civil nous a permis d'accéder à des informations inédites, allant bien au-delà des données produites par la statistique officielle (INSEE, OMI, AGDREF). Les éléments présentés dans ce chapitre, reposent donc sur une analyse quantitative. Ils constituent le cadre dans lequel s'inscrira ultérieurement l'exploitation des données qualitatives issues de nos observations informelles et des entretiens que nous avons réalisés.

## ***I. Les mariages franco-polonais en France : approche sociodémographique***

### *1.1 Les mariages franco-polonais en France : perspective historique*

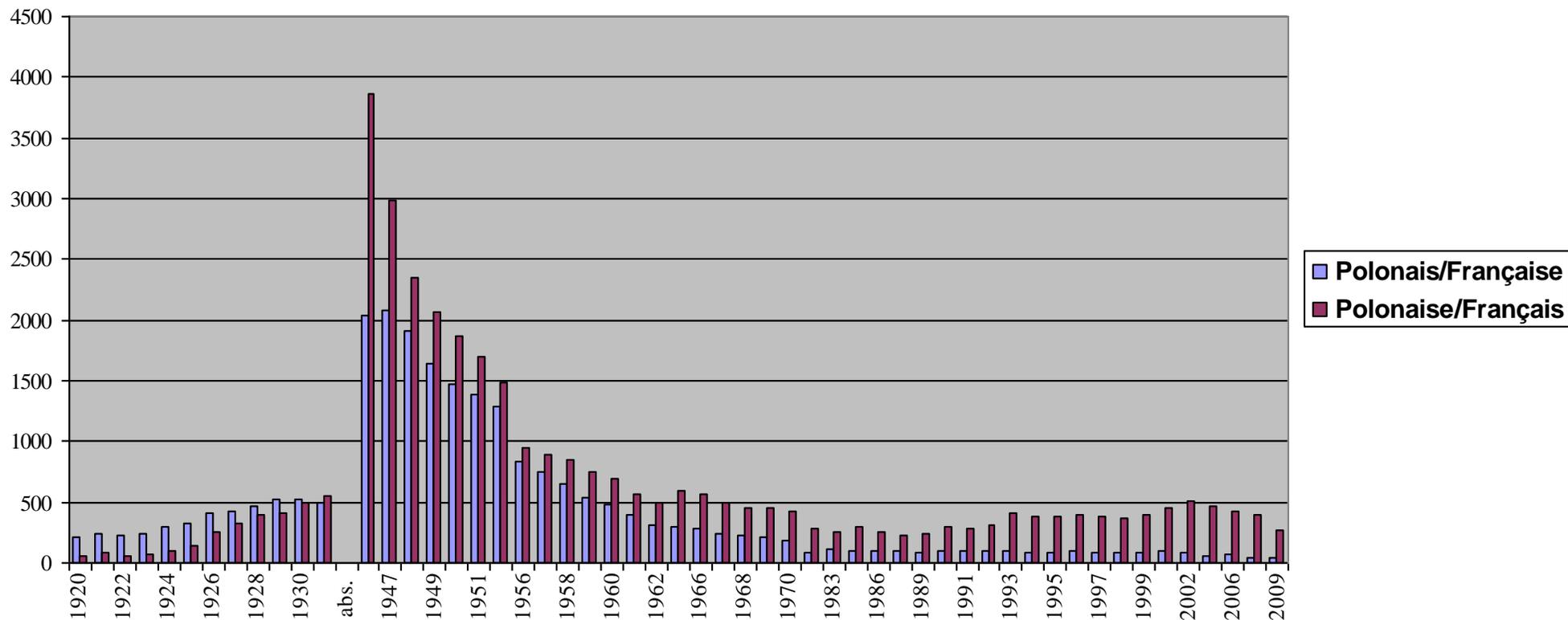
Le nombre de mariages impliquant des Polonais en France a fortement fluctué au cours du XXème siècle et de la première décennie du XXIème siècle. Comme nous avons pu le voir précédemment, au cours des différentes époques, les migrations polonaises en France ont pu prendre des formes et revêtir des ampleurs variables, à chacune d'entre elles correspondait une situation particulière en termes de pratiques matrimoniales. Nous aborderons dans un premier temps, ces pratiques matrimoniales à travers le nombre de mariages binationaux contractés et le taux de femmes polonaises dans ces unions.

La première période pouvant être identifiée est celle de l'entre-deux-guerres. A cette époque de forte croissance de l'immigration polonaise en France, le nombre d'unions franco-polonaises croît régulièrement du début des années 1920 jusqu'aux années 1930<sup>89</sup>. On passe de 277 mariages franco-polonais en 1920 à 1050 en 1931. L'augmentation du nombre de mariages franco-polonais est corrélée à la forte croissance du nombre de Polonais en France. Durant cette période on passe d'environ 12 000 personnes établies en France en 1920 à 507 000 en 1931. L'augmentation du nombre de mariages n'est pas proportionnelle à la croissance de la présence immigrée. La croissance du nombre de mariages franco-polonais est de 279 % sur cette période alors que celle de la population immigrée est de 4125 %. La population a cru près de 15 fois plus vite que le nombre d'unions binationales. « *Dans la période d'entre-deux-guerres les mariages entre Polonais sont les plus nombreux (près de 90%), alors que dans les mariages mixtes ils représentaient la catégorie la plus rare, ce qui révèle le caractère particulièrement fermé de cette communauté à l'époque.* » (TRIBALAT et MUNOZ-PEREZ, 1984). Le niveau d'unions binationales constitue un indicateur du degré d'intégration des Polonais à la société française.

---

<sup>89</sup> Les données statistiques concernant ces mariages ne sont disponibles que jusqu'en 1931. Il faut attendre la fin de la Deuxième Guerre mondiale pour avoir de nouveau des données sur ces mariages.

Graphique n°5 : Mariages franco-polonais 1920-2009



Source : INSEE « état civil » et données issues d'un article de Michèle Tribalat et Francisco Munoz-Perez (1994).

Le graphique se lit ainsi : en 1983, 108 mariages impliquant un Polonais et une Française ont été contractés et 251 mariages impliquant une Polonaise et un Français ont été contractés.

Les unions binationales franco-polonaises sont donc à cette époque très largement minoritaires par rapport aux unions entre Polonais. Les mariages franco-polonais sont caractérisés au début de la période par une nette prédominance numérique des hommes polonais. Celle-ci diminue progressivement et au début des années 1930, les Polonaises deviennent très légèrement majoritaires dans ce type de mariage.

Durant la période de l'entre-deux-guerres, cette population forme un groupe à la cohésion très forte. Les Polonais vivent alors « entre eux », constituant à l'étranger un groupe fortement endogamique, dans l'attente d'un hypothétique retour au pays. Cette situation est perceptible à la lecture d'un rapport du préfet du Pas-de-Calais du 11 octobre 1929.

*"Les Polonais travaillant aux mines, vivant en groupe, n'ont que peu ou pas de rapports avec nos ressortissants. Loin de les rechercher, ils s'efforcent de vivre uniquement entre eux, encouragés en cela par leurs ministres du culte et par leurs autorités consulaires elles-mêmes. (...) Quelle est l'aptitude de l'immigrant polonais à s'assimiler ? La réponse est nette : aucune, quant au présent du moins ; j'ai dit plus haut que le Polonais ne recherchait pas la compagnie de l'ouvrier français. Cette observation se vérifie même durant les heures de travail. Au fond de la mine comme sur le carreau ou à l'atelier, un mur invisible les sépare. À l'issue de la journée, chacun s'en va de son côté. L'estaminet ne les rapproche même pas, non plus que le sport."*<sup>90</sup>

Après la Deuxième Guerre mondiale, un grand nombre de mariages entre Français et Polonais est contracté. En 1946, un pic est atteint avec 5 894 unions. Jusqu'à nos jours, jamais le nombre de mariages franco-polonais ne sera aussi important. Ce nombre élevé de mariages binationaux n'est pas lié à une augmentation de la population polonaise en France mais à une modification des pratiques matrimoniales des immigrés polonais. A partir de l'après-guerre, les naturalisations se multiplient et la population polonaise encore présente en France s'assimile peu à peu. En 1954, 328 640 personnes nées avec la nationalité polonaise vivent en France dont 79 520 (24%) ont acquis la nationalité française. L'enquête menée par Girard et Stoetzel (1953) auprès de ménages d'immigrés montre que les Polonais arrivés enfants en

---

<sup>90</sup> Cité par Janine Ponty (1988) dans son ouvrage « Polonais méconnus ».

France se marient dans près de la moitié des cas avec une personne française pour ceux établis dans l'Aisne (cultivateurs) et pour le quart d'entre eux pour les personnes résidant dans le Pas-de-Calais (mineurs)<sup>91</sup>. Ces niveaux de mariages binationaux assez élevés contrastent avec ceux qui prévalaient avant-guerre. Ils annoncent une rapide assimilation de la population polonaise. De l'après guerre à la fin des années 1980, la présence polonaise en France décroît régulièrement ainsi que le nombre de mariages binationaux. On passe de 5894 mariages en 1946 à 320 en 1989. La part des femmes dans ce type d'unions tend à augmenter au cours de la période, la baisse du nombre de mariages étant plus forte chez les hommes polonais que chez les femmes. Les ratios de féminisation sont compris entre 53% et 69% entre l'après-guerre et les années 1970. Ils sont plus importants au cours des années 1980 (globalement autour de 75-80%). Ce phénomène, qui sera l'objet d'une analyse ultérieure, ira en s'amplifiant au cours des décennies 1990 et 2000.

Le début des années 1990 marque une reprise du flux migratoire polonais et une augmentation des unions binationales. A partir de 1989, le nombre de mariages impliquant des Polonaises et des Français croît progressivement tandis que celui concernant des hommes polonais connaît une évolution inverse. Entre 1989 et 2002, on passe de 320 mariages franco-polonais à 594. Cette augmentation est uniquement imputable aux mariages de Polonaises, le nombre d'unions impliquant des hommes polonais et des Françaises reste stable. Les unions entre Polonais tendent à baisser et représentent une faible part des unions contractées sur cette période<sup>92</sup>. Seules les unions impliquant une femme polonaise et un homme français sont en

---

<sup>91</sup> Mineur et cultivateur était les deux occupations professionnelles qui regroupaient la quasi-totalité des hommes polonais établis en France.

<sup>92</sup> Lorsqu'un étranger se marie avec un étranger en France, les données de l'INSEE, dont nous disposons pour notre étude, n'indiquent que la nationalité d'ego. La nationalité du conjoint n'est pas spécifiée. En 1989, 240 personnes de nationalité polonaise se sont mariées à un ou une étrangère établis en France contre 139 en 2002, soit une baisse de 72%. Comme nous avons pu le vérifier lors de notre enquête, basée sur l'exploitation des registres d'état civil à Paris et à Marseille, les unions entre étrangers impliquent majoritairement des couples de conjoints polonais.

Les registres de l'état civil ne mentionnent pas la nationalité des conjoints. Dans l'analyse des données des registres de l'état civil, nous avons fait l'hypothèse qu'une personne née en Pologne, de parents eux-mêmes nés en Pologne était de nationalité polonaise. Ces données nous permettent donc d'affirmer que la majorité des

croissance sur la période 1989-2002, on passe de 238 mariages en 1989 à 510 en 2002, soit une hausse de 114%<sup>93</sup>. Sur la période 1990-2004, près de 7 500 mariages franco-polonais ont été contractés, dans 81.5% des cas ces unions impliquaient une Polonaise et un Français.

Après des décennies durant lesquelles les déplacements entre l'Est et l'Ouest de l'Europe étaient fortement contraints<sup>94</sup>, la chute des régimes socialistes à partir de 1989 et la modification du système migratoire<sup>95</sup> rendent plus aisées les mobilités intra européennes. Les migrations polonaises vers la France se développent à nouveau. Cependant, l'intensification du flux migratoire ne peut à lui seul rendre compte de la croissance du nombre de mariages binationaux. Celle-ci pourra être expliquée, comme cela sera traité dans les chapitres suivants, par l'analyse de l'articulation des trajectoires biographiques des personnes en migration et des contraintes du système migratoire de cette période. Le nombre de mariages franco-polonais se met à baisser au moment de l'intégration de la Pologne à l'Union Européenne en 2004<sup>96</sup>. A partir de cette date, les conditions de séjour des Polonais sont modifiées, l'établissement en France n'est plus lié à l'obtention d'un titre de séjour et l'accès au marché de l'emploi est ouvert<sup>97</sup>. Le nombre d'unions franco-polonaises baisse de plus de

---

conjoint étranger de Polonaises et de Polonais sont eux-mêmes polonais. En effet, les observations recueillies dans les registres de l'état civil font apparaître que pour ces unions (polonais/étranger) dans près de 65% des cas le conjoint étranger était de nationalité polonaise.

<sup>93</sup> Les Polonaises constituaient en 2002, 2,5% des conjoints d'unions franco-étrangères impliquant des épouses étrangères. Les Algériennes sont dans ce type d'unions la nationalité la plus représentées avec 12.6% des unions franco-étrangères impliquant des épouses étrangères. Les couples constitués d'un homme polonais et d'une épouse françaises ne représentaient que 0,47 % des unions d'hommes étrangers et de femmes françaises. A partir de 2004, donc l'année de l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne, le nombre d'unions franco-polonaises se met à décliner.

<sup>94</sup> De la fin des années 1930 à la fin des années 1980.

<sup>95</sup> Un système migratoire « *est la combinaison particulière de types de flux de population entre pays de départ et pays d'arrivée avec les règles ou les lois qui régissent ces flux et les organismes chargés de les appliquer* ». (MOULIER-BOUTANG et PAPADEMETRIOU, 1994). Un système migratoire peut s'appliquer à l'échelle d'un Etat ou d'une région (OCDE, 2001). Le système migratoire franco-polonais est notamment caractérisé par une restriction des séjours durables et une limitation du droit au travail.

<sup>96</sup> Un fléchissement du nombre de mariages est observable dès 2003.

<sup>97</sup> Cette ouverture d'abord partielle sera progressivement étendue au cours de la décennie 2000.

40% entre 2004 et 2009. A la fin de la décennie 2000, le nombre de mariages franco-polonais est équivalent à son niveau le plus bas enregistré au XXème siècle (310 mariages en 1923 contre 305 en 2009). Ces données illustrent la corrélation qui existe entre la croissance des mariages binationaux franco-polonais et le système migratoire des années 1989-2004.

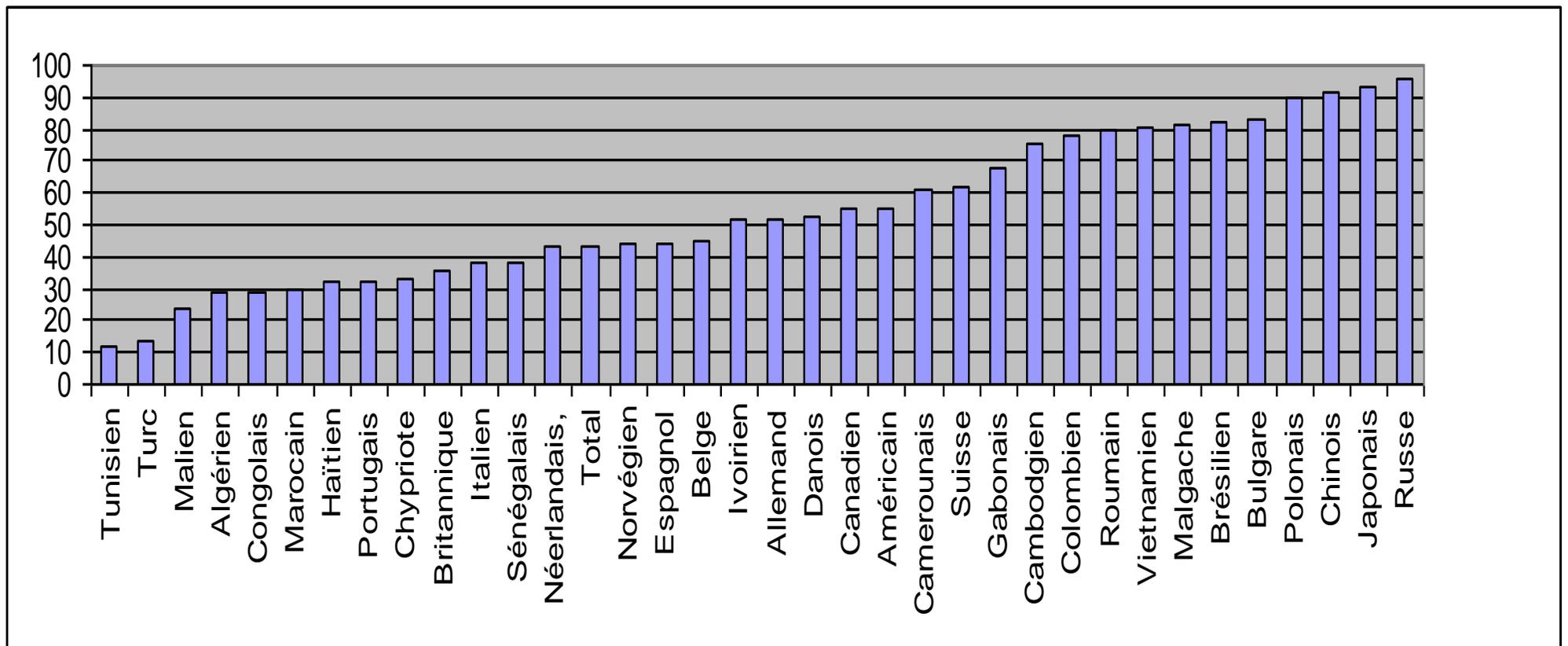
### *1.2 Une surreprésentation féminine étrangère dans les mariages franco-polonais*

En 2004, les mariages binationaux (toutes nationalités confondues) représentaient 15,7 % de l'ensemble des mariages contractés en France (INSEE, 2004). Dans ces unions, l'époux était étranger dans 57% des cas. Contrairement à cette tendance générale, les Polonaises sont surreprésentées dans les unions franco-polonaises. Les couples constitués d'une Polonaise et d'un Français représentent pour la période 1990-2004 de 70% à 89% des mariages franco-polonais (89% en 2004)<sup>98</sup>. La part des femmes étrangères dans les unions franco-polonaises est donc supérieure de plus de 30 points à ce qu'elle est pour la moyenne des mariages binationaux contractés en France en 2004 (toutes nationalités confondues).

---

<sup>98</sup>Cette surreprésentation féminine caractérise également les mariages binationaux des personnes provenant de la plupart des Etats de l'ancienne Europe socialiste.

Graphique n° 6 : Proportion, selon la nationalité, de femmes étrangères dans les couples franco-étrangers



Le graphique se lit ainsi, sur 100 mariages franco-polonais contractés en 2004, l'épouse était polonaise dans 89% des cas et française dans 11% des cas.

Source : INSEE- Etat Civil, 2004.

L'examen du graphique n°6 indique de fortes disparités selon la nationalité quant à la part des femmes étrangères dans les mariages mixtes et permet de construire une première typologie. Les mariages impliquant des conjoints français et polonais se caractérisent par une surreprésentation des femmes étrangères. En effet, pour les unions franco-polonaises, le ratio de conjoints féminins étrangers est l'un des plus élevés parmi l'ensemble des mariages franco-étrangers. Cette forte représentation féminine dans les unions franco-étrangères se retrouve également dans les mariages des ressortissants des trois autres principales nationalités représentées dans les migrations en provenance d'Europe Centrale et de l'Est. En 2004, 89% des conjoints étrangers de couples franco-polonais étaient des femmes, plus de 95% pour les couples franco-russes, 83% pour les couples franco-bulgares et près de 80% pour les couples franco-roumains. La proximité des ratios de féminisation pour les populations originaires de cette aire géographique constitue un premier élément légitimant une intégration de toutes ces nationalités dans le même faisceau d'analyse.

L'analyse du graphique n°6 montre que la surreprésentation masculine dans les unions binationales est importante pour les étrangers provenant du pourtour méditerranéen. Par exemple, sur 100 couples franco-tunisiens 12 femmes tunisiennes étaient mariées à des Français, ce ratio est de 28 pour les unions franco-algériennes, 32 pour les unions Franco-portugaises et 38 pour les unions franco-italiennes. Les unions impliquant des Français et des Européens du Nord présentent également, mais à un moindre niveau, une surreprésentation masculine (Britanniques, Belges ou Néerlandais) ou une proportion de femmes étrangères légèrement majoritaire (Allemands et Danois). Les seules unions binationales connaissant des taux de féminisation aussi élevés que celles des populations de l'ancienne Europe socialiste sont celles impliquant des conjoints d'extrême orient (Chinois, Vietnamiens, Japonais).

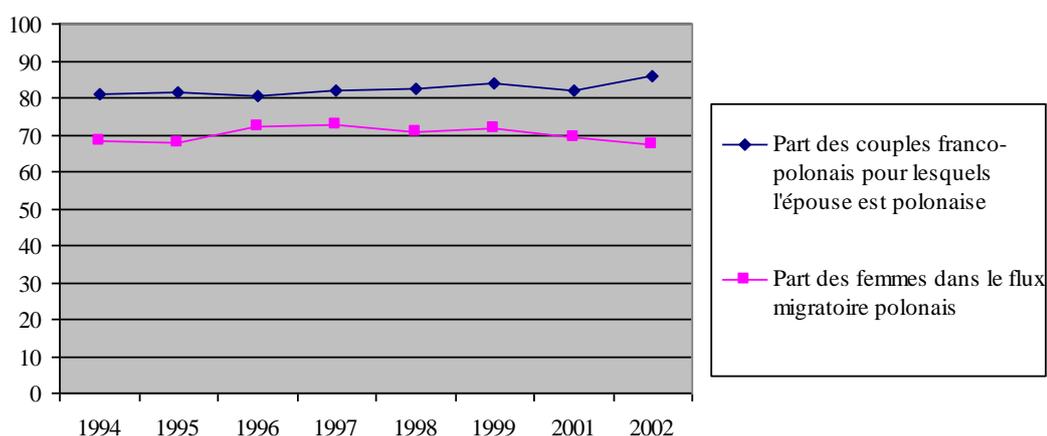
Cette surreprésentation des étrangères dans les unions franco-polonaises ne peut seulement s'expliquer par la proportion importante de femmes dans le flux migratoire polonais. Le pourcentage de femmes dans le flux migratoire polonais est compris entre 60 et 65% pour la période 1990-2004. La part féminine du flux varie faiblement sur la période considérée alors que le ratio de Polonaises dans les unions franco-polonaises croît sensiblement au cours de

toute la période. En 2004, le ratio maximal de 89% de Polonaises est atteint dans les couples franco-polonais, soit près de 25 point de plus que le pourcentage de femmes dans le flux migratoire. Cette importance relative des Polonaises dans les unions Franco-polonaises a été au début de notre travail de recherche l'un des premiers objets de notre questionnement. Cette surreprésentation féminine nous conduit à nous interroger sur la place différenciée qu'occupe le mariage dans les trajectoires migratoires féminines et masculines. L'analyse du système migratoire franco-polonais, de la sexuation des trajectoires migratoires et de la place variable selon le sexe du mariage dans les trajectoires biographiques constitue le cadre dans lequel nous appréhenderons cette surreprésentation féminine dans les unions franco-polonaises.

### *1.3 Une propension élevée des Polonaises au mariage binational*

La propension au mariage binational est différenciée selon le sexe pour les ressortissants polonais résidant en France.

*Graphique n°7 : Une propension particulière des polonaises au mariage binational*



Source : INSEE « état civil » (1994-2002) et « statistiques des flux de l'immigration en France » INED (1994-2002).

Cette tendance particulière au mariage binational des Polonaises n'est intelligible qu'au regard du système migratoire propre au flux polonais et de la place que prend le départ pour la

France dans les trajectoires biographiques des migrantes. Ces migrations de femmes, comme cela sera présenté en détail dans la partie II, s'inscrivent souvent dans un processus de passage à l'âge adulte, processus sexué au cours duquel le mariage tient pour notre population d'enquête une place importante.

## ***II. Les différents types de mariages impliquant des Polonais en France***

L'exploitation des registres de l'état civil permet de produire des informations inédites sur les époux de mariages franco-polonais. Les variables qui peuvent être recueillies sont les professions, les lieux de naissance, les lieux de résidence et l'âge des conjoints et de leurs ascendants. Ce matériel nous a permis de constituer une base de données de 564 couples de mariés franco-polonais. Ces données ont été recueillies dans l'ensemble des mairies d'arrondissement de Marseille et Paris pour la période 1993-2003. Le croisement des variables suivantes permet de produire une première typologie des unions impliquant des Polonaises en France :

1. Age des époux
2. Différence d'âge au mariage
3. PCS des parents
4. PCS des conjoints
5. Provenance géographique
6. Statut matrimonial
7. Nationalité de l'époux (française ou polonaise)

Notre population d'enquête se limite aux épouses polonaises de mariages binationaux. Nous avons cependant décidé d'élargir notre réflexion aux pratiques matrimoniales des Polonaises mariées en France à des Polonais. Ainsi, des comparaisons pourront être effectuées entre les deux populations.

Tableau n° 3: Répartition des mariages, contractés à Marseille et Paris entre 1993 et 2003, selon la nationalité des conjoints<sup>99</sup>

	<i>Epoux français</i>	<i>Epoux polonais</i>	<i>Epoux étranger (hors polonais)</i>	<i>total</i>
<i>Epouse française</i>	-	60	-	60
<i>Epouse polonaise</i>	<b>321</b>	114	56	491
<i>Epouse étrangère (hors polonais)</i>	-	13	-	13
<b>Total</b>	321	187	56	564
<b>Répartition en %</b>	57%	33%	10%	100%

Source : exploitation personnelle de l'état civil parisien et marseillais (1993-2003)

Le tableau se lit ainsi : 321 mariages impliquaient (sur la période 1993-2003) une épouse polonaise et un époux français. Pour 100 mariages de notre base, 57 concernaient un époux français et une épouse polonaise.

Ce tableau nous permet de visualiser les différents types de mariages de notre base de données. Trois types de couples mariés sont observables, ceux impliquant :

- un conjoint français et un conjoint polonais (381 couples),
- deux conjoints polonais (114 couples)
- un conjoint polonais et un conjoint étranger non polonais (69 couples).

Notre base de données est constituée de 564 couples mariés entre 1993 et 2003. Au cours de cette période, 7750 mariages (impliquant au moins un conjoint polonais) ont été contractés au niveau national.

La lecture du tableau n°3 nous permet d'observer que, comme au niveau des données nationales de l'INSEE, nos exploitations des registres d'état civil marseillais et parisiens

---

<sup>99</sup> Les données des états civils marseillais et parisiens indiquent que près de 70% de mariages ont été conclus entre 1998 et 2003 (moins de 10% des mariages de notre base ont été contractés avant 1995).

montrent que les conjoints étrangers de couples binationaux sont essentiellement féminins (85% des cas). Sur ce point, il n'existe pas de différence significative entre les données recueillies à Marseille et à Paris quant à la répartition de la nationalité du conjoint étranger.

Les données nationales de l'INSEE issues de l'état civil (1993-2003) indiquent que pour 19% des unions impliquant des Polonais, le conjoint n'est pas de nationalité française<sup>100</sup>. Sur ce point nos observations diffèrent des données nationales. En effet, pour la même période, l'étude de nos données issues des registres de l'état civil de Paris et Marseille, indiquent que 32.5% des ressortissants polonais<sup>101</sup> se sont mariés avec un conjoint n'étant pas de nationalité française. Les taux de mariages entre Polonais sont donc plus élevés à Paris et Marseille que dans le reste de la France. L'écart entre le niveau national et ce qui est observable dans notre base de données est de près de 13 points. Cet écart est dû à la forte représentation des mariages entre Polonais. La région parisienne regroupe une partie importante des nouveaux migrants polonais. L'existence à Paris d'une « communauté » polonaise peut expliquer cette surreprésentation des mariages entre Polonais dans nos données.

### *2.1 Statut matrimonial des épouses polonaises*

Les informations issues de l'exploitation des registres de l'état civil nous permettent d'identifier le statut matrimonial des Polonais au moment de leur mariage en France. Les mariages contractés en France par les ressortissants polonais concernent dans une large mesure des personnes célibataires. Près de 85% des épouses polonaises n'ont jamais conclu d'engagement matrimonial. Cependant, le taux de personnes divorcées contractant un mariage est assez élevé comparé à celui existant en Pologne (en 1999, 7,5% des unions impliquaient

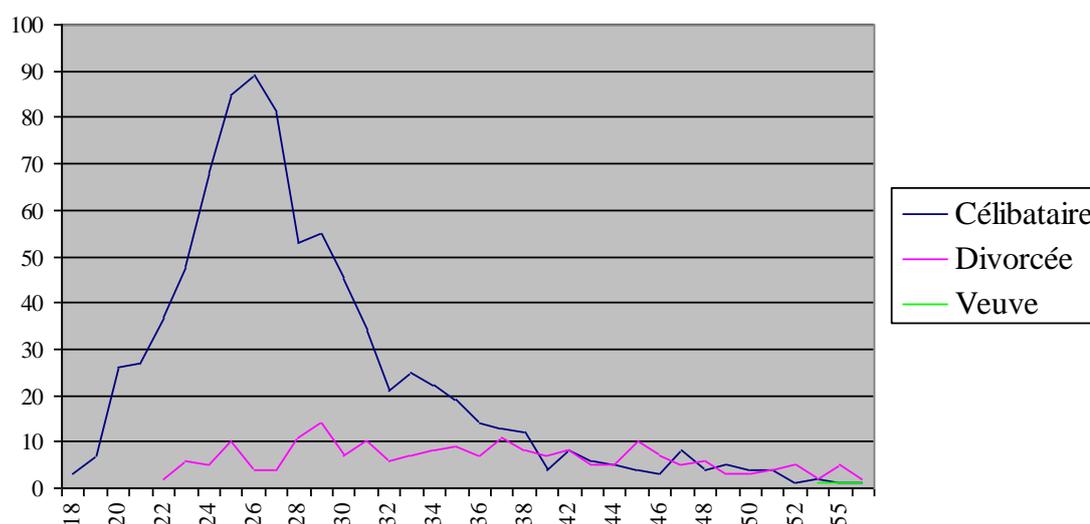
---

<sup>100</sup> Les mariages concernés sont donc ceux composés de deux conjoints polonais ou d'un conjoint polonais et d'un étranger non polonais.

<sup>101</sup> Ce pourcentage est constitué par les mariages impliquant deux Polonais (114 couples), un homme polonais et une femme étrangère non polonaise (13 couples) ainsi que les unions impliquant une Polonaise et un époux étranger non polonais (56 couples), soit un total de 183 couples.

en Pologne au moins une personne divorcée<sup>102</sup> contre 15% pour notre échantillon). Les couples d'immigrés polonais impliquent peu de personnes divorcées d'un conjoint français. Seuls 3% des conjoints de couples de polonais étaient divorcés d'un conjoint français, ce pourcentage est de 7% pour les couples binationaux. La lecture du graphique n°8 nous permet d'observer que le taux de personnes célibataires est très élevé pour les épouses de moins de trente cinq ans (plus de 90% des épouses n'ont jamais contracté d'union dans leur pays d'origine).

Graphique n° 8 : Distribution par âge des épouses polonaises selon leur statut



Source : exploitation état civil Paris en Marseille (1990-2003)

En abscisse : âge des épouses polonaise au mariage. En ordonnées nombre de mariages contractés.

Chez les femmes de plus de trente cinq ans, le taux de personnes ayant déjà contracté un mariage antérieur est de près de 60% et croit évidemment avec l'âge des épouses. Parmi cette dernière catégorie d'épouses, le taux d'épouses polonaises divorcées d'un Français est élevé (près de 50% des cas). Ces unions mettent en lumière l'existence d'un groupe de migrantes contractant une union matrimoniale en France alors que leur établissement durable est déjà

<sup>102</sup> GUS (Central Statistical Office), Demographic Year Book, Branch Year Book, Varsovie, 2000

réalisé. Pour ces personnes, qui constituent donc une part non négligeable des épouses polonaises de plus de trente cinq ans, la problématique de la relation entre migration, mariage et établissement durable est différente de celle de la majorité de notre population d'enquête. En effet pour ce groupe de femmes, contrairement aux autres Polonaises, le mariage n'est pas l'élément qui permet l'accès à un séjour durable et au marché de l'emploi.

## *2.2 Un report de l'âge au mariage*

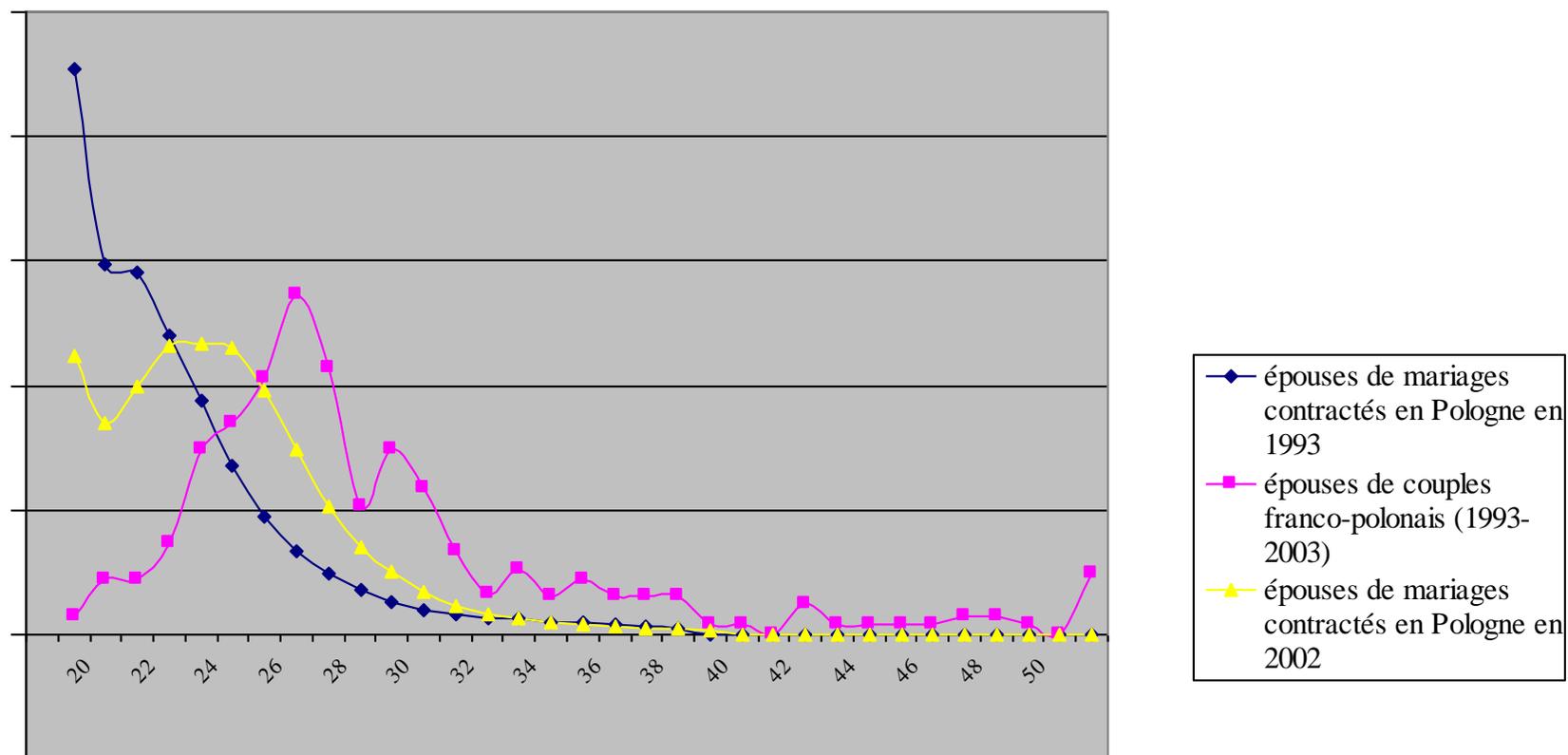
La lecture du graphique n°8 nous indique que les personnes de moins de 35 ans représentent près de 75% de l'effectif de la population. Ces personnes, jeunes, souvent sans passé matrimonial, constituent bien l'essentiel de notre population d'enquête. Pour la partie la plus jeune de notre population, la rencontre du futur conjoint et le départ pour la France surviennent au moment de la fin de la jeunesse et de l'entrée dans l'âge adulte. Pour ces femmes, la compréhension de la trajectoire migratoire et du mariage dans celle-ci, repose notamment sur la prise en compte du processus de passage à l'âge adulte.

Pour la période 1993-2003, l'exploitation des registres d'état civil fait apparaître que l'âge médian à la première union était de 26 ans, alors que celui-ci était pour la même période compris entre 20 et 23 ans en Pologne (22,8 ans en 2002<sup>103</sup>). La migration implique pour les épouses polonaises en France un retard de l'âge au mariage. L'exploitation des données issues des registres de mariages parisiens et marseillais nous permet d'avoir une vision fine de la répartition par âge des épouses polonaises.

---

<sup>103</sup> GUS (Central Statistical Office), Demographic Year Book, Branch Year Book, Varsovie, 1994-2004.

Graphique n° 9 : Age des Polonaises célibataires au mariage (1993-2003) selon l'année et le pays du mariage (données état civil et données statistiques nationales polonaises)



Sources : Eurostat (1993,2002) et données personnelles (exploitation état civil)

Le graphique n°9 met en évidence le recul de l'âge au mariage des Polonaises en migration. Alors que pour les unions contractées en Pologne en 1993, le pic du nombre de mariages est atteint à 20 ans (23 ans pour ceux conclus en 2002), celui-ci n'est atteint qu'à 26 ans pour les Polonaises en migration.

En Pologne, le nombre de mariages contractés décroît rapidement une fois le pic atteint. Les unions des Polonaises en migration connaissent après le pic de 26 ans une baisse de leur nombre puis de nouveau une hausse aux alentours de 30 ans. A ce stade de l'analyse, ce double pic peut être considéré comme l'indice de l'arrivée des Polonaises de notre enquête en deux grandes vagues (une première aux alentours de 20 ans et une seconde après 25 ans). Ce phénomène peut également être expliqué par des durées variables de vie célibataire en France selon les migrantes.

*Tableau n°4 : Quartiles de l'âge au mariage des Polonaises célibataires*

	<i>Q1</i>	<i>Q2 (médiane)</i>	<i>Q3</i>
<b><i>Pologne 1993</i></b>	19,3	20,9	23,20
<b><i>Pologne 2002</i></b>	20,5	22,8	25
<b><i>Etat civil (1993-2003)</i></b>	23,5	26	29

*Exemple de lecture : 25% des épouses polonaises célibataires mariées en 1993 avaient moins de 19,3 ans (Q1), 50% moins de 20,9 ans (Q2) et 75% moins de 23,2 ans (Q3).*

Pour notre population les mariages avant 20 ans sont extrêmement rares (moins de 3% des cas) alors qu'en 2002, ils constituaient, en Pologne, 25% des mariages et 37,6% en 1993<sup>104</sup>. Les unions de personnes célibataires de plus de trente ans sont très représentées au sein de notre population : près de 25% des unions alors qu'elles représentent moins de 7% des unions contractées en Pologne en 2002 et moins de 6% pour celles de 1993. Ces éléments montrent

---

<sup>104</sup> En 1993, 25 % des mariages sont contractés avant 19,3 ans.

que les pratiques matrimoniales des Polonaises en France s'écartent sensiblement de celles en vigueur dans leur pays d'origine. L'âge médian au mariage est de 26 ans pour notre population, il est inférieur de plus de 5 ans en 1993 et de plus de 3 ans en 2002.

Le tableau n°3 met en évidence le recul de l'âge au mariage en migration. Comparé à 2002 (année pour laquelle l'âge au mariage en Pologne est le plus tardif) les écarts entre quartiles sont toujours au moins supérieurs à trois ans. Pour vérifier que c'est bien le fait d'être en migration qui implique un retard au mariage nous avons réalisé des tests statistiques ( $\chi^2$ ) visant à déceler l'existence d'une corrélation entre l'âge des Polonaises au mariage et les variables suivantes : PCS d'origine, nationalité de l'époux (polonaise<sup>105</sup> ou française) et commune d'origine (urbain/rural). Les résultats de ces tests indiquent qu'il n'existe pas de lien statistique entre ces variables et l'âge au mariage. Ces tests nous permettent donc de dire que quel que soit le milieu social ou le type d'environnement géographique d'origine (urbain ou rural), les Polonaises en migration se marient plus tard que celles se mariant en Pologne. L'hypothèse d'une incidence directe de la migration sur le retard de l'âge au mariage est confortée par ces résultats.

Le rôle important que joue la migration dans le retard du mariage nous amènera dans la partie II à exposer la place particulière que tient le mariage dans l'entrée dans la vie adulte en Pologne. Dans cette perspective, nous analyserons les interactions qui existent entre dynamique migratoire et processus d'entrée dans la vie adulte.

### *2.3 Une différence d'âge particulièrement élevée entre époux*

Les couples impliquant au moins un ressortissant polonais<sup>106</sup> se distinguent de la population française par des écarts d'âges élevés entre conjoints. Pour les mariages entre Français,

---

<sup>105</sup> L'analyse des unions impliquant deux conjoints polonais mariés en France indique également un retard de l'âge au mariage proche de celui des épouses de couples binationaux.

<sup>106</sup> C'est-à-dire non seulement les couples binationaux mais également les unions contractées en France et impliquant deux ressortissants polonais.

l'époux a, pour une très large majorité des unions, un âge plus élevé que son épouse. Cette différence d'âge entre époux pour les unions entre Français tend à diminuer depuis le début du XXème siècle. Celle-ci reste encore cependant à l'avantage du conjoint masculin. Pour les couples de Français, l'écart d'âge entre conjoints est de 2,8 ans en moyenne pour les unions formées dans les années 1950 et de 2,3 pour celles survenues durant les années 1990. L'exploitation de notre base de données nous permet de caractériser la différence d'âge entre conjoints de mariages impliquant des Polonais sur la période 1993-2003. Pour les couples franco-polonais, la différence d'âge moyenne entre conjoints était de 5,6 ans. D'une façon générale les femmes de nationalité étrangère (toutes nationalités étrangères confondues) se mariant en France ont une différence d'âge de 4,4 ans avec leur conjoint (par exemple : 6,7 ans pour les algériennes ou 2,9 ans pour les espagnoles mariées en France (INSEE, 2006)).

*Tableau n°5 Ecart d'âge au mariage (âge époux-âge épouse) selon la nationalité des conjoints*

	≤ -5 ans	-4 ans à -1 ans	0 ans à 4 ans	5 ans à 8 ans	≥9	TOTAL
Homme polonais/ femme polonaise*	5	17.9	43,5	13,9	19.7	100
épouse polonaise de couple binational*	3.7	14.6	35.8	21.2	24.6	100
Total						

Couples de conjoints français**	1	18.1	68.25	10.15	2.5	100
---------------------------------------	---	------	-------	-------	-----	-----

\* Données issues de notre exploitation personnelle des registres de l'état civil (Paris &Marseille, période 1993-2003).

\*\* INSEE 1999

Exemple de lecture (intersection première ligne et première colonne): sur 100 couples de Polonais, mariés en France entre 1993 et 2003, 5 épouses avaient au moins 5 ans de plus que leur époux.

Alors que pour la population française<sup>107</sup>, le mari est âgé de plus de 9 ans que son épouse dans seulement 2.5% des couples, ce pourcentage est de 24.6% pour les mariages binationaux de notre enquête et de 19.7 % pour les mariages entre Polonais contractés en France. De même, il existe pour les couples franco-polonais une forte surreprésentation des unions pour lesquelles le conjoint masculin a au moins 5 ans de plus que son épouse. Cet écart d'âge peut être constaté pour 45.8% des mariages franco-polonais alors que seuls 12.7% des couples de Français partagent cette caractéristique (INSEE, 1999).

Il existe une corrélation entre le type de mariage (binational ou entre Polonais) et la différence d'âge entre époux. Lorsque l'on prend en considération la classe d'âges 18-28 ans, la différence entre les deux populations est particulièrement sensible. Pour les couples composés de deux Polonais, le conjoint masculin a dans la moitié des unions au maximum 1 an de plus que son épouse. Cet écart d'âge ne se retrouve que pour 20,8% des unions binationales. De même, seuls 18% des époux de couples de Polonais ont au moins 6 ans de plus que leur compagne contre 46,4% pour les époux français de couples franco-polonais. Pour les différences d'âges intermédiaires (entre 2 et 5 ans), elles représentent pour les deux populations près d'un tiers des cas. Il existe bien une corrélation entre le type d'union et l'écart d'âge entre conjoints. En effet, le fait de contracter une union binationale implique des écarts d'âge supérieurs entre conjoints.

Des travaux sociologiques français rendent compte de ces différences d'âges entre époux par l'existence de calendriers sexués d'entrée dans la vie adulte (BOZON, 1990) et par la valeur différenciée des capitaux matrimoniaux pour les hommes et les femmes (SINGLY, 1987). Les écarts d'âge constatés dans nos observations sont le signe de la place spécifique qu'implique le fait d'être « en migration » dans les rapports sociaux de sexe. Nous verrons dans la troisième partie de notre thèse l'impact qu'exerce la migration sur le choix du conjoint et la dynamique conjugale.

---

<sup>107</sup> Les données suivantes relatives à la population française sont des données nationales.

## *2.4 Origines sociales et géographiques des conjoints polonais*

L'examen de données issues de l'exploitation des registres de l'état civil met en évidence le recrutement social et géographique différents des épouses polonaises de mariages binationaux et de celles contractant un mariage avec un Polonais.

### 2.4.1 Les origines géographiques des Polonaises et Polonais se mariant en France

La région d'origine et la taille de la commune de naissance des épouses polonaises varient selon le type de mariage qu'elles contractent en France (union binationale ou mariage endogame<sup>108</sup>). L'analyse de nos données indique que 75% des épouses de mariages endogames sont originaires de communes de moins de 120 000 habitants, alors que 75 % des épouses de couples binationaux sont issues de communes de moins de 450 000 habitants. Les épouses polonaises de couples binationaux sont particulièrement surreprésentées pour les villes de plus de 450 000 habitants (25%), au contraire des Polonaises mariées à un conjoint Polonais qui ne proviennent de ce type de communes que dans 12,9% des cas. Les épouses de couples endogames sont particulièrement nombreuses à provenir de villes comprises entre 50 000 et 100 000 habitants (près de 25 % d'entre elles). Nous pouvons conclure de nos observations que les épouses de couples de Polonais sont essentiellement issues de petites villes et de villages alors que les épouses de couples binationaux sont majoritairement issues de grandes ou de moyennes villes.

Les deux types de couples se distinguent également du point de vue des origines régionales. Le territoire polonais est divisé en seize régions (voïvodies), les conjoints féminins de couples mixtes ont des origines régionales assez diversifiées. Les voïvodies les plus peuplées de Pologne sont celles dont proviennent le plus grand nombre d'épouses. La principale région de provenance des épouses de couples binationaux est la Mazovie (Mazurkie). Près de 17% des

---

<sup>108</sup> Par « mariage endogame » nous désignons les mariages entre deux Polonais.

épouses de couples binationaux proviennent de cette région qui rassemble 13.8% de la population polonaise<sup>109</sup>. Cette région est celle dans laquelle est située Varsovie, c'est la plus urbanisée, peuplée et industrialisée du pays.

Les épouses (comme leurs époux) de couples endogames sont majoritairement originaires de régions faiblement peuplées et périphériques, l'une d'entre elles (dont la population représentait en 2002 5.4% de l'ensemble de celle du pays) rassemble près de 30% des Polonaises mariées à des Polonais. Cette région (Podkarpackie), frontalière de l'Ukraine, est très rurale. De nombreuses épouses et époux de ce groupe provenaient d'un nombre assez réduit de petites communes de cette région, mettant en évidence la nature réticulaire des flux migratoires dont sont issus les acteurs de ce groupe<sup>110</sup>. Pour les deux types de mariages certaines régions (essentiellement celle de l'Ouest, frontalières de l'Allemagne) sont sous-représentées.

On peut dresser un profil géographique typique pour chaque catégorie, les épouses de mariages endogames étant originaires de petites communes de régions périphériques et rurales, les épouses de couples binationaux de grandes et moyennes villes de régions urbanisées.

---

<sup>109</sup> A titre de comparaison, seul 8% des épouses de couples endogames sont originaires de cette région.

<sup>110</sup> Les Polonais provenant de cette région étaient souvent originaires des mêmes villes ou villages. Cette sur-représentation des habitants de cette zone de la Pologne met en évidence l'organisation en réseau de ces migrants.

## Provenance des épouses de couples polono-polonais



## Provenance des épouses de couples binationaux



### Légende :

1. zachodniopomorskie
2. pomorskie
3. warmińsko-mazurskie
4. podlaskie
5. mazowieckie
6. kujawsko-pomorskie
7. wielkopolskie
8. lubuskie
9. dolnośląskie
10. łódzkie
11. opolskie
12. śląskie
13. świętokrzyskie
14. lubelskie
15. małopolskie
16. podkarpackie

## 2.4.2 Origines sociales des Polonaises et Polonais mariés en France

Les épouses de couples binationaux et de couples de Polonais se différencient également selon leur milieu social d'origine. Etablir le statut social de certains migrants, d'après les informations disponibles sur les registres de mariages de l'état civil, est assez problématique. En effet, de fortes restrictions quant à l'accès au marché du travail sont imposées aux Polonais (souvent une interdiction pour la période 1993-2003). En conséquence, pour de nombreuses personnes aucune activité n'est déclarée dans l'acte de mariage. Le pourcentage de personnes se déclarant « sans profession » ou « étudiante » est très élevé, notamment dans le cas des couples binationaux. De plus, la profession déclarée lors du mariage par de nombreux migrants ne donne souvent pas une idée juste du niveau de formation ou plus largement de la PCS<sup>111</sup> à laquelle l'individu appartient. Pour dépasser cette détermination problématique de la PCS des migrants, nous avons décidé de prendre en considération la PCS d'origine, c'est-à-dire celle des ascendants. Le statut social le plus élevé est celui que nous avons retenu, c'est dans la quasi-totalité des cas celui du père.

*Tableau n°6 : Profession déclarée lors du mariage par les épouses polonaises*

	Profession des épouses de couples binationaux	Profession des épouses de couples de polonais
Sans profession	16	22,9
Cadres, prof intellectuelles.	10,6	19,5
Professions intermédiaires	26,6	12,6
Employés	25,5	11,9
Artisans	-	0,7
Ouvriers	8,5	3,1
Agriculteurs	-	-
Diplôme Supérieur*	12,8	28,3
Total	100	100

\* La catégorie diplôme supérieur correspond aux personnes déclarant comme profession un diplôme de l'enseignement supérieur, une filière d'étude ou simplement la mention « étudiant ».

Source : exploitation personnelle de l'état civil de Marseille et Paris (1993-2003).

Le tableau se lit ainsi : 16% des épouses de couples binationaux déclaraient ne pas avoir de profession au moment de leur mariage.

<sup>111</sup> Pour des informations précises relatives à l'affectation aux différentes PCS des professions déclarées par les conjoints se reporter à la notice méthodologique pp 13-17.

Les professions déclarées lors du mariage par les deux catégories d'épouses se différencient de façon significative. Pour les femmes de couples binationaux, les deux PCS les plus représentées sont: « sans profession » (22.9%) et « diplôme » (28.3%). Pour les épouses de Polonais, les catégories « profession intermédiaire » (26.6%) et « employé » (25.5%) sont les plus importantes. Les personnes ne se définissant pas par une profession représentent donc plus de 51% des individus du premier groupe et moins de 29% du deuxième. Cette situation peut être expliquée par la dimension différente que prend le séjour en France pour ces deux groupes. Comme nous le verrons par la suite, pour les épouses de conjoint Français, l'entrée sur le territoire s'est souvent faite sous un statut n'ayant pas pour vocation première l'exercice d'une activité professionnelle (jeune fille au pair, étudiante). Contrairement aux stratégies développées par l'autre groupe, pour lequel le départ pour la France est le plus souvent lié à des objectifs économiques et donc à l'exercice d'une activité professionnelle.

Tableau n°7 : PCS du père des épouses<sup>112</sup>

	Père d'épouse de couple de Polonais	Père d'épouse de couple binational
Sans profession	<b>2.8</b>	5.3
Cadres, prof intellectuelles.	19.4	41.2
Professions intermédiaires	13.9	16.8
Employés	8.3	6.1
Artisans	-	4.6
Ouvriers	41.7	20.6
Agriculteurs	13.9	5.3
Total	100	100

Source : exploitation personnelle de l'état civil de Marseille et Paris (1993-2003).

Le tableau se lit ainsi : 2,8% des pères de Polonaises mariées à des Polonais étaient sans profession.

Les épouses des deux groupes (unions binationales et mariages entre Polonais) s'opposent de façon diamétrale selon la PCS du père. En effet si 41.9 % des pères d'épouses de couples binationaux sont cadres ou ont une profession intellectuelle, ils ne sont que 18% pour l'autre catégorie. De même 50% des femmes de couples endogames ont un père ouvrier ou employé,

<sup>112</sup> Les ascendants dont la profession déclarée était « retraité » ont été exclus de ce tableau.

contre 26,7% pour les épouses de couples binationaux. Les épouses de couples de Polonais se distinguent également par un nombre important de pères agriculteurs (14%) contre 5% pour l'autre type d'union.

*Tableau n°8 : PCS des conjoints de Polonaises*

	Epoux français de couple binational	Epoux polonais de couple de Polonais
Sans profession	<b>2.4</b>	2.1
Cadres, prof intellectuelles.	42.1	23.4
Professions intermédiaires	23.8	10.6
Employés	17.3	6.4
Artisans	2.4	5.3
Ouvriers	7.1	41.5
Agriculteurs	-	-
Diplôme Supérieur*	4.8	7.4
Total	100	100

\* La catégorie diplôme supérieur correspond aux acteurs déclarant comme profession un diplôme de l'enseignement supérieur, une filière d'étude ou simplement la mention « étudiant ».

Source : exploitation personnelle de l'état civil de Marseille et Paris (1993-2003).

Le tableau se lit ainsi : 2,4% des époux français de couples franco-polonais déclaraient au moment du mariage ne pas avoir de profession.

Les conjoints masculins des couples binationaux appartiennent le plus souvent à la PCS « Cadres et professions intellectuelles » (42,1%). Pour ce groupe, les ouvriers sont très peu représentés (7,1%), alors qu'ils constituent le groupe le plus important pour les époux d'unions endogames (41,5 %). Dans le cas des unions endogames, la distribution de la PCS des pères des épouses et de celle des conjoints présente une forte similarité. Les conjoints masculins appartenant aux catégories populaires (agriculteurs, ouvriers, employés et sans profession) représentent pour les mariages de Polonais près de 50% des unions contre seulement 26.8% pour les unions binationales. Ces chiffres sont la marque d'une prépondérance des hommes appartenant aux milieux populaires dans les mariages du premier groupe et d'une surreprésentation des époux issus des milieux supérieurs pour ceux du second. Les couples impliquant deux Polonais, à l'inverse des couples binationaux, sont

majoritairement composés d'hommes et de femmes issus des catégories populaires.

## **Conclusion**

Les unions impliquant des Polonaises en France se distinguent par :

- Une nette surreprésentation féminine
- Une propension supérieure des femmes à la contraction de ce type de mariage
- Une population dont l'âge est pour les  $\frac{3}{4}$  inférieur à 30 ans
- Un report de l'âge au mariage
- Une différence d'âge particulièrement élevée entre époux

Il existe deux groupes distincts d'un point de vue social et géographique, l'un impliquant des personnes issues des milieux populaires, provenant de petites et moyennes communes de régions rurales et se mariant avec un conjoint Polonais. L'autre groupe est constitué par une population plutôt urbaine, éduquée et aux origines sociales plus élevées.

Les éléments identifiés dans ce chapitre nous permettent de nous interroger sur l'impact de la migration sur les pratiques matrimoniales. En effet, être en migration influe sur l'âge au mariage ainsi que sur l'écart d'âge entre époux. L'impact que peut avoir la migration sur les principes de l'homogamie sera abordé dans le cadre de la troisième partie de notre thèse, consacrée aux dynamiques conjugales. Dans cette partie de notre travail, nous étudierons notamment les corrélations entre la PCS du père de l'épouse et celle de son époux.

De plus, la nette surreprésentation des femmes étrangères dans les unions binationales pose également la question de la place du mariage dans les trajectoires des migrants et notamment dans la construction sexuée des cheminements migratoires. L'analyse des données de l'état civil et les questionnements qui en découlent montrent bien que le phénomène objet de notre enquête se situe à la confluence de différents processus sociaux sexués : processus d'entrée dans la vie adulte, dynamiques migratoires et construction conjugale se mêlent ici étroitement.

## CHAPITRE III. « Fille de l'Est », assignation des migrantes polonaises à une catégorie sexuée et racisée

A la chute du mur de Berlin, les flux migratoires en provenance des anciens Etats socialistes et à destination de l'Europe de l'Ouest ont pris un essor inédit depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. Ces mouvements de population sont largement féminins, essentiellement individuels et concernent un large éventail de milieux sociaux. Dans ces flux, les femmes ont une visibilité dont elles ont rarement bénéficié pour d'autres courants migratoires (MOROKVASIC, GOLUB et QUIMINAL, 1997). Qu'elles soient prostituées ou « fiancées » d'agences matrimoniales internationales, loin d'être invisibilisées elles occupent une place surexposée, objet de l'attention médiatique<sup>113</sup> et politique. Les chapitres précédents nous ont permis de caractériser de façon objective le flux migratoire polonais. Ce flux peut également être appréhendé par sa dimension symbolique, à travers les représentations et les catégorisations sociales qui lui sont associées. Nous nous intéresserons dans ce chapitre à la façon dont notre population d'enquête est assignée à une catégorie sociale (« Fille de l'Est ») fondée sur la race<sup>114</sup> et le sexe. Femmes et étrangères, les migrantes polonaises sont

---

<sup>113</sup> Nous pouvons à titre d'exemple citer les reportages télévisés suivants : M6 « enquête exclusive » : prostitution les filières de la honte (prostitution est européenne en Turquie) - 18/03/2007, Matrioshki – série diffusée sur M6 en 2005 et mettant en scène des prostituées est européennes en Europe occidentale, Arte – Doc en stock – « A quoi rêvent les filles de l'est » mai 2006, Mondial 2006 : les filles de l'est « envoyé spécial » France 2 02/2006, M6 – « Lettonie : le scandaleux tourisme sexuel des européens » - « enquête exclusive » - 24 février 2009, TF1 « agriculteur cherche âme sœur en Russie » - 2002.

<sup>114</sup> Le concept de « race » est repris ici dans son acception anglo-saxonne. « *La notion de race humaine est aujourd'hui récusée. Déjà l'UNESCO recommandait dans les années 1950 d'y substituer le concept de groupe ethnique, lequel n'est pas biologique, mais culturel. Cependant, la notion de race conserve un usage social, notamment dans les pays anglo-saxons qui continuent à l'utiliser. Les Race studies, en Amérique du Nord, visent à analyser la construction sociale et idéologique de la race, qui aboutit à produire des effets réels d'auto-identification et de reconnaissance en termes d'appartenance à telle ou telle race* » (www.wikipedia.org, article « race »).

doublement minoritaires<sup>115</sup>, doublement dominées. Nous montrerons également comment à travers l'étude de la désignation sociale « Fille de l'Est », les rapports sociaux de sexe et de race dans lesquels notre population d'enquête est impliquée peuvent être rendus intelligibles. Nous traiterons cette dimension symbolique de l'altérité féminine tout au long de notre thèse. L'assignation à la catégorie « Fille de l'Est » de notre population sera abordée pour les différents aspects de l'aventure migratoire, tant dans ce qui relève de la dynamique migratoire que du processus de construction conjugale.

### *I Sexuation et racisation : processus d'essentialisation de la différence*

La situation objective (matérielle) des rapports sociaux de domination (classe, sexe, race...) s'articule à un effet idéologique, qui par un processus de naturalisation permet à ces rapports d'exister et de se perpétuer. Cet effet idéologique « [...] est la forme mentale que prennent certains rapport sociaux déterminés »<sup>116</sup> (GUILLAUMIN, 1978). Ce processus, qui « gomme » le caractère social de la domination pour nier celle-ci, fait reposer les positions des dominés et des dominants sur leur « essence ». La dimension sociale des différences est niée au profit d'une essentialisation de celles-ci. Par exemple, dans le cas de la construction sociale du masculin et du féminin, il est assigné à chaque sexe des rôles, des « devoir être » « naturels ». La domination des hommes sur les femmes dans ces rapports hiérarchisés est légitimée et repose en partie sur la « naturalisation » des caractères qui définissent la féminité. L'opposition « homme-culture »/« femme-nature » est l'un des piliers de ce système (MATHIEU, 1973 ; BOURDIEU, 1998). Les identités sexuées se construisent de façon dialectique, masculin et féminin font système. Comme la femme, l'étranger est soumis à des

---

<sup>115</sup> Minoritaire s'oppose ici à majoritaire. Un groupe est dit minoritaire si dans une société donnée il est l'objet d'une domination d'un deuxième groupe dit majoritaire (cette domination ayant une dimension structurelle dans l'organisation des rapports sociaux). Le groupe minoritaire (qui peu être numériquement supérieur au majoritaire) est victime d'une oppression conduite par le groupe majoritaire. « *Particularité [relativement à un majorité invisibilité par le général] et dépendance marquent le minoritaire* » (GUILLAUMIN, 1972).

<sup>116</sup> Citation réalisée à partir de Weltzer-Lang (2004).

rapports de domination, naturalisés par un processus de racisation<sup>117</sup>. Racisme et sexisme comme Colette Guillaumin (1972) a pu le montrer fonctionnent selon des modalités comparables.

Dans les rapports sociaux de domination, ces femmes, aux parcours migratoires, aux origines sociales et géographiques diverses sont assignées à une catégorie unique, pensée comme homogène par les dominants. L'expression « Fille de l'Est » qui désigne les femmes de notre population d'enquête, dont nous étudierons la genèse et le développement, est une des marques visibles de ce processus. L'étude de ce phénomène permet d'analyser l'articulation entre phénomènes de racisation et de sexuation. L'expression « Fille de l'Est », d'abord réservée aux prostituées est à présent souvent employée par le sens commun pour désigner d'une façon générale les femmes originaires de l'ancien bloc de l'Est. A travers la presse, mais aussi les discours des migrantes, l'analyse de la genèse et de la diffusion de cette expression permet de révéler les mécanismes sociaux participant à l'élaboration de cette catégorisation fondée sur l'origine racisée et le sexe. Les rapports sociaux inégalitaires sont confortés, reproduits par un processus de catégorisation<sup>118</sup> visant à naturaliser la domination d'un groupe sur un autre. En opérant une déconstruction de l'emploi de l'expression « Fille de l'Est », il est possible de s'interroger sur l'articulation existant entre rapports sociaux de sexe et altérité. Approcher le problème de l'articulation entre racisme et sexisme par cette expression permet d'étudier de façon conjointe et systémique des femmes qui dans le sens commun relèvent de catégories antinomiques, « l'épouse » et « la prostituée ». L'expression « Fille de l'Est » appliquée à ces deux catégories usuelles de la féminité permet d'éclairer, au-delà des faits particuliers que constituent le mariage ou la prostitution, la façon dont se conjuguent assignations de sexe et race.

---

<sup>117</sup> La racisation est un concept employé par Colette Guillaumin (1972). Celui-ci permet de désigner la façon dont des différences produites socialement (pensées comme des caractéristiques propres à un groupe) sont naturalisées, imputées à la « race » des individus. Pour Guillaumin, la race n'est pas une réalité biologique, mais plutôt une forme biologique utilisée comme signe.

<sup>118</sup> « *La catégorisation est une activité de connaissance et de reconnaissance. Elle entérine au sein de majorités l'existence de groupes réels ; elle est la manifestation de l'accès à la conscience d'un certain nombre de faits sociaux.* » (GUILLAUMIN, 1972).

## *II. Présentation de la catégorisation sociale « Fille de l'Est »*

L'expression « filles de l'Est » apparaît au début des années 1990<sup>119</sup> et son emploi n'a depuis lors cessé de s'étendre. Celle-ci est utilisée, comme nous le verrons plus bas, tant dans les contenus journalistiques, que dans des rapports officiels ou dans le discours du sens commun. L'énoncé « filles de l'Est » n'apparaît pas brutalement dans les discours, il s'élabore progressivement pendant plusieurs années. L'usage de cette expression, d'abord réservé à la prostitution, prend peu à peu de l'ampleur. Il se diffuse et progressivement, par glissement, finit par désigner des femmes originaires de certains Etats de l'ancienne Europe socialiste mais n'étant pas forcément impliquées dans des activités de prostitution. « Filles de l'Est » est une production du sens commun, comme peut l'être par exemple « jeune de banlieue ». Les expressions ainsi consacrées indiquent l'existence d'une préoccupation, d'un « problème social ». La déconstruction des mécanismes qui sous-tendent le fonctionnement de telles désignations permet la mise en lumière des processus sociaux masqués par l'évidence de ces catégories usuelles. Cette action de déconstruction est au fondement de l'exploration de certains mécanismes de construction sociale de l'altérité féminine étrangère et par extension comme nous le verrons plus bas de la féminité.

L'énoncé « Filles de l'Est » s'est élaboré peu à peu, pour devenir aujourd'hui absolument fixé et consacré. Il n'existe nulle trace de « garçons de l'Est » ou « d'hommes de l'Est », seules les « filles » sont l'objet de cette catégorisation. Quand dans des articles de presse des hommes originaires de l'ancienne Europe socialiste sont mentionnés, leur nationalité l'est le plus souvent aussi. Ils ne disparaissent quasiment jamais sous la catégorie englobante de « l'Est ». On parle de Russes, de Biélorusses, de Polonais ou de ressortissants d'autres nationalités lorsqu'il s'agit des hommes, mais le plus souvent de « filles de l'Est » quand on évoque des femmes de ces origines. Le fait que ces hommes ne soient pas réduits à la même catégorie (« de l'Est ») que les femmes, montre que le processus de racisation s'applique de façon différenciée selon le sexe. Altérité masculine et altérité féminine revêtent des significations différentes. La catégorisation impliquée par l'expression « Fille de l'Est » est clairement

---

<sup>119</sup> Elle apparaît pour la première fois dans Le Monde en 1995.

sexuée. L'analyse de sa genèse, de son emploi et de sa diffusion permet de s'interroger sur la façon dont sexe et altérité font système. Ce travail de déconstruction de l'expression « Fille de l'Est » rend visible la façon dont se cristallise une définition sexuée et racisée de l'altérité féminine « est-européenne »<sup>120</sup> au cours des années 1990.

L'énoncé « filles de l'Est » ne s'est pas imposé directement en tant que tel, les mots « filles » (renvoyant directement à la prostitution) et « Est » n'ont pas d'emblée constitué une expression. L'analyse de la constitution de l'expression peut donner lieu à une déconstruction généalogique, il ne faudrait cependant pas que celle-ci semble trop linéaire. L'identification des étapes de constitution de l'énoncé montre comment l'expression « Fille de l'Est » peut être utilisée et de quelle manière elle évoque clairement et avec un certain « allant-de-soi » un référent connu de tous.

Comme cela est exposé en détail dans la note méthodologique de l'introduction générale, nous avons étudié à partir des archives du journal « Le Monde » l'émergence et la diffusion de l'emploi de l'expression « Fille de l'Est » pour la période 1990-2004. De nombreuses expressions sont employées dans les numéros du « Monde » compulsés pour désigner les populations migrantes originaires de l'ancienne Europe socialiste.

### ***III. Genèse de la constitution de l'expression « Fille de l'Est »***

Les premières mentions faites de prostituées en provenance de l'ancienne Europe socialiste, ne désignent pas avant 1995, la zone géographique de provenance par le mot « Est », mais évoquent simplement la nationalité des femmes.

*« Selon les policiers, les souteneurs faisaient venir de jeunes femmes de l'ex-URSS en leur fournissant de faux papiers d'identité. Celles-ci seront reconduites dans leur pays. » (Le Monde, 25 avril 1994).*

---

<sup>120</sup> La catégorisation « Europe de l'est » est une production sociale héritée de la guerre froide. De nombreux pays classés, même par les statistiques officielles françaises, en « Europe de l'Est », ne se perçoivent pas comme tels, mais comme appartenant à l'Europe centrale ou balkanique. Il serait par exemple évident pour un Polonais que l'Europe de l'Est se situe au delà de la frontière la plus orientale de la Pologne.

Ce n'est que lorsque les flux de femmes se prostituant en France s'intensifient que la mention des nationalités cède la place à des expressions plus génériques. Ces femmes vont être l'objet d'une désignation et d'une institution en groupe homogène de la part des sociétés d'accueil dans lesquelles elles exercent leur activité. C'est sur le mot « fille » employé dans le sens de prostituée et à partir de l'expression « pays de l'Est » née de la guerre froide, que va progressivement se construire l'énoncé « Fille de l'Est ».

«*Les «filles» sont recrutées dans les régions les plus pauvres des pays de l'Est.* » (Le Monde, 26 Février 1997).

«*Le phénomène remonte à trois ou quatre ans. Profitant des changements politiques dans leurs pays, des «filles» d'Europe de l'Est ont commencé à rallier la Lorraine et Paris.* » (Le Monde, 28 décembre 1995)

Dans ces phrases, l'énoncé ' « filles » d'Europe de l'Est', constitue une étape intermédiaire, '« fille »' est encore entre guillemets et « pays de l'Est » ou « Europe de l'Est » ne sont pas encore devenus « l'Est ».

Le dernier moment précédant la constitution de l'expression « Fille de l'Est » est celui pour lequel l'expression est employée entre guillemets.

«*Les prostituées lyonnaises s'inquiètent des «filles de l'Est».* » (Le Monde, 21 octobre 2000).

Les guillemets signalent une précaution dans l'expression, comme si celle-ci était encore un abus de langage. L'énoncé n'a pas encore la force de l'évidence, pour que « fille de l'Est » se défasse de ces derniers guillemets, pour que l'énoncé devienne un référent, il faut une association naturelle et évidente entre le signifiant et celui-ci. La forme aboutie de cette expression peut être observée dans la phrase tirée suivante :

«*En 1999, Valérie [une prostituée « française ] s'étant fait agresser par « quatre brutes » qui voulaient récupérer son territoire pour leurs filles de l'Est.* » (Le Monde, 21 octobre 2000)

L'énoncé est dans cet extrait présent sous sa forme définitive, on pourrait mettre des tirets entre les différents termes de l'expression. « Filles-de-l'Est » constitue un nom générique, un référent. Dans cet article, les « Filles de l'Est » sont réduites à l'état de possession, elles subissent un processus de « désobjectivisation ». Ces femmes deviennent ainsi une totalité indistincte, sujet de la possession d'autrui. Cette phrase illustre la forme la plus aboutie de « dépersonnalisation » à l'œuvre dans le processus de racisation dont elles sont l'objet. Cet extrait montre l'expression « fille de l'est » dans sa forme achevée, à une phase directement antérieure de l'évolution de l'énoncé, celui-ci aurait été entre guillemets. Sans ces guillemets, l'expression a la nudité de l'évidence, plus rien ne subsiste des anciennes prudences lexicales, l'expression est consacrée.

La grande majorité des articles consacrés à ces flux traite du sujet de la prostitution. Dans le traitement journalistique, ces prostituées étrangères semblent souvent être l'objet d'une catégorisation spécifique par rapports aux autres prostituées. Les personnes prostituées sont rarement désignées en tant que telles, on ne parle que rarement de prostituées venant d'Europe de l'Est, mais plutôt de « femmes en provenance des pays de l'Est », « femmes d'Europe de l'est » et le plus souvent de « Filles de l'Est ». Dans le même paragraphe on parlera par exemple de prostituées françaises et de « Filles de l'Est ».

*« Depuis quelques mois, le parquet de Nice a ouvert plusieurs informations judiciaires après les témoignages apportés par des prostituées victimes de violences. Voilà encore dix ans, les « filles » étaient issues du milieu local : environ 300 péripatéticiennes connues des services de police exerçaient sur le vieux port. Mais, dès 1996, les premières filles de l'Est<sup>121</sup> sont arrivées, et le phénomène n'a cessé d'augmenter : aujourd'hui elles représentent 80% du « marché », selon les estimations policières. » (Le Monde, 15 Mars 2000)<sup>122</sup>*

Dans cet extrait, l'expression « filles » placée dans le texte entre guillemets désigne les

---

<sup>121</sup> Souligné par moi-même. Par ailleurs tout mot ou expression soulignés dans ce texte le seront par moi-même.

<sup>122</sup> L'ensemble des articles de presse ou de document cités le seront sans que les fautes d'orthographe ou de syntaxe ne soient corrigées.

« péripatéticiennes » locales, l'énoncé « filles de l'Est » sous-tend l'idée de prostitution sans que celle-ci ne soit explicitement formulée. Les « filles de l'Est » sont souvent présentées dans une relation d'extériorité relativement à la prostitution « traditionnelle ». Ces femmes nouvellement arrivées sur le marché prostitutionnel français ne sont pas intégrées dans la catégorie « prostituée », mais elles constituent un groupe distinct. Les « Filles de l'est » appartiennent à un groupe qui n'est pas seulement défini par l'activité de prostitution.

#### *IV. Les traits physiques et moraux caractéristiques des « filles de l'Est »*

La catégorie « Filles de l'Est » n'a pas de délimitation précise. Dans les différents emplois que nous avons relevés, la liste des nationalités assignées à cette catégorie est variable. Par exemple, les journalistes du « Monde » peuvent y inclure ou pas les personnes originaires des Balkans. Les ressortissantes de l'Albanie ou des Etats issus de l'ex-Yougoslavie sont par contre dans quasiment tous les cas exclues de cette catégorie et désignées par leur nationalité<sup>123</sup>. Ce n'est donc pas une origine nationale précise qui permet d'identifier les «filles de l'Est » mais plutôt, comme cela sera explicité plus bas, une position particulière dans les rapports sociaux de sexe et de race.

Les limites du groupe désigné par l'expression « filles de l'Est » peuvent en effet être approchées par les descriptions physiques et morales (caractère, valeurs...) faites des femmes de cette catégorie. Dans les articles du « Monde », certains traits moraux ou physiques caractéristiques sont utilisés de façon répétitive et façonnent l'image type de la « Fille de l'Est ». Cheveux blonds, traits plutôt nordiques, visage enfantin, naïveté, soumission, sont des éléments qui reviennent de manière récurrente. Ces caractéristiques sont présentes tant dans les productions journalistiques que, comme nous le verrons dans la troisième partie de

---

<sup>123</sup> L'expression « femme slave » est souvent employée comme synonyme de « femme d'Europe de l'est », celle-ci l'est au mépris de l'appartenance réelle ou non des femmes aux pays « slaves ». Elle constitue une désignation racisée existante commode, qui s'intègre parfaitement dans le processus de construction de la catégorie « Fille de l'Est ». En effet, si les yougoslaves en sont généralement exclues, les roumaines, les baltes ou les hongroises y sont incluses. Les Yougoslaves appartiennent à l'aire de civilisation Slave au contraire des Baltes, Hongrois et Roumains.

notre thèse, dans les supports de communication des agences matrimoniales internationales<sup>124</sup>. Ces caractéristiques font écho dans les articles du « Monde » aux récits des journalistes souvent construits autour de l'image d'une cendrillon aux espoirs trahis. Elles dessinent, comme nous le verrons plus bas, les contours d'une féminité « non corrompue » pour les agences matrimoniales internationales.

*« Ce sont des filles naïves et dociles, qui se contentent de peu, indique un policier. Les types leur donnent 100 francs ou 200 francs par jour, elles passent leur temps à manger des hamburgers, des glaces et des barres chocolatées, elles se saoulent à la vodka et au cognac. »* (Le Monde, 28 décembre 1995)

*« Les filles de l'Est présentent beaucoup d'avantages et sont faciles à placer. Souvent belles et blondes, peu exigeantes et généralement bien éduquées, elles présentent l'attrait de la nouveauté. »* (Le Monde, 27 avril 1998)

*« A la Casa Regina Pacis, toutes, comme Ludmila, ont des visages d'enfant, gaies et joyeuses. »* (Le Monde, 1<sup>er</sup> Décembre 2000).

Cette naïveté et cette innocence s'intègrent dans le récit de leur cheminement vers les trottoirs occidentaux. Deux récits typiques, prenant la forme de petites reconstructions biographiques, sont utilisés de façon récurrente dans les articles consacrés à la prostitution.

Dans le premier type, l'histoire de la jeune fille pauvre mais ambitieuse, trahie par une amie qu'elle croyait fidèle, tombée aux mains de trafiquants inhumains revient de façon régulière dans les récits biographiques des articles. Les récits de « marchés aux femmes » où sont vendues les jeunes filles abusées, achève de construire cette image d'innocence bafouée.

*« Misère de Vicky, la jolie hongroise partie de son village avec « un marchand de rêve », dans une « grosse voiture », et retrouvée décapitée en Sardaigne.»* (Le Monde, 26 Février 1997).

---

<sup>124</sup> Ces agences comme cela sera explicité dans la troisième partie de notre thèse, organisent la rencontre d'hommes occidentaux et de femmes de l'ancienne Europe socialiste.

L'utilisation de l'expression « traite des blanches » ou « nouvelle traite des blanches » qui revient dans plusieurs articles, traduit également la dimension racisée de la perception de cette prostitution. L'évocation de ces marchés aux esclaves modernes, de trafic d'êtres humains participe à la construction de la « désobjectivation » de ces femmes. Les scènes de vente aux enchères décrites dans certains articles sont la forme la plus aboutie d'un processus de réduction de personnes à leur utilité sexuelle.

Le deuxième type de récit est également fondé sur la confiance abusée, mais au contraire du premier, la « jeune fille » savait qu'elle devrait se prostituer mais ignorait les circonstances terribles qui lui seront imposées. La misère, une mère malade ou un enfant à élever sont le plus souvent présentés comme cause du départ vers l'Ouest.

*«L'effondrement du communisme a poussé de nombreuses femmes d'Europe de l'Est sans travail ou mal payées à venir exercer dans les pays nordiques.» (Le Monde, 30 décembre 1998)*

Dans le propos journalistique, ces femmes ne peuvent être que des victimes innocentes, quelle que soit la genèse de leur cheminement vers la prostitution. La constante minimisation de l'engagement volontaire de certaines de ces femmes dans une activité prostitutionnelle permet d'éviter la transgression de certains fondements de l'ordre patriarcal. La victime innocente s'opposant à la travailleuse du sexe et à son activité située au-delà des assignations genrées en termes de sexualité.

Dans le discours des médias, la violence masculine est mise en scène, elle permet une victimisation absolue des filles et permet donc de ne pas les penser comme migrantes individuelles « actrices » de leur propre trajectoire. *« Ne mobiliser que la catégorie de « victime » - oubliant les aspirations et les projets des femmes – équivaut à occulter leur résistance aux inégalités structurelles et leur lutte pour transformer leur vie. » (ANDRIJASEVIC, 2005).*

## *V. Extension de l'utilisation de l'expression « Fille de l'Est »*

D'abord limitée à la désignation de personnes prostituées, l'énoncé « filles de l'Est » s'est diffusé largement, et tend aujourd'hui à désigner d'une façon générique, une large variété de femmes n'étant pas forcément impliquées dans des activités de prostitution. Toutes les femmes originaires de ce qui est appelé (désigné) « Europe de l'Est » ne sont cependant pas des « filles de l'Est », en sont par exemple exclues les petites filles, les personnes âgées et les femmes possédant un statut social élevé. Une femme ministre ou un prix Nobel de littérature ne sont jamais désignées comme « Fille de l'Est ». Lorsque une femme se définit avant tout par son statut élevé ou par son extériorité aux rapports économico-sexuels<sup>125</sup> définis par Paola Tabet (1987), elle ne subit pas la désignation « Fille de l'Est ». Cette dernière est bien liée à une certaine position dans les rapports économico-sexuels. Une recherche lancée en avril 2004 sur Google avec comme entrée « filles de l'Est » indique la variété des emplois de cette expression. Prostitution, mariage et pornographie sont les thèmes pour lesquels cette expression est le plus souvent utilisée.

*Tableau n° 9 : Emplois de l'expression «Fille de l'Est » (Recherche effectuée sur Google avril 2004)*

Thématique du site identifié	Nombre d'occurrences	Occurrences en %
Prostitution (articles de journaux, textes officiels, ONG...)	67	45.6
Site érotique ou pornographique	40	27.2
Rencontres, chat, agences matrimoniales	14	9.5
Beauté, mannequinat	6	4.1
Divers (art, mais surtout sport)	20	13.8

<sup>125</sup> Pour cet auteur il existe un continuum entre toutes les situations où la sexualité d'une femme est une monnaie d'échange ; cette approche permet un traitement non discret de la pluralité des rapports sociaux de sexe dans lesquels les femmes sont impliquées (dans notre cas l'épouse et la prostituée).

L'analyse d'articles de journaux traitant de thèmes divers (actualité sportive, culture....) permet également de constater la diffusion de l'expression. Dans des domaines n'ayant aucun rapport avec la prostitution l'utilisation de l'expression semble aller de soi. On pouvait lire dans le compte rendu d'un match de basket opposant une équipe polonaise à une équipe française :

*« De retour sur le parquet, Dydek et Mizrachi permettaient aux filles de l'Est de recoller un peu au score (55-42, 26e) mais le show USVO reprenait de plus belle et les championnes d'Europe 2002 terminaient le 3e quart temps avec 20 longueurs d'avance. » (Site Internet France 2, 18 avril 2004)*

De même l'expression « Fille de l'Est » est employée pour désigner des « jeunes filles au pair » ou des épouses de couples binationaux dans les documents publicitaires d'agences matrimoniales internationales.

*« J'ai des familles qui me demandent essentiellement que des filles de l'Est. Elles savent très bien que l'expérience avec les filles de l'Est, elles restent, elles finissent l'année, elles s'investissent énormément et c'est vrai qu'il y a cette assurance avec les filles de l'Est, en leur donnant un petit peu plus d'argent, elles restent, ça c'est certain ». (Accents d'Europe, 2 septembre 2003)*

## **Conclusion**

L'énoncé « Fille de l'Est » est aujourd'hui fixé. Il s'est largement diffusé dépassant le cadre de la prostitution dans laquelle il a vu le jour. Cela nous conduit à nous interroger sur la façon dont cette diffusion a pu se faire. Comment une expression réservée à un groupe stigmatisé (les prostituées) a-t-elle pu se répandre et désigner par contamination des femmes extérieures à celui-ci ? L'extension de cette expression à des femmes non impliquées dans une activité de prostitution est le signe d'un continuum entre différents rapports sociaux de sexe à première vue discrets. La fixation et l'extension de l'énoncé « Fille de l'Est » sont un indice de l'existence de ces rapports sociaux de sexe spécifiques. La situation de surdomination

masculine dans laquelle se retrouvent ces femmes, notamment dans le monde prostitutionnel, est au fondement de la catégorisation « Fille de l'Est ». Les désignations raciales habituelles (noir, arabe, métisse, jaune...) ne fonctionnent pas pour ces femmes. L'origine de l' « Est » permet d'extraire ce groupe de la catégorie majoritaire « blanche » pour lui assigner une appartenance racisée différente.

Dans le discours des acteurs (journalistique, politique ou autre) des différences, des spécificités naturelles sont attribuées aux « Fille de l'Est ». Ces traits de caractère et cette mentalité spécifiques assignés à ces femmes étrangères sont la marque visible de l'effet idéologique associé à une forme de domination. En effet, la biologisation du politique, l'ancrage somatisé (naturalisé) des rapports sociaux conduit à l'émergence de la catégorie objet de notre recherche. Les personnes catégorisées le sont au titre de leur étrangeté (personne de « l'Est ») mais aussi au titre de leur sexe (« Fille »). La catégorie produite est à la confluence des deux. Elle consacre la construction sociale d'une féminité particulière. Comme le met en évidence Gabrielle VARRO (2000) à propos de la catégorisation « femme immigrée », l'accolement d'un terme qualificatif au mot « femme » marque le premier, de telle sorte que la femme dont il est question « *n'est plus la femme que connaissent ses proches, mais quelqu'un dont l'identité sociale est politiquement et socialement connotée et rendue disponible pour toutes sortes d'autres traitements* » (VARRO, 2000).

Cette catégorisation sexuo-racisée a bien sûr un impact sur la façon dont se construisent les trajectoires migratoires de notre population. Les éléments évoqués dans ce chapitre nous permettent de jeter les fondements d'une analyse des phénomènes de « gender empowerment », (de renforcement des effets de genre) sur les trajectoires migratoires polonaises. C'est bien par la prise en compte conjointe des conditions objectives et symboliques (comme nous venons de le voir) de la migration que le phénomène que nous étudions peut être pleinement appréhendé.

## **PARTIE II : Les trajectoires migratoires des Polonaises en France**

# **CHAPITRE I. Le projet de départ pour la France : contexte social et motivations des migrantes**

Partir...pour travailler, pour étudier ou par simple goût de l'aventure. Les raisons qui conduisent les Polonaises au départ pour la France sont multiples, s'entremêlant souvent les unes aux autres. Analyser sociologiquement l'élaboration du projet de départ pour l'étranger, nécessite une multiplication des points de vue et des niveaux de compréhension. Dans notre travail, ces prémisses de l'aventure migratoire seront appréhendées, dans un premier temps, à travers la narration que font les acteurs de leurs motivations initiales, puis par l'identification des éléments structurant le contexte social dans lequel le projet de départ a pris corps. Nous définirons dans un troisième temps une typologie des motivations à l'origine de la migration.

## ***I. Analyser le projet de départ à travers les récits des migrantes***

### *1.1 Le projet de départ pour la France et sa narration par la migrante*

Dans le cadre de nos entretiens, nous avons proposé aux épouses polonaises de Français de raconter librement la genèse de leur projet de départ pour la France. Les interviews des migrantes polonaises de notre enquête ont été réalisées à un moment où leur établissement durable en France était effectif. Les personnes interviewées ont pu structurer comme elles le désiraient, la narration du début de leur aventure migratoire. Les migrantes dans leurs récits ont spontanément fait appel à différents types de motivations pour rendre compte de leur départ. Ce dernier pouvait reposer sur une envie de découvrir la France et sa culture, de perfectionner ou d'apprendre la langue française, de vivre à l'étranger, de s'accorder une

année sabbatique, de travailler, de se former... Les raisons que donnaient les individus de leur départ étaient fréquemment multiples, s'articulant les unes aux autres<sup>126</sup>.

Au-delà de la diversité des motivations invoquées, la quasi-totalité des interviewées projetait de séjourner en France pour un temps limité. En effet, lors de ces entretiens, les personnes interrogées ont souvent exprimé, quelquefois avec insistance, qu'elles n'avaient jamais eu l'intention de s'installer en France. Les Polonaises interviewées déclaraient également qu'elles n'avaient jamais projeté de se marier avec un Français. La fréquence de ce type de discours justifie que l'on s'arrête un moment sur l'exercice que constitue, pour les interviewées, le récit de la genèse de leur projet de départ. En effet, la multiplicité des raisons données au départ pour la France et la quasi-absence dans le récit des interviewées de l'expression d'un projet d'établissement durable à l'étranger, indiquent une contradiction entre le projet de départ initial et son développement ultérieur. L'interview présentée ci-dessous illustre le paradoxe existant entre un projet initial de séjour de courte durée et le déroulement d'une expérience migratoire aboutissant à un établissement durable.

*Au moment de l'entretien, Malgorzata a 28 ans, elle est en France depuis 6 ans. Elle est mariée avec un Français depuis l'âge de 25 ans. Malgorzata est entrée en France avec le statut de jeune fille au pair. L'interviewée a validé un cursus universitaire de langue française en Pologne. Son départ est survenu à l'issue de l'obtention de son diplôme. La licence qu'elle a préparée, dans son pays d'origine, est à vocation professionnelle. Celle-ci permet d'exercer le métier de professeur de français dans ce qui correspond en Pologne à l'enseignement secondaire.*

*« Au cours de cette année [dernière année d'étude], j'ai rencontré une copine qui faisait aussi français, un jour c'est parti comme ça : on est allé boire un coup, on a dit comme ça pourquoi pas en France, partir un peu, changer d'air, ça permet aussi de nous aider un petit peu dans notre métier [futur professeur de langue française]. [...] On a commencé à faire les papiers, en plus on a téléphoné à l'Alliance Française qui nous a dit que c'était difficile « fille au pair » parce qu'il y a pas beaucoup de familles [qui accueillent des jeunes filles au*

---

<sup>126</sup> Nous explorerons précisément à la fin de ce chapitre les différents types de projets qui sous-tendent le départ pour la France.

*pair], parce qu'il faut avoir des références, plein de conneries, on croyait pas tu vois, on essayait de préparer tout au cas où ça arriverait, la réponse est venue au dernier moment.*

*[...] c'était bien un an... après je rentre...l'objectif était d'apprendre la culture française, si après tu dois apprendre aux gens, c'est important de connaître la culture française. Comment est ce que les gens vivent, surtout que j'avais un prof de français qui savait rien, j'ai pas envie de reproduire la même chose tu vois. Je me suis dit c'est une bonne idée, on sait jamais, mais je t'ai bien précisé que je voulais revenir en Pologne et après faire la suite de mes études [valider en Pologne un diplôme de niveau Master2]. Mais la vie, elle voulait autrement ! »*

Nous appuyant sur le constat d'une affirmation largement répandue parmi nos interviewées du caractère non intentionnel de leur immigration, nous éviterons dans notre travail une approche téléologique, faisant de la situation finale (un établissement ou un séjour durable) le point de départ de notre reconstruction du projet initial. Nous tâcherons d'éviter d'imputer aux migrantes polonaises un projet d'immigration durable articulé à une stratégie matrimoniale. Dans ce chapitre et les suivants, nous appréhenderons au contraire les migrations de notre population à travers les incertitudes, les aléas, les évolutions d'un projet et d'un cheminement migratoire se construisant au fil de l'eau. L'immigration est de nature processuelle. Ce n'est qu'au cours du séjour à l'étranger que se construit l'installation dans le pays de destination. Le départ pour l'étranger, dans le cas de notre population d'enquête, est au commencement un projet de migration temporaire qui, au fil de son déroulement, se transforme en établissement durable, donc en immigration.

De plus, penser la reconstruction du projet migratoire à partir de l'établissement durable, supposerait également que celui-ci constitue la fin de la mobilité. Quelques interviewées, mariées et établies durablement en France, nous ont fait part de leur souhait de poursuivre leur migration. A plusieurs reprises, lors de nos interviews, des expériences ou des projets de retour en Pologne avec le conjoint français ont été évoqués. Ces projets s'articulaient souvent avec la volonté de créer une activité commerciale entre la France et la Pologne. Ces retours en Pologne, rêvés, projetés ou réalisés, illustrent que, dans certains cas, « l'ancrage » en France n'est pas le point ultime de la migration, un « terminus » de la mobilité, mais bien une

pause dans un processus plus long de mobilité internationale. « [...] *l'ancrage est un temps d'arrêt provisoire qui s'insère dans le temps long du déplacement.* » (DE GOURCY, 2005).

### *I.2. Construire le récit de sa migration*

Restituer les motivations initiales à l'origine du départ pour la France, souvent lointaines dans le passé, est un exercice difficile pour les acteurs comme pour le sociologue. Le récit du commencement de l'aventure migratoire est une reconstruction présente d'évènements passés. Celle-ci peut comporter certains biais.

A la question « *Pourquoi êtes-vous venue en France ?* », de nombreuses interviewées répondent en insistant sur leur absence de projet matrimonial avant leur départ. « *Je ne suis pas venue pour me marier* », « *jamais je n'aurais imaginé me marier avec un Français* »... sont des déclarations qui sont revenues de façon récurrente dans nos entretiens. Les migrantes insistent également, sans que la question ne leur soit posée, sur le fait qu'elles n'avaient pas, au moment du départ, l'intention de s'établir durablement en France.

Les Polonaises ont souvent relaté la façon dont leur trajectoire migratoire était réduite, par certaines personnes rencontrées en France, à une simple stratégie matrimoniale. Cette affirmation répétée par nos interviewées du caractère non prémédité du mariage fait écho à l'image souvent négative de « *filles-de-l'Est-chercheuse-de-mari* » dont elles se disent victimes. Les migrantes, dans le récit qu'elles faisaient de la genèse de leur migration, prenaient en compte de façon implicite ou explicite le processus d'assignation à la catégorie « *Fille de l'Est* ». Le récit des motivations à l'origine du départ se construisait souvent en référence à la façon dont, selon les interviewées, le sens commun percevait leur trajectoire migratoire.

Nous pouvons constater dans l'extrait d'entretien suivant, comment l'assignation à la catégorie « *Fille de l'Est* » oriente la façon dont les interviewées construisent le récit de leur migration.

*Edyta a 30 ans, elle est mariée à un Français depuis 7 ans.*

*Edyta : « Pourquoi je suis venue en France ? Pas pour me marier ! (rires)*

*Interviewer : Pourquoi parles-tu de mariage ?*

*Edyta : « Oui, lorsque tu dis que tu viens de Pologne, les gens disent : ah oui tu es une Fille de l'Est... pourtant je fais rien de mal, j'étudie, je travaille, j'ai même rempli des feuilles d'impôt. Oui... des fois je craque, j'ai envie de tout laisser tomber, surtout lorsque je vais à la préfecture et qu'ils me demandent plein de papiers, aussi lorsque les gens y disent oui... les étrangères elles prennent le travail et les jeunes hommes français, cela me touche énormément. Parce que je veux pas être celle qui est venue, qui s'incruste. Je suis venue ici, je voulais rester 6 mois, j'ai pour ainsi dire pas choisi de rester. »*

L'assignation à la catégorie « Fille de l'Est » tend à réduire, pour le sens commun, le projet migratoire des Polonaises au mariage qu'elles ont contracté en France. Dans ce sens, lors de nos interviews, les migrantes polonaises ont souvent affirmé le sentiment d'être réduites à leur «dimension» d'épouse de Français. Les migrantes assignées à la catégorie « filles de l'est », appréhendées à travers le prisme d'une société qui attribue une valeur sexuée à l'altérité, revêtent souvent l'image de l'épouse ou de la prostituée. *"L'aspect invisible de la migration féminine s'explique en premier lieu par l'existence d'un vide théorique dans le domaine de la littérature sur les mouvements de population. Cette invisibilité trouve aussi ses racines dans le modèle patriarcal qui considère la femme comme étant dépendante de l'homme - principal support économique et détenteur de l'autorité domestique."* (OSO, 2000). Cette vision androcentrée de la féminité étrangère implique le déni de la femme comme porteuse d'un projet individuel réalisé dans la migration internationale. Nous prendrons en compte cette catégorisation sociale dans notre analyse de la genèse du projet migratoire.

Outre la référence à la catégorisation « Fille de l'Est », un autre trait caractérisait la plupart des récits de départ ou de trajectoires migratoires. Lors de nos entretiens, les interviewées pointaient souvent l'opposition entre leur projet de départ initial et leur établissement durable en France. Les Polonaises, dans le récit de leur expérience migratoire donnaient souvent une place déterminante à la rencontre de leur conjoint. Celles-ci faisaient souvent résulter de leur rencontre avec leur conjoint la décision de s'établir durablement en France. Plusieurs

migrantes interviewées ont, de façon appuyée, déclaré être restées en France « par amour ». Cette rencontre amoureuse permettait de justifier la transformation d'un projet de séjour temporaire en une installation durable. Dans cette perspective, la rencontre du futur conjoint était souvent le « *deus ex machina* » permettant aux migrantes, de construire dans leur narration cette inflexion du projet initial. Le récit des motivations initiales et de la migration est ainsi orienté par la volonté de donner à la rencontre amoureuse un rôle central. Cette place donnée à la rencontre amoureuse dans la trajectoire migratoire masque le rôle d'autres facteurs importants dans le processus d'établissement durable.

La prise en compte par les migrantes polonaises des motivations qu'on peut leur prêter, implique des distorsions dans la narration de la genèse de leur départ. Les femmes de notre population d'enquête construisent le récit de leur départ pour la France en tension entre restitution de leurs motivations initiales et positionnement par rapport aux stratégies et motivations que peut leur imputer la société d'accueil.

Le départ lorsqu'il est appréhendé à travers le récit qu'en font les acteurs eux-mêmes, n'est toujours qu'une reconstruction *a posteriori* d'un processus passé. « *L'expérience, c'est le passé actuel dont les événements ont été intégrés et peuvent être remémorés* » (KOSELLECK, 1990). Le poids de la trajectoire migratoire imprime fortement sa marque sur les modalités de sa propre narration. Reconstruire le contexte social dans lequel le projet migratoire a pris naissance permet de neutraliser les biais qui structurent les récits des acteurs. Dans cette perspective, nous nous attacherons dans notre analyse à faire un focus sur le contexte social dans lequel vivaient les femmes de notre enquête avant leur migration.

## ***II. Comprendre le départ pour la France en le situant dans une dynamique biographique***

Nous ne pouvons analyser les raisons du départ pour la France en ayant recours aux seules motivations des acteurs. Comprendre le départ pour la France implique la prise en compte de l'environnement dans lequel s'est élaboré le projet de migration. Comme cela a été évoqué

plus haut, la majorité des Polonaises de notre enquête entreprennent leur migration au moment de la jeunesse. Pour ces femmes polonaises, le processus d'entrée dans la jeunesse ou de passage à l'âge adulte est un élément structurant de leur trajectoire migratoire. Les dimensions retenues pour caractériser le contexte du départ reprennent la typologie élaborée par Olivier Galland (1997) dans le cadre de ses travaux sur la jeunesse et l'entrée dans l'âge adulte. La jeunesse sera conçue dans notre analyse comme un état transitoire précédant l'entrée dans l'âge adulte. Celle-ci se réalise par le franchissement de deux « seuils » : accéder à un emploi stable et résider de façon indépendante des parents<sup>127</sup>. Dans cette perspective, le contexte du départ sera appréhendé à travers les situations familiale, éducative et professionnelle des migrantes.

Lors de nos entretiens, nous avons invité les interviewées à évoquer le contexte familial, professionnel et éducatif dans lequel s'est produit le départ. L'analyse de ces discours nous a permis d'identifier une série de situations typiques dans lesquelles se trouvaient les futures migrantes à la veille de leur arrivée en France : être étudiante ou vouloir le devenir, avoir achevé ses études et vouloir entrer sur le marché du travail, avoir décohabité ou pas...L'analyse de ces éléments permettra, au-delà des récits produits par les Polonaises, de situer la future migrante dans sa trajectoire biographique et ainsi d'éclairer le sens du projet de départ.

Dans ce paragraphe, nous nous pencherons dans un premier temps sur la façon dont les rapports sociaux de sexe structurent le projet de départ migratoire. Nous verrons, dans un deuxième temps, comment ce départ pour la France peut être appréhendé dans le cadre des trajectoires biographiques des migrantes polonaises.

---

<sup>127</sup> Une définition plus fine des modalités de passage à l'âge adulte sera réalisée dans le chapitre II de la partie II de notre thèse.

## 2.1 Rapports sociaux de sexe et départ pour l'étranger

Etudier la place du mariage dans les cheminements des Polonaises en France nous a conduits à réfléchir à la façon dont les rapports sociaux de sexe pouvaient structurer des trajectoires migratoires. Cette posture résulte de la place centrale que nous accordons dans nos analyses à ce type de rapport social ainsi qu'à la nature de notre objet de recherche. En effet, le couple est un objet sociologique pour lequel les dimensions sexuées sont particulièrement structurantes.

Les théories sociologiques de la migration s'appuient sur divers postulats accordant une place variable aux rapports sociaux de sexe. Dans ce cadre, la différence sexuelle peut être conçue de deux façons différentes. Si elle n'est pas tout simplement ignorée, celle-ci peut être traitée comme une simple variable déterminant des pratiques spécifiques ou bien être considérée comme une dimension structurante de toute la réalité sociale. Pour notre part, « *nous nous inscrivons dans un courant de recherche qui pose que le rapport entre les sexes (et la domination masculine) constitue une logique d'organisation du social qui forme un système à travers l'ensemble de l'espace social, sans qu'il y ait a priori prépondérance d'une sphère. Ce caractère de transversalité renvoie, pour nous, à la définition même d'un rapport social fondamental, c'est-à-dire d'un rapport autour duquel s'organise et se structure l'ensemble de la société* » (DAUNE-RICHARD et DEVREUX, 1992). Les projets de départ des Polonaises prennent source et se développent dans un environnement structuré notamment autour de rapports sociaux de sexe. Au sein de celui-ci, les hommes et les femmes sont assignés à des positions particulières et hiérarchisées. Lorsque le chercheur décide de donner au sexe une dimension de rapport social transversal, il s'interroge sur la façon dont se construit dans tous les champs de la réalité sociale un système de positions dialectiques entre hommes et femmes. Dans cette perspective, la femme est potentiellement la protagoniste d'un système inégalitaire dans lequel elle subit une domination.

- Revue des principaux modèles théoriques de la migration

Certaines théories sociologiques de la migration n'accordent pas aux rapports sociaux de sexe une place centrale. Pour celles-ci, le sexe féminin n'est considéré que comme une variable, la migration masculine étant la norme, le général. Comprendre les migrations dans leur globalité, implique de resituer le projet migratoire et son développement dans le contexte sexué qui lui donne forme. *"L'aspect invisible de la migration féminine s'explique en premier lieu par l'existence d'un vide théorique dans le domaine de la littérature sur les mouvements de population. Cette invisibilité trouve aussi ses racines dans le modèle patriarcal qui considère la femme comme étant dépendante de l'homme - principal support économique et détenteur de l'autorité domestique."* (OSO, 2000). Dans ce qui suit, nous présenterons un aperçu des grands modèles théoriques expliquant les facteurs à l'origine de la migration. Cela nous permettra, pour chacun d'entre eux, d'apprécier les modalités de prise en compte des rapports sociaux de sexe dans l'analyse des causes de la migration. Ce tour d'horizon ne prétend évidemment pas à l'exhaustivité, mais ambitionne plus modestement de situer notre approche au sein des grandes postures théoriques existantes. Les théories qui s'intéressent aux causalités du développement des flux migratoire, s'attachent à rendre compte de deux dimensions : celle de la naissance du flux et celle des causes de la perpétuation des mouvements migratoires (MASSEY, 1993). Nous exposerons dans ce qui suit comment, pour ces deux dimensions, sont pris en compte les rapports sociaux de sexe.

Les théories des migrations internationales distinguent deux grands types de courants migratoires. Le premier est constitué par les migrations de réfugiés, provoquées par des effondrements politiques et sociaux majeurs. Le second concerne les personnes qui entreprennent volontairement une migration le plus souvent à des fins économiques. Ceux-ci se déroulent sur des périodes beaucoup plus longues, et peuvent concerner des pays très distants (MASSEY, 1993). Nous nous intéresserons ici aux modèles théoriques concernant les migrations ayant un caractère volontaire<sup>128</sup>. En effet, les migrations polonaises postérieures à

---

<sup>128</sup> Les migrations familiales, éducatives et économiques relèvent de cette catégorie. Elles sont le fait de personnes rejoignant le membre immigré de la famille. D'autres postures théoriques existent quant à l'analyse

la chute du mur de Berlin n'impliquent plus de réfugiés. La France a cessé de délivrer aux Polonais des titres de séjour de réfugié depuis 1991.

Deux grands types de paradigmes permettent de rendre compte de l'origine des migrations. Le premier, fait reposer sur des stratégies individuelles et rationnelles la décision de départ pour l'étranger. Le second fait appel à des dimensions macrosociologiques dépassant l'intentionnalité des individus pour expliquer ce phénomène.

Le premier type de paradigme est bien illustré par les modèles d'inspiration néo-classique rendant compte de l'origine des migrations (LEWIS, 1954 ; HARRIS et TODARO, 1985). Ces modèles font résider la rationalité de la décision migratoire dans l'écart existant entre les niveaux de vie des zones de départ et d'arrivée. Ces théories font référence à l'exercice de facteurs "pull" et "push"<sup>129</sup> (LEE, 1966). La migration s'expliquerait alors par le mécanisme d'adaptation d'une main d'œuvre résidant dans des zones de bas niveau de rémunération trouvant à s'employer sur des territoires où la demande de travail est forte et les salaires plus élevés. Les auteurs partageant ce paradigme considèrent le migrant comme un individu rationnel, maximisant son utilité dans la migration. Dans ce système d'analyse, le sexe est neutralisé, la féminité n'est souvent abordée que sous l'angle des différences (conçues comme des handicaps) que constituent la maternité ou les «obligations familiales». Ce type d'approche théorique "normalise" la domination masculine en neutralisant le sexe et en transformant la féminité en exception ou en handicap. Dans le même paradigme, la théorie du « dualisme du marché du travail » attribue un rôle déterminant à la demande de travail émanant des entreprises des pays d'accueil. « Selon Piore (1979), l'immigration n'est pas causée par des facteurs de répulsion (push) dans les pays d'origine (bas salaires ou chômage élevé), mais par des facteurs d'attraction (pull) dans les pays d'accueil (un besoin chronique et inévitable de travailleurs étrangers). » (MASSEY, 1993). Pour ces différents modèles, les migrations sont souvent abordées sous un angle accordant à la rationalité économique une

---

des causes migratoires.

<sup>129</sup> Les facteurs « push » sont ceux qui poussent les individus à migrer (ils peuvent être de nature très diverse : chômage, guerre...). Les facteurs « pull » sont ceux qui attirent des migrants sur un territoire donné (conditions de rémunération, sécurité...).

place centrale et laissant ainsi dans l'ombre l'impact des rapports sociaux de sexe sur ce phénomène.

D'autres approches, relevant toujours du paradigme individualiste, s'inscrivent dans le courant de la « nouvelle économie de la migration ». Pour ce type d'approche, « *les décisions de migration ne sont pas prises par des agents isolés, mais par des ensembles plus larges de personnes liées entre elles - surtout des familles et des ménages -, dans lesquelles les agents agissent collectivement non seulement pour maximiser leur revenu, mais aussi pour minimiser les risques et pour relâcher les contraintes qui proviennent de diverses limites des marchés, au-delà du marché du travail* » (MASSEY, 1993). La prise en compte de l'environnement familial et conjugal permet, par rapport au modèle purement néo-classique, une plus grande intégration des rapports sociaux de sexe dans l'appréhension du phénomène migratoire.

Pour le courant structuraliste, les migrations ne sont pas conçues comme résultant simplement de l'agrégation d'une multiplicité de comportements individuels. Celles-ci prennent leur origine dans des structures sociales et spatiales qui produisent les conditions nécessaires au développement d'une immigration de travail (GOS et LINDQUIST, 1995). Dans cette perspective, la migration n'est que l'expression d'une reformulation à l'échelle internationale des rapports dialectiques entre centre et périphérie. Pour ce courant, ce sont des facteurs socio-historiques de grande ampleur qui permettent d'expliquer l'émergence des courants migratoires, et non des microdécisions individuelles (WALLERSTEIN, 1974 ; CASTELLS, 1989). Dans ce modèle, comme dans le paradigme néo-marxiste, l'immigration est le corollaire de l'exploitation capitaliste (REA et TRIPIER, 2003). Ces approches macrosociologiques peuvent nous permettre de comprendre certaines dimensions du phénomène qui nous intéresse mais ignorent la façon dont la migration prend naissance et s'enracine dans le contexte social particulier des migrants. « *La pertinence de ces théories pour modéliser à grande échelle les mouvements de population atteint bien souvent ses limites quand il s'agit de comprendre les dynamiques migratoires dans des populations particulières.* » (LESCLINGAND, 2004). Dans ce type d'approche, les dimensions sexuées des trajectoires migratoires ne sont pas un élément structurant de l'analyse.

Des théories sociologiques rendent compte des raisons pour lesquelles un courant migratoire se perpétue. Une des plus importantes approches théoriques repose sur la mise en exergue du rôle central des réseaux de migrants dans l'existence des flux. Lorsqu'un flux migratoire s'établit, les réseaux constitués de migrants permettent la capitalisation d'informations, de contacts qui facilitent la mobilité des futurs migrants. « *Une fois un certain seuil atteint, l'expansion des réseaux réduit les coûts et les risques de l'émigration, ce qui provoque une hausse du taux d'émigration, ce qui à son tour renforce les réseaux, etc.* » (MASSEY, 1993). Un autre modèle théorique dit de la « causalité cumulative » (MYRDAL, 1957), fait reposer la perpétuation du flux, sur les changements que provoquent les migrations dans les sociétés de départ. Par exemple, la réussite sociale des migrants incite d'autres personnes au départ, ou encore la migration peut devenir une pratique prenant une dimension de rite de passage à l'âge adulte dans certains contextes sociaux<sup>130</sup>.

Les approches individualistes présentent à notre sens l'inconvénient majeur de faire disparaître, derrière la notion de liberté individuelle et de stratégie rationnelle, les contextes sociaux stratifiés et sexués au sein desquels prennent naissance les décisions des migrants. La prise en compte dans nos travaux du caractère structurant des rapports sociaux de sexe, de classe et de race implique le choix d'une posture théorique qui écarte le recours à la seule rationalité des individus.

Le recours à la notion de « projet » n'implique pas pour nous une conception faisant de la migrante un stratège omniscient de ses trajectoires. Le projet se construit, évolue à la confluence de déterminants sociaux et de temporalités qui le portent. Le projet initial se transforme dans l'expérience migratoire. Il n'est souvent que l'impulsion première permettant le déroulement de trajectoires « aimantées » par des forces sociales dépassant la conscience individuelle. Dans nos analyses, les motivations des futures migrantes seront analysées autant que le contexte qui les rend possibles et contribue à les produire. Étudier le projet de départ des futures migrantes reviendra ainsi pour nous à, dans un premier temps, restituer le sens que

---

<sup>130</sup> Il existe d'autres modèles théoriques rendant compte de la perpétuation des flux, accordant notamment une place importante aux dispositifs d'aide aux migrants constitués dans les pays de destination.

celui-ci prenait pour les femmes de notre enquête elles-mêmes au moment où il a été réalisé, puis à le situer dans le contexte social et biographique dans lequel il a émergé. Compte tenu du jeune âge de notre population d'enquête, l'analyse du contexte biographique implique pour nous de porter une attention particulière aux processus d'entrée dans la jeunesse et de passage à l'âge adulte.

Des facteurs macrosociologiques peuvent également expliquer le développement d'un flux migratoire féminin entre la France et la Pologne. La chute des anciens régimes socialistes a provoqué un chômage massif, les femmes ont été les premières victimes de cette crise (KOTOWSKA, 1995). En Pologne, les femmes sont également particulièrement touchées par les coupes réalisées dans les budgets des politiques sociales, Irena Kotowska (1995) a pu parler à ce sujet de « *féminisation de la pauvreté* ». Par exemple, la disparition des anciennes structures organisant la garde des enfants a une influence sur le marasme du marché de l'emploi féminin. En effet, les crèches et maternelles dépendaient dans une très large mesure de l'employeur de la femme active avant 1989. La disparition des unités de production ou les plans de restructuration ont considérablement raréfié et renchéri ces services autrefois quasiment gratuits<sup>131</sup> (KOTOWSKA, 1995).

## 2.2 Contexte social du projet de départ pour la France

Comprendre pourquoi les Polonaises décident de partir pour la France implique de procéder à une reconstruction du contexte social contemporain du début de la migration. Celui-ci peut être appréhendé à partir d'éléments concernant la vie familiale, la vie professionnelle et la vie éducative des femmes de notre population. Ces différentes dimensions seront mises en perspective dans les trajectoires biographiques des Polonaises de notre enquête.

Nous nous interrogerons également dans nos analyses sur les raisons du choix de la France comme pays de destination.

---

<sup>131</sup> L'exemple de la Lituanie est instructif à cet égard : en 1990 76,4% des enfants de 3 à 6 ans étaient scolarisés en maternelle, trois ans plus tard en 1993 seuls 36,4% d'entre eux l'étaient.

Les observations que nous avons réalisées montrent que les femmes de notre population d'enquête sont au moment de leur départ pour la France majoritairement jeunes (moins de 25 ans) et n'ont pas encore construit de vie professionnelle ou de vie familiale dans leur pays d'origine<sup>132</sup>. Le départ pour la France intervient pour les Polonaises de notre enquête à différents moments de leur trajectoire biographique. Pour nombre d'entre elles, c'est au moment de la fin de la jeunesse, de la période au cours de laquelle se produit le passage à l'âge adulte, que commence la migration. Pour d'autres, le début de la migration se produit après l'obtention du baccalauréat. Ces jeunes femmes quittent alors le domicile parental pour un logement étudiant ou de jeune fille au pair, sans pour autant s'établir de façon indépendante. La migration correspond alors au commencement de la jeunesse. Ces éléments justifient l'attention que nous porterons tout au long de notre thèse à différents processus biographiques tels que le passage à l'âge adulte, l'entrée dans la jeunesse ou son prolongement.

#### - Dimension éducative

Nous caractériserons dans le contexte du départ la position des migrantes vis-à-vis de leur vie éducative. Quelques grandes situations typiques peuvent être relevées:

- projeter de commencer ses études en France,
- projeter de commencer ses études en Pologne à son retour de France,
- poursuivre ses études en France,
- avoir achevé définitivement ses études en Pologne,
- ne pas avoir fait d'études et ne pas projeter d'en faire.

---

<sup>132</sup> Les données de l'état civil, issues de notre exploitation personnelle, indiquent que l'âge médian des Polonaises au mariage est de 26 ans et que 75% des épouses ont moins de 35 ans au moment de leur union. Ces éléments permettent d'affirmer que la majorité des migrantes de notre population a moins de 25 ans au moment du départ. Les interviews que nous avons conduites permettent de confirmer cette observation quantitative. De même, ces données mettent en évidence que près de 85% des épouses polonaises n'ont jamais conclu d'engagement matrimonial.

Au moment du départ pour la France, la partie la plus importante de notre population d'enquête est ou aspire à devenir étudiante. En effet, une partie des migrantes n'a jamais entrepris d'études supérieures dans leur pays et souhaitent les commencer en France. Ces femmes constituent la partie la plus jeune de notre population.

#### - Dimension professionnelle

Nous prendrons en compte dans notre analyse, le positionnement des migrantes par rapport à leur vie professionnelle. Plusieurs situations peuvent être identifiées, la première est celle des personnes pour lesquelles l'entrée dans la vie professionnelle<sup>133</sup> a déjà été réalisée en Pologne. Cette catégorie rassemble majoritairement les personnes les plus âgées de notre population. Les informations que nous avons recueillies, nous indiquent que ce sont souvent des personnes de plus de 35 ans ayant eu un passé matrimonial en Pologne. La deuxième est constituée par les femmes qui projettent de commencer leur vie professionnelle en France. Le troisième groupe est composé de personnes n'ayant pas commencé leur vie professionnelle en Pologne et ne projetant pas de le faire en France. Nous analyserons également les contraintes qui pèsent, pour chaque migrante, sur l'entrée sur le marché de l'emploi dans le pays de départ comme dans celui d'arrivée.

#### - Dimension familiale

Nous appréhenderons la dimension familiale à travers deux variables : le statut matrimonial et la position de la migrante par rapport au processus de décohabitation juvénile. Une partie des migrantes est célibataire et n'a pas encore quitté le domicile parental. Un second groupe est composé de personnes célibataires occupant un logement étudiant en Pologne. Cette catégorie

---

<sup>133</sup> L'entrée dans la vie professionnelle sera comprise dans ce qui suit comme l'entrée dans la vie active. Par exemple, un étudiant qui travaillerait pour financer ses études ne sera pas pour nous entré dans la vie professionnelle.

présente un niveau d'autonomie supérieur à la précédente. Un troisième groupe rassemble des personnes célibataires ou divorcées qui habitent de façon indépendante en Pologne.

Par rapport à ces trois dimensions, les personnes de notre population d'enquête peuvent être réparties en quelques grandes catégories. Un premier groupe est constitué par les migrantes qui entrent à peine dans la période de la jeunesse, un second de celles qui étaient déjà dans cette période biographique en Pologne et enfin les migrantes qui ont déjà accédé à l'âge adulte en Pologne.

- Choix de la France comme pays de destination

L'étude du choix du pays de destination permet également de mieux comprendre les motivations du départ pour l'étranger. Le choix de la France, peut être contingent ou au contraire consubstantiellement lié au projet de départ. Celui-ci se nourrit de représentations, de l'imaginaire des individus : « *Il n'y a pas d'émigration volontaire intense ou nombreuse sans un imaginaire individuel ou collectif bien rempli, nourri de rêves et de visions heureuses, de chimères, voire de « châteaux en Espagne »* » (SIMON, 1998). Dans les différents projets de départ que nous examinons plus bas, la façon dont le pays de destination a été découvert avant le départ, les représentations qui lui étaient associées ainsi que sa place dans le processus de décision migratoire seront l'objet de notre analyse.

### ***III. Typologie des projets de départ pour la France***

Nous nous attacherons dans ce qui suit à constituer une typologie des projets de départ. Les différentes variables définies dans le paragraphe précédent (dimension éducative, familiale et professionnelle) seront mobilisées pour caractériser le contexte social du départ pour la France.

Comme nous l'avons présenté préalablement, les entrées directes de notre population sur le territoire français se font sous trois grands types de titre de séjour (« étudiant », « économique » et « regroupement familial »). Un certain nombre d'entrées se font également de façon « informelle<sup>134</sup>». Il n'existe pas obligatoirement de correspondance entre les intitulés des titres détenus et le sens que revêt le séjour en France pour les futures migrantes. Les contraintes du droit de l'immigration peuvent conduire les migrants à solliciter les titres de séjours les plus simples à obtenir. Par exemple, un étranger ayant un titre de séjour d'étudiant peut avoir comme principal objectif, non de faire des études, mais de travailler pour accumuler un pécule. L'analyse des motivations exprimées par les migrantes permet de dépasser la catégorisation rigide des typologies étatiques réglant le séjour des étrangers.

Le tableau suivant présente de façon synthétique les raisons qui ont motivé le départ des personnes de notre population d'enquête<sup>135</sup>.

*Tableau n° 10 : Les motivations de départ exprimées par les migrantes interviewées*

Motifs	Nombre de cas recensés
Gagner de l'argent	8
Faire des études	15
Se perfectionner/apprendre le français	15
Partir à l'aventure	11
Faire la fête, prendre du bon temps	4

Le tableau se lit ainsi, 8 interviewées ont principalement motivé leur départ pour la France par le projet de « gagner de l'argent ».

WILLIAMS et BALA (2002) ont présenté une typologie des aspirations qui conduisent à la migration. Une gamme de quatre grands types de motivations a été définie par ces auteurs : la

<sup>134</sup> Nous entendons par entrées informelles celles qui avant l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne se faisaient sans titre de séjour et qui étaient suivies d'un séjour illégal.

<sup>135</sup> Le nombre de réponses est supérieur au nombre d'entretiens car les interviewées pouvaient justifier leur départ pour la France par plusieurs motivations.

réponse à des besoins primaires (nourriture, logement...), la recherche de sécurité personnelle, l'amélioration du statut socio-économique et enfin les aspirations sociales et les thèmes d'intérêt personnels. Les motivations migratoires de la majorité des migrantes polonaises mariées à des Français se classent dans la troisième et quatrième catégorie. Les migrations dictées par l'impossibilité financière de subvenir à ses besoins primaires dans le pays d'origine sont assez rares pour le cas polonais.

Les projets exprimés par les migrantes peuvent être catégorisés en quelques grandes rubriques. Les motivations des migrantes sont souvent multiples, cependant un motif majeur pouvait dans la plupart des cas être identifié. Celui-ci est celui sans lequel le départ à l'étranger n'aurait pu prendre corps. Nous expliciterons dans ce qui suit le sens précis de chacun des motifs recensés. Cette première classification nous permettra de construire dans un deuxième temps une typologie des départs pour la France.

La première catégorie, « *gagner de l'argent* », est constituée par les Polonaises dont la motivation du départ est essentiellement financière. Pour ce groupe de migrantes, le territoire de destination est avant tout perçu, au moment du départ, comme un lieu de travail. La France est choisie comme lieu de l'activité professionnelle car les niveaux de rémunération sont supérieurs à ceux que la migrante pourrait escompter en Pologne.

Les entrées directes féminines sous la catégorie de titre de séjour « travailleur » sont très peu fréquentes. Lors de nos entretiens et observations, l'essentiel des Polonaises ayant entrepris leur départ pour des raisons purement économiques, travaillait et résidait en France de façon illégale. Nos différentes observations indiquent que les migrantes les plus âgées de notre population d'enquête sont celles pour qui ce type de projet de départ (« gagner de l'argent ») est le plus fréquent<sup>136</sup>. Ces personnes ont souvent un passé matrimonial en Pologne et des enfants à charge. Comme a pu le montrer Anna Rotkirch (2004) dans ses travaux sur les migrations féminines russes en Finlande, de nombreuses femmes de cette génération se trouvent souvent en situation de soutien de famille. La survie économique du foyer dépend de leur seule activité.

---

<sup>136</sup> Comme cela a été mis en évidence dans la première partie de notre thèse, il existe un flux migratoire polonais structuré autour de pratiques de va-et-vient entre pays d'origine et de destination. Celui-ci est constitué de migrantes issues de différentes générations.

Nos observations mettent en évidence que ces femmes travaillent essentiellement dans le secteur des services à la personne. De nombreux travaux sociologiques menés sur les migrantes provenant de l'ancienne Europe socialiste ont mis en évidence les niches professionnelles ethniques qu'elles occupaient (WEBER, 2006). Il existe pour ce flux une correspondance entre la structure de la demande de travail en Pologne et celle du marché de l'emploi français. Cet afflux de Polonaises vers ce type d'emploi s'explique notamment par les difficultés particulières qu'elles rencontrent sur le marché de l'emploi polonais. Les femmes polonaises sont plus durement atteintes que les hommes par la crise économique postérieure à la chute du socialisme (KOTOWSKA, 1995). Les taux de chômage féminins sont par exemple plus élevés que ceux des hommes et les emplois occupés par les femmes sont souvent plus précaires (PORTET, 2004). Face à ces difficultés féminines sur le marché de l'emploi, il existe en France une offre forte d'emploi informelle dans le secteur du caring. L'existence de cette offre d'emploi permet le développement d'un flux migratoire féminin.

*Le cas extrait de l'interview d'Agnieszka (42 ans) illustre la façon dont se construit le départ « économique » pour ce type de migrantes. Agnieszka est mère de trois enfants (10, 14, 16 ans) et réside avant son départ dans une petite ville du sud de la Pologne. Avant son départ pour la France, elle gérait un commerce avec son mari en Pologne. Un divorce et les difficultés rencontrées par son entreprise l'obligent à déposer le bilan. Agnieszka se retrouve alors sans activité et ses revenus ne lui permettent plus de subvenir aux besoins de sa famille. Elle décide alors de partir pour la France.*

*« [...] je suis arrivée en France chez des cousins éloignés [...] je n'avais pas le choix j'ai pris le premier travail qui se présentait, j'étais serveuse dans un bar à Manosque. »*

Pour Agnieszka, la France est, avant le départ, un pays quasiment inconnu. Quelques attaches familiales lointaines, réactivées au moment du départ, constituent le seul lien d'Agnieszka à ce pays. La France est choisie car des cousins éloignés résidant dans ce pays peuvent l'aider à s'y loger et à y trouver un emploi. Les seules raisons qui fassent que la France soit choisie comme destination sont l'appui que peuvent apporter ses cousins et l'espoir de pouvoir retrouver un travail. Le choix de la France comme pays de destination répond dans le cas de cette interviewée à une logique purement instrumentale, le territoire n'est qu'une donnée

économique. D'une façon générale, nous avons pu observer que plus la rationalité du départ est économique et plus le territoire d'arrivée est réduit à une dimension d'espace de production délocalisé de revenus. Nos observations informelles dans le milieu polonais nous ont permis de constater que l'intérêt que manifestaient ces migrantes pour la culture du pays de destination était souvent très faible. Par exemple, la plupart des migrants de cette catégorie ne parlent pas la langue française ou seulement dans la mesure où celle-ci peut leur être utile dans le cadre de leur activité professionnelle. Lors de nos contacts informels avec le milieu polonais, nous avons fréquemment rencontré des femmes établies en France depuis plusieurs années et ne parlant quasiment pas le Français.

Parmi les Polonaises motivant leur départ par la volonté de « gagner de l'argent », une deuxième catégorie de migrantes peut être identifiée. Ces migrantes sont plus jeunes que celle du groupe précédent et n'ont en général pas de passé matrimonial. Pour ces migrantes, le séjour en France permet d'accumuler un pécule nécessaire à la réalisation d'un projet en Pologne. Différents types de projets ont pu être identifiés : achat d'un bien immobilier, d'un véhicule ou financement d'études supérieures en Pologne.

Nous présentons dans l'extrait d'entretien suivant, le cas d'une migrante venue en France pour constituer un pécule destiné à financer l'achat d'un appartement en Pologne. L'acquisition de ce logement aurait permis à l'interviewée de quitter le domicile familial en Pologne et de s'établir de façon indépendante. La petite ville dans laquelle résident ses parents était fortement touchée par le chômage. L'achat de ce bien immobilier dans une grande ville polonaise, ayant un taux de chômage plus bas, avait également pour objectif de permettre à cette migrante de commencer dans des conditions optimales sa vie professionnelle.

*Monika a 27 ans, elle est arrivée en France comme jeune fille au pair. Elle est diplômée d'un diplôme de l'enseignement supérieur de langue française obtenu en Pologne. Au moment de l'entretien, elle vivait en couple avec un Français et travaillait, comme femme de chambre dans le secteur de l'hôtellerie.*

*Interviewer : Pourquoi es-tu venue en France comme jeune fille au pair ?*

*Monika : Parce que je parlais français...je voulais partir à l'étranger, c'était pour moi l'occasion de perfectionner mon français. Je n'ai jamais pensé...tiens je vais rester en France...faire ma vie...non ...jamais [...].*

*Interviewer : Que comptais-tu faire à ton retour en Pologne ?*

Monika : Je croyais que je pourrais faire des économies en étant jeune fille au pair ici...(rires), j'ai vite compris qu'avec mes 1500 francs par mois ...la vie qui est chère et l'école à payer...ça allait être difficile...les premiers mois, j'ai même demandé à ma mère de m'envoyer de l'argent car je n'avais plus de sous...je voulais, comme tout le monde, revenir en Pologne et m'acheter une voiture ou un appartement (rires).moi je suis rentrée de Marseille avec un vélo ! [L'interviewée a effectué un retour en Pologne qu'elle croyait définitif. Elle a vécu quelques mois chez ses parents avant de revenir définitivement en France]. Quand tu es jeune fille au pair, à part si tu arrives à trouver par exemple des ménages à côté tu peux rien mettre de côté...je connais une fille qui a réussi à faire ça.

*Interviewer : Si tu avais pu mettre de l'argent de côté qu'en aurais tu fais ?*

*Monika : Ah si j'étais riche ? Je voulais prendre un petit studio à Gdansk, parce que c'est déjà un investissement, tu es chez toi personne ne peut te chasser... même si tu as des problèmes, tu peux te retourner...et puis c'est plus facile pour trouver un travail...dans ma ville il n'y a pas de travail ou des emplois très mal payés et pas intéressants...moi je voulais faire un travail intéressant à l'époque, en rapport avec toutes les études que j'avais faites.*

Le projet migratoire de Monika combine deux objectifs : perfectionner sa maîtrise de la langue française et constituer un pécule qui permette l'achat d'un appartement en Pologne. L'entrée sur le marché de l'emploi dans son pays d'origine est liée à l'établissement dans une grande ville polonaise (Gdansk en l'occurrence). Le séjour en France est donc un moment de la réalisation d'un objectif d'insertion professionnelle en Pologne.

Dans les projets de ce type de migrantes, que ce soit dans la perspective de l'obtention d'un revenu qui permette d'entretenir un foyer au pays, dans le cadre du financement des frais liés à un cursus d'enseignement supérieur en Pologne ou pour réaliser un projet d'établissement au pays, le séjour en France était toujours envisagé comme provisoire. Pour ces migrantes, le

départ pour l'étranger était considéré comme un moyen permettant la réalisation d'un objectif plus global trouvant son aboutissement en Pologne.

Les départs reposant sur le projet de *faire des études* en France constituent le second type de motivation que nous avons rencontré. Lors des entretiens, ce type de motivation a été exprimé par deux types de migrantes. Le premier est constitué par les Polonaises qui, souvent par des programmes européens de mobilité étudiante internationale (ERASMUS, SOCRATES...), ont pu commencer leurs études en France dès leur arrivée. Le second concerne les personnes qui n'ont pas pu débiter leurs études supérieures dès leur arrivée. Dans ce cas, ce sont souvent des contraintes financières qui conduisent au report du commencement des études en France. Lors de nos entretiens, il s'est avéré que les femmes appartenant au second type avaient souvent initié leur séjour en France comme jeune fille au pair.

*Iwona a 30 ans au moment de l'entretien, elle est arrivée en France à l'âge de 20 ans. Elle s'est mariée à un Français à 24 ans. Le projet d'Iwona, diplômée du baccalauréat au moment de son départ de Pologne, était de faire des études en France. Les coûts financiers qu'impliquait ce projet étaient trop élevés pour elle. Pour pouvoir constituer un pécule qui lui permette de réaliser son projet initial, Iwona décide de commencer son séjour en France sous le statut de jeune fille au pair.*

*Iwona : « Je suis venue comme jeune fille au pair, j'avais une copine qui était venue comme jeune fille au pair et puis qui avait pu faire des études après. Sa famille [famille au sein de laquelle elle travaillait] lui a loué [après son séjour au pair] bon marché une chambre en échange de baby-sitting le soir. Pour moi, c'était trop cher de louer directement une chambre à Aix et tout...donc je me suis dit je travaille d'abord pour économiser pour connaître un peu le pays et la langue et après je commence des études. [...]. »*

*Interviewer : « Que comptais-tu faire après tes études ? »*

*Monika : « Je savais pas trop, tu sais à 20 ans, on vit comme ça... »*

*Interviewer : « Pourquoi n'as-tu pas fais des études en Pologne ? »*

*Monika : « La ville où je pouvais faire des études était assez éloignée et j'avais raté le concours d'entrée de l'université. J'aurais pu m'inscrire dans une école privée, mais c'était trop cher. »*

*Interviewer : « Pourquoi as-tu choisi la France comme pays de destination ?*

*Monika : « Je sais pas, j'avais étudié un peu le français au lycée, je parlais pas anglais (rires). Puis je t'ai dit, j'avais déjà une copine ici [...]. »*

Iwona est restée jeune fille au pair pendant une année, au cours de laquelle elle a rencontré son futur conjoint. Elle n'a commencé des études supérieures (arrêtées dès la fin du premier semestre) que deux ans après son arrivée en France. Le choix de la France est contingent, dans ce cas, c'est le fait d'avoir des notions de langue qui détermine le choix de la France comme destination.

La troisième catégorie de projet « *se perfectionner/apprendre le français* » est constituée de deux groupes de migrantes. Le premier est composé de personnes qui viennent en France alors qu'elles ont déjà commencé des études supérieures en Pologne. Lors de nos interviews, la plupart des personnes dans cette situation étaient inscrites en Pologne dans des cursus universitaires de langue française. Dans ce cas, le séjour à l'étranger a pour finalité d'achever par une immersion linguistique des études supérieures débutées dans le pays de départ. Le second groupe de migrantes est composé de personnes n'ayant pas encore commencé leurs études. Dans ce cas, « se perfectionner ou apprendre le français » permet souvent la préparation d'un examen ou d'un concours d'entrée universitaire en Pologne. Comme nous le verrons dans l'extrait d'interview suivant, les migrantes de ce second groupe peuvent également déjà avoir fait des études en Pologne et décider de se réorienter et de commencer une nouvelle formation dans l'enseignement supérieur français.

*Marta a 31 ans au moment de l'entretien, mariée à un Français. Elle est arrivée en France à l'âge de 26 ans. Elle est titulaire d'un diplôme universitaire d'arts plastiques obtenu en Pologne.*

« [...] comme c'était difficile de trouver un travail avec mon diplôme d'arts plastiques, à part prof dans un lycée mais c'était compliqué ...et ce n'était pas forcément ce que j'avais envie de faire [...] j'ai voulu entrer dans une fac de philologie romane, pour apprendre le français et pour faire guide touristique [...]. J'avais déjà appris le français au lycée et un peu à la fac, mais le niveau de l'examen d'entrée était trop élevé<sup>137</sup> [de première année de philologie romane]... je me suis donc dit, il faut que j'apprenne le français, je suis entrée en contact avec l'Alliance Française et ils m'ont parlé de la possibilité d'être jeune fille au pair [...]. »

Pour les personnes arrivées avec la motivation d'apprendre ou de perfectionner leur maîtrise de la langue française, le séjour en France s'inscrit dans le cadre d'un projet plus global. Celui-ci, de nature éducative, trouve sa réalisation ultime en Pologne. Le séjour en France n'est qu'une étape de la réalisation de ce projet. Contrairement aux départs liés à la motivation « faire des études », les départs relevant de la catégorie « apprendre/perfectionner le français » ont une durée définie avec précision. Par exemple, dans le cas de l'extrait d'entretien précédent, la durée du séjour en France est clairement délimitée par le calendrier du concours d'entrée de l'école de traducteur. Le projet global imprime sa marque sur toutes les étapes qui concourent à le réaliser.

Les deux types de motivation de départ « faire des études » et « apprendre le français » peuvent être regroupés au sein d'une catégorie unique : « projet éducatif ». Ces projets éducatifs interviennent pour nos interviewées au cours de la jeunesse, avant l'entrée dans la vie active. Comme dans le cas du premier type de motivation présenté plus haut (« gagner de l'argent »), les séjours à vocation éducative instituent le territoire de destination en support d'une stratégie qui trouve le plus souvent son aboutissement en Pologne.

Nous pouvons intégrer les différents types de projets présentés plus haut (« gagner de l'argent », « faire des études » et « se perfectionner/apprendre le français ») dans une catégorie plus globale : « **projet utilitaire** ». Cette catégorie regroupe les personnes dont le

---

<sup>137</sup> En Pologne, au moment de notre enquête, l'inscription à l'université était conditionnée à la réussite d'un concours d'entrée.

départ permet de réaliser un projet dans le pays d'origine : entretenir un foyer, préparer une entrée à l'université, préparer son entrée dans le monde du travail en Pologne... Pour les migrantes de cette catégorie, l'accumulation financière, l'obtention d'un diplôme ou l'acquisition d'une compétence (linguistique le plus souvent) est l'élément qui motive le départ.

Les deux derniers types de motivations de départ recensés lors de nos interviews sont : « *Faire la fête, prendre du bon temps* » et « *Partir à l'aventure* ». Ces deux types de motivation seront traités de façon conjointe dans nos analyses. Sous la catégorie « *partir à l'aventure* », nous regroupons les mobilités ayant pour finalité la réalisation d'un « tour du monde », souvent épilogue de la jeunesse ou parcours initiatique d'entrée dans celle-ci. Ces projets reposent souvent sur une envie de découvrir la France, de faire l'expérience de la vie à l'étranger. Les projets de départ motivés par l'envie de « faire la fête, prendre du bon temps », s'inscrivent également en amont d'une entrée dans la vie active ou du commencement des études supérieures. Pour ce type de motivation, le choix de la France comme pays de destination est souvent contingent. C'est une opportunité qui a fait que la migrante a décidé de partir en France plutôt que dans un autre pays. Le « *goût de l'Ouest* » est un élément qui oriente pour ces migrantes le choix de la France comme pays de destination. Ces Polonaises ont commencé leur séjour en France alors que la Pologne était encore un pays marqué par l'époque communiste. Le désir de vivre « à l'Ouest », dans une société assez différente de la leur, a joué en rôle dans ce départ.

Pour ces deux derniers types de projets (« partir à l'aventure » et « faire la fête.. »), les étudiants et les jeunes filles au pair sont les statuts que détiennent le plus souvent les migrantes. Contrairement aux projets « utilitaires », ces deux types de motivation de départ, ne s'inscrivent pas dans le cadre de stratégies financières ou éducatives. Ces projets migratoires reposent sur le désir de faire l'expérience d'un séjour à l'étranger. L'expérience migratoire est ici recherchée en tant que telle. Nous regrouperons l'ensemble de ces projets migratoires sous la catégorie projet « aventure ».

*L'interview d'Aneta illustre le type de départ « Partir à l'aventure ». Avant son départ pour la France Aneta a obtenu un diplôme universitaire lui permettant de travailler comme*

*enseignante en Pologne. A l'issue de ses études elle a la possibilité d'exercer son métier dans un établissement scolaire polonais, elle décide pourtant de partir pour la France. Aneta avait 32 ans au moment de l'entretien, elle était mariée à un Français depuis l'âge de 28 ans.*

*Interviewer : Avant de venir en France tu faisais quoi en Pologne ?*

*Aneta : « eh ben en fait, je t'explique un peu pourquoi la France et tout ça. Parce que je faisais des études à la fac chez moi, j'étudiais le français, pour être prof de français, pour apprendre bien le français je me disais toujours dans ma tête il faut que je parte en France, pour apprendre le français c'est pas évident et puis voilà. La première fois que je suis venue en France c'était en 1999, j'étais jeune fille au pair comme tout le monde (rire)...en fait j'avais pris une année de vacances chez moi à la fac, je suis restée un an, puis j'étais obligée de rentrer au mois de septembre pour reprendre mes études et rattraper toute l'année que j'avais perdu. [son départ pour la France s'est produit à l'issue de la troisième année de son cursus universitaire qui en compte cinq]. En fait, après je suis rentrée... donc j'ai rattrapé la quatrième année parce que je l'ai jamais faite... j'ai passé tous mes examens de la quatrième année en étant en cinquième année. J'ai fini toutes mes études, j'ai mon diplôme et tout ça... et après...ben j'avais pas trop envie d'aller travailler à l'école [afin d'enseigner la langue française]. »*

*Interviewer : Pourquoi ?*

*Aneta : « Je sais pas, j'avais envie de faire quelque chose d'autre. Ben moi, je me disais toujours, c'est peut être la dernière solution, si je trouve rien d'autre, je rentre chez moi et je vais travailler à l'école... tranquille, mais bon pour moi c'était un peu...J'avais envie de sortir d'une petite vie toute tracée, voir un peu le monde quoi...et puis je voulais revenir en France »*

*Interviewer : Pourquoi vouloir revenir en France ? Tu aurais pu découvrir un autre pays*

*Aneta : euh...je sais pas...j'avais commencé quelque chose ici et puis j'aime la vie à Marseille [Aneta travaille actuellement comme vendeuse dans un magasin de meubles, ses expériences professionnelles en France n'ont jamais été en rapport avec son niveau de formation]. Le moment le plus dur pour moi c'est quand je suis partie au Grau du roi<sup>138</sup>, pour être cette*

---

<sup>138</sup> Commune balnéaire située dans le Gard.

*vendeuse de merde [l'interviewée a exercé une activité de vendeuse sur un marché] ... excuse-moi. Faire ça... après tant d'années d'études c'est vraiment minable, mais je me suis dit j'essaie, c'est ma dernière chance pour revivre, il fallait même un petit boulot, un truc où tu gagnes ton SMIC et tout, c'était juste pour revivre. Heureusement j'ai trouvé quelque chose [qui lui plaise...un emploi dans un magasin de meubles] autrement je serais déjà en Pologne. En Pologne, en étant prof tu gagnes un petit truc, un petit salaire, mais tu es quand même un prof, t'es pas une simple vendeuse au Grau du roi qui fait 10 heures par jour...Tu sais, une fois je suis rentrée chez moi [en Pologne], j'ai une copine, une copine de fac, on a fait les mêmes études... là maintenant, elle a une famille, deux petites filles merveilleuses, elle a son petit boulot à l'école enfin elle se plaint pas, mais c'est sûr, elle, elle a vu moins de choses que moi, je suis d'accord avec ça , c'est là que l'esprit s'ouvre...Je regrette pas d'avoir vécu ça...j'aurais pas pu vivre cette vie là. »*

Le choix de l'aventure, dans le cas de cette interviewée est structurant, il est à l'origine d'une véritable « bifurcation biographique ». Aneta s'écarter du destin qui, selon toute probabilité, aurait dû être le sien, pour choisir une trajectoire incertaine à l'étranger. C'est la volonté de ne pas être dans « la routine », de vivre l'aventure (qui a pour cette interviewée le prix élevé du déclassement professionnel), qui est le moteur du deuxième départ. Ce type de migrante ne conçoit pas son séjour de façon « utilitaire ». Son séjour en France n'a pas pour finalité la réalisation d'un objectif. Le projet migratoire de ce type de migrante est de vivre une expérience en rupture avec le quotidien, se situant à la confluence de longues vacances et d'un « tour du monde » initiatique. Aneta a commencé son parcours en France comme jeune fille au pair. Comme nous le verrons en détail plus bas, les supports de communication des agences de placement au pair présentent ce type de séjour sous l'angle de la découverte d'une nouvelle culture et de l'apprentissage du français.

Dans ce cas précis de cette migrante, le choix de la France est motivé par le pays en lui-même. Pour Aneta, la France et le séjour à l'étranger sont incarnés par une ville précise. Cette ville et le mode de vie qui lui est associé, jouent un rôle dans la construction du second départ. Contrairement à certains projets de départ de type « utilitaire », le choix du pays de destination n'est pas contingent pour Aneta.

Comme cela sera traité en détail dans le chapitre suivant, l'entrée dans la vie active et la mise en ménage constituent, pour notre population, le modèle dominant de passage à l'âge adulte. Le départ pour la France, permet de retarder le passage de ces deux seuils. Pour les projets « aventure », les départs qui interviennent après la fin des études supérieures dans le pays d'origine, diffèrent l'établissement autonome en Pologne. La migration permet alors le développement d'une vie à l'étranger prenant souvent la forme d'un prolongement de la jeunesse. La migrante a au cours de cette période achevé sa formation initiale et ne cherche pas à entrer dans la vie active. Les migrantes dans cette situation étaient toutes jeunes filles au pair. Au moment du départ, les migrantes estimaient que le séjour au pair leur permettrait de vivre cette « aventure ». L'extrait d'entretien suivant met en évidence la façon dont une femme polonaise, après la fin de ses études, refuse de suivre le cours « convenu » de sa trajectoire biographique.

*Lucjina (31 ans) vit en France depuis l'âge de 24 ans. Après avoir validé un diplôme universitaire de langue française (philologie romane), elle décide de réaliser un séjour en France. Le diplôme qu'elle a obtenu lui permettait d'exercer un emploi de professeur de français en Pologne. Dans le cadre de sa formation, elle a pu effectuer un stage de longue durée au sein d'un établissement de l'enseignement secondaire.*

*«Ils m'avaient proposé de me garder [dans le lycée] ...mais bon je voulais pas ...je voulais pas rentrer dans une vie comme ça...faire des études, avoir un emploi au lycée, me marier et rien voir du monde... [...] »*

L'extrait tiré de cette interview montre bien la volonté d'échapper à un destin tracé où l'entrée dans la vie adulte est perçue comme inéluctablement liée à la vie de famille. En effet, la mauvaise situation de l'emploi de la ville dans laquelle résidait Lucijna et la difficulté de se loger rendaient quasiment impossible à cette interviewée un établissement autonome en Pologne sans mise en ménage. Le départ pour la France est ici perçu, par l'interviewée, comme une possibilité de poursuivre une jeunesse étudiante.

Pour catégoriser les projets de départ des femmes polonaises nous avons procédé à la construction de deux grands types : les « projets utilitaires » et les « projets aventures ». Ces catégories de « projets » sont des idéal-types, les motivations de certaines interviewées empruntaient parfois des caractéristiques propres aux deux catégories.

Dans ce cas des projets « utilitaires », la France est perçue comme l'espace de production d'une ressource (capital financier, diplôme ou compétence) « utile ». Une partie des projets de cette catégorie peut être caractérisée par l'inscription du départ pour la France dans le cadre d'un projet plus global. Dans ces cas, le départ pour l'étranger permet par exemple l'accumulation d'un pécule destiné à l'achat d'un logement en Pologne, ou encore l'obtention d'un diplôme ou d'une compétence qui facilitera l'entrée sur le marché de l'emploi en Pologne. Lorsque le séjour en France est un moment de la réalisation d'un projet plus global, la durée du séjour en France et ses objectifs sont définis de façon précise. Le séjour en France de ces migrantes se déroule au moment de la jeunesse. Le départ pour l'étranger est souvent un élément préparant le franchissement des seuils permettant le passage à l'âge adulte. Le groupe des migrantes ayant un projet « utilitaire » comprend également des personnes dont le départ pour la France ne s'intègre pas à un projet plus global. Nous avons pu identifier des Polonaises venues en France pour fuir la situation économique catastrophique dans laquelle elles se trouvaient. Ces Polonaises, déjà passées à l'âge adulte limitent leur présence en France à une dimension économique et font de fréquents allers retours entre la France et la Pologne.

Pour les projets « aventure », le goût pour la France, pour sa culture tient une place centrale. Dans ce cas, la destination joue un rôle dans le déclenchement de la migration. Les Polonaises de cette catégorie ont entrepris cette migration au moment de la jeunesse. Le séjour de ces migrantes à l'étranger leur permet de prendre de la distance par rapport au calendrier de passage à l'âge adulte. En partant pour la France, elles ne cherchent pas à franchir les seuils permettant d'accéder à l'âge adulte (résider de façon indépendante, entrer dans la vie active, se mettre en ménage). Ces migrantes décident au contraire de « faire l'école buissonnière » du passage à l'âge adulte en s'accordant une parenthèse qui prolonge la jeunesse.

Après avoir expliqué dans ce chapitre pourquoi les Polonaises commencent leur migration, nous verrons dans le chapitre suivant comment se structure leur trajectoire migratoire. Dans cette perspective, nous examinerons notamment de quelle façon les projets initiaux sont abandonnés, réalisés ou réinterprétés au fil du déroulement de l'expérience migratoire.

## **CHAPITRE II : Partir...rester jeune ou devenir adulte : dynamique des Polonaises en migration**

Le jour du départ, rien ne laissait présager aux migrantes Polonaises qu'elles seraient un jour définitivement établies en France. Pour chacune d'entre elles, la raison du départ, le moment du retour étaient définis de façon plus ou moins précise. C'est au fil du déroulement de l'aventure migratoire, d'abord durant la période qui précède la rencontre du futur conjoint puis après la mise en ménage, que s'infléchit le projet initial. Les conditions qui permettent l'établissement durable se mettent en place progressivement. Nous verrons dans ce chapitre, les formes que prenaient, avant la mise en ménage, les cheminements migratoires de ces Polonaises.

La migration, analysée du point de vue de la société d'accueil ou de départ, peut être conçue comme un état transitoire entre deux stabilités. Dans cette perspective, le mouvement des migrants se définit par rapport à la « fixité » des sociétés sédentaires de départ et d'accueil. Contrairement à ce type d'approche, nous analyserons la migration à partir de l'expérience du migrant. Celle-ci se construit à la confluence de dynamiques biographiques (entrée ou prolongement de la jeunesse, passage à l'âge adulte) et migratoires (appréhendées à travers le projet de départ, les mobilités et les conditions matérielles du séjour). En effet, pour la partie la plus importante de notre population, le séjour à l'étranger est l'occasion d'un passage à l'âge adulte et d'un établissement durable en France. Ce chapitre nous permettra notamment d'analyser les interactions qui existent entre certains processus biographiques et la dynamique migratoire.

Après avoir présenté dans un premier temps les outils que nous utiliserons pour appréhender les dynamiques migratoires de notre population, nous exposerons, dans ce chapitre, les formes

spécifiques que prend en migration le passage à l'âge adulte ainsi que les dynamiques migratoires des Polonaises. Dans la dernière partie de ce chapitre, une série de trajectoires migratoires typiques sera présentée.

### ***I. Mobilité et construction des territoires***

Dans un contexte politique où « les problèmes de l'immigration » en viennent souvent à se confondre pour le sens commun avec ceux de « l'intégration ». Lorsque discours politiques et productions scientifiques partagent souvent les mêmes mots et problématiques, il nous semble nécessaire de poser avec précision le contenu et les limites des concepts employés dans notre analyse. Mobilité, migration, immigration, circulation... Le choix des mots dénote la posture théorique et la méthode choisie pour aborder un sujet. La pluralité des concepts utilisés pour désigner les mouvements de population, témoigne de la complexité du phénomène.

Les flux qui se développent dès la fin des années 1980, dans le nouveau contexte migratoire européen, imposent une prise de distance par rapport aux outils sociologiques forgés durant l'époque précédente. Comme cela a été exposé dans la première partie de notre thèse, les migrations polonaises concernent, pour la période de notre enquête, un large éventail de populations, d'origines géographiques et de milieux sociaux variés. De plus, dans la majorité des cas, les migrations ne sont plus des allers sans retour, mais s'articulent souvent autour de va-et-vient fréquents entre territoires de départ et d'arrivée. Des auteurs comme Mirjana Morokvasic (1999) ont montré de quelle façon, certaines mobilités permettent de repenser la notion de frontière. Celle-ci dans ce nouveau contexte n'est plus seulement un obstacle mais, dans des cas de plus en plus nombreux, un instrument au service des stratégies des migrants. La compréhension de ces nouveaux phénomènes migratoires implique un retour critique sur les outils traditionnels de la sociologie française des migrations.

### 1.1. Une approche centrée sur l'expérience du migrant

. Le fait migratoire a été longtemps abordé par la recherche française du point de vue de « l'immigration », c'est-à-dire selon le regard dicté par les préoccupations, les « problèmes sociaux » de la société d'accueil. *« Les discours explicites sur l'immigration et, notamment le discours scientifique ont pris l'habitude, pour répondre à l'exigence d'ordre à laquelle ils doivent sacrifier, d'« accoupler » les immigrés aux institutions auxquelles ils sont nécessairement confrontés en raison de leur immigration : « les immigrés et le travail » (ou le « chômage »), « les immigrés et le logement », etc., et de poser à leur propos des questions concernant, en dernier ressort l'ordre public, et imposées par des considérations d'ordre public.»* (SAYAD, 1999). Du point de vue institutionnel, l'immigration a fréquemment été perçue comme porteuse de désordres et de menaces pour la « cohésion sociale ». L'étude scientifique de ce phénomène est souvent un moment du processus politique de traitement et de résolution des « problèmes » qu'implique la présence en France d'étrangers ou de leurs descendants. Les catégories institutionnelles des sociétés d'accueil à travers lesquelles le phénomène migratoire est appréhendé ont laissé en France une forte empreinte sur les productions scientifiques consacrées à ce sujet

Un rapide regard historique porté sur le traitement de l'objet « immigration » dans la sociologie française des dernières décennies permet d'illustrer ce phénomène. Dans la sociologie française de l'après-guerre<sup>139</sup>, les migrations étaient habituellement traitées du point de vue de la participation des immigrés au marché du travail<sup>140</sup>. Jusqu'au milieu des années 1970, la figure du travailleur immigré domine les productions sociologiques

---

<sup>139</sup> L'immigration fut très peu traitée par la sociologie française jusqu'au début des années 1970. Il faut noter l'existence de pionniers tels que Michel (1957) ou Girard et Stoetzel (1953).

<sup>140</sup> De ce point de vue, le travail de Girard et Stoetzel (1953) sur l'assimilation des étrangers en France constitue une exception. La place des étrangers sur le marché du travail ou dans la classe ouvrière, n'est pas au cœur des analyses de ces auteurs. Ces derniers orientent leurs analyses sur les dimensions « psychosociologiques » des migrations (pour reprendre la terminologie utilisée dans leurs travaux de recherche) permettant d'évaluer l'assimilation des étrangers à la société française.

françaises<sup>141</sup> (REA et TRIPIER, 2003). Ce n'est qu'à partir de l'amplification du regroupement familial et des premiers « problèmes » liés aux banlieues que se développent des approches s'inscrivant dans le courant de la sociologie urbaine. Ces travaux mettent au centre de leurs analyses les questions liées à l'habitat (banlieue, quartier) ou à l'intégration<sup>142</sup>. Problématisation sociologique et « problèmes sociaux » sont alors liés de façon inextricable. Le questionnement des chercheurs reflète les préoccupations de la société d'accueil. « *En l'absence d'histoire spécialisée, de travaux sociologiques problématisés, de données statistiques permettant de saisir l'apport migratoire, le poids de la demande sociale administrative prend une part considérable dans la formulation des thèmes de recherche.* » (REA et TRIPIER, 2003).

Les nouveaux phénomènes migratoires, apparus après la chute du mur de Berlin, par leur caractère diversifié et par les mobilités originales qu'ils mettent en œuvre, ont contribué au dépassement de la façon dont l' (im)migration était habituellement traitée. Les anciennes catégories d'appréhension du phénomène migratoire, calquées sur l'expérience de sociétés d'accueil dont les seuls visages reconnus de l'immigré étaient ceux du « travailleur immigré » et de la migrante familiale rejoignant son conjoint, ne semblent plus pouvoir répondre aux exigences de la recherche actuelle. En effet, ces nouveaux flux ne relèvent plus du modèle traditionnel de l'importation de main d'œuvre étrangère. Les migrants construisent souvent leur trajectoire en dehors des canaux institutionnels (POTOT, 2003). Les migrations de notre population d'enquête ne correspondent pas au modèle habituel de l'immigration de travail ou

---

<sup>141</sup> L'importance accordée au facteur économique en sociologie française durant les années soixante a imposé « le travailleur immigré » comme angle majeur de l'étude sociologique des migrations. Il faut attendre les travaux d'Abdelmalek Sayad (1977) pour que l'immigration soit appréhendée en dehors de l'étude des rapports de classes et de l'exploitation capitaliste (REA et TRIPIER, 2003).

<sup>142</sup> Le passage d'une sociologie de l'immigration à une sociologie de l'intégration se produit peu à peu, au fur et à mesure de l'installation dans le temps et dans le paysage français de populations issues de l'immigration extra-européenne et souvent organisées de façon communautaire.

de regroupement familial. L'étude du mariage en migration et de l'établissement durable ne doit pas, par une perspective faussée, occulter les mobilités qui lui sont antérieures. L'abandon de cette perspective centrée sur le point de vue de la société de destination, implique une prise de distance par rapport aux catégories par lesquelles les migrations étaient appréhendées et l'utilisation de nouveaux outils. Dans cette perspective, comme nous le verrons plus bas, le concept de «transnationalisme» et la prise en compte de la nature processuelle de l'établissement des migrantes de notre population permettent notamment de penser les migrations en évitant la perspective faussée que constitue le point de vue centré sur les préoccupations de la société d'accueil.

### *1.2 Entre société de départ et d'arrivée : dimension bipolaire des migrantes polonaises*

Les migrations postérieures à la chute du mur de Berlin (1989), en provenance des PECO, sont marquées par de nouvelles formes de mobilité impliquant des circulations accrues entre territoires de départ et d'arrivée. De nombreuses migrantes de notre population réalisaient, au début de l'aventure migratoire, des allers-retours réguliers entre la France et la Pologne. Ces mobilités fréquentes entre territoires de départ et de destination nécessitent le développement de compétences et de réseaux sociaux particuliers. Pouvoir accéder à un emploi, ou à un logement à l'étranger est une condition préalable à toute migration. La capacité d'identifier un travail vacant ou un logement est inégalement répartie parmi les migrants. Les migrantes polonaises sont impliquées dans des réseaux sociaux transnationaux, au sein desquels elles activent ou bénéficient d'informations, de relations et de savoir-faire nécessaires à leur séjour en France. Ces réseaux sociaux dépassent le cadre national et se tissent entre des personnes situées en France ou en Pologne. Les Polonaises établies en France apportent par exemple un appui logistique au départ pour d'autres migrantes (identification d'un emploi, d'un logement, aide financière...) ou encore aident financièrement des personnes restées au pays... L'implication des Polonaises de notre population dans ces réseaux transnationaux se poursuit souvent pour certaines d'entre elles même après leur mise en ménage et leur établissement

durable en France. Le concept de transnationalisme permet de rendre compte de la place des Polonaises de notre enquête dans ce type de réseaux.

En rupture avec les analyses sociologiques s'attachant aux questions de l'intégration ou de l'assimilation des étrangers, de nouveaux concepts théoriques, comme celui de transnationalisme, permettent de comprendre, à partir d'un point de vue centré sur le migrant, la façon dont les relations sociales et les rapports aux territoires se construisent dans la migration. Ce concept, issu des travaux de la sociologie américaine des migrations, a pour ambition de rendre compte de la construction, par des personnes migrantes ou issues de la migration, de liens sociaux dépassant le cadre des frontières nationales (PORTES, 1999). Comme le mentionne Swanie Potot dans sa thèse (2003), ce concept permet de comprendre la façon dont des migrants maintiennent des relations sociales avec leur communauté indépendamment des lieux dans lesquels ils sont établis : « *We define « transnationalism » as the process by which immigrants forge and sustain multi-stranded social relations that link together their societies of origin and settlement. We call these processes transnationalism to emphasize that many immigrants today build social fields that cross geographic, cultural, and political borders* » (GLICK-SCHILLER, BASCH et SZANTON-BLANC, 1994). Les migrants sont ainsi « bipolaires », orientés vers la société d'accueil mais gardant une place dans leur société de départ. La théorisation de cette double appartenance consacre une volonté de rupture avec les visions sociologiques ne s'étant pas autonomisées de la perspective définie par les catégories politiques des sociétés d'accueil. Celles-ci ne permettent pas une appréhension du phénomène migratoire tel que l'expérimentent les personnes qui le vivent. La prise en compte de la dimension bipolaire du migrant (émigré et immigré) que permet le concept de transnationalisme, est utile pour saisir l'expérience migratoire dans sa globalité. Certains auteurs utilisent pour leur part le concept de migration transnationale dans un sens voisin du couple « émigré/immigré » défini par Abdelmalek Sayad. Sayad restitue la double dimension d'émigré et d'immigré au migrant.

### 1.3. La notion de processus au cœur de l'expérience migratoire

L'annuaire démographique des Nations Unies de 1989 mentionne dans son introduction que « *si les migrations internationales sont régies, dans bien des cas, par des procédures légales, elles n'en restent pas moins le phénomène démographique le plus difficile à définir ou à mesurer.* ». La migration peut être intuitivement définie comme l'action qu'accomplit un individu lorsqu'il quitte sa résidence pour s'établir dans un nouveau pays (ou une nouvelle commune pour les migrations intérieures). Il est difficile de comprendre la dynamique d'une migration, la façon dont durée et espace se conjuguent sans recourir à la notion de cycle. « *La migration [...] peut être perçue comme un processus plus que comme un événement. Contrairement à d'autres phénomènes démographiques basiques tels que la naissance, le décès ou encore la conclusion d'un mariage, la migration se produit dans un intervalle temporel donné (parfois d'une durée considérable), plutôt que dans un moment particulier.* » (OKOLSKI, 1999). Le changement de résidence est au cœur de ce processus, c'est la constitution d'un nouveau « chez soi » qui permet de distinguer le migrant du simple voyageur<sup>143</sup>. Toute la difficulté réside alors pour le chercheur dans la caractérisation de la nature du séjour. « *La principale difficulté pour mesurer les flux migratoires réside dans l'interprétation des qualificatifs « temporaire » et « définitive ». C'est sur cette difficulté de distinguer ces deux qualificatifs que repose l'opposition sémantique entre les termes immigré et migrant pour qualifier le statut migratoire. Être migrant fait référence à une migration en cours et par conséquent temporaire alors que l'immigré est celui qui a plutôt tendance à s'installer de manière plus ou moins définitive* » (DIENG, 2008). La simple observation de la

---

<sup>143</sup> Les nouvelles migrations faites de va-et-vient entre différents territoires brouillent cette distinction. Par exemple, les mouvements migratoires prenant leur origine dans l'ancienne Europe socialiste peuvent concerner des personnes impliquées dans des mobilités à mi-chemin entre tourisme et migration (MOROKVASIC, 1999).

durée du séjour ne permet pas d'établir si l'installation est provisoire ou définitive.

*Lors de nos entretiens, un Polonais vivant en France depuis près de 15 ans, travaillant régulièrement sur des chantiers du bâtiment, donnait à son séjour en France et à sa résidence parisienne un caractère provisoire. Sa présence en France est rythmée depuis le début de son séjour en France par de fréquents retours aux pays, chez lui, dans son foyer, auprès de sa femme et de son fils adulte au moment de l'entretien. Son lieu de résidence à Paris est partagé avec d'autres Polonais ayant le même mode de mobilité. Les lieux qu'investissent ces migrants sont hiérarchisés, ceux situés en France (résidence et lieu de travail) sont essentiellement considérés comme des espaces de production, d'exercice d'une activité professionnelle. Les foyers situés en Pologne sont des espaces de consommation et de vie familiale. L'argent gagné est envoyé au pays, les dépenses effectuées en France sont réduites au minimum (nourriture, transport et logement). L'aménagement et la décoration de l'appartement de ces travailleurs migrants témoignent du sens que revêt leur présence en France. Les éléments de décoration personnels sont réduits au minimum. Les lieux sont organisés de façon à pouvoir être entretenus rapidement et facilement, cet espace n'est pas investi personnellement. Un souci de fonctionnalité et d'utilité préside à l'aménagement et à l'organisation du lieu d'habitation. Cet exemple montre bien que la durée du séjour n'est pas un indicateur pertinent pour évaluer l'installation durable.*

Les typologies statistiques étatiques qui classent les titres de séjour en « permanents » ou « temporaires » ne sont par conséquent pas opérationnelles pour caractériser avec certitude la nature définitive ou provisoire de l'installation du migrant. Celles-ci témoignent d'une perception fixiste du phénomène migratoire. Dans un contexte où les Etats européens érigent l'espace Schengen<sup>144</sup> en « Forteresse », les titres de séjour des personnes en migration n'informent qu'avec un faible niveau d'exactitude et souvent de manière erronée sur la dynamique réelle de leur expérience migratoire. Les titres de séjour et les motifs pour lesquels ils sont délivrés sont empreints de la perception étatique et gestionnaire du phénomène

---

<sup>144</sup> La convention de Schengen promulgue l'ouverture des frontières entre les pays signataires. Le territoire ainsi créé est communément appelé « espace Schengen » (institutionnalisé à l'échelle européenne par le traité d'Amsterdam de 1997).

migratoire. L'exemple des étudiants est éclairant à cet égard, alors que ce titre est considéré comme temporaire, il constitue pour de nombreuses populations une des rares possibilités d'entrée en France. Celui-ci peut constituer le préalable indispensable, à la construction d'une trajectoire migratoire, jalonnée de passages d'un type de titre de séjour à un autre, et menant à une installation définitive. L'établissement durable en France est le résultat d'un processus. C'est souvent au terme d'une succession de situations jugées provisoires par le migrant que l'établissement durable se construit. « *A la contradiction d'ordre temporel – « un provisoire » qui se fait définitif ou un « définitif » vécu comme provisoire-, dont on peut dire qu'elle est constitutive de la nature de l'émigration (et de l'immigration) et de la condition de l'émigré (et de l'immigré) [...] » (SAYAD, 1999).*

Le cas de cas de Jolanta illustre très bien le décalage qu'il peut exister entre le titre de séjour sous lequel s'est réalisée l'entrée, ou sous lequel se déroule le séjour, et la réalité de la dynamique migratoire.

*Jolanta (29 ans) est titulaire d'un diplôme de journalisme obtenu dans son pays ; elle a déjà exercé en Pologne la profession de journaliste. Jolanta est arrivée en France dans le cadre d'un dispositif particulier de mobilité étudiante dont l'objet était la promotion de la francophonie. Après avoir obtenu un DEA de communication, elle s'inscrit en thèse dans la même discipline.*

*Interviewer : Pourquoi t'es-tu, à l'issue de l'obtention de ton DEA, inscrite en Thèse ?*

*Jolanta : J'ai pas mal hésité...j'en ai discuté avec ma mère. Faire une thèse c'est beaucoup d'investissement, c'est long...elle m'a dit si tu en as la possibilité, vas y fonce...j'ai donc commencé ma thèse... j'avais envie d'approfondir mon DEA et puis j'avais un projet ...formaliser un système de télé-enseignement du Français (...) cette thèse s'inscrivait dans un projet de mise en œuvre opérationnelle.*

*Interviewer : Tu parles de ce projet au passé...*

*Jolanta : Oui... en fait, j'ai mon sujet, je suis inscrite depuis trois ans mais je n'ai jamais vraiment travaillé...(...) mon directeur de recherche a voulu orienter mes recherches dans une direction qui ne m'intéressait pas.*

Jolanta s'est inscrite en doctorat avec l'intention de réellement mener ses recherches. Cependant des événements périphériques ont vidé de son sens son projet initial. Jolanta a cependant poursuivi son séjour en France sous couvert de son statut d'étudiante. Cet exemple montre bien que la nature du titre ne peut nous informer qu'imparfaitement sur la réelle finalité du séjour des migrants. L'intitulé du titre présuppose un séjour à la finalité invariable (ici faire des études) qui n'intègre pas le caractère évidemment fluctuant des projets migratoires de notre population.

Comment distinguer les personnes dont le séjour en France est limité, de celles pour lesquelles il est définitif ? Quand la migration, simple mouvement d'un pays à l'autre impliquant un changement de résidence, devient-elle immigration ? L'immigration, c'est-à-dire l'établissement définitif sur un territoire différent de celui du lieu de résidence précédent, ne peut être constatée qu'après que cet établissement ne soit effectif. Face à la diversité des situations migratoires, aucune durée de séjour ne peut être *a priori* donnée pour indiquer la réalité d'un établissement durable. La migration est un processus dont résulte une articulation particulière du temps et de l'espace. En effet, celle-ci repose sur un déplacement géographique et s'inscrit dans la durée. Les distances parcourues et les séjours, ne peuvent être réduits à des unités kilométriques et des durées objectives. L'espace et le temps de la migration ne sont pas ceux tronqués de l'immigration. Il faut en effet se détacher du point de vue de la société d'accueil, pour comprendre du point de vue de l'expérience des migrants l'articulation du temps et de l'espace migratoires.

Au moment du départ, les Polonaises de notre enquête n'ont pas l'intention de s'établir durablement en France. Ce séjour ne devient définitif qu'au fil du déroulement de l'expérience migratoire. Ce processus de construction d'un nouveau « chez soi » à l'étranger est de nature processuelle. Au cours du séjour en France, un phénomène de distanciation par rapport au pays d'origine et de rapprochement du pays d'accueil se produit. Le proche et le lointain sont des constructions sociales. Une réflexion sur la manière dont s'élaborent les réalités sociales que sont le proche et le distant ainsi que sur la façon dont se construisent socialement pour les migrantes les différents lieux qui jalonnent leur expérience migratoire sera au cœur de notre analyse. Différents lieux jalonnent l'expérience migratoire : lieux du

travail, des loisirs, de résidence, du foyer, des études... Ceux-ci peuvent être situés en France ou en Pologne. Par exemple, nous avons pu voir dans le cas de ce polonais établi en France depuis 15 ans (p 126) que le lieu du foyer est en Pologne alors que celui du travail est en France. Au cours du séjour à l'étranger, l'établissement durable en France s'accompagne d'une reconfiguration des lieux donnant à ceux situés en France une centralité qu'ils n'avaient pas au moment du départ.

## ***II. Migration et passage à l'âge adulte***

La plus grande partie des futures épouses de couples binationaux est constituée de célibataires de moins de 35 ans<sup>145</sup>, pour lesquelles le séjour en France se déroule souvent au moment de la jeunesse. La période de la jeunesse, qui se situe entre l'adolescence et l'âge adulte, est un moment clef dans la construction du cycle de vie. *« C'est au cours de cette période que les nouvelles générations quittent progressivement l'univers de leurs origines (la famille, l'école...), commencent à réaliser les héritages (socioculturels, éducatifs, économiques) dont elles sont porteuses et constituent ainsi leur propre mode de vie. »* (BLOSS, FRICKEY, NOVI, 1994). Le passage vers l'âge adulte va se réaliser pour la majeure partie de notre population au cours du séjour en France. Comme l'expose Olivier GALLAND (1990), *« la notion d'entrée dans la vie adulte est directement inspirée des idées de « calendrier » et de seuils de passage. [...] ces seuils [...] se situent sur deux axes principaux – un axe scolaire et professionnel, un axe familial et matrimonial [...] »*. C'est pendant l'expérience migratoire que les femmes de notre population vont franchir des « seuils » dans leur vie scolaire et professionnelle ainsi que familiale et matrimoniale. Comme cela sera abordé plus bas, les modalités selon lesquelles s'effectue le passage à l'âge adulte en Pologne et en France se

---

<sup>145</sup> Le taux de personnes célibataires est très élevé pour les épouses de moins de trente cinq ans (plus de 90% des épouses n'ont jamais contracté d'union dans leur pays d'origine). Plus l'âge croît et plus la proportion de femmes divorcées s'élève. Les données issues de notre enquête sur les registres d'état civil, indiquent que les personnes de moins de 35 ans représentent près de 75% de l'effectif de la population. Ces personnes, jeunes, sans passé matrimonial, constituent l'essentiel de notre population d'enquête.

différencient selon certains aspects. Par exemple, la place que tiennent la mise en ménage et le mariage dans ce processus est beaucoup plus importante en Pologne qu'en France.

### 2.1 Nuptialité et passage à l'âge adulte en Pologne

Le processus de passage à l'âge adulte est sexué, il prend pour les hommes et les femmes des formes différentes. L'entrée des filles dans l'âge adulte a longtemps consisté en un passage de la maison du père à celle partagée avec le mari. En France, cette transition a subi de profonds bouleversements au cours des dernières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle. A partir du début des années 1970, face à l'émergence, puis au développement des décohabitations célibataires<sup>146</sup>, ce modèle traditionnel a progressivement perdu en France sa suprématie absolue<sup>147</sup> (BLOSS, 1994; PRIOUX, 2006). Pour des raisons tant matérielles que culturelles ce modèle de passage à l'âge adulte était encore particulièrement prégnant en Pologne au moment de la chute du régime socialiste. « *For the 1960s cohorts in Spain, Italy, Flanders and Poland leaving the parental home continued to occur mainly at the time of marriage* »<sup>148</sup> (CORIJN, 2001).

A la veille de la chute du mur de Berlin, les sociétés anciennement communistes partageaient des modèles d'entrée dans la vie familiale et de fécondité distincts de ceux qui existaient à cette époque dans la majorité des pays d'Europe occidentale. Jusqu'à la fin des années 1980, les sociétés socialistes européennes se caractérisaient par la prégnance du modèle de la famille à deux enfants et par la précocité du premier mariage. Pour les Polonaises, l'âge médian de décohabitation parentale pour les cohortes nées en dans les années 1960, était de 22.8 ans, celui du premier mariage de 22.4 ans (CORIJN, 2001).

---

<sup>146</sup> La décohabitation célibataire est l'action de quitter le domicile parental sans pour autant vivre avec un conjoint dans le nouveau logement.

<sup>147</sup> Cette perte d'influence du modèle traditionnel est variable selon les milieux sociaux. Les classes populaires étant celles pour lesquelles les modes de décohabitation sont restés les plus proches du modèle traditionnel (BLOSS, 1994).

<sup>148</sup> Les cohortes des années 1960 constituent la génération qui est arrivée à l'âge adulte durant les années 1980, avant la chute du système communiste.

Cependant, les bouleversements des années 1990 ont impliqué certains changements concernant la place du mariage dans le passage à la vie adulte et la procréation. La chute des régimes communistes implique pour l'ensemble des pays de l'ancien bloc de l'Est de profondes mutations démographiques. Par exemple, l'un des traits que partagent les pays de cette zone est la chute brutale de la fécondité. L'ISF<sup>149</sup>, généralement supérieur à 2, chute à des niveaux parmi les plus bas du monde (entre 1.1 et 1.4 en Pologne sur la période de notre enquête). La période de transformation post socialiste entraîne, au cours des années 1990, un processus de diversification des situations démographiques mettant fin à l'homogénéité passée (SOBOTKA, 2003). Celle-ci résultait de l'appartenance à un même ensemble sociopolitique. La Pologne se distingue des autres Etats des PECO par une évolution plus faible de certains indicateurs démographiques concernant la famille. Par exemple, à l'inverse des autres pays, en Pologne, l'âge au premier mariage (des femmes et des hommes) ne varie pas sensiblement au cours des deux dernières décennies du XXème siècle<sup>150</sup>.

Les deux indicateurs démographiques qui, suite aux bouleversements survenus durant les années 1990, subissent en Pologne une brutale évolution sont : l'âge des femmes à la première naissance et le nombre de mariages qui décline très nettement. L'âge des mères au premier enfant était d'à peu près 21 ans en 1989 et de 23.7 en 2000<sup>151</sup>. Entre 1989 et 2001, malgré l'arrivée à un âge où le mariage est possible de cohortes plus nombreuses que les précédentes, le nombre de mariages décroît (soit une baisse de 17.4% entre ces deux dates).

Plusieurs facteurs peuvent à notre sens expliquer cette augmentation de l'âge au mariage. L'allongement des études pour une part significative de la population a pu jouer un rôle dans

---

<sup>149</sup> Indice Synthétique de Fécondité. Le calcul de cet indice « [...] repose sur le raisonnement de la génération fictive, il représente le nombre final d'enfants qu'aurait une génération de femmes qui connaîtrait tout au long de sa vie féconde (c'est-à-dire de 15 à 50 ans) les taux de fécondité de l'année d'observation » (ROLLET, 1995).

<sup>150</sup> Celui-ci était de 22, 6 en 1985 et de 22.9 en 2000.

<sup>151</sup> Ce retard se conjugue avec une chute brutale de la natalité, ces phénomènes peuvent s'expliquer par la détérioration de la situation économique, le chômage massif (20% de la population active en 2002 et 40% dans certaines régions).

ce phénomène. La part d'étudiants dans l'enseignement supérieur dans la population passe pour la classe d'âge 19-24 ans de 16.5% en 1990/1991 à 53.9% en 2000/2001<sup>152</sup>. Nous pouvons également évoquer l'impact des migrations internationales, qui impliquent majoritairement des personnes jeunes et célibataires, sur l'augmentation de l'âge au mariage. De même, comme pour le taux de natalité, la dégradation de la situation de l'emploi des jeunes joue un rôle dans ce phénomène. Le chômage des hommes exerce un effet négatif sur leur tendance à se marier, l'effet du chômage féminin est nettement moins déterminant.

La baisse du nombre de mariages peut être interprétée comme un report de celui-ci ou comme l'émergence de nouveaux modes de conjugalité. La cohabitation hors mariage a pu être évaluée lors d'enquêtes menées sous l'égide d'organisations internationales<sup>153</sup>. Celle-ci pratiquement inexistante à la chute du mur de Berlin connaît une augmentation progressive durant les décennies 1990 et 2000. Si l'on se réfère aux données issues des derniers recensements polonais, les unions libres représentaient 1.3% de la totalité des unions cohabitantes en 1988, 1.7% en 1995 et 2.2% en 2002 (SLANY 2002). Ces taux d'unions libres sont parmi les plus bas d'Europe. De même, contrairement à la majorité des pays de la même zone géographique, en Pologne le niveau de naissances hors mariage même s'il s'accroît, reste extrêmement faible, 0.5% des naissances en 1991 (SOBOTKA, 2003) 14.9% des naissances en 2003 contre 44.3% pour la France à la même époque (EUROSTAT, 2004).

Même s'il a du faire face à l'émergence de modèles concurrents, le mariage garde donc toute sa force de modèle dominant de cohabitation conjugale. Ce modèle familial traditionnel qui caractérise la Pologne post-communiste, s'inscrit dans la continuité de celui qui prévalait durant l'époque socialiste. Après la chute du socialisme, le modèle traditionnel de passage à l'âge adulte, s'est cependant, pour la période qui nous concerne (1989-2004), bien maintenu en Pologne. Celui-ci est caractérisé par le jeune âge des épouses et une forte durabilité des

---

<sup>152</sup> Source : Statistical yearbook of the republic of Poland 2001.

<sup>153</sup> Enquêtes conduites au cours des années 1990 : « Enquête sur la Fécondité et la Famille » ainsi que « l'Enquête sur la Santé et la Reproduction ».

unions (en 2001 le taux de divorce était de 1.2/1000 soit l'un des plus bas d'Europe). L'âge médian des femmes à leur première union était par exemple de 22.8 ans en 2002<sup>154</sup>.

## *2.2 Les modes de décohabitation juvéniles dans la Pologne post-socialiste*

Pour les cohortes des années 1960 et celle des années 1970, les femmes polonaises quittent majoritairement le domicile parental au moment de l'emménagement avec leur mari. La décohabitation célibataire est un phénomène assez marginal. Pour les cohortes des années 1960, le pourcentage de filles ayant quitté le foyer parental avant le mariage est de 24% (49% l'ont quitté au moment du mariage et 26% après le premier mariage) (CORIJN, 2001). Des données concernant l'âge au premier mariage et à la décohabitation des Polonaises nées dans les années 1970<sup>155</sup> indiquent une permanence de ce modèle.

Il existe un décalage négatif entre l'âge médian à la décohabitation parentale et celui à la première union. Le fait qu'un pourcentage si important de personnes réside encore au foyer parental après leur premier mariage est la marque des difficultés particulières que rencontrent les ménages dans leur établissement autonome. Il était en effet, compte tenu de la crise du logement et du chômage qui touchait massivement les jeunes polonais, difficile de pouvoir cohabiter de façon indépendante. Cette situation n'a pas connu d'amélioration pour la période 1989-2004, des données de 2000 montrent qu'en Pologne, depuis le recensement de 1988, le nombre de personnes par appartement a augmenté (KALTENBERG-KWIATKOWSKA, 2002).

Le prix très élevé des loyers (conséquence de la pénurie de logements) conjugué à un chômage de masse, constituent deux obstacles majeurs que doivent surmonter les jeunes pour décohabiter. Deux salaires sont la plupart du temps indispensables à une vie indépendante. Cette situation économique difficile renforce le lien entre mise en ménage et décohabitation. La crise de l'emploi et du logement qui frappe les jeunes implique un différemment forcé de l'entrée dans la vie adulte. La baisse du nombre de mariages n'indique pas tant un

---

<sup>154</sup> Le fait d'avoir grandi dans un milieu rural ou urbain est une variable pertinente quant à l'âge au mariage en Pologne. Les personnes issues du monde rural se marient plus précocement que celles des villes.

<sup>155</sup> GUS (Central Statistical Office), Demographic Year Book, Branch Year Book, Varsovie, 2001.

développement de la cohabitation hors mariage (dont les niveaux restent faibles) qu'un allongement de l'âge de la jeunesse pour certaines catégories de la population.

Ces changements objectifs concernant les modes de décohabitation et certains indicateurs démographiques, s'accompagnent de l'émergence d'un système de normes différent de celui qui prévalait durant l'époque socialiste. Lors du processus de recomposition sociale qui a suivi la chute du communisme, de nouvelles valeurs émergent dans la société polonaise. Cécile Van de Velde dans sa thèse de doctorat sur la sociologie comparée de la jeunesse en Europe a bien mis en évidence l'influence des facteurs culturels et religieux sur les modes de décohabitation. « *Les différents modes d'intervention étatique, la façon dont s'articulent aide publique, solidarité familiale et recours au marché du travail, expliquent pour une large part la structuration spécifique des parcours de jeunesse, mais ils n'en sont pas la seule explication. Le rôle des héritages culturels et religieux est aussi très clivant [...]* » (VAN DE VELDE, 2004). Les usages matrimoniaux étaient avant 1989 largement influencés par les principes promus par l'Eglise Catholique concernant la famille. L'entrée dans le monde démocratique et libéral annonce l'avènement de nouvelles valeurs. Dans ce contexte, les traditions et modèles du passé sont remis en cause par l'émergence de valeurs individualistes. Face à ces nouvelles valeurs, l'Eglise Catholique continue de jouer un rôle important et les principes qu'elle porte exercent encore une influence importante sur les décisions politiques relatives à la famille<sup>156</sup>. Une enquête (TCHERNIA, 2005)<sup>157</sup> menée en Europe en 1999 sur les valeurs familiales des européens montre l'attachement des Polonais à l'institution matrimoniale. A la question « *Le mariage est-il une institution dépassée ?* », 9% des Polonais répondent par l'affirmative contre par exemple 34% des Français. De plus, le passage du communisme à l'économie de marché a renforcé certaines dimensions des inégalités sexuées. Les valeurs égalitaristes portées par le discours du régime précédent ont été frappées d'un large discrédit<sup>157</sup>. « *Ainsi la religion, la famille, l'ethnie sont réinvesties comme étant des*

---

<sup>156</sup> La Pologne est par exemple l'un des derniers pays européens où l'avortement est encore interdit.

<sup>157</sup> Le modèle soviétique de la « femme-travailleuse » émancipée a été très tôt repris par le régime communiste polonais, cependant celui-ci était associé à l'image traditionnelle de la « mère polonaise » garante de la perpétuation biologique et culturelle de la nation. Dans les faits, l'entrée dans la vie active des Polonaises ne

*formes sociales « authentiques » du groupe, épurées des politiques d'« émancipation » et des valeurs perverses des pays de l'Ouest. » (HASDEU et MOTTIER, 2004). Même si les conceptions des jeunes polonais sont plus libérales au sujet de la cohabitation hors mariage que leurs aînés (KWAK, 2005), les pratiques dans ce domaine varient peu. « La Pologne, pays très catholique, semble également très attachée à la forme traditionnelle du mariage, tandis que dans les autres pays d'Europe de l'Est, le mariage direct a déjà perdu un peu de sa prépondérance dans les générations 1960. » (PRIOUX, 2006).*

La migration implique un report de certains événements biographiques comme le mariage et la naissance du premier enfant. Pour la période de 1989-2004, l'âge médian au mariage des migrantes Polonaises était de 26 ans alors qu'en Pologne, il était, par exemple, de 22,8 ans en 2002. Pour les migrantes Polonaises, le mariage avec un Français est toujours précédé d'une période de cohabitation hors mariage. Nos entretiens indiquent que cette phase peut parfois être de longue durée. Ce modèle de décohabitation se distingue donc du modèle dominant en vigueur en Pologne. Nous verrons dans la troisième partie de notre thèse de quelle façon ce modèle traditionnel de passage à l'âge adulte exerce une influence sur le déroulement des trajectoires migratoires des Polonaises.

### ***III. Articulation des mobilités intérieures et internationales polonaises***

La chute des économies socialistes planifiées européennes a entraîné, notamment en Pologne, l'apparition d'un chômage massif. Les femmes ont été atteintes plus durement que les hommes par cette crise de l'emploi. Celles-ci, sont plus souvent licenciées et trouvent plus difficilement du travail (KOTOWSKA, 1995). Le taux de chômage national est depuis le processus de libéralisation de l'économie<sup>158</sup> très élevé (celui-ci était de 20% au premier

---

s'est pas accompagnée d'un rééquilibrage des tâches domestiques. Malgré les discours égalitaristes, la situation réelle des femmes était marquée de profondes inégalités de sexe. (ZEMBRZUSKA, 2000)

<sup>158</sup> Le passage d'un système économique socialiste à l'économie de marché s'est fait à travers une série de

semestre 2003)<sup>159</sup>. Cette crise de l'emploi touche particulièrement les jeunes et certaines régions du pays sont plus atteintes que d'autres<sup>160</sup>. La région de Varsovie est celle pour laquelle la situation de l'emploi est la plus favorable. Pour les populations des petites et moyennes villes de certaines voïvodies<sup>161</sup> durement atteintes par cette crise, accéder à l'emploi passe souvent par une migration intérieure vers une grande ville. La façon dont est vécu le chômage par les acteurs dépend dans une certaine mesure du sens accordé à l'activité professionnelle. « *Travailler représente la norme pour la majorité des femmes qui ont été socialisées dans le cadre du socialisme. Elles ont grandi dans des familles, où les mères et les grands-mères travaillaient et pouvaient avoir une femme à leur tête* » (ZDRAWOMYSLOWA, 1995). L'image de la femme au foyer était fortement dévaluée dans l'idéologie socialiste.

Au cours de la période antérieure à la chute du socialisme, la promotion sociale des enfants diplômés des couches moyennes ou inférieures, issus du monde rural ou de petites et moyennes villes, se faisait fréquemment par l'accès à la "grande ville" (OKOLSKI 2001). Les années qui suivirent les bouleversements de 1989 marquèrent en Pologne un très fort ralentissement des migrations des campagnes et petites villes vers les grandes agglomérations (OKOLSKI, 2001). Pour la période 1989-2004, il peut être constaté que les migrations internationales s'accroissent au moment où les mouvements intérieurs de population diminuent. Les facteurs à l'origine de ce déclin historique de l'intensité des mouvements de population intérieurs, des périphéries vers les centres, sont multiples et notamment liés à la

---

réformes. Le plan Balcerowicz lancé en 1990 (désignée également sous l'expression « thérapie de choc ») a été le premier moment de ce processus.

<sup>159</sup> Taux de chômage polonais 1994-2002 (EUROSTAT)

Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de chômage	14.4	13.3	12.3	10.9	10.2	13.4	16.1	18.2	19.9

<sup>159</sup> Le taux atteignait par exemple près de 30% dans certaines voïvodies du nord-ouest en 2004, contre moins de 8% à Varsovie.

<sup>160</sup> Unité territoriale administrative, l'équivalent des départements français.

crise de l'emploi et du logement qui sévit en Pologne. L'insertion difficile des jeunes sur le marché de l'emploi, comme des écarts de loyers et de salaires élevés entre les petites et moyennes villes et les grandes agglomérations, rendent plus complexe qu'auparavant l'installation dans la « grande ville ». Les observations que nous avons menées sur les registres de l'état civil nous permettent d'affirmer que la majorité des migrantes de notre population d'enquête (épouses de couples binationaux) se mariant en France est originaire de petites et moyennes villes ou du monde rural.

Dans ce contexte de crise de l'emploi et du logement, le séjour en France constitue souvent pour notre population d'enquête une étape nécessaire entre la petite ville de province ou la campagne et la "grande ville" polonaise. Le séjour à l'étranger peut en effet constituer le moyen d'accumuler les ressources utiles au développement, aujourd'hui contrarié, de stratégies séculaires de migrations intérieures (OKOLSKI, 2001). Marek Okólski (2001) montre dans ses travaux l'existence d'un effet de substitution entre migrations internes et migrations internationales. Une partie des mobilités féminines qui nous intéressent peuvent relever de ce phénomène. Celui-ci constitue une réinterprétation contemporaine de pratiques migratoires séculaires. Une étape a été ajoutée entre la petite ou moyenne ville et la grande ville polonaise. Nous avons pu constater que plusieurs interviewées avaient projeté de partir pour la France dans l'espoir de constituer un pécule destiné à financer une décohabitation en Pologne. Le séjour en France avait souvent, dans ces cas, pour finalité la réalisation du projet de migration interne en Pologne. Des études sociologiques polonaises font apparaître la crise du logement comme une des principales raisons de l'émigration des jeunes (KORCELLI, 1992). Pour ces Polonaises, le départ pour la France constituait l'étape d'un projet d'établissement dans une ville différente en Pologne.

*L'interview de Bernadeta arrivée en France à l'âge de 25 ans est éclairante relativement à la question de l'articulation des mobilités intérieures et internationales. Celle-ci, diplômée bac+5 de droit obtenu en Pologne, provient d'une petite ville du sud de la Pologne. .*

*Interviewer : Pourquoi es-tu venue en France ?*

*Bernadeta : j'ai cherché du travail pendant des mois à Opole [ville polonaise dans la quelle elle résidait avec ses parents]... Mais je trouvais rien, avec mon diplôme de droit, je travaillais dans un snack à servir et à débarrasser les plats des clients...il fallait que trouve du travail ailleurs. J'ai de la famille à Cracovie, je suis allée là-bas...mais bon j'étais pas chez moi...je suis restée un mois [pour chercher du travail] puis je suis rentrée à Opole. j'avais une copine qui avait fait ses études avec moi et qui avait trouvé du travail à Wroclaw [...]. Elle avait un bon job et ça m'a fait réaliser qu'il fallait que je me bouge et que trouve enfin un travail en relation avec mes études. Elle m'a dit qu'elle connaissait plein de jeunes qui faisaient de la colocation là-bas. Il fallait que je gagne un peu d'argent pour partir là-bas et pouvoir vivre quelques mois sans travailler. C'est là que l'idée de travailler à l'étranger m'est venue.*

*Interviewer : tu es arrivée en France avec quel titre de séjour ?*

*Bernadeta : (rires)... sans titre !...ma mère avait une copine à Paris qui faisait des ménages [...].je me suis dis il faut y aller...même si je dois faire des ménages...c'est comme ça que je suis arrivée à Paris.*

Chez cette interviewée originaire d'une petite ville, l'insertion passe par l'accès à un emploi dans une grande ville. Le séjour en France est une étape entre cette grande ville polonaise (Wroclaw) et sa petite ville d'origine. L'histoire familiale de cette enquêtée montre que ses parents originaires d'une petite commune rurale ont eux aussi migré, au moment de leur mise en couple, d'un village vers la commune dont est originaire l'interviewée. La mobilité comme condition de la promotion sociale est un principe inscrit dans l'histoire familiale de nombreux Polonais. Ces migrations vers l'Ouest peuvent constituer une forme de revitalisation des pratiques migratoires des générations précédentes.

Cet interview montre que le séjour en France peut également être envisagé comme une étape de l'insertion sur le marché de l'emploi polonais ou à la poursuite d'un parcours d'étude dans l'enseignement supérieur. Bernadeta entreprend son séjour en France pour accumuler les fonds destinés à financer son établissement dans une grande ville polonaise. Cet établissement est une condition nécessaire au rendement de son diplôme en Pologne. Ces stratégies, qui, rappelons le, ne sont pas le propre de toutes les Polonaises interviewées, sont remises en question par la rencontre du futur conjoint.

Cette articulation des mobilités intérieures et internationales joue, pour une partie de notre population, un rôle dans le processus de passage à l'âge adulte. La réalisation de ce processus biographique est évidemment présent chez la partie la plus jeune de notre population. La décohabitation juvénile en Pologne s'inscrit souvent dans un processus de mobilité géographique interne, le passage d'un village, d'une petite ville à une ville de plus grande importance. Dans le cas de ces parcours, le séjour en France est le moment de la réalisation d'un processus biographique plus global, d'une décohabitation juvénile condition du passage à l'âge adulte.

#### ***IV. Présentation de trajectoires migratoires typiques***

Nous étudierons dans ce qui suit, la façon dont les phénomènes décrits précédemment (conjonction de la migration et du passage à l'âge adulte, articulation des migrations intérieures et internationales...) structurent les trajectoires migratoires des Polonaises. Dans cette perspective, nous analyserons notamment comment le projet de départ initial peut être abandonné, poursuivi ou réinterprété dans les parcours des migrantes.

##### *4.1 La place du projet initial dans la dynamique migratoire*

Nos entretiens nous ont montré que l'établissement durable en France n'était pas prévu au moment du départ. Notre population est donc constituée de personnes dont le projet initial a évolué au cours de l'aventure migratoire. Nous verrons dans ce qui suit comment rendre compte, à la lumière des extraits d'entretiens présentés ci-dessous, des mécanismes qui sont à l'origine de l'abandon ou de la réinterprétation du projet initial.

Pour suivre le devenir des projets initiaux lors de la migration, nous fonderons notre analyse sur les projets les plus structurés. Nous avons vu dans le chapitre précédent, que les projets

migratoires pouvaient avoir une densité variable selon les migrantes. Certains départs comme ceux relevant de la catégorie « aventure », sont assez imprécis quant à leur durée ou aux objectifs visés par la migrante. D'autres projets sont structurés de façon plus fine, et constituent le moment d'un processus dépassant le cadre de la migration et trouvant son aboutissement en Pologne<sup>162</sup>.

Afin d'étudier ce que deviennent les motivations initiales au cours du cheminement migratoire, nous considérerons le cas des projets de départ à finalité éducative<sup>163</sup>. Ceux-ci relèvent de la catégorie « projets utilitaires » et sont généralement plus structurés, définis de façon plus précise que ceux de la catégorie « aventure »<sup>164</sup>. De plus, ces projets étaient particulièrement représentés parmi notre population. Pour ces motivations initiales, la durée du séjour et ses objectifs étaient souvent établis avec précision et s'articulaient avec une étape suivante du projet. Par exemple, certains départs avaient pour objet l'amélioration du niveau de langue française de la migrante en vue de la préparation d'un concours d'entrée de l'enseignement supérieur en Pologne. Dans ce cas, la durée du séjour et son objet sont strictement articulés au calendrier de réalisation du projet polonais.

La réalisation d'un séjour migratoire à vocation éducative, pouvait prendre deux grandes formes pour notre population. La première est celle d'une entrée directe sur le territoire avec le statut d'étudiante, la seconde regroupe les personnes ayant commencé leur séjour en France comme jeune fille au pair. Certaines migrantes ayant un projet « éducatif » choisissaient le séjour au pair plutôt que les dispositifs européens de mobilité étudiante. En effet, ceux-ci impliquaient avant 2004 des frais considérables (logement universitaire, nourriture, transports.) pour des étudiants aux revenus plus faibles que ceux de la moyenne européenne.

---

<sup>162</sup> Comme par exemple le financement des frais liés à des études supérieures en Pologne ou encore celui d'un établissement autonome dans une ville différente de celle des parents...

<sup>163</sup> Les projets « faire des études en France » et « apprendre/ se perfectionner en français » sont classés dans cette catégorie. Les départs qui ont pour objet l'accumulation d'un pécule destiné à financer un parcours étudiant en Pologne appartiennent également aux projets à finalité éducative.

<sup>164</sup> Ces deux catégories de projets : « utilitaire » et « aventure » sont définies dans le premier chapitre de la deuxième partie de notre thèse. Les conclusions qui seront établies ici seront bien sûr applicables aux autres catégories de projet.

La jeune fille au pair qui avait un projet de départ classé dans la catégorie « éducatif » avait pour objectif l'apprentissage ou le perfectionnement de son niveau de langue française. Son séjour en France, pouvait avoir pour fonction de lui permettre d'accroître son efficacité dans un cursus universitaire de langue française initié en Pologne ou de préparer efficacement l'entrée dans un cursus d'enseignement supérieur en France ou dans son pays d'origine.

Nous avons pu observer dans le cadre de nos entretiens, que lorsque le séjour en France intervenait au cours d'un cursus universitaire déjà initié en Pologne, le projet « éducatif » était défini de façon très claire. La date du retour au pays était programmée précisément et l'expérience migratoire s'intégrait dans le projet plus global de l'obtention d'un diplôme en Pologne. Les questionnaires exploratoires diffusés lors de notre enquête, nos entretiens semi directifs et nos observations, nous ont montré que plus le séjour en France s'articulait de façon étroite à un projet (éducatif en l'occurrence) déjà initié en Pologne, moins la poursuite de l'expérience migratoire au-delà de ce qui était prévu initialement était fréquente. Tout le poids du chemin accompli dans le pays d'origine, dans le domaine des études supérieures, pesait sur la trajectoire migratoire et ne permettait que peu d'écarts par rapport au projet initial.

*Le cas de Dorota 33 ans, mariée à un Italien depuis 5 ans, illustre ce phénomène. Dorota étudiait le droit dans une université polonaise, à la fin de sa troisième année, elle décide d'effectuer une année d'étude lui permettant de se spécialiser en droit européen à l'université d'Aix-Marseille III. Au cours de son séjour en France, elle rencontre un étudiant italien (Francesco) étudiant également à Aix-en-Provence pour une durée d'un an. Les deux étudiants se mettent en couple et retournent à la fin de l'année universitaire dans leurs pays respectifs. Dorota justifie son retour de la façon suivante « de toute façon je ne pouvais pas rester... pour faire quoi?...ce n'était pas possible, je devais finir mes études en Pologne, je pensais à ma carrière. ». Le couple perdure malgré la distance qui sépare les conjoints, elle vivant en Pologne, lui en Italie. Dorota et Francesco ont « réussi » professionnellement dans leur pays d'origine. Ce n'est qu'après quelques années d'allers retours entre les deux pays, de vacances passées ensemble, d'une tentative infructueuse de Francesco de s'établir en Pologne, que le couple décide de « tenter sa chance » en Italie. L'établissement dans ce pays*

*passé pour Francesco par un déménagement à Rome (qui n'était pas sa ville d'origine), ville dans laquelle Dorota estime avoir le plus de chance d'exercer une activité professionnelle en adéquation avec ses compétences. Après quelques mois de « petits boulots », Dorota réussit à trouver un emploi lui convenant.*

Ce cas illustre bien la façon dont une motivation initiale de départ s'intégrant dans le cadre d'un projet fort « finir son cursus de droit en Pologne » ne conduit pas à une simple poursuite de l'expérience migratoire. Dans ce cas, c'est la seule volonté de rester en couple avec la personne rencontrée qui est le moteur d'une migration ultérieure.

Le cas de l'interviewée suivante montre comment un projet « fort » initié en Pologne implique que la France ne perde pas, au cours de l'expérience migratoire, son statut de territoire dédié à l'accumulation d'un pécule.

*Marta est arrivée en France en septembre 2001 avec le statut de jeune fille au pair (titre de séjour de "visiteur"). Agée de 22 ans au moment de l'entretien, elle est issue d'une petite ville du nord de la Pologne. Les parents de Marta sont issus du milieu populaire. L'interviewée a réussi à obtenir son Baccalauréat et a été admise dans la filière sociologie de l'université de Gdansk. Elle effectue ses deux premières années d'études en Pologne. Elle décide pour financer la suite de son parcours universitaire de partir pour la France. Elle arrive en France avec un contrat de jeune fille au pair qu'elle interrompt au bout de six mois. Marta poursuit son séjour en France et travaille de façon non déclarée pour financer ses études en Pologne.*

*C'est en s'appuyant sur un réseau de Polonaises établies en France, qu'elle parvient à être hébergée et à trouver de « petit boulots ». Marta a connu en France quelques relations amoureuses, celles-ci n'ont jamais donné lieu à une mise en ménage. Cette jeune fille, au statut de "visiteur", a été hébergée dans la chambre universitaire d'une de ses amies polonaise, chez un couple binational et chez une autre amie. La durée des différents séjours n'excédait jamais trois mois, elle retourne fréquemment chez ses parents. Elle ne reprend ses études en Pologne que deux ans après son départ. Malgré cette mobilité, ces va-et-vient entre la France et la Pologne, Marta n'a pas décohabité du domicile parental. Etudiante en Pologne en deuxième année de sociologie, elle aurait pu prétendre par le jeu des*

*équivalences être admise en licence dans une université française. Pour elle, cette éventualité n'a pas été retenue. La France ne semble constituer qu'un endroit susceptible de lui permettre de travailler pour financer ses études en Pologne. Marta décide de reprendre ses études en Pologne alors qu'elle est en couple depuis quelques mois avec un Français. Cette relation pour elle n'a jamais dépassé le statut « d'amour de vacances ». L'autonomie de cette migrante et l'inscription de son séjour en France dans le cadre d'un projet plus global (financer la poursuite de son parcours universitaire en Pologne) ont favorisé un retour au pays.*

Les Polonaises ayant un projet migratoire classé dans la catégorie « éducatif » peuvent être réparties en plusieurs groupes. Elles peuvent avoir déjà commencé leur cursus universitaire en Pologne, ne pas l'avoir débuté ou encore avoir achevé une formation supérieure en Pologne et décider d'en commencer une nouvelle en France.

Le premier cas met en scène une articulation forte entre le départ pour la France et la réalisation d'un projet plus global trouvant sa réalisation en Pologne (validation d'un parcours universitaire). Les deuxième et troisième cas permettent la construction d'un lien plus faible entre départ pour l'étranger et réalisation d'un projet éducatif ou professionnel en Pologne. Les étudiantes ou les jeunes filles au pair dont le départ pour l'étranger ne se produit pas au cours d'un cursus dans l'enseignement supérieur initié en Pologne présentent de plus grandes chances de voir leur séjour en France se prolonger et se transformer en établissement durable. Lors de nos entretiens les migrantes dans cette situation exprimaient la plupart du temps l'existence d'un projet de retour en Pologne après leurs études en France. Cependant la durée des études (plusieurs années) et le caractère lointain et flou du projet de retour en Pologne constituent des conditions favorables à l'abandon de ce dernier. Comme cela sera exposé dans la troisième partie de notre thèse, souvent pour les personnes n'ayant pas débuté de parcours d'enseignement supérieur en Pologne, la mise en ménage est nécessaire à la réalisation du projet de « faire des études ». La trajectoire migratoire présentée ci-dessous illustre le cas d'une migrante partie en France avec le projet de commencer des études de l'enseignement supérieur à son retour en Pologne.

*Issue d'un milieu ouvrier et résidant dans une petite ville de Pologne, Halina a 20 ans lorsqu'elle arrive en France. Elle a eu son baccalauréat à l'âge de 18 ans et a commencé des études de littérature polonaise dans une ville voisine de la sienne. Ces études sont abandonnées à l'issue du premier semestre. Le manque d'intérêt pour la matière étudiée et les difficultés liées à son hébergement dans la ville où se trouvait l'université sont à l'origine de cet abandon. Halina retourne chez ses parents. Elle projette de commencer des études de français à la rentrée suivante. L'entrée de la formation universitaire de langue française est soumise à un concours assez sélectif. Halina a étudié le français au lycée mais souhaite se perfectionner dans cette langue. Une copine de lycée est jeune fille au pair à Paris, lors d'un retour en Pologne elle convainc Halina de faire un séjour en France. Celle-ci se rapproche alors de l'Alliance Française et trouve rapidement une famille d'accueil à Paris. Elle part comme jeune fille au pair au mois de février 1999 et projette de revenir en Pologne pour la rentrée universitaire de septembre. Souhaitant approfondir sa maîtrise de la langue française, elle décide à la fin de l'été de reconduire son contrat au pair pour un an. Elle reste dans la même famille, en février 2000 elle rencontre son futur conjoint. Celui-ci récemment diplômé de lettres et titulaire d'une spécialisation Français Langue Etrangère souhaite être professeur de langue à l'étranger. Le couple projette de s'établir en Pologne à la prochaine rentrée universitaire (septembre 2000). Halina passe avec succès son concours d'entrée à la formation universitaire qu'elle souhaite intégrer. Son futur conjoint entreprend à partir de la France une recherche d'emploi en Pologne. C'est à ce moment de la trajectoire que le projet d'Halina connaît un premier infléchissement. Halina réalise au vu de ses résultats excellents au concours d'entrée de sa formation, que celle-ci ne lui permettra pas de beaucoup progresser en français. Elle estime que sa maîtrise de la langue française est déjà supérieure à celle des personnes déjà titulaires du diplôme de cette formation. C'est à ce moment que naît le projet de faire des études en France. A ce moment de la trajectoire, Halina et son futur conjoint projettent encore un établissement en Pologne. Celui-ci est planifié après la fin des études d'Halina en France.*

*Halina débute ses études en France à la rentrée de septembre et se met en ménage avec son conjoint. La poursuite du séjour d'Halina en France n'aurait pu se faire sans cette mise en ménage/. Son conjoint occupe des emplois précaires et mal rémunérés et cherche un emploi en adéquation avec ses diplômes. Celui-ci 6 mois après la mise en ménage parvient à trouver*

*un emploi dans son domaine de compétence, Les revenus du couple s'améliorent sensiblement. Halina poursuit ses études de sociologie en France. Les projets de retour en Pologne restent présents jusqu'à ce que le couple se marie (3 ans après la rencontre). Lorsque Halina finit ses études, peu après le mariage. Le retour en Pologne présente des risques importants pour le couple. Le conjoint d'Halina dont la situation professionnelle s'est stabilisée ne veut plus partir à l'aventure et Halina décide de chercher un emploi en France. La naissance de leur premier enfant mettra définitivement un terme aux projets de retour en Pologne.*

Dans ce type de trajectoire, la mise en ménage et la réalisation en France du projet « faire des études » conduisent la migrante à abandonner l'idée de retour en Pologne. D'une façon générale, nous avons pu identifier que plus le projet de départ en Pologne était lointain et flou et plus les chances d'établissement en France étaient importantes. Les trajectoires relevant d'un projet « aventure » sont celles qui présentent avec le plus d'intensité ce type de caractéristiques.

#### *4.2 Impact des dynamiques de passage à l'adulte sur la trajectoire migratoire*

Le séjour en France intervient dans une période où l'incertitude et les « coups de théâtre » ont une place importante dans la construction des trajectoires biographiques. Les projets de départs initiaux se transforment souvent, la rencontre d'un futur conjoint peut précipiter une mise en ménage et un passage à l'âge adulte, un séjour temporaire peut devenir durable... Dans ce foisonnement de bifurcations possibles que constitue pour une partie de notre population d'enquête le séjour à l'étranger, les calendriers et leurs différents seuils (premier emploi, décohabitation, mariage, premier enfant) peuvent être affectés dans leur synchronisation traditionnelle. Nous avons pu par exemple constater pour les migrantes polonaises un recul de l'âge au mariage ou encore le diffèremment de l'entrée dans la vie active... Le séjour à l'étranger peut constituer un moment d'entrée dans la jeunesse ou au contraire la fin ou le prolongement de celle-ci.

Nous nous pencherons sur le cas individuel d'une interviewée ayant un projet initial « éducatif », entrée en France avec le titre de séjour de « jeune fille au pair ». Le projet de cette migrante était de « perfectionner son français ». Cette migrante, au cours de sa trajectoire migratoire, est passée du statut au pair à celui d'étudiante. Nous exposerons de façon détaillée le parcours en France de cette migrante afin d'observer la façon dont l'articulation des dynamiques migratoire et conjugale concourt au passage à l'âge adulte.

Le statut au pair n'autorise pas le « glissement » de droit vers d'autres titres de séjour. L'obtention d'un titre de séjour « étudiant » est soumise à un nombre important de conditions. La délivrance de ce titre est conditionnée à un contrôle du niveau de ressource du demandeur. En effet, celui-ci doit fournir la preuve qu'il a la possibilité de vivre sur le territoire français sans exercer d'activité professionnelle<sup>165</sup>. Deux solutions se présentent, la première est de justifier la possession d'une somme d'argent jugée suffisante pour permettre à l'étranger de subvenir à ses besoins au cours de son séjour en France. La deuxième est l'appui d'un « garant » qui déclare héberger et subvenir aux besoins de l'étranger. Dans la population qui nous intéresse, la somme exigée ne pouvait que très difficilement être rassemblée par une migrante polonaise, l'appui d'un garant résidant en France était souvent nécessaire. Toutes les personnes que nous avons interviewées étaient dans cette situation, aucune d'entre elles n'a pu rassembler la somme nécessaire à son séjour.

Pour la plupart de nos interviewées arrivées comme jeunes filles au pair et devenues étudiantes, le passage d'un statut à l'autre s'est fait suite à la mise en ménage avec une personne résidant en France. Le fait d'être primo-migrante (arrivée en France en dehors de tout réseau préexistant) semble favoriser ces cheminements liant mise en ménage et développement d'un projet éducatif en France. Il faut cependant se garder de réduire le mariage en France à une stratégie d'établissement durable, ou de poursuite d'un projet éducatif. Comme nous le verrons dans le parcours migratoire présenté ci-dessous, c'est bien la conjonction du processus de passage à l'âge adulte et de la dynamique migratoire qui permet la construction d'une trajectoire menant au mariage binational.

---

<sup>165</sup> Nous rappelons que le statut de jeune fille au pair n'autorise pas ses détenteurs à travailler.

*Nous présentons dans le passage qui suit la trajectoire d'une jeune femme ayant initié son séjour en France sous le statut au pair. Son séjour au pair avait pour finalité un perfectionnement de la langue française et s'inscrivait dans le cursus de formation initiale de l'interviewée.*

*Rita est née et résidait avant son départ pour la France dans une ville polonaise de taille moyenne. Aînée de deux sœurs, elle vivait chez sa mère et étudiait les beaux-arts dans une université située dans sa ville natale. Rita obtient son premier diplôme de l'enseignement supérieur deux ans après le baccalauréat, Son existence se partage alors entre camarades de l'université, amis d'enfance et proches. Pour Rita, la France réduite à Paris n'est qu'un lieu fantasmé, porteur de l'image dorée d'une capitale des « arts et du bon goût ». Un premier contact avec la langue française lors de ses études donne une base plus tangible à son attrait pour ce pays. Dans un contexte économique difficile et consciente du peu de valeur sur le marché de l'emploi de son premier diplôme, elle décide d'entreprendre l'année universitaire suivante des études de traductrice en Pologne. Cependant son niveau encore faible en français ne lui permet pas de réussir aux examens d'entrée. C'est à ce moment, lorsque se clôt pour elle le lieu où potentiellement auraient pu se dérouler ses études supérieures en Pologne, qu'elle envisage de devenir jeune fille au pair. Ce départ au pair constituait un moyen de parfaire sa maîtrise linguistique du français pour pouvoir, cette fois-ci, réussir le concours d'entrée de son école de traductrice. La France, pays encore imaginaire, est à ce moment une destination possible, un espace de formation qui s'intègre dans son projet éducatif polonais. Son échec au concours d'entrée de l'école de traducteur, implique la fermeture du lieu d'étude de sa ville natale mais en ouvre un autre, qui prend avant le départ le statut d'une simple étape dans la réalisation d'un projet éducatif plus global. L'agence au pair est identifiée dans une annonce de journal. Le départ survient en septembre quelques mois après l'obtention de son diplôme des beaux-arts. Le séjour au pair dure un an et se déroule sans problème notable.*

*Rita effectue pour les vacances de Noël, un premier retour dans son pays puis à l'issue du contrat au pair (juin) retourne de façon définitive, comme elle le pensait à ce moment, au*

*domicile de sa mère. Ayant réussi le concours d'entrée de son école de traducteur, elle apprend qu'elle a également passé avec succès le test linguistique d'entrée à l'université de Provence. La réussite à ce test, lui donne potentiellement la possibilité de poursuivre des études en France. C'est à ce moment que le projet initial semble perdre de sa consistance.*

*Elle décide de s'inscrire en première année de DEUG de Russe à Aix en Provence (ayant déjà un niveau élevé dans cette langue, elle espère pouvoir réussir les examens plus facilement). L'objectif n'est pas ici d'obtenir un diplôme qui valide un niveau de langue française mais bien de trouver un moyen de parfaire sa maîtrise de cette langue en restant en France. Comme l'affirme Rita, il est préférable d'apprendre le français en France. Le système universitaire n'est plus ici qu'un instrument de ce séjour et le projet éducatif d'entrée dans une école de traducteur se fait plus flou mais subsiste quand même. La France garde encore le statut de lieu de l'apprentissage. Celui-ci repose d'avantage sur une imprégnation informelle à l'univers francophone que sur l'obtention d'une certification ou d'une qualification précises.*

*Rita loue avec une amie une chambre appartenant à la famille qui l'avait employée comme jeune fille au pair. Cette amie est elle-même une ancienne jeune fille au pair polonaise et décide elle aussi de poursuivre des études de Russe en France. Le réseau de sociabilité de Rita est réduit, les liens forts avec des ressortissants français sont inexistants. Son environnement social se limite à deux anciennes jeunes filles au pair de la même nationalité et ayant elles aussi poursuivi leurs études en France. La multiplication de « petits boulots », que doit occuper Rita, l'empêche de continuer ses études dans de bonnes conditions. Les études de Russe sont abandonnées dès le premier semestre. Les problèmes financiers de Rita sont importants, le loyer occupe une large part de son budget.*

*Rita vit en France une expérience d'indépendance qu'elle ne pourrait se permettre dans son pays. En effet, la décohabitation en Pologne est en général lié à l'entrée dans le monde du travail et à la mise en couple. Ici les calendriers traditionnels sont reportés, Rita à l'âge de 25 ans, n'est ni en couple, ni réellement entrée dans une vie professionnelle conforme à ses ambitions. Son activité professionnelle n'est pour elle que provisoire (emploi dans la restauration rapide). A ce moment, socialisée dans un milieu d'anciennes jeunes filles au pair, l'interviewée semble ne plus réellement penser à son projet éducatif. L'expérience de cette vie indépendante, rendue encore plus intense par la nouveauté de son séjour à*

*l'étranger, devient la dimension saillante de son séjour. Celui-ci prend à ce moment une centralité nouvelle, la proximité avec sa ville d'origine et le lieu d'habitation qui lui est lié décroît. Ce lieu qui pouvait encore rester central dans l'hypothèse d'une inscription dans l'école de traducteur devient un espace du passé et de la famille. L'essentiel des liens sont, à ce moment de la trajectoire migratoire, tissés avec son nouvel environnement français. La fréquentation de personnes ayant des trajectoires semblables à la sienne, lui permet de rendre acceptable cette époque juvénile (comprise comme un report de l'âge adulte). L'entrée dans l'âge adulte, défini par l'accès à une vie autonome et une stabilisation des dimensions professionnelle et conjugale de son existence, est encore envisagée dans le pays d'origine. Ce passage à une vie adulte est associé par Rita à la fin d'un séjour à l'étranger.*

*La rencontre de son futur conjoint intervient à un moment où la volonté d'expérimenter la liberté individuelle à l'étranger a pris le pas sur le projet éducatif. Ce projet n'est pas abandonné, il subsistera jusqu'à la mise en ménage de Rita et de son conjoint. Rita change de logement pour vivre avec son futur mari un an après leur rencontre. Durant cette année, la première année de Russe est triplée. Rita fréquente encore les cours de façon sporadique, dernier reliquat d'un projet qu'elle a du mal à abandonner. Le mariage lui fait passer un seuil important, elle abandonne ses tentatives de convaincre son futur époux de devenir professeur de français dans son pays d'origine et renonce avec un peu d'amertume à ses projets de « bac+5 ». Elle occupe un emploi de femme de ménage dans un hôtel et nourrit le rêve de créer son propre atelier de création artistique. On voit ici que l'ancien projet de traducteur est enterré et qu'un second relevant plus du rêve que d'une démarche réelle a pris la suite et rend son déclassement plus supportable.*

*Son réseau relationnel ne s'est pas beaucoup élargi, les sociabilités sont toujours centrées sur l'ancien réseau de jeune fille au pair. L'investissement dans le projet éducatif laisse place à une forte implication dans la vie conjugale, décrite par Rita comme le vecteur privilégié d'accession au bonheur. Le retour au pays n'est pas envisagé, il représenterait un investissement trop lourd et trop risqué. L'entrée dans l'institution matrimoniale met fin à la trajectoire « émancipée » de la migrante.*

*La mère de Rita a joué un rôle important dans son départ pour la France. Celle-ci l'a encouragée à tenter « son aventure » et l'a aidée financièrement à réaliser ce projet. Rita*

*depuis son mariage lui envoie régulièrement de l'argent. Rita grâce à son intégration à la société française et à ses relations sociales au sein du milieu polonais, a la possibilité d'identifier des offres d'emplois que sont susceptibles d'occuper d'autres femmes de sa famille ou de son réseau relationnel polonais. Elle héberge également régulièrement ou identifie un logement pour ces femmes migrantes. En aidant financièrement sa mère et étant un appui logistique pour des membres de sa famille souhaitant venir travailler en France, Rita occupe une place importante dans sa famille, Rita entretient des relations sociales en France et en Pologne, elle a une dimension « bipolaire » qui lui permet d'animer un véritable réseau transnational. Cette place de pivot dans le réseau lui donne l'opportunité de revitaliser le lien familial et de légitimer son expatriation.*

Lors de la migration, la France peut être tour à tour, pays de la formation, de l'expérience d'une jeunesse prolongée ou « chez soi » de l'établissement durable. Le cas de Rita montre bien la façon dont les dynamiques de passage à l'âge adulte et migratoire se conjuguent dans les parcours des migrantes polonaises. Le projet de départ initial de l'interviewée était « éducatif » : perfectionner sa maîtrise du français pour réussir le concours d'entrée d'une école de traducteur. Avant son départ, Rita avait déjà validé un diplôme d'art plastique, ayant d'après elle peu de valeur sur le marché de l'emploi. La question de l'insertion professionnelle est importante pour Rita, le métier de traducteur est perçu à travers ce prisme. Rita estimait qu'il lui serait aisé de trouver du travail une fois son diplôme de traductrice obtenu. Le projet « éducatif » a une faible densité, il n'est finalement qu'un moyen d'entrer sur le marché de l'emploi.

La mise en ménage est un élément allant dans le sens de la réalisation des objectifs de la migrante. L'appui de son conjoint lui permet de continuer ses études. Insensiblement la mise en ménage et le mariage mettent fin à cette période de jeunesse prolongée de l'interviewée. Avec la mise en ménage, Rita accède à une vie autonome, à l'âge adulte. Le projet éducatif qui avait pour finalité l'insertion professionnelle perd de sa consistance à mesure que le couple se structure et se stabilise.

La propension des migrantes de notre population d'enquête à contracter des unions binationales peut être comprise par l'observation des interactions entre les normes polonaises

d'entrée dans la vie adulte et les conditions objectives du séjour en France (droit restreint au travail, titre de séjour temporaire...). Comme cela sera exposé dans le prochain chapitre, le statut « au pair » est fréquemment détenu au commencement de l'expérience migratoire par notre population. Ce titre de séjour ne permet pas de travailler et rend en conséquence complexe un établissement autonome. Comme cela a été exposé plus haut, pour les détentrices de ce titre, la poursuite du séjour en France passe par l'obtention d'un statut de type différent. Les deux statuts auquel notre population peut accéder sont : « étudiant » et « conjoint de français ». Le mariage avec un conjoint français (ou étranger résidant en France) constitue souvent la seule possibilité pour notre population de poursuivre son séjour en France.

Les contraintes découlant du droit de l'immigration français (séjour et droit au travail limités), les normes sociales qui font de la mise en ménage un moyen légitime d'accès à la vie adulte, entrent en conjonction et constituent un facteur favorisant le mariage des Polonaises en France. C'est donc en intégrant un modèle traditionnel d'entrée dans la vie adulte, passant par le mariage, que le projet initial peut être réalisé. Cette correspondance entre normes sociales de décohabitation et dynamiques propres à la migration peut expliquer dans une certaine mesure que les mariages soient si fréquents pour cette population

#### *4.3 Vivre dans la migration, s'installer dans le provisoire*

La présentation de l'extrait d'interview suivant expose le parcours d'une migrante polonaise dont la finalité du séjour est économique. Nous mettrons en évidence à travers ce cas comment malgré le passage de mobilités de va-et-vient entre pays de départ et destination à un séjour stabilisé France, un projet initial fort garde au fil du déroulement de l'expérience migratoire sa consistance.

*Martina est née dans un petit village de l'Est de la Pologne, dans une région très rurale et marquée par un taux de chômage élevé. Elle réalise ses études secondaires dans un établissement situé dans une commune voisine de son village (petite ville de province). Elle effectue des allers retours quotidiens à cette époque, entre son domicile et son lycée.*

*Diplômée du baccalauréat, elle commence une formation supérieure en économie. L'établissement où elle suit ses études est dans la même ville que son ancien lycée. Les trajets quotidiens sont fastidieux et lui prennent beaucoup de temps. Elle abandonne ses études après un échec en première année. Martina accumule alors de «petits emplois» faiblement rémunérés : employée de station-service, caissière de supermarché... Dans ce commencement de vie professionnelle, le problème du transport est crucial, ne possédant pas de véhicule, elle utilise des transports en communs peu pratiques. A l'âge de 21ans, au cœur de cette période de premières expériences professionnelles, elle se met en ménage avec son petit ami. Cette mise en ménage n'implique pas une décohabitation, Martina continue de vivre chez ses parents avec son conjoint. Les ressources financières du jeune couple (le conjoint n'a pas d'emploi fixe) ne lui permettent pas de subvenir aux frais qu'impliquerait un logement indépendant. A l'âge de 22 ans, Martina donne naissance à une petite fille, cette naissance est suivie d'une rupture avec son compagnon. Martina se retrouve seule avec sa fille et ses parents. La situation financière est difficile, une source de revenu supérieure est nécessaire. Martina est environnée de personnes ayant eu des expériences professionnelles à l'étranger, essentiellement dans le domaine de l'entretien et du caring. La perspective d'un départ à l'étranger est envisagée depuis longtemps par l'interviewée. L'absence de pécule susceptible de financer le départ constitue un obstacle pour Martina. Le départ est rendu possible grâce à une amie déjà établie en France. Cette personne lui propose de lui avancer l'argent nécessaire à son voyage et de lui faire profiter de ses contacts pour lui permettre de réaliser des heures de ménage supplémentaires. L'assurance d'avoir un emploi de jeune fille au pair lui permettant de commencer à rembourser sa dette est un élément rassurant pour Martina, c'est ce qui lui permet d'accepter sans hésiter ce départ pour Paris.*

*Son séjour en France se déroule dans une perspective essentiellement financière. L'apprentissage de la langue française n'est pas au centre de son parcours, même si elle s'acquitte des frais obligatoires d'inscription dans une école de langue, rapidement elle ne fréquente plus les cours. Elle n'est pas intégrée dans le « milieu » au pair et fréquente essentiellement des travailleurs Polonais. Elle réussit à trouver des emplois complémentaires à son activité au pair dans le secteur de l'entretien. Martina rentre en Pologne une première fois lors des vacances de Noël. Pour elle, le retour définitif au pays ne peut passer que par l'accumulation d'un pécule lui permettant de s'établir dans une ville polonaise où la situation*

*de l'emploi est plus favorable. Sa vie en France est placée sous le signe de l'économie et de l'envoi régulier d'argent au pays. La France n'est jamais un espace de consommation mais toujours un espace d'accumulation financière. Au contraire de Rita (dont le parcours est exposé plus haut), le sens du séjour de Martina n'évolue pas. Paris se substitue à la petite ville dans laquelle elle travaillait en Pologne. A l'issue de son contrat au pair, Martina emménage en France avec d'autres Polonaises. Elle sous-loue une chambre dans un appartement. Cette période dure un an, au cours de celle-ci, Martina est plus libre d'effectuer des retours au pays, ceux-ci surviennent tous les trois mois et sont de courte durée. C'est dans ce contexte où l'essentiel de son temps est occupé par ses emplois dans le ménage qu'elle rencontre son futur conjoint Polonais. Celui-ci est issu d'un milieu ouvrier. Il est diplômé de l'enseignement supérieur en Lettres en Pologne, il n'a jamais réussi à occuper un emploi en rapport avec sa formation et son niveau d'études. Pawel travaille en France dans le secteur du bâtiment, il est dans la même dynamique d'accumulation d'un pécule que Martina. Assez rapidement, ils décident de sous louer ensemble un petit studio. Ce studio et ce début de vie en couple n'est pas le signe d'un établissement durable en France (Martina au moment de l'interview y vivait depuis deux ans), à aucun moment Martina n'a envisagé de faire venir sa fille à Paris. Pour cette migrante, le séjour en France est purement instrumental. Les va-et-vient sont fréquents et les territoires ont des statuts qui ne varient pas, ceux situés en France sont des espaces de production ceux qui le sont en Pologne de consommation.*

*Le couple travaille beaucoup et économise dans la perspective d'un établissement commun en Pologne. Cet établissement est projeté dans une grande ville polonaise. Comme nous avons pu le mettre en évidence plus haut, la promotion sociale des personnes issues des couches moyennes ou inférieures de « province » se faisait en Pologne au moment de notre enquête par l'accès à la "grande ville". En effet, dans les profondes mutations que traverse le pays la majorité des emplois qualifiés se trouvent dans certaines grandes zones urbaines (principalement Varsovie et Cracovie) et dynamiques du pays. Il est difficile de trouver un emploi correspondant à ses qualifications dans les petites ou moyennes villes de province durement frappées par le chômage. Pour ce couple, le projet initial (« gagner de l'argent ») ne subit pas d'altération. La précarité des conditions de vie en France et l'entretien d'un foyer resté au pays est un facteur important de « stabilisation » du projet initial.*

Pour le couple de Pawel et Martina retourner en Pologne avant que la somme d'argent destinée à leur achat immobilier ne soit rassemblée les mettrait dans une situation difficile. En effet, l'insertion de ces deux personnes sur le marché de l'emploi de leur ville d'origine serait encore plus délicate qu'au moment de leur départ. En s'installant dans la mobilité, ils ont perdu tout contact avec le marché de l'emploi polonais. Les compétences et les réseaux qu'ils ont développés répondent aux besoins d'une « niche » ethnicisée du marché de l'emploi français (bâtiment et caring). De plus, le conjoint masculin (Pawel) n'a pas pu valoriser par une expérience professionnelle le diplôme de Lettres qu'il a obtenu. Il travaille depuis près de dix ans dans le domaine du bâtiment.

Pour ces personnes, le retour en Pologne présente un risque de déclassement par rapport à leur situation en France. Plus la durée de ce séjour provisoire est longue et plus le retour en Pologne présente un coût élevé. Nous avons d'ailleurs pu rencontrer des migrantes qui, venues en France avec un projet de séjour limité et d'accumulation d'un capital financier, avaient renoncé à un retour définitif en Pologne. Ces personnes sont prisonnières de la mobilité qu'elles ont mise en œuvre. Pour ces personnes le moment de l'arrêt de la mobilité est programmé au moment de la retraite. On peut par ailleurs supposer que, compte tenu de leur faible niveau de cotisation retraite en France et en Pologne (les emplois occupés le sont le plus souvent sans contrat de travail), même cette opportunité semble peu réaliste

## **CHAPITRE III. L'impact de l'entrée comme jeune fille au pair sur la trajectoire migratoire**

Pour la période allant de 1989 à 2004, le statut de travailleur au pair, réglé par l'accord européen de 1969<sup>166</sup>, est détenu par un nombre important et croissant de Polonaises et de ressortissantes des autres PECO. Dès la chute du mur de Berlin, rapidement, dans l'ensemble des Etats de destination ouest-européens, les personnes originaires de l'ancienne Europe socialiste, essentiellement des femmes, sont devenues très largement majoritaires parmi les détenteurs de ce statut. Lors de nos entretiens<sup>167</sup> et des diverses observations que nous avons recueillies, une majorité des épouses étrangères de couples binationaux avait été « jeune fille au pair » à un moment de leur trajectoire migratoire. Ces éléments nous ont conduits à nous interroger sur la dynamique particulière de ce type de séjour ainsi que sur les affinités qui pouvaient exister entre le séjour au pair et le mariage avec un Français. Nous montrerons dans ce chapitre que l'entrée sous le statut au pair donne lieu à l'activation de trajectoires migratoires qui favorisent la rencontre, puis la mise en ménage avec un Français.

### ***I. Le système de placement au pair***

Le séjour au pair constitue depuis le début des années 1990, un canal non négligeable d'entrée en France pour les femmes originaires d'Europe Centrale ou de l'Est. Le contrat « au pair » est fondé sur un échange essentiellement non monétaire entre la famille d'accueil et la

---

<sup>166</sup> Accord européen du 24 novembre 1969, JO 26 septembre 1971.

<sup>167</sup> Les résultats exposés dans ce chapitre reposent sur la réalisation d'entretiens semi directifs réalisés auprès de jeunes filles au pair ou de personnes ayant eu au cours de leur parcours migratoire ce statut. Une enquête quantitative a également pu être menée à partir de la base de données d'une école de langue (Alliance Française de Marseille) dans laquelle étaient inscrites de nombreuses jeunes filles au pair.

personne au pair. Celle-ci bénéficie d'une immersion dans une famille d'accueil<sup>168</sup> devant lui permettre un apprentissage de la langue française et s'engage en contrepartie à travailler un certain nombre d'heures. Les tâches qu'accomplit la jeune fille au pair sont liées à l'entretien du domicile et aux soins apportés aux enfants<sup>169</sup>. Les jeunes filles au pair perçoivent par ailleurs une somme d'argent mensuelle destinée à couvrir les frais courants de leur séjour en France.

Lors de nos entretiens, nous avons été conduits à rencontrer des jeunes filles au pair ainsi que de nombreuses personnes ayant exercé cette activité. De façon quasiment systématique les jeunes femmes interrogées manifestèrent leur déception, parfois leur colère relativement à la façon dont se déroulait (ou s'était déroulé) leur séjour et leur intégration dans la famille d'accueil. Sylwia 28 ans déclare : *« Dès le début, dès que je suis descendue du bus, j'ai compris que je ne serai pas ici comme dans ma famille...lorsque j'ai vu la façon dont ils m'ont accueillie...là-bas, je ne me suis jamais sentie chez moi...dès que je suis descendue du bus...5 minutes après j'avais déjà lulu dans les bras...et puis ça a commencé.[...] je devais tout faire...je suis restée 1 mois et puis je me suis enfuie. »*. Comme nous le verrons plus bas, la fonction de jeune fille au pair n'est pas perçue comme une activité professionnelle. Les femmes effectuant un séjour au pair sont, dans le discours des agences de placement au pair<sup>170</sup>, assignées à un rôle de « grande sœur ». En pratique, elles se sentent et se trouvent souvent traitées en employées. Les évocations des relations avec la famille d'accueil, souvent douloureuses, révèlent des conflits fréquents et le vécu d'une discipline imposée par les « employeurs » et subie comme une brimade. Tout le paradoxe de la situation « au pair » repose, comme nous allons le montrer dans ce chapitre, sur l'ambiguïté existant entre un départ pour l'étranger qui est une véritable prise de liberté, une émancipation, comme souvent dans le cas des migrations féminines individuelles, et un séjour au pair qui se développe dans un cadre extrêmement sexué et contraint. Celui-ci se construit autour d'attentes en termes de

---

<sup>168</sup> La famille assure la prise en charge de l'hébergement et de la nourriture.

<sup>169</sup> L'activité de jeune fille au pair comprend l'ensemble des tâches liées au soin des enfants : garde, baby-sitting, toilette, accompagnement à l'école...

<sup>170</sup> Les agences de placement au pair jouent un rôle de médiation entre les personnes souhaitant exercer la fonction au pair et les familles d'accueil. La totalité des jeunes filles au pair rencontrées sont arrivées en France par le biais de ces agences.

travail domestique renvoyant ces jeunes filles à des rôles féminins traditionnels. Dans ce chapitre, nous verrons dans un premier temps, comment se caractérisent les flux au pair actuels. Dans second temps, seront analysées les modalités de mise en place d'un système plaçant les personnes au pair dans une situation de sujétion.

Les travaux sociologiques traitant de la domesticité sont assez rares en sociologie française (KAUFMAN, 1996)<sup>171</sup>, ceux concernant le cas spécifique des jeunes filles au pair sont pratiquement inexistantes. Les références relatives aux jeunes filles au pair que nous utiliserons dans ce travail sont donc toutes étrangères, généralement de langue anglaise. Les deux principaux auteurs sont Sabine HESS (2000) qui a conduit une enquête sur les jeunes filles au pair slovaques ainsi que Rosie COX (1998 ; 2003 ; 2007) qui a mené une enquête approfondie sur le système au pair en Grande Bretagne. Les jeunes filles au pair sont étudiées dans ces travaux à travers deux grandes thématiques. Ces études sociologiques traitent tout d'abord des conditions de vie des jeunes filles au pair et également de la façon dont le système au pair peut être analysé comme le support d'une organisation internationale de travail domestique déguisé. Du point de vue des familles d'accueil, le séjour au pair peut correspondre, comme le démontre Newcombes (2004), à une volonté de gérer de façon fluide une main d'œuvre étrangère répondant de façon ponctuelle à des besoins économiques.

### *1.1. Les migrations au pair (1990-2004) : un phénomène migratoire européen en expansion*

Il est assez difficile de définir précisément le nombre de personnes au statut au pair effectivement présentes sur le territoire. Pour de nombreuses jeunes filles au pair, l'entrée sur le territoire français se faisait sous le statut de « stagiaire familial étranger ». Les données de l'OMI ne mesurent que des flux, c'est-à-dire des entrées, et en l'occurrence des premières entrées sous le statut de « stagiaire familial étranger » (les renouvellements de titre ne sont donc pas pris en compte). Nos entretiens nous ont montré que de nombreuses personnes ont

---

<sup>171</sup> Il existe cependant une littérature plus abondante en histoire principalement. De nombreuses références concernant notamment la thématique de la domesticité provinciale et étrangère à Paris au début du XX<sup>ème</sup> siècle (KAUFMAN, 1996).

exercé la fonction de jeune fille au pair sans forcément avoir le statut précédemment mentionné. Certaines de nos interviewées ont ainsi exercé la fonction au pair sous le statut de « visiteur » au milieu de la décennie 1990, d'autres sous le statut « d'étudiante ». Les données dont nous disposons (flux de « stagiaires familiaux étrangers ») permettent donc de produire un indice général de l'évolution des flux sans pour autant nous renseigner sur le stock (c'est-à-dire le nombre de personnes effectivement présentes en France sous le statut au pair, le renouvellement des titres n'étant pas comptabilisé). Les données de l'OMI nous permettent également de caractériser selon certains traits notre population. Les personnes possédant le titre de « stagiaire familial étranger » sont à plus de 99% des femmes. Celles-ci sont essentiellement originaires de l'ancienne Europe socialiste. Les Polonais sont la nationalité la plus représentée (près de 20% de l'ensemble des « stagiaires familiaux étrangers » en 2002).

*Tableau n°11 : Stagiaires familiaux étrangers polonais*

Année d'obtention du titre	Stagiaires familiaux polonais	Stagiaires familiaux Toutes nationalités
1992	37	260
1993	51	263
1994	58	274
1995	28	168
1996	52	209
1998	52	251
1999	113	435
2000	116	602
2002	131	720

Le tableau se lit ainsi : en 1992, 260 personnes ont reçu le titre de séjour de « Stagiaire familial étranger, dont 37 Polonais.

Source : OMI – annuaire des migrations - OMISTAT (1992-2003)

Les données de ce tableau montrent une augmentation régulière du nombre de jeunes filles au pair de 1992 à 2002. La croissance entre ces deux dates est de 177%<sup>172</sup>.

---

<sup>172</sup> Comme nous l'avons indiqué plus haut, ces données sont parcellaires. Elles ne recensent pas la totalité des entrées effectives sous le statut au pair.

En 2002, l'analyse des données de l'OMI indiquent que la majorité des jeunes filles au pair (49%) est établie en région Ile de France et près des trois quarts d'entre elles se regroupent dans trois régions (Ile de France, Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur).

D'autres Etats européens, comme le Royaume Uni et l'Allemagne accueillent également un nombre important de jeunes filles au pair. Des données existent pour ces Etats et nous permettent d'avoir, par comparaison, un ordre de grandeur approximatif du nombre de jeunes filles au pair établies en France. La Grande-Bretagne en 2000 comptait près de 60 000 personnes au pair dont près de 13 000 originaires d'un Etat n'appartenant pas à l'Union Européenne (ADDLEY, 2002). En 1999, le Bundersanstalt für arbeit (BA), bureau fédéral allemand pour l'emploi, comptait 27 376 personnes au pair dont 13 900 originaires d'Europe non-communautaire (HESS, 2000). Ces données allemandes sont qualifiées de douteuses par certains chercheurs (HESS, 2000). Elles sous-estiment largement le nombre de personnes au pair originaires de l'ancienne Europe socialiste. En Allemagne, depuis le milieu des années 1990, près de 90% des jeunes filles au pair seraient originaires d'Europe de l'Est et des PECO et non pas seulement 50% comme le laissent apparaître les statistiques officielles allemandes (HESS, 2000). Ces données indiquent bien que le nombre de personnes exerçant l'activité de jeune fille au pair ne peut être réduit, pour la France, aux seuls détenteurs d'un titre de « stagiaire familial étranger ».

Une enquête menée auprès d'un organisme en charge de cours de langue destinés à ce public (Alliance Française de Marseille) nous a permis de définir certaines caractéristiques propres aux jeunes filles au pair<sup>173</sup>. Cette étude a été menée en mars 2003, elle porte sur les archives de l'Alliance Française de Marseille couvrant la période 1993-2003<sup>174</sup>. La base de données

---

<sup>173</sup> Les agences chargées de la sélection et de la mise en relation des candidats avec leur « famille-employeur » s'occupent également souvent de dispenser des cours de langue. Ces organismes, dans la plupart des cas, refusèrent de participer à notre enquête.

<sup>174</sup> Nous avons également pu accéder à des données issues d'autres établissements de l'Alliance Française localisés à Bordeaux et à Paris. La quantité de données nous renseignant sur les caractéristiques des jeunes filles au pair étaient nettement moins importante que pour l'Alliance Française de Marseille. Ces informations corroboreraient cependant celles que nous avons pu recueillir sur la base de données de l'Alliance Française de

contenait des informations relatives à plus de 800 personnes. Les données contenues dans la base avaient la forme de fiches individuelles de renseignements. Nous avons pu accéder pour chaque jeune fille au pair inscrite à l'Alliance Française à des informations concernant son âge, sa provenance ainsi que la période et la durée de son séjour au pair. Ces données montrent que le nombre de jeunes filles au pair est très largement supérieur au nombre de détenteurs de titre de séjour de « stagiaire familial étranger » recensé par l'OMI.

Notre exploitation de la base de données de l'Alliance Française de Marseille nous permet de caractériser cette population. Les jeunes filles au pair ayant signé un contrat de plus de 3 mois avaient dans près de 50% des cas entre 18 et 20 ans. Pour ce groupe, l'âge, au moment de la signature, n'était jamais supérieur à 26 ans, plus de 90% de celui-ci à un âge inférieur strictement à 25 ans. Pour la population exerçant l'été (contrat de moins de trois mois), près de 54% des personnes avaient entre 20 et 22 ans, la classe des 18-20 représentait près du quart des effectifs. Les Polonaises étaient fortement représentées parmi les jeunes filles au pair de l'établissement, elles constituaient plus du tiers des jeunes filles au pair pour les contrats supérieurs à trois mois et près 75% pour ceux contractés lors de la saison d'été.

### *1.2. Conditions objectives du séjour au pair*

Les personnes au pair sont soumises à un statut découlant de l'accord européen du 24 novembre 1969 sur le placement au pair, ratifié par la France. Les conditions légales encadrant en France ce type de statut reprennent les principes de l'accord européen en y ajoutant certains éléments. Ainsi, la circulaire du 22 novembre 1976 prévoit que, pour relever de ce statut, l'intéressé doit être âgé de 18 à 30 ans, poursuivre des études supérieures et ne pas conclure un contrat d'une durée inférieure à 3 mois ni supérieure à 1 an. La durée peut toutefois être prolongée jusqu'à un maximum de 18 mois. Cette durée maximale reste applicable même si le stagiaire a conclu des stages successifs auprès de différentes familles. Dans la pratique, les contrats au pair sont dans la grande majorité des cas de deux types: le

---

Marseille.

premier est d'une durée de trois mois et s'effectue généralement durant la période estivale. Le second type est constitué, le plus souvent, d'un séjour d'une dizaine de mois, couvrant une période allant de septembre à fin juin. Les personnes au pair sont accueillies temporairement au sein d'une famille en contrepartie de leur participation à certains travaux domestiques. Elles ne peuvent travailler plus de 5 heures par jour, ni plus de 6 jours par semaine. Le stagiaire familial étranger n'est pas un salarié au sens du Code du travail, celui-ci ne reçoit d'ailleurs pas de salaire mais de l'argent de poche (deux cents euros par mois en moyenne en 2005).

L'exercice de l'activité au pair se fonde donc sur un échange entre la famille d'accueil et le jeune étranger. Malgré l'existence d'un contrat, la personne au pair se trouve de fait plongée dans le monde intime et sous le contrôle de ses "hôtes-employeurs". Le statut éminemment précaire de ces étrangers, le fait de loger sur leur lieu de travail et leur isolement, les rendent particulièrement vulnérables. Ces personnes au pair doivent suivre des cours de langue française dispensés au sein d'établissements spécialisés<sup>175</sup>. Les frais liés à cet enseignement constituent le premier poste de leur budget (près de 40% de leur argent de poche).

Le cadre légal et les conditions objectives de leur présence sur le territoire français placent la jeune fille au pair dans une situation de grande sujétion relativement à ses employeurs. Des entretiens menés auprès de cette population nous ont permis de mettre en évidence un mécontentement quasiment général à l'égard de leur statut et des relations entretenues avec les personnes qui les "emploient". De nombreuses dérives peuvent être observées allant du non-respect des clauses relatives à la nature des tâches à exécuter et au volume horaire de travail, aux abus les plus graves. De plus, les organismes au sein desquels sont dispensés les cours d'enseignement de langue française sont souvent ceux qui réalisent également la «liaison» avec les familles. Ceux-ci sont en charge de vérifier que l'étrangère assiste bien au cours (qui sont obligatoires), des absences répétées et non justifiées pouvant donner lieu à une annulation de leur titre de séjour. Souvent, ces organismes ne sont pas pour les jeunes filles

---

<sup>175</sup> Les personnes au pair entrent en contact avec leur famille d'accueil grâce à une agence au pair et sont tenues à leur arrivée en France de suivre des cours de langue dans des établissements spécialisés dans l'enseignement du français aux étrangers. Les agences cumulent parfois les activités d'enseignement et de placement.

au pair des espaces où un appui éventuel peut être trouvé, ceux-ci sont davantage perçus comme des lieux de contrôle.

*L'extrait d'entretien suivant illustre le rôle des écoles de langue/agences spécialisées de placement au pair. Dagmara a été jeune fille au pair à Marseille à l'âge de 20 ans. Celle-ci a rencontré de graves problèmes dans le cadre de l'exercice de son contrat au pair. Victime de harcèlement sexuel de la part du père de la famille dans laquelle elle exerçait, elle demande à son agence au pair un placement dans une nouvelle famille.*

*« Je suis allée avec une copine à l'école pour qu'ils me changent de famille...mais ils voulaient pas, ils m'expliquaient qu'il fallait discuter avec la famille, pour arranger les choses etc....au bout d'un moment on ne pouvait plus discuter et comme j'insistais pour changer de famille, ils m'ont conseillé de faire ma valise et de rentrer chez moi, si je n'étais pas satisfaite »*

Ces organismes, qui gèrent pour la plupart le recrutement des jeunes filles au pair et les cours de langue obligatoires, considèrent la « famille-employeur » comme un client. De plus, il est fréquent qu'une famille emploie plusieurs années de suite des jeunes filles au pair, l'école est ainsi conduite à développer des stratégies de fidélisation de sa clientèle. Il est ressorti lors de nos entretiens que l'agence au pair prenait, dans les situations de conflit entre la jeune fille et la famille le plus souvent le parti de cette dernière. Le premier séjour en France de ces migrantes se déroule fréquemment entre réalisation de tâches domestiques et de caring et suspicion administrative.

## ***II. De l'aventure migratoire à l'aliénation domestique : paradoxes du départ « au pair »***

Le séjour au pair a été, du moins jusqu'à l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne en 2004, un canal non négligeable d'entrée des migrantes polonaises en France. Les fortes restrictions concernant la délivrance des titres de séjours de travail et l'exclusion du principal

programme européen de mobilité internationale des étudiants (ERASMUS) favorisaient pour beaucoup de Polonaises le choix du séjour au pair. Du point de vue des « famille d'accueil », le système de placement au pair constituait, pour la période 1989-2004, un moyen de recruter à moindre coût une main d'œuvre exerçant des tâches de caring. La délivrance peu restrictive de titres de séjour liés à l'activité « au pair » contraste avec les contraintes imposées aux migrations de travail. Cette situation illustre la dimension sexuée du droit de l'immigration. Ces migrations liées au caring n'étant pas réellement perçues, pour la législation française, comme des migrations de travail. Les tâches qu'accomplit la jeune fille au pair sont dans ce cas naturalisées, elles relèvent d'activités « naturellement » féminines, elles ne constituent pas une activité professionnelle à part entière.

### *2.1. Je ne suis pas une femme de ménage !*

Lors des entretiens conduits auprès des migrantes polonaises, l'expérience « au pair », même si elle constituait un épisode parfois récent ou important en terme de durée, était souvent minimisée (l'interviewée passait rapidement dessus lors de l'entretien), dans certains cas, celle-ci était même occultée. C'est donc grâce à un examen minutieux des dates qui punctuaient le parcours migratoire de l'enquêtée que l'on pouvait découvrir en creux l'existence d'un « blanc » dans le discours des personnes interviewées. Ces omissions qui sont revenues plusieurs fois lors de nos entretiens, montrent la nature particulière, pour beaucoup de migrantes, du séjour au pair.

L'interview de Marysia une Polonaise de 23 ans étudiante en langue russe, fiancée au moment de l'entretien avec un étudiant français est révélatrice à cet égard. L'entretien bute sur certaines imprécisions et une volonté sous-jacente de dissimulation de la part de l'enquêtée.

*Interviewer : Mais où vivais-tu à cette époque ?*

*(Gêne de la part de l'interviewée)*

*Marysia : Chez ma famille....*

*Interviewer : Ta famille ? Je ne savais pas que tu avais de la famille à Marseille.*

*Marysia : Oui chez ma famille, enfin mes amis...Martin et Sandrine, je m'occupais de leur enfant et de la maison un peu...*

*Interviewer : Ah bon...et tu étais en France sous quel statut ?*

*Marysia : Euh...j'étais jeune fille au pair...tu sais ce que c'est ?*

*Interviewer : Oui, bien sûr.*

Lors du premier contact préalable à l'entretien, certaines jeunes filles au pair se présentaient spontanément comme « étudiante ». Ces difficultés à assumer le fait d'être « au pair », la « gêne » ressentie par de nombreuses enquêtées sont le point de départ d'un questionnement sur le sens que revêt ce statut pour les interviewées.

Lors de notre enquête, une agence spécialisée dans le placement au pair signalait le taux important de jeunes femmes qui mettaient fin à leur contrat peu de temps après avoir débuté leur séjour. Une interviewée nous expliqua de façon amusante le caractère constant de ces défections des premiers temps.

Agata est arrivée comme jeune fille au pair dans une famille marseillaise à l'âge de 19 ans. Fortement déçue par la forme de sa relation à la famille d'accueil et souffrant également d'isolement, elle décide de rentrer prématurément en Pologne en inventant un prétexte.

*« J'en pouvais vraiment plus, je pleurais chaque soir, j'étais complètement seule je suis arrivée au mois d'août...personne... et je n'allais pas encore à l'école, au bout de 10 jours, je me suis dit que je voulais rentrer en Pologne. J'ai dit à Marie que je devais absolument rentrer en Pologne parce que mon père avait eu un accident de voiture...Marie ma dit « écoute : ça fait des années que je prends des jeunes filles au pair et elles ont toujours une grand-mère malade ou un père qui se casse la jambe durant les premiers jours de leur séjour...Attends un peu, tu verras à la rentrée (en septembre) tu iras à l'école tu rencontreras d'autres personnes et tu te sentiras mieux...Alors, après avoir discuté j'ai décidé de rester pour voir. »*

Les personnes interviewées évoquaient fréquemment le caractère décevant pour elles du séjour au pair. Cette déception réside dans l'écart qui existe entre la façon dont le séjour au

pair est présenté par les agences de placement et la réalité que les migrantes découvrent à leur arrivée en France. Au début de leur séjour, la découverte des conditions qui règlent le statut et la place de ces migrantes au sein de leur « famille-employeur » est le premier moment d'une désillusion. Celle-ci repose sur l'opposition entre un acte d'émancipation (la décision migratoire) et un mode de séjour pour lequel les contraintes sont élevées et l'intégration de rôles sexués traditionnels tient une place importante. Il existe en effet un paradoxe dans ce départ pour l'étranger, qui correspond d'une part à une émancipation féminine, à une expérimentation d'une liberté inédite et d'autre part les conditions du séjour pair. Celui-ci voit aboutir une émancipation féminine initiale dans un mode de séjour impliquant une faible autonomie et l'intégration de rôles féminins traditionnels. Cette activité place ces jeunes femmes dans un environnement confinant parfois à la domesticité, structuré autour d'un schéma traditionnel de division sexuelle du travail.

### ***III. Le séjour au pair : vecteur de sujétion des femmes migrantes***

Les conditions matérielles qui constituent le cadre de l'activité au pair contraignent les femmes à l'exercice de tâches et de rôles fortement sexués. La fonction au pair place objectivement les jeunes filles dans des situations de sujétion. Ce processus est renforcé par un effet idéologique, qui assigne ces femmes à la catégorie racisée et sexuée « Fille de l'Est ».

#### *3.1 Le contrôle des corps*

Les jeunes filles au pair sont dans la plupart des cas hébergées dans l'espace privé de la famille qui les « accueille-emploi ». Pour le travailleur domestique, que celui-ci soit recruté sous le statut au pair ou non, le fait que son hébergement se fasse dans le logement personnel de son employeur implique des rapports particuliers à ce dernier. En effet, la superposition des espaces privés et professionnels a un impact important sur la manière dont se construit pour le sujet l'expérience du travail domestique. Cette intégration dans la cellule familiale

implique potentiellement des situations où le contrôle de la famille sur le corps<sup>176</sup>, les mouvements, les relations sociales et le temps de la jeune fille au pair est important. Cette localisation dans l'espace intime de leur employeur a pour conséquence que la relation employeur/employé, avec la dissociation de la sphère privée et professionnelle qui lui est habituellement afférente, est ici remise en question (BURIKOVA, 2006). Les jeunes filles au pair sont souvent amenées, comme le prévoit le texte qui encadre légalement leur activité, à effectuer des tâches d'entretien du logement (ménage, repassage...), et de caring<sup>177</sup>. Elles participent, par toutes les tâches qui leurs sont dévolues, à la production de cet espace domestique intime dans lequel elles vivent. Cependant même si, comme les membres de la famille, elles contribuent à son entretien, leur statut à l'intérieur de celui-ci diffère bien sûr de celui des personnes appartenant à la cellule familiale. Comme nous le verrons plus en détail ci-dessous, les agences responsables du placement au pair et les discours institutionnels produisent l'image d'une « jeune fille au pair-grande-sœur », intégrée à la famille et remplissant un rôle qui d'après les assignations sexuées serait dévolu à une sœur aînée. Il y a une contradiction entre l'image véhiculée par les agences de placement au pair et la réalité vécue par les plupart des jeunes filles au pair que nous avons interviewées. La jeune fille au pair n'est pas un membre de la famille ni une employée, elle se situe par le contrat qui la lie à ses employeurs, dans une situation qui la place en dehors des rapports marchands et des rapports intimes.

L'analyse de la façon dont les espaces privés de la jeune fille au pair sont soumis au contrôle de ses employeurs permet d'éclairer cette position ambiguë entre sphère privé et professionnelle. Le concept de maisonnée<sup>178</sup> permet de saisir dans un même cadre d'analyse l'ensemble des espaces et des personnes liés à l'ordre familial et domestique. La maisonnée englobe tous les lieux qui dépendent du foyer (qu'ils soient extérieurs ou non au logement

---

<sup>176</sup> Le contrôle sur le corps se manifeste par exemple par une imposition de normes vestimentaires ou esthétiques, sur un regard sur la vie sexuelle et l'alimentation de la jeune fille au pair.

<sup>177</sup> Le caring peut être défini ici comme l'ensemble des activités liées au soin et à la garde d'enfants.

<sup>178</sup> « [...] la maisonnée, groupe instable unissant des vivants à travers l'usage collectif de biens matériels (typiquement un espace domestique, une maisonnée pouvant cependant réunir plusieurs foyers [...]) » (WEBER, 2005). Dans le cadre de notre enquête, la jeune fille au pair est bien membre de la maisonnée constituée par le foyer de la famille d'accueil. Elle est soumise dans ce cadre à un faisceau de règles et de contraintes.

familial) ainsi que toutes les personnes qui vivent dans ces lieux. Par exemple, la maison secondaire ou la chambre de bonne de la jeune fille au pair, même à l'extérieur du domicile des employeurs, dépend toujours de leur ordre. La discontinuité spatiale des lieux n'est pas obligatoirement le signe d'une absence de lien de subordination, de rapports de pouvoir entre les personnes et les espaces domestiques qu'elles occupent.

*L'exemple d'Agnieszka une jeune fille au pair de 20 ans, illustre le statut des espaces privés occupés par la jeune fille au pair dans la maisonnée. La chambre qu'occupait Agnieszka, une ancienne chambre de bonne, ne se situait pas dans le logement de ses employeurs mais à un étage supérieur de l'immeuble dans lequel ils résidaient.*

*Agnieszka : « J'étais obligée de faire venir Rémi [petit ami de l'interviewée] en cachette, on ne faisait pas de bruit lorsqu'il passait me voir, pour mes copines ce n'était pas pareil mais lui comme c'est un mec...*

*Interviewer : Quelle importance ?*

*Agnieszka : Je sais pas c'est pas pareil, une fois on les a croisés [les parents de la famille d'accueil] dans les escaliers, c'était un soir, il était passé chez moi et on sortait pour aller en boîte...il devait être 23heures, on était super gênés, on était tous gênés...Le lendemain Martine (son employeur) m'a dit qu'elle trouvait que le travail d'une jeune fille au pair impliquaient que je me concentre plus sur le travail des enfants et moins sur l'amusement et les sorties. Elle m'a raconté après l'histoire de la précédente jeune fille au pair, une suédoise qui est repartie parce qu'elle était tombée enceinte, j'étais très gênée. »*

Dans ce cas, même s'il existe une discontinuité entre l'appartement des employeurs et la chambre de la jeune fille au pair, cet espace est soumis à l'ordre domestique des employeurs. Cet ordre vise à assigner la jeune fille au pair à une position de grande sœur asexuée, tout en la maintenant à l'écart de la famille.

Le contrôle exercé sur la jeune fille au pair s'effectue non seulement sur la qualité et la quantité de travail fourni (de nombreuses filles ont relaté la façon dont elles essayaient de constamment négocier ces deux paramètres), mais aussi sur sa vie privée. Comme cela sera exposé plus bas, la sexualité de ces jeunes femmes et leur sociabilité extérieure à la cellule

familiale sont soumises à des dispositifs de contrôle mis en place par la famille d'accueil. Lors de nos interviews, rares étaient les jeunes filles au pair pour lesquelles le caractère personnel et privé de leur espace était réellement respecté.

*Comme le mentionne Marta, une ancienne jeune fille au pair, aujourd'hui étudiante dans une université aixoise :*

*Marta : « Un jour, ils recevaient des invités, Max [le père de la famille d'accueil] m'a tout simplement demandé de leur prêter ma chambre le temps d'un week-end. J'ai donc du dormir dans la petite pièce pendant trois jours. (Ton agacé de l'interviewée).*

*Interviewer : la petite pièce ?*

*Marta : Oui...une pièce minuscule où on rangeait des machins, des cartons, des affaires...mes affaires à moi sont restées dans ma chambre...c'est là que je me suis rendue compte que je n'étais rien dans cette maison, quand tu arrives au pair tu crois au début que tu vas être un nouveau membre de la famille... »*

L'espace privé/professionnel dans lequel les jeunes filles au pair évoluent réduit potentiellement les zones d'intimité, rend souvent hypothétique l'existence d'un véritable espace « à soi ». Les difficultés que rencontrent les jeunes filles au pair pour occuper en toute liberté l'espace intime qui leur est concédé, la subordination de leur espace personnel (chambre par exemple) à celui dominant du foyer, de la maisonnée, les rendent potentiellement objet d'une surveillance constante. Celle-ci porte autant sur leur activité à l'intérieur de la cellule domestique que sur leur vie à l'extérieur de celle-ci. Leurs déplacements et leurs sorties sont contrôlés et leur temps est contraint. Le travail au pair impose notamment d'être à disposition des employeurs dans l'attente d'une tâche potentielle à accomplir. Les employeurs n'attendent pas un travail de tous les instants de la jeune fille au pair, mais une présence continue permettant comme l'exige le rôle sexuée de maîtresse de maison, d'accomplir à tout moment l'action qui s'impose.

*Elżbieta, une ancienne jeune fille au pair devenue étudiante, expose la façon dont le temps des jeunes filles au pair est contrôlé par l'activation d'attentes découlant directement d'une conception sexuée des rôles domestiques.*

« Il m'arrivait de passer la nuit à l'extérieur chez mon petit copain, au bout de deux ou trois fois, même si je ne devais pas travailler le matin, Annie [la mère de la famille d'accueil] m'appelait me disant que je devais faire ci ou ça, qu'elle était occupée et qu'elle ne pouvait pas aller chercher les enfants à l'école, j'étais obligé de revenir à la maison et quand j'étais revenue... eh bien en fait, il n'y a avait plus rien à faire... Elle ne supportait pas que je ne sois pas là au cas où elle aurait besoin de moi. »

Le paradoxe de l'aventure au pair est ici particulièrement visible, ce type de séjour induit souvent le passage de l'émancipation originelle que constitue le départ à l'étranger à une situation structurée de rapports sociaux aliénants. Face à ces situations de sujétion, d'assignation à des rôles domestiques sexués, les jeunes filles au pair développent des stratégies de résistance. Celles-ci leurs permettent, au-delà des conditions objectives de dépendance inhérentes à leur situation, de gagner en liberté. Ces stratégies peuvent consister dans le refus du pacte sous-jacent au statut au pair « faire partie de la famille », celui-ci étant souvent objectivement perçu par les jeunes filles au pair comme aliénant. Le deuxième vecteur de résistance est la façon dont les jeunes filles au pair interrogées traitent leur espace privé en lieu de travail et le désertent sitôt leur tâche accomplie. Comme le souligne Marja : « Sitôt que mon travail était accompli, les enfants amenés à l'école, je ne retournais pas à la maison mais je partais directement me promener comme ça, Cécile [la mère de la famille d'accueil] n'avait rien à me demander... ».

Ce contrôle des corps, de la mobilité et du temps des jeunes filles au pair induit des rapports de domination particuliers. Nous verrons dans ce qui suit, dans quelle mesure ils sont renforcés et naturalisés apr des représentations symboliques liées à la féminité étrangère est-européenne.

### 3.2 Grande sœur ou « Fille de l'Est » : assignation des jeunes filles au pair polonaises à des figures féminines traditionnelles

L'étude des données dont nous disposons sur les jeunes filles au pair, montre que celles-ci proviennent dans l'immense majorité des cas de pays européens ou occidentaux non européens (USA, Australie...). Dans les supports de communication des agences spécialisées dans le placement au pair, les filles au pair sont quasiment toujours de type européen. En France, comme dans d'autres pays européens, seuls les ressortissants d'un nombre d'Etats restreint peuvent accéder au statut au pair. Ces filles sont aux antipodes de l'image de l'étranger menaçant des grandes agglomérations urbaines. Dans un système de classement racial, l'étrangère au pair est identifiée comme étant de couleur blanche.

Les stéréotypes raciaux propres aux « filles de l'est » que nous avons pu mettre en évidence lors de la partie précédente sont également décelables dans le cas des jeunes filles au pair. Certaines agences de placement présentent les jeunes filles au pair « de l'Est » comme une catégorie spécifique. Ces discours reprennent les stéréotypes associés à la figure de la « Fille de l'Est ».

L'extrait suivant, tiré d'un article sur les jeunes filles au pair « de l'est », illustre ce processus :

*« J'ai des familles qui me demandent essentiellement que des filles de l'Est. Elles savent très bien que l'expérience avec les filles de l'Est, elles restent, elles finissent l'année, elles s'investissent énormément et c'est vrai qu'il y a cette, cette assurance avec les filles de l'Est, en leur donnant un petit peu plus d'argent, elles restent, ça c'est certain »<sup>179</sup>.*

Il existe d'ailleurs des agences spécialisées dans le recrutement de jeunes filles au pair est européennes. Ces agences instituent les femmes de cette région du monde en catégorie *sui generis*, leur attribuant les caractéristiques « naturelles » de la féminité maternelle. L'extrait d'un document promotionnel d'une agence de placement au pair spécialisé dans les filles

---

<sup>179</sup> Accents d'Europe, 2 septembre 2003. L'expression « fille de l'est » a été soulignée par nous dans l'extrait.

polonaises illustre bien ce phénomène :

« Le père d'une de mes famille d'accueil m'a dit qu'il recherche toujours les filles au pair venant de Pologne, car elles combine le mode de vie occidental avec la douceur des femmes de l'Est. Ce qui les rend uniques »<sup>180</sup>

Dans un article présentant les résultats d'une enquête menée sur les jeunes filles au pair en Angleterre, Rosie COX (2003) mentionne cette petite anecdote. Sur les lieux d'une agence au pair pour réaliser des entretiens, une personne à l'accueil la prenant pour une candidate à la fonction au pair et entendant son accent britannique, lui déconseille cet emploi, lui expliquant que les Britanniques ne sont pas assez soumises pour ce type de travail.

Selon la méthodologie exposée dans l'introduction générale, l'analyse de l'occurrence « jeune fille au pair » dans le quotidien « Le Monde » (1993-2003), nous a permis de constituer une base de données d'articles contenant cette expression. Certains articles permettent de reconstruire l'image symbolique de la jeune fille au pair autour d'un certain nombre de grands traits caractéristiques.

La situation de sujétion dans laquelle se trouve la jeune fille au pair est à l'origine d'une érotisation des rapports sociaux qui sous-tendent sa place dans l'unité familiale mais également dans la société d'accueil (COX, 2007). Il existe depuis toujours un lien entre sujétion domestique et érotisation. Le droit de cuissage des féodaux en est le témoin le plus courant et vivant dans nos mémoires (COX, 1998). La sujétion domestique dont les jeunes filles au pair sont l'objet est à l'origine d'une assignation de ces femmes à une dimension érotisée de la féminité. De plus, comme a pu le faire remarquer Pierre Bourdieu dans la « domination masculine », à travers le concept de *libido dominandi*, il existe une articulation entre processus d'érotisation et rapports sociaux de domination. « *Si le rapport sexuel de domination apparaît comme un rapport social de domination, c'est qu'il est construit à travers le principe de division fondamental entre le masculin, actif, et le féminin, passif, et que ce principe crée, organise, exprime et dirige le désir, le désir masculin comme désir de*

---

<sup>180</sup> Site Internet [www.aupairpolonaise.com](http://www.aupairpolonaise.com).

*possession, comme domination érotisée, ou même, à la limite, reconnaissance érotisée de la domination.* » (BOURDIEU, 1998). Il existe un contraste saisissant entre la façon dont les supports informatifs des agences spécialisées dans le placement au pair représentent les jeunes filles et ces constructions du sens commun. Ce contraste est la marque de la place ambiguë de la jeune fille au pair, traitée en grande sœur mais également en corps étranger érotique introduit au sein du foyer familial. Cette image de la jeune fille au pair est européenne incarnant « naturellement » les valeurs maternelles de la féminité s'articule à des rapports sociaux de domination contribuant à l'érotiser.

Le fait d'introduire ce « corps érotique étranger » dans l'univers domestique, malgré l'image et la fonction rassurante de grande sœur, est potentiellement porteur de « désordres intimes ». Les interviews de jeunes filles au pair ont souvent exprimé un sentiment de rivalité existant entre l'épouse et elle-même. Cette rivalité pouvait s'exprimer tant relativement à l'affection des enfants qu'à un niveau sexuel par rapport au conjoint masculin.

*Cet extrait d'interview (Agnieszka, 28 ans) illustre la façon dont les deux rôles de grande sœur et d'objet érotique peuvent se chevaucher.*

*Agnieszka : « Je savais que Sylvie demandait spécialement à Marc de venir avec elle pour faire les courses le samedi matin, elle ne voulait pas que l'on reste tous les eux ensemble, un jour au début elle était allée faire les courses elle est revenue avec tous ces paquets, on était dans le séjour on discutait on rigolait en prenant un apéritif, elle a fait une tête....*

*Interviewer : Tu prendrais une jeune fille au pair si tu en avais le besoin et la possibilité ?*

*Agnieszka : Je sais pas...oui peut être mais de ma nationalité et pas trop jolie (rires) ».*

Des interviews ont montré que les jeunes filles au pair ressentait souvent une gêne relativement à la proximité du conjoint masculin de leur famille d'accueil. Les cas de harcèlement sexuel ou de comportement de séduction reviennent de façon assez fréquente dans nos entretiens.

« Lorsque que Sylvain prenait son petit déjeuner le matin avec moi, des fois, on était seuls à table, c'est une toute petite table, il était très grand, je boutonnais ma robe de chambre jusqu'en haut, on parlait peu, il était toujours assez gêné. » (Grazyna, 27 ans)

La figure de l'étrangère jeune, belle et ingénue, objet de toutes les mésaventures est une figure récurrente du discours journalistique. Un article consacré à Jane Birkin est assez intéressant à cet égard, il montre la façon dont celle-ci ne peut plus jouer à son âge sur son image de « *jeune en fille au pair paumée* » de ses débuts.

« L'image des débuts aurait du mal à passer la quarantaine. Les traits qui se creusent et le regard qui prend de la profondeur : difficile de jouer la jeune fille au pair un peu paumée qui n'en finit pas de découvrir que les Français sont de sacrés rigolos et, parfois de parfaits salauds. »<sup>181</sup>

De la même façon pour Hannah Schygulla, une jeune fille au pair devenue actrice, et à propos de son séjour au pair à Paris.

« Elle se laissait conduire par des paroles qu'elle ne comprenait pas, et qui dansaient sur des musiques d'amour »<sup>182</sup>

Les jeunes filles au pair sont donc potentiellement maintenues dans une situation où leur employeur exerce un contrôle sur leur travail mais également sur leur temps, leurs déplacements, leurs fréquentations. Le degré de sujétion à l'employeur est donc potentiellement fort. Lors de nos entretiens auprès de personnes au pair mais aussi d'associations de lutte contre l'esclavage moderne<sup>183</sup> nous avons pu constater que de nombreuses personnes au pair, soumises à des charges de travail énormes, victimes de violences et d'intimidations, n'avaient tout simplement plus aucune maîtrise de leur trajectoire. La famille d'accueil et l'agence au pair jouent un rôle important dans la façon dont

---

<sup>181</sup> Le Monde, Jean-Louis ANDRE, é Février 1987, p15.

<sup>182</sup> Le Monde, Godard Colette, 10 juillet 1997, p12.

<sup>183</sup> Notamment les équipes d' Esclave Tolérance Zéro rencontrés à Marseille.

les projets se développent, sont avortés ou infléchis. La jeune fille au pair polonaise dépend totalement de sa famille, elle ne peut rester en France<sup>184</sup> si elle renonce à son emploi au pair. Son argent de poche, dont la partie la plus importante est consacrée au financement des « cours de français », ne lui permet pas d'imaginer de financer un logement et une vie autonome de la famille d'accueil. Cette situation de dépendance matérielle se double d'une assignation à des rôles fortement sexués. Pour les filles au pair de l'ancienne Europe socialiste ces assignations sont renforcées par leur appartenance à la catégorie « Fille de l'Est ». Dans ce cas, on peut constater que s'articulent structures objectives (réelles) qui fondent la position particulière de ces femmes dans un système de domination et les structures symboliques, racialisées, qui instituent ces filles au pair en grande sœur (ou plutôt cousine de province domestique) et objet sexuel étranger.

Le statut au pair, comme nous le verrons un peu plus bas a un impact sur la façon dont se développe la trajectoire migratoire des Polonaises. Le fait de faire ses premiers pas en migration dans un contexte aussi marqué par des assignations sexuées détermine des cheminements migratoires également sexués. Pour cette partie de notre population, les trajectoires migratoires sont marquées par une faible autonomie des migrantes. Même si leur départ relève d'une émancipation, l'expérience migratoire se déroule dans l'environnement contraint du statut au pair. Le cas des jeunes filles au pair est intéressant car il permet de se pencher sur un cas extrême de dépendance. Les femmes qui souhaitent poursuivre leur expérience migratoire en France à l'issue de leur séjour au pair, n'avaient pas le droit de travailler et avait besoin d'un soutien pour pouvoir faire des études. Comme cela sera abordé dans la troisième partie de notre thèse, cette faible autonomie des migrantes confère à la mise en couple une dimension particulière. Cette situation de dépendance implique également des modes de mise en ménage particulier et l'instauration d'organisations conjugales inégalitaires.

---

<sup>184</sup> Les personnes ressortissantes d'un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne étaient soumises à ces conditions.

## **PARTIE III : Construction conjugale et dynamique migratoire**

# CHAPITRE I : le couple franco-polonais est il un couple mixte ?

*« La différence hallucinée, fétichisée, relève de l'échange impossible, elle ne se négocie plus. »*

(BAUDRILLARD, 1987)

L'expression « couple mixte » est utilisée tant par le sens commun que dans les travaux scientifiques. Comme le mentionne Neyrand (1993), la définition du « Petit Robert » de l'année 1986 précise que l'emploi de ce mot est essentiellement savant. L'emploi de l'expression « couple mixte », assez récent dans le discours non scientifique, s'est largement diffusé du langage savant vers celui du sens commun. Celle-ci, notamment dans le discours journalistique, est aujourd'hui abondamment utilisée. Cet emploi rend le travail du chercheur plus ardu, le concept devant être déconstruit pour l'apurer de la charge idéologique qui lui est attachée. Dans cette perspective, nous analyserons dans un premier temps selon quelles grandes modalités l'expression « couple mixte » est employée par le sens commun et notamment dans le discours journalistique. Une étude conduite sur les archives de trois grands quotidiens français, nous permettra notamment de mettre à jour le traitement particulier des couples mixtes de notre population par le sens commun.

Dans un deuxième temps, nous ferons, dans ce chapitre, un point sur les différents types de traitement du couple mixte en sociologie. Quelques grandes modalités d'appréhension de l'objet « couple mixte » peuvent être identifiées dans la recherche sociologique. Dans de nombreux travaux, les relations entre conjoints peuvent être l'objet principal que se donne le sociologue. Dans ce type d'approche, l'accent est mis sur l'articulation des cultures et des identités au sein du couple (BENSIMON et LAUTMAN, 1977 ; BARBARA, 1987 ; VARRO, 1993). Le couple mixte peut dans ce cas être considéré soit comme objet d'étude en tant que

tel ou comme un espace révélateur de phénomènes ayant une dimension sociétale. On peut par exemple penser la place de groupes minoritaires au sein d'une société à travers l'analyse des couples mixtes (DEJEUX, 1989 ; POLIAKOV, 1980). L'objet couple mixte peut également être mobilisé dans le cadre de travaux consacrés aux questions liées à l'intégration des étrangers à la société majoritaire (TRIBALAT, 2003 ; M'SILI et NEYRAND, 1995). Nous examinerons de quelle façon les outils et approches habituellement employées pour l'étude des couples mixtes sont applicables à notre population d'enquête.

Travailler sur la notion de couple mixte revient à se pencher sur la façon dont une société produit son altérité. La mixité peut en effet reposer sur différentes caractéristiques : la religion, l'ethnie, la couleur de peau, la nationalité... Partant de la catégorisation sociale sexuée et racisée à laquelle notre population est assignée (« Fille de l'Est »), nous examinerons les liens qu'entretiennent les rapports sociaux de sexe, de classe et de race dans la construction de l'altérité. Le couple mixte peut être considéré comme un espace privilégié d'observation de ces rapports sociaux. Un lieu particulier où ils atteignent une visibilité accrue et où des mécanismes fondamentaux tels que ceux de la production sociale de l'altérité peuvent y être observés. Nous verrons dans ce chapitre, comment est produite l'altérité propre à notre population d'enquête.

### ***I. Usages communs et savants de la notion de « couple mixte »***

A travers une étude lexicographique, il est possible de retracer les évolutions historiques du contenu qu'attribue le sens commun à l'expression "couple mixte". Les extensions de sens<sup>185</sup> du référent « couple mixte » dans les définitions de différents dictionnaires donnent une indication sur la genèse et sur le fondement de l'expression. En effet, depuis son apparition dans le sens commun dans les années 1960, l'emploi de l'expression « couple mixte » a connu

---

<sup>185</sup> « Modification du sens d'un mot qui, par analogie, s'applique à davantage d'objets » (Le Robert pour tous, 2006).

des évolutions. En 1968, le Petit Robert ne retenait que la dimension religieuse, les mariages mixtes étaient des unions « *entre catholique et chrétien d'une autre Eglise.* ». Ce n'est que plus tard que l'acception s'est déplacée sur le terrain de la nationalité et de la « race ». En 1986 dans le même dictionnaire « *l'emploi du mot, normal dans un traité, un cours, ne le serait pas dans la conversation courante* » et le définit comme une union entre deux personnes « *de race, de religion ou de nationalité différentes* ». Le Petit Robert en 2006 définit le couple mixte comme un mariage « *entre deux personnes de race, de religion ou de nationalité différentes* ».

Le concept scientifique de mixité (dans le couple) exclut de son champ de signification la notion d'hétérogénéité sexuelle que le sens commun associe à ce mot. L'acception savante du terme « mixte », s'est peu à peu diffusée dans le grand public par le biais des médias. Les trois traits qui, dans les études sociologiques, paraissent définir la notion de « couple mixte » sont la différence de nationalité, de religion et enfin d'ethnie ou de race<sup>186</sup>. Le champ de signification savant de ce mot est compris entre ces trois bornes. Les caractéristiques propres à la classe sociale, au niveau d'étude, au sexe ou à l'âge n'entrent pas en considération dans la définition de la notion de « couple mixte » (NEYRAND, 1993). Ces éléments mettent en évidence le statut variable des différences entre conjoints. Certaines différences sont génératrices de mixité, d'autres (âge, classe sociale...) ne le sont pas. Analyser les modes de construction de la mixité revient à s'interroger sur la façon dont une société produit son altérité. Le couple mixte est bien un espace de rencontre de l'altérité, le couple présentant la spécificité d'être, comme lieu de rencontre de l'intime et forme institutionnalisée de relation sociale, au croisement du public et du privé.

En réalisant une étude sur la presse quotidienne française de la période 1998-2004, nous avons catégorisé les différentes significations et valeurs attribuées à l'emploi de l'expression

---

<sup>186</sup> Ces deux notions renvoyant essentiellement à une production de tradition américaine ou l'ethnie et la race ne sont bien sûr pas des réalités biologiques mais des constructions sociales. La question du mariage interethnique ou interracial est abondamment traitée dans la tradition sociologique américaine. MERTON (1941), GORDON (1964) ou FREEMAN (1955) ont produit des travaux fondateurs consacrés à cette thématique.

« couple mixte » par le sens commun. Cette enquête a été menée sur des numéros des quotidiens « L'Humanité », « Libération » et « Le Monde ». Dans ce cadre, nous avons pu identifier les articles (une quarantaine d'articles a été utilisée) contenant l'expression « mariage mixte » ou « couple mixte ». Notre investigation a été menée sur les bases de données numériques de ces trois quotidiens, ce qui nous a permis de faire une recherche à partir de mots-clefs. Le caractère généraliste et le tirage important de ces deux quotidiens justifient que nous les ayons choisis comme base d'étude. Ces articles abordent de façon centrale ou contingente la thématique des mariages mixtes. Quelques grandes modalités de traitement de la mixité ont pu être dégagées. Nous avons construit à partir de ces observations un certain nombre de types illustrant les différentes façons d'appréhender les couples mixtes ainsi que les contenus idéologiques qui leurs étaient associés. Les approches scientifiques, comme nous le verrons plus bas, font souvent largement écho à ces conceptions. Nous verrons dans cette analyse que les couples franco-polonais sont l'objet d'un traitement particulier.

Quatre grands types de traitement de la thématique « couple mixte » peuvent être identifiées dans le corpus de notre analyse.

Le premier type de mariage mixte appréhende la mixité comme la rencontre de « cultures » différentes dans la sphère intime du couple. Dans ce type que nous nommerons « *arc-en-ciel* », les évocations journalistiques des unions mixtes sont souvent teintées de jugements de valeur positifs. L'analyse de notre corpus permet de mettre à jour certains traits récurrents d'une idéologie favorable à ce type de mariages et stigmatisant leur rejet. Les articles s'articulent souvent autour de l'axe stigmatisation des attitudes de rejet du conjoint de culture étrangère et valorisation de l'échange interculturel dont le couple mixte est supposé être l'espace. La différence y est donc présentée comme étant au fondement d'un échange débouchant sur un « enrichissement culturel réciproque ». Par exemple, dans une Afrique du Sud sortant de l'Apartheid, le mariage mixte (Afrikaner blanc /Africaine du Sud noire) sera considéré non seulement comme un facteur contribuant à consolider ou établir la paix entre « communautés » mais aussi comme un vecteur « d'enrichissement culturel »,

*« Kuli, comme Berwyn, sont tous les deux très fiers que leurs enfants soient les héritiers de*

*plusieurs cultures. Leur petite fille, parle d'ailleurs anglais, afrikaans, suthu et xhosa. »*<sup>187</sup> .

Dans le discours journalistique de ce type, les avantages, pour ne pas dire la supériorité dont bénéficieront les enfants de ces unions sont quasiment systématiquement évoqués. Le bilinguisme, la « biculturalité » et la tolérance sont les vertus habituellement attribuées aux enfants issus des couples mixtes.

*« Pendant ce temps, les unions mixtes sont à l'occasion louées pour l'opportunité qu'elles offrent aux enfants de jouir de deux cultures. Ou encore pour leur ouverture d'esprit. Et si on parlait d'amour, tout simplement ? »*<sup>188</sup> .

Cette façon de traiter la mixité dans le couple, repose sur l'idée d'un échange donnant lieu à la production d'un alliage, d'un « métissage »<sup>189</sup>. Cette métaphore biologique permet au sens commun d'éviter de questionner la façon dont l'altérité des conjoints est à l'origine de rapports sociaux parfois inégalitaires dans le couple. Le recours à la notion de métissage sous-tend que toutes les différences, identifiées comme culturelles, se valent (ne sont pas hiérarchisées socialement). La notion de « métissage », en donnant l'idée d'un mélange homogène de deux ensembles différents, en biologisant la différence (mélange des gènes) occulte les rapports de forces liés à la culture dont le couple peut être le siège. Celui-ci est souvent perçu comme une « rencontre symétrique », célébrée comme un échange égalitaire. En effet, dans ce cadre, les rapports souvent hiérarchisés entre cultures majoritaire et minoritaire ne sont pas pris en compte. Pour ce type d'union, le refus des préjugés et le triomphe des obstacles qu'il suscite s'inscrit pleinement dans l'idéologie de l'amour individualiste et romantique (GIDDENS, 1992).

Le deuxième type, que nous nommerons « *Politique* », traite le couple mixte dans le cadre de l'intégration, de l'assimilation des étrangers à la nation française. L'union d'un Français avec

---

<sup>187</sup> « Portrait craché d'une famille arc-en-ciel », Article paru dans l'édition du 27 novembre 2002 de l'Humanité.

<sup>188</sup> « Mariage mixte ou l'amour de la différence », Article paru dans l'édition du 19 mars 1999 de l'Humanité.

<sup>189</sup> Le dictionnaire « Le Robert pour tous » paru en 1994 donne la définition suivante du terme « métissage » : croisement de races, de variétés.

un étranger est appréhendée dans ce cas à travers le prisme de ses conséquences sociales et politiques. Le mariage mixte est le signe d'une dissolution de l'hétérogénéité initiale d'un étranger, de son assimilation à un ensemble plus vaste et majoritaire. Dans les articles mettant en scène le mariage mixte dans ce sens politique, la « mixité » est souvent présentée comme un vecteur de modernité, c'est-à-dire comme l'instrument d'inculcation de valeurs « modernes ». En effet, dans les articles de notre corpus, ce type d'unions illustre la suprématie du choix individuel sur le poids des traditions. Le mariage mixte est alors présenté comme un moyen de libération des femmes opprimées par des rapports sociaux de sexe patriarcaux traditionnels. Par exemple à propos de la communauté tzigane, face à une école désertée qui ne joue plus son rôle « émancipateur », le mariage mixte est le chemin par lequel passe une remise en question de la domination masculine.

*« Le pasteur confie que les grandes décisions sont dites par les hommes, mais qu'elles sont souvent prises à deux, dans l'intimité de la caravane. Selon une femme tzigane, la multiplication des mariages mixtes (avec une sédentaire) commence à changer la donne. »<sup>190</sup>*

Dans ce type d'approche, le mariage est également perçu comme un facteur de paix, de réconciliation des composantes majoritaire et minoritaires de la société.

Le troisième type que nous appellerons « *métissage hai/vénéré* » considère l'union mixte du point de vue de la survie, du développement d'un groupe défini par son « sang », son hérité. Par exemple, dans une interview accordée à l'Humanité, un intellectuel israélien expose les craintes de certains acteurs institutionnels de l'Etat hébreu au sujet de l'immigration non juive et aux mariages mixtes.

*« L'office d'émigration a un site Internet qui tient des propos xénophobes et racistes. Exemples : " 160 000 ouvriers étrangers illégaux. 160 000 chômeurs. Cela ne va pas " ; les ouvriers étrangers " épousent nos femmes " ; " le caractère juif de l'État est détérioré à cause*

---

190 Du côté des femmes, « Vierges jusqu'au mariage », Article paru dans l'édition du 11 Mars 2000 de l'Humanité.

*des mariages mixtes ". L'office encourage les mouchards à dénoncer les ouvriers étrangers illégaux »<sup>191</sup>.*

Le mariage mixte est une atteinte au devenir du groupe majoritaire racisé, cette perception du mariage mixte comme menaçant est nettement sexuée. Ce type d'approche met en scène une rhétorique raciste fondée sur l'angoisse de l'atteinte à la pureté de la race. C'est généralement l'union d'une femme avec un étranger qui est la plus violemment stigmatisée. Face (ou contre) à cette idéologie raciste se développe un type de discours prenant à revers les arguments et les angoisses du premier. Celui-ci se fonde sur l'affirmation d'une supériorité du « métissage » sur le non-métissé. Les deux systèmes reprennent un postulat similaire, celui de l'existence de races. Cette perception, comme la première semble affecter une valeur différenciée selon le sexe du conjoint étranger à cette union.

*« [...] pour 54% des sondés, le mariage de leur fille avec un garçon « d'origine étrangère » ne pose pas problème. »<sup>192</sup>.*

Cet article du Monde reprenant les résultats d'une enquête sur le racisme en France montre bien la valeur différenciée selon le sexe du mariage mixte, aucune question sur le mariage du « fils », des personnes interrogées, avec une étrangère n'était formulée.

Le quatrième type est constitué d'articles purement *informatifs ou théoriques* sur les couples mixtes. Les textes inclus dans cette catégorie traitent généralement des conditions juridiques qui fixent la constitution des couples mixtes et les problèmes liés au divorce (notamment des modalités de l'organisation de la garde des enfants). Cette dernière catégorie ne sera pas l'objet d'une investigation particulière de notre part, celle-ci ne nous informant pas sur les fondements idéologiques liés à la notion de couple mixte.

Les références dans la presse aux couples de notre population peuvent être classées dans un

---

191 L'invité de la semaine Joseph Algy, Article paru dans l'édition du 22 mai 2004 dans l'Humanité.

192 Racisme : près de la moitié des français ne se considèrent pas du tout raciste, paru le 23 mai 2000 dans Le Monde.

type particulier que nous appellerons « *Petite fiancée de l'Est*<sup>193</sup> ». Les références à ce type de couple binational (épouse étrangère « de l'Est »/homme français) n'ont pas pu être repérées dans le corpus avec l'entrée « mariage mixte » ou « couple mixte ». C'est en croisant les nationalités de ces femmes avec le mot « mariage » que des articles traitant de ces unions ont pu être identifiés. Dans les différents articles journalistiques, les femmes concernées sont souvent désignées comme « slave » ou « des pays de l'Est » ou bien encore à travers l'expression « Fille de l'Est ». Le fait que les couples de notre population d'enquête ne soient jamais désignés comme des « couples mixtes » dans les articles de presse objet de notre investigation montre la nature particulière de ces unions pour le sens commun. En effet, le trait saillant selon lequel notre population d'enquête est abordée dans ces articles est celui des rapports sociaux de sexe inégalitaires. L'une des dimensions marquante du discours journalistique relativement à ces couples est la mise en exergue du caractère profondément inégalitaire selon le sexe de ces unions. De plus, les épouses étrangères sont systématiquement « victimisées » et leur conjoint français (ou occidental d'une façon plus générale) est lui au contraire l'objet d'une stigmatisation. L'extrait d'article suivant illustre bien le jugement négatif porté sur les conjoints français des couples appartenant à cette catégorie. Dans cet extrait traitant du sujet des agences matrimoniales internationales, on retrouve cette idée d'une résurgence d'une forme passée de rapports sociaux de sexe.

*« La fuite vers les cultures étrangères exprime un machisme tranquille, bien tempéré, qui apparaît aux yeux de certains comme le seul moyen de préserver des relations harmonieuses dans le couple. »<sup>194</sup>*

Dans le discours du sens commun, ces unions contrairement à celles des précédents types ne sont pas un vecteur de « modernité », mais bien considérées comme des tentatives réactionnaires de restauration d'un ordre des rapports de sexe (dé)passé.

*« Reste l'analyse d'une professionnelle de ce type de mariage : « on a l'impression que ces*

---

<sup>193</sup> Nous intégrons dans cette catégorie les femmes originaires de l'ancienne Europe socialiste.

<sup>194</sup> Le Monde, « le blues du mâle français », 19 mars 2003, Jean-Michel NORMAND, p 28.

*hommes veulent rencontrer des Françaises des années 60 [...] »*<sup>195</sup>

Les épouses étrangères sont dans la plupart des cas présentées comme subissant ces unions. Elles sont placées devant l'alternative insoluble d'un mariage qui déroge à toutes les lois de l'amour normalement acceptées, mais qui permet d'échapper à des conditions de vie misérables.

*« Du côté de Rostov, les candidates sont nombreuses pour échapper à la grisaille et à l'extrême dureté du quotidien, elles sont prêtes à suivre un homme qu'elles n'ont pas vraiment choisi, en échange de bien être et de sécurité en Europe de l'Ouest. »*<sup>196</sup>

Dans ces mariages impliquant une femme étrangère et un homme français, s'ajoute à la domination masculine celle résultant de la situation d'étrangeté du conjoint féminin. La mixité dans ce cas, est à l'inverse perçue non comme un « arc-en-ciel », c'est à dire un passage égalitaire entre différentes cultures mais bien comme l'espace d'une surdomination masculine. Ces articles de quotidiens ne font jamais référence à cette idéologie de valorisation de la différence culturelle (type « arc en ciel »). De même, les thématiques de l'intégration (type « politique) ou la considération sur la valeur de ces unions en soi (« métissage haï/vénéré ») ne sont pas non plus utilisées pour ces unions<sup>197</sup>.

---

<sup>195</sup> Libération, Grand Angle, 22 février 1999, ABDI Nidam.

<sup>196</sup> Libération, 14 août 2000, CONSTANT Alain, p11.

<sup>197</sup> Comme cela sera abordé dans un paragraphe suivant, l'examen des discours et supports publicitaires d'agences matrimoniales spécialisées dans les mariages internationaux (maris français/épouses d'« Europe de l'Est »), ou encore celui de personnes interviewées présentent la même caractéristique.

## ***II. Les couples franco polonais et la notion de « couple mixte »***

### *2.1. Les principaux concepts théoriques liés à la notion de « couple mixte »*

Le couple mixte est souvent traité en sociologie à travers les conflits, le rejet qu'il suscite. Contrairement aux populations qui sont habituellement l'objet des études consacrées aux « couples mixtes », les couples franco-polonais ne subissent pas de stigmatisation sociale. L'altérité des Polonaises n'est pas perçue comme indépassable et les couples binationaux qui en sont issus ne semblent pas conduire les conjoints à des alternatives impossibles ou douloureuses. Dans la majorité des couples franco-polonais, nulle conversion à une autre religion n'est l'horizon du couple pacifié, les choix de prénoms se font la plupart du temps sans enjeu communautaire. Dans de nombreux couples mixtes, le choix du prénom est souvent l'objet de tensions. Son choix est en effet un marqueur identitaire fort. Comme le remarque Jean-Pierre Hassoun (1995), le prénom « [...] reste néanmoins un des indices objectifs d'un projet de relation avec la culture globale à un moment donné. ». Lors de nos entretiens nous avons pu par exemple constater que, pour les couples franco-polonais, le choix du prénom de l'enfant ne donnait pas lieu à des conflits, tout au plus les parents avaient le souci, généralement partagé, de donner un prénom existant dans les deux langues (française et polonaise) parfois se prononçant de la même façon. Par exemple beaucoup de petits garçons étaient prénommés Jan/ Yann, Dominik (que) ou David qui se prononcent de la même façon dans les deux langues.

Nous analyserons dans ce qui suit, comment les outils théoriques développés pour l'analyse des couples mixtes peuvent être appliqués à notre objet. Dans un deuxième temps, nous montrerons comment l'étude du cas particulier que constitue notre population permet de réinterroger la notion de « couple mixte ».

### 2.1.1. Le « couple mixte » dans la littérature sociologique française

Le mariage mixte est un sujet fréquemment traité en sociologie de l'immigration ou des relations interethniques. Celui-ci est par contre absent (à de rares exceptions près) des travaux de sociologie de la famille ou du couple. Il semble constituer un cas particulier ou un sujet marginal à la frontière du champ de cette sociologie. Les travaux de synthèse de recherches conduites dans le champ de la sociologie de la famille évoquent tout au plus les couples d'immigrés. Pour prendre l'exemple de l'ouvrage écrit sous la direction de Singly « La famille état des savoir » (SINGLY, 1991), dans lequel un chapitre est consacré à la famille immigrée, celle-ci étant considérée comme le remarque Gabrielle Varro (2003) comme forcément constituée de deux personnes immigrées de la même origine. La question de la mixité dans le couple n'est pas abordée dans cet ouvrage.

L'intérêt des sociologues français pour les couples mixtes est plutôt récent. Malgré quelques travaux assez anciens, la majorité des études a été produite durant les deux dernières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle. Jusqu'à la fin des années 1950, quelques travaux traitant de l'Algérie coloniale et la célèbre étude d'Alain Girard (1974) sur « le choix du conjoint » constituent l'essentiel de la littérature sociologique française traitant des mariages mixtes. Les éléments dont se sert cet auteur pour caractériser ce qu'il nomme lui-même, les « couples mixtes » (présentés d'ailleurs comme déviants par rapport à une norme homogame) sont d'ailleurs largement empruntés à l'anthropologie culturelle américaine (VARRO, 2003).

Les travaux de sociologie français produits sur le couple mixte s'articulent autour de trois grands axes, le couple et sa dynamique, la place du mariage dans le processus d'intégration/assimilation des étrangers et les enjeux du couple mixte en termes de relations interethniques. Ces trois dimensions sont souvent présentes simultanément dans les différentes productions sociologiques existantes, mais celles-ci peuvent être identifiées comme relevant fondamentalement de l'un ou l'autre de ces types. La différence à l'origine de la mixité, dans les productions sociologiques françaises, relève de trois grandes dimensions:

étrangeté sociopolitique<sup>198</sup>, cultures différentes, appartenance à un groupe construit sur le mode de l'ethnicité<sup>199</sup>.

### 2.1.2 Le couple mixte lieu de rencontre interculturelle

De nombreux travaux sociologiques appréhendent les unions mixtes dans un cadre « culturaliste ». Ce type d'approche met l'accent sur la confrontation et la rencontre de cultures différentes dans le couple. Les travaux de VARRO (1984), de BARBARA (1987) ou de DELCROIX (1993) illustrent par exemple ce mode de traitement des couples mixtes. Les recherches inscrites dans ce paradigme emploient souvent les concepts de « métissage » ou « d'interculturalité ».

Pour des auteurs comme PHILIPPE et VARRO (1994), les cultures en contact dans le couple se positionnent de façon hiérarchique l'une par rapport à l'autre. Ces auteurs parlent alors de conjoints de culture dominante et de conjoint de culture dominée. Pour certains auteurs (VARRO) accordant une place importante à la façon dont des cultures différentes se mêlent dans un couple, le recours à la notion de mixité permet une alternative théorique à celle d'interculturalité, qui « *subordonne le point de vue individuel à l'appartenance à des entités collectives, identifiées chacune à une ' culture '* » (VARRO, 2003). L'avantage de la notion de mixité pour cet auteur, à l'origine d'une démarche de théorisation du concept, est de penser la rencontre de l'autre en termes de métissage, de mélange. L'utilisation du concept d'« interculturalité » a comme inconvénient de maintenir une frontière culturelle au sein du couple.

Les implications dans la vie et l'organisation conjugale du rapport à la différence culturelle tiennent une place significative dans ces travaux. « [...] *les mariages entre européens – majoritairement chrétiens – et musulmans posent des questions quant à la conception de la famille, du mariage, de la sexualité, de l'éducation des enfants etc.* » (BARBARA, 1993).

---

<sup>198</sup> Dans ce cas la mixité repose sur le mariage de deux personnes ayant des nationalités différentes.

<sup>199</sup> Dans ce cas la mixité réside dans l'appartenance des conjoints à deux communautés différentes.

Accorder une place centrale dans l'analyse sociologique aux « cultures » des conjoints peut masquer l'exercice d'autres facteurs susceptibles de rendre compte de la dynamique conjugale. Les rapports sociaux de classe et de sexe ainsi que des données propres à la situation migratoire peuvent être notamment sous évalués dans une approche accordant une primauté à l'interculturalité dans l'explication des interactions conjugales. Il est difficile avec l'utilisation de ce type d'approche théorique de distinguer ce qui en fin de compte relève d'habitus spécifiques, hérités d'une culture particulière, et ce qui peut être expliqué en faisant référence à d'autres facteurs (notamment les rapports sociaux de sexe ou de classe).

### 2.1.3. Le couple mixte appréhendé à travers les problématiques de l'intégration

Le couple mixte, dans certaines approches, constitue un outil de traitement de la question de l'intégration et de l'assimilation des populations étrangères en France (TRIBALAT, 1995 ; NEYRAND, 1993). Ce qui se trouve au centre de l'investigation sociologique est non plus la rencontre de cultures différentes au sein du couple, mais bien la façon dont des étrangers adhèrent ou s'assimilent à la nation française. L'attention du chercheur est plutôt orientée vers les processus par lesquels un immigré adhère à une collectivité historique<sup>200</sup> (la nation française) qui lui est, au début de son parcours, étrangère. « *Les mélanges de populations participent au processus d'assimilation des personnes immigrées et d'origine étrangère.* » (TRIBALAT, 1993).

Cette approche est illustrée dans les travaux de Michèle Tribalat (1995) « [...] nous appellerons donc mixtes les seules unions conclues avec un français de souche, c'est-à-dire une personne née en France de deux parents nés en France ». Ici la mixité est pensée du point de vue de la position des conjoints par rapport à l'immigration et non plus de celui de l'hétérogénéité religieuse, culturelle ou ethnique des conjoints.

---

<sup>200</sup> Le concept de collectivité historique permet d'inclure dans le même cadre d'analyse des groupes constitués sur des fondements divers (peuple, religion ethnique, nation) (SCHNAPPER, 1998).

#### 2.1.4 Le couple mixte instrument d'analyse des relations interethniques

Le troisième type d'approche fait résider la mixité dans l'hétérogénéité ethnique des conjoints. L'étude du mariage mixte s'inscrit alors dans le cadre d'une sociologie des relations interethniques ou interraciales. Cette façon d'appréhender le couple mixte repose sur une tradition sociologique anglo-saxonne et notamment sur les travaux de l'école de Chicago et en particulier sur ceux de Merton (1941). Ce qui est étudié dans ce cas, c'est comment les mariages mixtes entrent en conflit avec les normes, les prescriptions de groupes construits sur un fondement ethnique. Par exemple dans ce type d'approche Jocelyne STREIFF-FENART (1989) étudie la façon dont la communauté constituée en France sur l'origine maghrébine et musulmane institue des prohibitions quant à certains types de mariages ou en favorise d'autres. « [...] du côté de ce qu'il est convenu de désigner comme mariage mixte, la distance entre les conjoints ne s'évalue pas nécessairement en fonction de leurs appartenances à des catégories discrètes [âge, CSP...], mais fait aussi référence à des ensembles flous tels que la race ou la culture » (STREIFF-FENART, 1994). Dans cette perspective, l'analyse des pratiques matrimoniales mixtes permet de comprendre de quelle façon un groupe (une collectivité historique) construit sur le mode l'ethnicité, définit ses propres frontières.

#### 2.2 Quels critères pour définir la notion de mixité

Interculturalité, intégration ou ethnicité, le couple mixte est dans ces trois approches un moyen d'interroger la frontière entre le « nous » et le « eux ». « *Quel que soit le regard des enquêteurs, la conjugalité franco-étrangère manie la charnière entre le « je » et le « nous » et celle qui visse le privé au public* » (ROCHERON, 1999). Analyser sociologiquement le couple mixte est un choix heuristique pertinent permettant de faire une sociologie de l'altérité. Etudier le couple mixte, c'est se pencher sur la différence qui fait sens, celle qui est au fondement de la construction de l'altérité.

Le couple mixte peut donc être, dans un premier temps, caractérisé par la présence, au sein de la sphère conjugale, de cultures, de races, d'ethnies, de religions, de nationalités différentes... Certains auteurs se sont interrogés sur ce qui faisait qu'une caractéristique particulière permettait d'instituer le couple mixte en catégorie particulière et le distinguer de ce fait dans l'analyse sociologique des autres unions. Pourquoi une différence est-elle significative et comment peut elle justifier la construction d'une catégorie spécifique ? Dans la quasi-totalité des travaux scientifiques, ce type de couple est présenté comme objet d'un rejet, d'une stigmatisation. « [...] *sans trop de risques d'erreur, le sociologue peut considérer comme mariage mixte toute union conjugale conclue entre personnes appartenant à des religions, à des ethnies ou à des races différentes, si ces différences provoquent une réaction de l'environnement social.* » (BENSIMON & LAUTMAN, 1977). La définition de ces auteurs lie l'existence du couple mixte à la façon dont une différence (une caractéristique) est évaluée par l'environnement social<sup>201</sup>.

« Nous avons choisi de définir les mariages mixtes comme des unions entre deux personnes qui diffèrent l'une de l'autre sur au moins une des grandes dimensions de l'existence : la citoyenneté, le lieu de vie, la langue maternelle, la religion, le milieu social ou encore l'âge, dans la mesure où ces différences provoquent une réaction de l'entourage. En réalité, c'est moins la différence objective qui compte que sa signification dans l'environnement social. » (DELCROIX, 1993). Cet inventaire « à la Prévert » ne constitue pas une définition. Il ne se contente que de lister des situations où l'une des caractéristiques d'un conjoint provoque un rejet, une stigmatisation sociale du couple. Pour cette définition, la mixité ne serait rien de plus qu'une hétérogamie marquée. Cette impossibilité de désigner précisément pour quels critères le mariage est vraiment mixte, souligne les ambiguïtés de cette notion. Comme le montre Gabrielle VARRO (1993), dans ce cas un mariage franco-américain victime du rejet de son environnement serait mixte mais un second ne vivant pas la même stigmatisation ne le serait pas. A notre sens l'expression "couple mixte" est une désignation opportuniste, une catégorie du discours socio-politique plutôt qu'une catégorie sociologique spécifique (VARRO, 1984).

---

<sup>201</sup> Il faut entendre par environnement social l'ensemble des « autrui » auquel « ego » est confronté.

Dans nos analyses, la différence qu'elle soit culturelle, nationale ou autre ne sera pas traitée pour elle-même, mais c'est bien le processus social qui institue une caractéristique en différence fondatrice de l'altérité qui sera l'objet de nos investigations. La mixité doit donc être définie et appréhendée à travers l'étude des processus sociaux de production de l'altérité. S'interroger sur ce qui fonde la mixité induit une réflexion sur la façon dont la notion de différence se construit, c'est chercher à comprendre comment un faisceau de rapports sociaux s'articulent pour produire dans une société donnée la notion d'étranger.

### ***III. Le couple mixte : espace d'observation des rapports sociaux de sexe et des processus de production de l'altérité***

Pour le sens commun, les différences de nationalité, de culture, de religion... sont pensées comme des traits distinctifs permettant de construire les frontières entre un « nous » et une altérité. L'étranger peut ainsi être celui qui est d'une autre race, ethnique, religion ou nationalité. Ces différences, dans le discours du sens commun sont souvent réifiées, considérées comme ayant une existence en elles-mêmes, une essence. C'est d'ailleurs le propre de la pensée raciste que d'imputer des caractéristiques naturelles aux individus en fonction de leur race. On peut retrouver le même type de raisonnement dans les stéréotypes sexistes qui attribuent aux femmes des façons d'être et de penser « naturellement » féminines, essentialisées. Contre cette appréhension essentialiste de l'altérité, nous posons le principe que celle-ci résulte d'un processus de production. L'autre n'est « autre » que parce qu'il est objet et acteur d'un processus social instituant son altérité. Les différences ne sont pas compréhensibles indépendamment du rapport social qui les produit en différences fondatrices d'une altérité. Par exemple, les différences fondées sur la « race » ne peuvent exister que dans un système raciste de production de l'altérité.

### 3.1. Les mécanismes sexués de la production sociale de l'altérité

Certains travaux sociologiques, comme ceux de Jocelyne Streiff-Fenart, montrent la variabilité selon le sexe du rejet dont sont frappés les couples mixtes. Cet auteur met en lumière le traitement différencié que subit le mariage franco-maghrébin, selon le sexe et la religion des conjoints. De même, nous verrons plus bas que l'acceptation ou le rejet dont sont l'objet ces unions mixtes dépend également de l'âge des conjoints et pour les femmes en particulier de leur capacité à avoir ou non des enfants. L'union d'une femme en âge de procréer ne sera pas perçue de la même façon que celle d'une femme qui ne le peut plus. La construction sociale de l'altérité ne peut être pensée indépendamment de la position des individus dans les rapports sociaux de sexe.

#### 3.1.1. Approche historique de la législation française relative à l'acquisition de la nationalité française<sup>202</sup> : comment ordre national et ordre sexué font système

Les évolutions concernant le droit des étrangers en France mettent en évidence le caractère central des rapports sociaux de sexe dans la structuration de celui-ci. Le concept de nationalité, tel que nous l'entendons aujourd'hui est apparu en France au XV<sup>ème</sup> siècle, il fut régi par la coutume jusqu'en 1789. C'est à partir de la Révolution française que le législateur règle les modalités d'acquisition et de transmission de la nationalité française. Le droit de la nationalité s'est développé au cours des deux derniers siècles à la confluence des notions de *jus soli* (droit du sol) et de *jus sanguinis* (droit du sang). Visions libérales ou restrictives de la nationalité ont alterné. Le code civil de 1804 (art 12 et 19) institue l'unité nationale de la famille. En effet, l'épouse adopte obligatoirement la nationalité de son époux. La famille est donc considérée comme la cellule de base élémentaire de la société impériale et la femme occupe la place de mineure perpétuelle que lui confère le code civil napoléonien. En 1851, parallèlement à un afflux migratoire massif et aux nécessités de développer la conscription, le

---

<sup>202</sup> Les données du paragraphe suivant sont issues dans une large part de l'ouvrage de Gérard Neyrand et de marine M'sili, *Mariages mixtes et nationalité française* paru en 1995.

droit du sol est réintroduit dans le processus d'acquisition de la nationalité. L'enfant né en France de parents étrangers eux-mêmes nés en France acquiert la nationalité française qu'il peut répudier à sa majorité. De même en 1889, pour des motivations encore une fois essentiellement d'ordre militaire, il est accordé aux époux de Françaises de demander, passé un délai d'un an de mariage, une naturalisation. Les lois du 10 août 1927 permettent la naturalisation massive d'étrangers arrivés en France après la « saignée » de la première guerre mondiale et mettent fin au principe napoléonien d'unité nationale de la famille. Les épouses françaises d'étrangers ont le droit de conserver leur nationalité. Le 22 juillet 1940, un mois après la défaite, le gouvernement Vichy promulgue une législation raciste. Les lois adoptées prévoient notamment la révision de l'ensemble des naturalisations survenues après 1927. Les dénaturalisations touchèrent 15 000 personnes. La Libération voit l'abrogation de ses « lois scélérates » et les considère comme nulles. L'ordonnance du 19 octobre 1945 instaure un code de la nationalité et règle les conditions de naturalisation des étrangers. L'étrangère se mariant avec un Français peut acquérir, si elle en manifeste l'intention, la nationalité française. L'étranger se mariant avec une française doit au contraire faire une demande de naturalisation un an après son mariage. Les éléments précédents illustrent le traitement différencié de l'étranger selon le sexe par le législateur. La législation est plus favorable à l'intégration de femmes étrangères dans la communauté nationale que d'hommes étrangers. Ce n'est qu'en 1973 que le sexe du conjoint cessera d'avoir un effet sur la naturalisation.

La constitution et le maintien d'une collectivité historique reposent notamment sur l'agencement particulier de rapports sociaux de sexe. « *Ce que la nation institue (aussi) c'est un régime de rapports sociaux entre les sexes dont elle est le produit matériel.* » (IVEKOVIC, 2004). Le sexe du conjoint minoritaire est une donnée fondamentale quant au degré de rejet ou d'acceptation dont il sera l'objet. De même comme nous le verrons par la suite, l'âge des individus, le fait qu'ils soient (surtout pour les femmes) dans la possibilité ou non de se reproduire biologiquement a une incidence sur la perception du couple mixte. « *Le rapport des femmes à l'ethnicité passe d'abord et avant tout par leur contribution, spécifique et exigée, à la reproduction biologique et culturelle du groupe ethnique ou national.* » (JUTEAU, 2000). Les représentations associées aux couples mixtes sont sexuées, l'étranger est celui qui prend une femme au groupe (construit sur un fondement patriarcal) qui menace

ainsi sa reproduction biologique et culturelle, qui rompt la chaîne patriarcale de l'appartenance. « *Il ne faut pas oublier que se marier avec l'étranger, c'est-à-dire le différent, signifie aussi violer le tabou sexuel qui est un des plus puissants dans l'identification normative de chaque groupe.* » (BARBARA, 1993). Dans le « couple mixte » s'articulent des rapports sociaux de sexe et des rapports de pouvoir noués autour de la définition/désignation sociale de l'étranger. Le couple mixte peut ainsi constituer un « laboratoire » dévoilant la façon dont rapports sociaux de sexe et construction sociale de l'altérité font système. Le couple mixte présente l'avantage d'offrir une extrême visibilité à des phénomènes présents dans la société de façon plus diffuse. « [...] *la mixité constitue un angle d'attaque exceptionnel pour une analyse des processus de constitution de l'ordre social et de l'ordre politique dans une société donnée, dans la mesure où les mariages mixtes deviennent révélateurs de l'imbrication des dimensions publique (citoyenneté) et privée (conjugalité) dans le fonctionnement social* » (COMMAILLE, 1998).

### 3.1.2 Nature sexuée de l'altérité dans le couple mixte

Le référent « couple mixte » désigne une catégorie sociale et sociologique par laquelle le raisonnement scientifique et le sens commun appréhendent au sein de l'univers conjugal la rencontre sexuée de l'altérité. Le couple dans la fonction centrale qu'il occupe dans la reproduction biologique du groupe, d'une collectivité historique, donne au mariage mixte une importance particulière. L'examen de certaines œuvres littéraires centrées sur la rencontre de l'altérité dans le couple permet de mettre en évidence de quelle façon ces unions font écho aux relations qu'entretiennent entre elles les collectivités historiques auxquelles appartiennent les conjoints. La figure de l'Etranger dans l'imaginaire littéraire (dans la production artistique plus généralement) ou journalistique est un thème peu abordé dans les travaux français de sociologie. L'une des principales références est un ouvrage de Jean Déjeux (1989) portant spécifiquement sur la littérature maghrébine d'expression française<sup>203</sup>. La perception de

---

<sup>203</sup> Les œuvres étudiées (316 romans maghrébins (1920-1987) mais aussi le courrier des lecteurs de journaux maghrébins) dressent la cartographie de la façon dont l'étrangère, et souvent la France sexualisée sous des traits

l'étrangère, conçue ici comme européenne et « blonde » se conjugue avec les relations politiques, les conflits coloniaux et post-coloniaux qui ont marqués les relations de la France et du Maghreb. Les relations entre les sexes prennent dans ce contexte une dimension politique. L'étrangère n'est pas appréhendée à travers son individualité mais bien comme la partie ambiguë redoutée et désirée d'un Autre, d'un Occident oppresseur ou porteur de modernité, corrompu et/ou espace de liberté. « *Des leaders politiques, des militants, autrefois au temps de la colonisation, ont pensé comme le dit Albert Memmi, que là était « la voie royale » pour être reconnu par le colonisateur : « franchissant le lit », on parvenait au « cousinage » ; mais ce n'était pas, en fait aussi simple que cela. D'autres trouvaient dans l'union avec la blonde étrangère une revanche sur le colon : le tirailleur de La montagne aux chacals de Malek Ouary, les Martiniquais débarquant au Havre dont parle Frantz Fanon.* » (DEJEUX, 1989).

Nous analyserons dans ce qui suit les conditions par lesquelles cette altérité du conjoint féminin est produite à l'articulation de rapports sociaux de sexe et de « race ». Nous verrons autour de l'analyse de la catégorie « Fille de l'Est » comment dans le cas précis de notre population d'enquête se mettent en place des processus de production spécifique de l'altérité. Cette désignation présente la particularité d'être sexuée et racisée, elle constitue en ce sens un espace particulièrement intéressant pour étudier la sexuation des processus de production de l'altérité.

---

féminins, sont perçues par ces écrivains maghrébins d'expression française. « *Interroger les littératures sur ce terrain de la dimension sexuelle, du désir et des amours inter-ethniques ou interculturelles est toujours suggestif et éclairant. L'imaginaire s'y libère des interdits sociaux ou religieux et les récits révèlent au grand jour le désir camouflé.* » (DEJEUX, 1989).

## ***IV. Le couple binational franco-polonais et l'assignation à la catégorie «Fille de l'Est »***

### *4.1. Construction sociale d'une féminité racisée au sein du couple franco-polonais*

Le couple binational est un espace permettant d'observer de façon privilégiée de quelle façon les rapports sociaux liés au sexe et à l'étrangeté, dans leur dimension matérielle et idéale<sup>204</sup>, font système. La famille offre un point de vue intéressant pour ce type d'étude, elle est pour Nicole-Claude Mathieu « *un groupement social qui conserve le plus pleinement aux catégories de sexe leur signification biologique* » (MATHIEU, 1991). En effet, c'est au sein de la famille que les rôles assignés aux différents sexes trouvent leur manifestation la plus asymétrique. Dans le cadre du couple, les désignations sexuées et racisées (« Fille de l'Est ») présentées précédemment accèdent à un degré élevé de visibilité.

Les analyses suivantes s'appuient sur l'exploitation de deux types de données :

- Des documents publicitaires d'agences matrimoniales internationales spécialisées dans les unions impliquant des femmes de l'ancienne Europe socialiste. L'examen de leurs documents publicitaires permet d'identifier la façon dont, dans un contexte de forte domination masculine, se construit la féminité étrangère de notre population. Le discours produit par ces agences présente un type extrême de racisation de notre population d'enquête.
- Des interviews menées auprès de couples binationaux dont l'épouse était étrangère (polonaise, russe ou balte) et l'époux français. Les entretiens réalisés avaient pour ambition de saisir comment les conjoints se positionnaient

---

<sup>204</sup> Tout rapport social est constitué d'une situation d'appropriation ou d'aliénation objective (matérielle) et de représentations (idéelles) justifiant et entretenant celle-ci. Par exemple, le partage des tâches domestiques est d'une part une réalité objectivable selon des critères matériels (temps de travail, nature des tâches par les conjoints...). Le partage inégalitaire des tâches domestiques est d'autre part justifié et reproduit par l'assignation aux hommes et aux femmes de représentations, d'identité essentialisées.

relativement à la désignation « Fille de l'Est ».

#### 4.1.1 Des agences matrimoniales internationales

Des agences matrimoniales internationales se proposent de médiatiser auprès de "clients" français des rencontres pouvant déboucher sur un mariage avec des femmes originaires de l'ancienne Europe socialiste<sup>205</sup>. De nombreuses entreprises de ce type existent en France, dans les pays d'Europe de l'Ouest ou en Amérique du Nord. La nécessité pour ces structures d'atteindre une clientèle dispersée sur le territoire implique un usage fréquent des NTIC<sup>206</sup>, de nombreux sites internet présentent les offres commerciales de ces agences. Contrairement aux agences matrimoniales traditionnelles, le fonctionnement de ces entrepreneurs du mariage international place les clients masculins et féminins dans des situations très asymétriques. En effet, les supports d'information ne sont destinés qu'à un public masculin. L'ensemble des frais impliqués par la rencontre<sup>207</sup> est à la charge du futur mari, une galerie de photos présente les « filles ». Des hommes de pays au niveau de richesse élevé rencontrent des femmes venant de zones plus pauvres. Comme pour d'autres types de mouvements migratoires, des femmes originaires de zones de départ « périphériques » affluent vers des « centres » (MOROKVASIC, 1984). L'enquête de Ritta Varti (2003) a mis en évidence les différentes zones de recrutement pour le monde germanophone de ces « mail-order brides<sup>208</sup> », trois zones géographiques semblent se dégager : l'Asie du sud-est, l'Amérique latine et l'Europe dite de l'Est.

Les documents de communication<sup>209</sup> de ces entreprises illustrent leur stratégie marketing et

---

<sup>205</sup> Exception faite des ressortissantes des Etats issus de l'ex-Yougoslavie et de l'Albanie.

<sup>206</sup> Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

<sup>207</sup> Ces frais peuvent être constitués par les dépenses occasionnées par le déplacement dans le pays d'origine de la future épouse, au transport de celle-ci dans le pays de l'époux.

<sup>208</sup> « Mail-order bride » est l'expression de langue anglaise désignant des femmes rencontrées par média interposé et « acheminées » vers le lieu de résidence de leur futur conjoint.

<sup>209</sup> Des exemples de documents publicitaires de ces agences sont en annexe.

mettent en lumière les caractéristiques de leur clientèle. Une dizaine de supports publicitaires et informatifs<sup>210</sup> constituent le matériau de notre investigation. Les documents de communication étudiés présentent les prestations des agences mais aussi les expériences (réelles ou non) d'anciens clients satisfaits ainsi que des informations générales sur les « Filles de l'Est ». Ces éléments permettent de mieux comprendre la construction des « Filles de l'Est » comme catégorie racisée et sexuée.

Dans les supports publicitaires des agences, la façon dont sont présentées les femmes indique souvent le degré extrême de racisation dont elles sont l'objet. Les filles célibataires sont désignées par leur nationalité (russe, polonaise, ukrainienne...), mais elles le sont souvent également par des expressions génériques telles que « Filles de l'Est », « filles slaves », « femmes d'Europe de l'Est »...

*« Vous arriverez à l'aéroport de St Peters bourg après environ 3h1/2 de vol depuis Paris. Vous serez aussitôt pris en charge dès votre arrivée par un représentant de notre équipe locale. Il vous amènera en voiture à votre hôtel, puis dans nos bureaux de St Petersburg où vous allez pouvoir consulter de nombreux Albums-photos de **filles de l'est** afin de compléter votre élection. Tout cela vous permettra de faire connaissance et de découvrir la personnalité de chaque fille de l'est. La fille de l'est a un caractère très attachant et a beaucoup de charme. Vous découvrirez aussi que la fille de l'est est très proche de notre culture. » (agence MCM-AMB)*

Ce texte, extrait d'un document publicitaire, expose au client masculin de quelle façon se déroulera concrètement la rencontre des « Filles de l'Est ». Il s'agit vraisemblablement de femmes russes, cependant leur nationalité n'est pas mentionnée, la particularité que constitue l'origine nationale disparaît dans la catégorie englobante « Fille de l'Est ». La citation précédente met en évidence la nature profondément asymétrique du fonctionnement des rencontres amoureuses médiatisées par ce type d'agence. Il existe un lien entre cette dépersonnalisation des femmes, réduites à leur « race » et à leur sexe, assignées à la catégorie « Fille de l'Est », et le degré de domination masculine.

---

<sup>210</sup> Liste des sites Internet des agences matrimoniales en fin de bibliographie.

#### 4.1.2 L'union avec une « Fille de l'Est » : des rapports sociaux de sexe « pacifiés » ?

Le processus de racisation lisible dans la désignation « Fille de l'Est » attribuée aux femmes assignées à cette catégorie des caractéristiques féminines définies comme « naturelles ». Dans le discours des agences matrimoniales ou dans celui des personnes interrogées, ces caractères « typiquement féminins » sont présentés comme des éléments nécessaires au développement de relations conjugales telles que peuvent les souhaiter les clients masculins. L'image d'une féminité « authentique », « non corrompue », propre aux « femmes de l'Est », présentées par les agences matrimoniales internationales, est construite en réaction aux changements ayant affectés durant les dernières décennies les relations conjugales en France (et en Occident d'une façon générale).

Les agences matrimoniales, à travers les informations qu'elles diffusent, cherchent à donner une image des célibataires étrangères qui corresponde aux attentes de sa clientèle masculine. Le discours des agences insiste sur les qualités naturelles qui rendent propres ces femmes à une vie familiale telle que peuvent l'espérer leurs clients. Dans les supports des agences, les « femmes de l'Est », « filles de l'Est »... sont dans la plupart des cas comparées à leur avantage aux femmes françaises ou plus généralement occidentales. Les documents présentés exposent l'adhésion des « filles de l'est » à des modèles conjugaux traditionnels. « *The customer is expected to demand 'old-fashioned' traditional femininity from the would-be bride, which in their language means a promise to find non-emancipated, home-loving and not career-oriented women who regard males as heads of families.* » (VARTTI, 2003).

*« Elles ne sont pas très attirées par les idées féministes. Rivaliser avec les hommes est pour elles totalement ridicule et elles se sentent bien à leur place dans leur rôle de femme. Dans la famille, le rôle principal échoit à l'homme, l'expression chef de famille conserve toute sa signification. Beaucoup d'entre elles excellent en cuisine, savent coudre et tricoter. Elles aiment recevoir de leur mieux les invités à la maison et attendent de vous la même attention. »*  
(Agence Natclub)

*« Les femmes d'Europe de l'Est ont gardé le sens des valeurs familiales, se consacrent à leur mari et à leurs enfants tout en conciliant une vie professionnelle. Etant peu concernées par les excès du féminisme occidental, elles privilégient leur féminité et la réussite de leur vie affective. Leur beauté physique, leur charme, leur tempérament slave, leur niveau d'éducation en font des compagnes idéales. » (Agence Est-Ouest)*

Ce type de références nostalgiques à un ordre conjugal passé peut être trouvé dans la quasi-totalité des supports de communication de ces entrepreneurs de la matrimonialité. Le principal argument avancé pour promouvoir ce type de mariage est bien l'espoir d'une organisation conjugale traditionnelle. La référence au féminisme est présente de façon plus ou moins explicite dans la quasi-totalité des supports de communication. L'ambition de vivre des rapports conjugaux pacifiés fondés sur un contrat de genre<sup>211</sup> traditionnel est le principal argument de ces agences matrimoniales. Ces mariages permettent de reproduire des schémas familiaux et conjugaux désormais réputés difficiles à mettre en œuvre avec les femmes des « pays de l'Ouest » selon les agences matrimoniales. Le processus de mondialisation, à l'œuvre tant dans la circulation des informations que des personnes, permet à des hommes de choisir « sur catalogue » le mode d'organisation conjugale qu'ils souhaitent.

*« Les hommes sont un peu découragés par l'attitude des femmes françaises qui à leurs yeux ont perdu tout charme, toute grâce et sont devenues trop matérialistes et trop intéressées par l'argent. Ils sont particulièrement attirés par le charme des femmes slaves qu'ils trouvent extrêmement belle et qu'ils considèrent comme fidèles, romantiques, douces, sensibles et avec un réel sens de la famille. Ils rêvent réellement d'une femme ayant de telles qualités et il leur est difficile de rencontrer une femme française pouvant leur apporter ce qu'ils recherchent. » (agence MCM-AMB)*

L'extrait précédent illustre l'image d'une femme étant restée à la place qui lui est « naturellement » dévolue, donc « encore féminine ». La féminité est ici pratiquement exclusivement fonction de l'acceptation de la dissymétrie des rôles sexués.

---

<sup>211</sup> Le concept de « contrat de genre » est proposé par Yvonne Hirdmann (1988), celui-ci repose sur l'idée que dans chaque contexte national, il existe un consensus socioculturel quant aux normes d'interaction entre les sexes. Chaque société ou groupe social définit des rôles masculins et féminins qui lui sont propres.

*« Par tradition, elles cumulent travail, éducation des enfants et direction de leur foyer parfois même dans des conditions difficiles. » (Agence Natclub)*

Du point de vue des agences, la beauté, le soin mis dans l'habillement, le désir de séduction n'est plus le propre d'une féminité occidentale masculinisée. Les extraits suivants illustrent ce type de discours.

*« Elles sont plus féminines que les femmes européennes, plus attachées à leur tenue vestimentaire, leur maquillage, que ce soit au travail ou bien même à la maison. Par exemple, elles préfèrent porter des chaussures à talons hauts dans bien des situations (courses, travail), au seul motif d'être plus jolies, n'en soyez pas étonné ! » (Agence Natclub)*

*« La femme slave en général, jouie à l'étranger d'une image plus que séduisante, dotée d'un physique agréable, elle sait privilégier la vie de famille où l'homme occupe une place prépondérante, tout en sachant préserver sa féminité, les femmes de l'EST sont véritablement l'idéal féminin de l'homme du XXI<sup>ème</sup> siècle, désireux de fonder un foyer harmonieux basé sur des relations saines et solides. » (Agence Ariest)*

Le discours habituellement produit par le sens commun sur le couple mixte met souvent l'accent sur l'ouverture culturelle, l'ouverture à des mondes étrangers...Ce type de référence, cette idéologie de l'échange interculturel sont complètement absents des supports publicitaires que nous avons exploités. De plus, dans ces supports publicitaires l'idéologie du « mariage d'amour » est préservée. L'accent en étant mis sur le charme, et sur l'attrait naturel des Français (comparativement aux hommes des pays dont sont originaires ces femmes). Les futures épouses présentées ne peuvent pas être des personnes qui fuient la misère à la recherche d'un avenir matériel meilleur, cela entrerait en contradiction avec l'idéologie de l'amour et le « myth of mutuality » (PLUMRIDGE, CHETWYND, REED, GIFFORD 1997). Dans le discours des agences, les deux parties ne parviennent pas à trouver dans leur environnement d'origine le conjoint qui leur convient, ce qui implique le recours à ce type d'agences. L'homme étranger est donc souvent présenté comme un « barbare », souvent décrit comme brutal et alcoolique. Ici se mêlent des conceptions relatives à une compétition virile pour le contrôle des femmes. L'autre qu'il soit homme ou femme est réduit à une

naturalité dont il ne peut s'échapper. Les hommes étrangers sont ainsi « naturellement » brutaux, les femmes étrangères séduisantes et maternelles (GUILLEMAUT, 2004b,c ; ANDRIJASEVIC, 2005b, 2007).

#### 4.2. *Les épouses de couples binationaux face à la construction sociale «Fille de l'Est »*

Une série d'entretiens semi directifs a été conduit auprès de conjoints féminins de couples binationaux dont l'épouse était originaire de Pologne mais également d'autres pays d'Europe centrale ou d'Etats issus de l'ex-URSS et l'époux français. L'objectif était de faire émerger la façon dont ces femmes réagissaient à la catégorisation « Fille de l'Est ».

##### 4.2.1 « Fille de l'Est » : une désignation infamante

La réaction des personnes interviewées face à la désignation « Filles de l'Est » fut en général énergique et marquée d'un rejet agacé et absolu de cette catégorisation. Ce rejet s'est fait d'autant plus violent que beaucoup d'interviewées ont du faire face, de façon récurrente, lors de leur cheminement en France à ce type de catégorisation. *« Certaines appellations sont employées au sujet d'autrui mais jamais ou rarement par soi-même, pour soi-même. Il se produit alors une tension entre désignateur et désigné(e), proprement politique, faite, d'un côté, de l'intention d'enfermer des gens dans une catégorie et de l'autre côté, de la volonté (voire la rage) d'en sortir »* (VARRO, 2000).

Les entretiens réalisés ont permis de montrer que la désignation « Fille de l'Est » avait souvent été ressentie comme une remise en cause de la sincérité des choix amoureux des engagements conjugaux (cohabitation, mariage) de notre population. Cette désignation était liée à l'image d'une féminité vénale, véhiculée par les productions journalistiques (écrites ou télévisées) sur les mariages médiatisés par les agences précédemment évoquées ou encore à la prostitution.

De plus, l'expression « Fille de l'Est » comme nous avons pu le découvrir lors de nos

entretiens n'est pas seulement usitée en France ou en Europe de l'Ouest, elle est également employée dans des Etats de l'ancienne Europe socialiste pour désigner des ressortissantes d'autres pays de la même zone.

En Pologne par exemple, l'expression « Fille de l'Est » (« drzewczyny ze wschodu »), liée à la prostitution, est connotée de façon très négative et désigne des femmes perçues comme de « l'Est ». Seules les ressortissantes des Etats de l'ex-URSS semblent être incluses dans cette catégorie. Une recherche lancée avec Google en janvier 2005, fait apparaître que l'essentiel des sites Internet référencés selon cette expression (« drzewczyny ze wschodu ») sont de nature érotique ou pornographique.

Les femmes migrantes souvent désignées comme « de l'Est » ne se représentent pas elles-mêmes comme faisant partie d'un groupe cohérent. Par exemple, une interview avec une Lettone nous a permis de constater l'amalgame que celle-ci faisait entre femmes polonaises et femme russes (c'est-à-dire femme appartenant à un groupe construit par l'interviewée selon la variable « origine slave »).

« La majorité de mes amies sont lituaniennes et lettones, mais pas russe ou polonaise. Ça correspond pas tout à fait, c'est un caractère différent. Toujours on s'est dit entre nous les filles que l'on comprend pas les filles de là bas. Pas le même caractère et pas la même mentalité. La femme russe ou polonaise elle va se faire belle, mais les enfants ne mangent pas, les hommes sont machos et paresseux, tu vois. » (Renata, Lettone, 27 ans)

La nature artificiellement homogène du groupe de femmes désigné par la catégorie « Fille de l'Est » est apparue lors de ces interviews. Cette expression désigne plus une certaine position des femmes dans des rapports sociaux de sexe racisés qu'un groupe de femmes défini par des origines géographiques et nationales particulières. En effet, nous avons pu voir dans la première partie de notre thèse que l'assignation à la catégorie « Fille de l'Est » ne concernait pas toutes les femmes issues des pays de l'ancienne Europe socialiste. Seules les femmes pouvant être impliquées dans des relations sexuelles pouvaient potentiellement être assignées à cette catégorie. Les petites filles ou les femmes âgées n'étaient pas incluses dans ce groupe. De même, le statut des femmes et leur niveau d'autonomie a également une incidence sur le fait d'être considérée ou non comme une « Fille de l'Est ». Par exemple, un prix Nobel de

littérature ou un cadre supérieur expatrié n'est pas assigné à cette catégorie.

#### 4.2.2 Comment les femmes polonaises définissent elles leur féminité

Dans le discours des agences matrimoniales internationales la « féminité » des étrangères de notre population d'enquête est définie par rapport à une « féminité française ». Dans cette perspective, les qualités qui caractérisent les « Filles de l'Est » sont celles que n'ont pas les Françaises (ou les femmes occidentales plus généralement). Lors de nos interviews, des Polonaises ont pu reprendre ce type d'argumentation.

A la question : « *Comment expliquez-vous le fait que l'essentiel des mariages impliquant des étrangers de l'ancienne Europe socialiste et des conjoints français soit le fait de femmes étrangères et d'hommes français ?* », les interviewées avancent deux types de réponses. Certaines femmes cherchaient dans les facteurs objectifs de l'immigration (canaux migratoires plus ouverts pour les femmes) l'explication de ce phénomène, d'autres l'expliquaient par l'attrait particulier de la féminité qu'incarnent les femmes de leur nationalité. Ce dernier type d'explication fut nettement majoritaire lors de nos entretiens. Les réponses de ce type se répartissent encore selon deux modalités différentes.

1/ La première explique la préférence des hommes français pour les femmes de leur nationalité par le fait qu'elles acceptent des rapports conjugaux traditionnels. Le recours à ce type d'explication se fait toujours en référence à une vision traditionnelle de la répartition sexuée des rôles au sein du couple que les Françaises ne partagent pas.

« Les filles françaises, elles attachent plus d'importance au confort, à l'argent, les lituaniennes sont plus simples. Si Laurent était avec une française, les exigences seraient supérieures, ce sont les mecs qui font la bouffe, la fille, elle, travaille que pour ses fringues. » (Barbara, Polonaise, 29 ans)

Les « Françaises » sont ici dépeintes, comme dans les supports des agences matrimoniales internationales, comme matérialistes, infidèles, égoïstes, n'ayant pas « l'esprit de famille » et refusant d'intégrer un rôle féminin traditionnel.

2/ La seconde modalité fait référence à d'autres caractères, non directement liés à une définition traditionnelle des rapports sociaux de sexe conjugaux. Ce type d'explication fait reposer sur des qualités esthétiques supérieures et sur un « tempérament » plus agréable la préférence masculine française.

*Elzbieta : « C'est pas pour dire mais, (rire), les filles polonaises ont une beauté plus naturelle, sans tout ce maquillage... On a un caractère plus vital... »*

*Interviewer : c'est à dire « vital ? »*

*Elzbieta : Avec nous on s'ennuie pas quoi...on se prend pas la tête pour des conneries. »*

Une femme polonaise lors d'un échange informel a magnifiquement synthétisé la façon dont l'articulation du fait d'être étrangère et rapports sociaux de sexe concourent à la construction d'une identité spécifique :

*« Une femme et un homme entre nous d'instinct il n'y pas d'intimité on se crée dans la différence, il me laisse toute la place de l'originalité féminine, avec les femmes ce n'est pas pareil, une personne dont j'attends la similarité et qui me répond par la différence. »*  
(Ewelina, Polonaise, 28 ans)

Cette affirmation montre de quelle façon l'altérité ne peut être comprise qu'en référence à des rapports sociaux de sexe. La différence, l'altérité, pour ces femmes s'est construite de façon sexuée. Elle s'est essentiellement élaborée dans les rapports amoureux et conjugaux. Celle-ci, dans un schéma hétérosexuel, se trouve dans une impasse face à des personnes du même sexe. Pour ces femmes être étrangère en France, c'est avant tout être une femme étrangère en France.

#### *4.3 Rapports sociaux de race et rapports sociaux de sexe : un système de domination intégré*

Les femmes assignées à la catégorie « Fille de l'Est » le sont au titre de leur étrangeté (personne de « l'Est ») mais aussi au titre de leur sexe (« fille »). Pour le sens commun, des spécificités naturelles sont attribuées aux « Fille de l'Est ». Les femmes étrangères objet de notre enquête sont soumises à un processus de naturalisation. Leur place spécifique dans les rapports sociaux liés au sexe et à la racisation est biologisée, incorporée. Comme cela est particulièrement lisible dans le discours des agences matrimoniales internationales, les « filles de l'Est » sont « naturellement » maternelles, bonnes épouses et élégantes. Ces caractéristiques physiques ou cette « mentalité » spécifiques assignées à nos migrantes doivent être appréhendées non pas en tant que telles mais comme un outil heuristique permettant d'interroger le système qui les produit et qui leur donne sens. La question que l'on doit se poser est : quels rapports sociaux particuliers permettent une assignation à la catégorisation « Fille de l'Est » ?

Ces migrantes sont doublement minoritaires, une première fois en tant que femme dans un monde tissé de rapports sociaux de sexe dialectiques et inégalitaires et une seconde fois comme étrangère/immigrée. Ces deux minorations ne s'additionnent pas, elles ne sont pas l'accumulation de deux handicaps mais forment un système intégré donnant naissance à une catégorie : l'étrangeté féminine d'Europe de l'Est. L'énoncé « Fille de l'Est » constitue une trace, un stigmaté de l'institution de ces femmes étrangères en catégorie.

Femmes, étrangères, travailleuses ou non, les personnes de notre population d'enquête sont impliquées dans divers rapports sociaux. Il existe des interactions entre ces différents rapports sociaux (de sexe, de race et de classe), ceux-ci ne doivent pas être considérés séparément, en « tuyaux d'orgue » mais comme faisant système. Céline Bessière (2003) dans son article « Race, classe, genre », s'interroge sur la façon de « [...] sortir des logiques d'encastrement qui hiérarchisent les formes de domination, minorent, oublient ou neutralisent l'une d'entre elles... ». Dans ce sens, Danièle Kergoat (1978) à propos de l'articulation entre sexe et classe a pu montrer que la domination sexuée et l'exploitation de classe ne doivent pas être simplement additionnées et que l'une ne pouvait avoir la préséance sur l'autre. Ces

dominations forment « un système intégré » (KERGOAT, 1978). L'articulation de ces rapports sociaux (de classe et de sexe) donne un sens différent à la condition ouvrière masculine et féminine. De même, la construction sociale d'une féminité étrangère d'Europe de l'Est résulte d'un « système intégré » de rapports sociaux.

Des auteurs (WELTZER-LANG, 2004 ; DAUNE-RICHARD et DEVREUX, 1990) ont pu montrer que si les identités de genre résultent de rapports sociaux, les changements ou les configurations particulières de ces derniers ont une incidence sur la façon dont se définissent masculinité et féminité. Ces deux auteurs montrent que les hommes et les femmes ne constituent pas des catégories sociales homogènes, le sexe biologique n'étant qu'un marqueur indiquant une probabilité élevée d'assignation à l'une ou l'autre des identités sexuées. La domination masculine résulte du rapport dialectique et hiérarchisé d'un genre sur un autre, cependant sexe et genre des individus ne sont pas totalement superposés. La notion de « mobilité de sexe » employée par Anne-Marie Daune-Richard (1990) permet de cerner la situation de personnes décalées relativement au « noyau dur » de l'identité de genre de leur sexe. Des personnes peuvent transgresser leur identité de genre ou ne l'intégrer que de façon affaiblie. De même certains individus peuvent être dans un rapport de « surinvestissement » de leur identité de genre. Comme l'exprime Daniel Weltzer-Lang (2004) « [...] les formes d'exercice de la virilité diffèrent d'un homme à un autre. Le virilisme est l'exacerbation des attitudes, représentations et pratiques viriles. ». Cette surenchère peut être viriliste ou, pour reprendre la façon dont le substantif 'viriliste' a été construite, gyniste<sup>212</sup>.

Les femmes étrangères de notre enquête sont doublement minoritaires, elles occupent une position spécifique dans les rapports sociaux de sexe et de race. Cette dernière participe à la constitution d'une féminité spécifique. Le sexe n'est pas une catégorie secondaire relativement à la classe, mais s'articule avec celle-ci pour constituer un système où chaque sexe a une place spécifique dans le monde de la production. De la même façon, la conjonction de l'étrangeté<sup>213</sup> de la classe et du sexe définissent des positionnements sociaux spécifiques et des identités de genre également particulières. Sexisme, rapport de classe et racisme

---

<sup>212</sup> Gyniste est construit sur la base grecque 'gunê'. La gynéité étant à la féminité ce qu'est que la virilité à la masculinité.

<sup>213</sup> Conçue comme donnant lieu à un positionnement spécifique objectif dans l'espace social : limitation du droit au travail, manque de familiarité avec l'environnement...

participent à l'élaboration d'une féminité racialisée spécifique. La féminité propre à notre population, est une « *surféminité* ». Ces femmes étrangères sont « plus femmes que les femmes ». Comme les théoriciens féministes ont pu le montrer dans les années 1970 pour l'articulation entre patriarcat et capitalisme, processus de production de l'étrangeté et du genre font système.

Des auteurs ont pu montrer le processus de naturalisation qui sous-tendait la domination masculine, la raison de l'homme posée face à l'instinct féminin (BOURDIEU, 1998). Les femmes étrangères subissent un redoublement de cette naturalisation, comme femme et comme étrangère. Face à une dénaturalisation des femmes françaises ou occidentales, la femme étrangère qu'elle soit de l'Est, africaine ou asiatique...constitue une alternative. Elle permet de maintenir le mythe de l'altérité sexuelle comprise non comme une différence (sexuelle) mais bien comme une différence de nature, d'essence.

Les individus se définissent dans une pluralité de rapports sociaux (de sexe, de classe, de race...). La conjugaison de multiples rapports sociaux donne naissance à des architectures particulières de domination et de pouvoir. Quelle est la similitude entre une étrangère américaine cadre supérieure et l'immigrée sans papier malienne ? Le fait que notre société assigne ces deux personnes à la catégorie étranger en fait-il des membres d'un même groupe ? Toute la question qui court au long de ce chapitre est celle du statut de la différence, celle d'une interrogation sur les mécanismes qui l'instituent en différence pertinente en facteur-facteur de distinction. Les femmes étrangères de notre population d'enquête sont construites comme « femme » et « étrangère » selon des mécanismes qui donnent naissance à des architectures de pouvoir particulières. C'est le fait d'être impliqué dans les même processus de domination qui les institue en groupe cohérent du point de vue des dominants.

La nature de la mixité des couples de notre population d'enquête repose sur les mécanismes de production d'une altérité spécifique aux Polonaises. Cette altérité de notre population est sociopolitique (personnes de nationalité étrangère) mais résulte également d'une catégorisation sociale sexuée (« Fille de l'Est »). Cette assignation à la catégorie « Fille de l'Est » est fortement liée à l'existence de rapports sociaux de sexe asymétriques. Si comme

l'affirment Bensimon et Lautman (1977), c'est le rejet et la visibilité sociale qui instituent un couple en couple mixte, l'appartenance à la catégorie « couple mixte » résulte pour notre population de l'implication des Polonaises dans des rapports sociaux de sexe particulièrement asymétriques. C'est en effet, pour le sens commun, à travers cette caractéristique que les couples mixtes de notre population sont parfois stigmatisés.

## CHAPITRE II : mariage mixte et théorie de l'homogamie : le cas des unions franco-polonaises

"Le lendemain, Mme Moreau s'étendit sur les qualités de Louise; puis énuméra les bois, les fermes qu'elle posséderait. La fortune de M. Roque était considérable. [...] En effet, le père Roque couvait au fond de son âme une ambition. Il voulait que sa fille fut comtesse; et pour y parvenir sans mettre en jeu le bonheur de son enfant, il ne connaissait pas d'autre jeune homme que celui-là."

(Gustave Flaubert, "L'Education sentimentale", 1869)

### *I. Théorie et critiques de l'homogamie*

La théorie de l'homogamie, introduite en France par Alain Girard (1959), prend la forme aujourd'hui d'un «*cadre de référence obligée pour la plupart des travaux sur le choix du conjoint*» (SINGLY, 1987). Cet auteur, dans ses travaux sur le mariage, a produit un système qui rend compte des processus à l'œuvre dans le choix du conjoint. Alain Girard (1959) montre que les individus choisissent un époux ou une épouse qui leur est proche selon certaines caractéristiques d'ordre culturel, social ou géographique. Le système élaboré par cet auteur repose sur la notion de «*distance sociale*». Plus les individus partagent des caractéristiques similaires et plus la distance sociale qui les sépare est faible. La fréquence des mariages entre individus sera fonction de leur distance sociale, plus celle-ci est élevée et plus l'union est improbable statistiquement. Cette théorie met l'accent sur la comptabilité des semblables et non sur l'attraction des contraires. L'homogamie, c'est-à-dire le mariage avec un semblable, est construite comme une norme. Celle-ci s'oppose à l'hétérogamie, qui sous le signe de la mésalliance ou du «*beau mariage*», constitue l'union du dissemblable. L'hétérogamie est une déviance, un écart à la norme.

Des auteurs (comme par exemple François de Singly) ont nuancé dans leurs travaux l'importance de « l'attraction des semblables » et ont mis en exergue la complémentarité des différences dans le processus de choix du conjoint. De Singly (1987) dans son article « *Critique de la théorie de l'homogamie* » montre la nature sexuellement différenciée des capitaux matrimoniaux<sup>214</sup>. Ceux-ci, selon qu'ils sont détenus par des hommes ou des femmes prennent dans le choix du conjoint une valeur différente. Les attentes des hommes et des femmes relativement aux caractéristiques de leur futur partenaire ne sont pas identiques. Il existe des capitaux matrimoniaux marqués comme féminins, d'autres comme masculins. Dans ces travaux, François de Singly identifie des stratégies de choix du conjoint masculines et féminines différenciées.

La théorie de l'homogamie « *repose, explicitement ou non, sur le postulat que le mariage a pour fonction de contribuer à la conservation de l'ordre social.* » (SINGLY, 1987). Cette approche permet d'analyser comment « se reproduit » le monde social hiérarchisé, comment les différents groupes sociaux se perpétuent à travers le mariage. Une étude des pratiques matrimoniales des différents groupes sociaux met en évidence que les individus ont majoritairement tendance à trouver un conjoint d'un milieu identique ou proche au leur. « *La 'foudre', quand elle tombe, ne tombe pas n'importe comment, ne tombe pas n'importe où : elle frappe avec prédilection la diagonale...* » (BOZON, 1987). L'institution matrimoniale est souvent appréhendée par les sociologues de la famille à travers la place qu'elle tient dans le processus de reproduction de l'inégalité sexuée. La prise en compte du rôle de l'asymétrie sexuée des capitaux matrimoniaux dans le choix du conjoint permet de penser la reproduction des rapports sociaux de sexe. En effet, le marché matrimonial ne peut être réduit à un espace asexué de rencontre et de reproduction du semblable, il est au cœur de la (re)production de rapports sociaux de sexe. Le couple se construit en tension entre reproduction sociale des acteurs et maintien de l'ordre conjugal sexué (SINGLY, 1987). Reproduction de l'ordre sexuel et reproduction de l'ordre social sont intrinsèquement liées.

---

<sup>214</sup> Pour François de Singly, les capitaux matrimoniaux sont « [...] *des attributs individuels qui se mettent en scène dans le mariage : origine sociale (capital social), sociabilité (capital relationnel), apparence physique (capital esthétique), formation scolaire (capital scolaire ou culturel), cette gamme de caractéristiques pouvant être étendue à volonté.* » (PARADEISE, 1989).

Comme l'introduction des rapports sociaux de sexe, dans l'analyse sociologique du choix du conjoint, a permis de repenser la théorie de l'homogamie, celle des rapports sociaux noués autour de l'altérité dans le couple offre la possibilité d'introduire une dimension supplémentaire dans l'analyse. Les rapports sociaux liés au fait d'être étranger ont également une incidence sur le fonctionnement du marché matrimonial. Comme cela a pu être mis en évidence plus haut, la signification et les rapports sociaux liés à l'étrangeté ne peuvent être appréhendés en dehors de la prise en compte des rapports sociaux de sexe. Nous conduirons dans cette perspective une réflexion sur la façon dont se conjuguent capitaux matrimoniaux féminins et masculins quand l'un des conjoints est une migrante polonaise.

### *1.1 Le mariage « mixte » dans la théorie de l'homogamie*

Les recherches menées par Alain Girard sur le thème de l'homogamie, comme par les chercheurs qui ont plus tard pris appui sur ses travaux (BOZON), ont pour terrain d'enquête les pratiques matrimoniales de la population française. Les phénomènes tels que le mariage intra-communautaire ou l'union mixte n'ont été abordés que de façon contingente dans ces travaux. *« Pour fréquents qu'ils puissent être, les mariages mixtes apparaissent comme des exceptions à côté des mariages homogames qui tendent à perpétuer les groupes sociaux, religieux ou ethniques et à maintenir la cohésion au cours du temps. »* (GIRARD, 1974). Pour cet auteur *“l'homogamie apparaît en quelque sorte comme corollaire de la conscience du groupe.”* (GIRARD, 1974). Les critères que retient Alain GIRARD dans ses travaux pour élaborer le concept de « mixité » font largement référence à des productions sociologiques américaines (VARRO, 1993). Il définit la mixité de la façon suivante : *« Une tendance s'est manifestée selon laquelle les mariages mixtes seraient seulement interracialisés, mais il est clair que la notion doit être étendue à d'autres caractères que la race, tels que la nationalité ou la religion. »* (GIRARD, 1974).

Le mariage dit « mixte » dans le cadre de l'homogamie, tel qu'Alain Girard l'a posé, est présenté comme une situation où la distance entre conjoints est importante. Cette distance, qui

traduit une dissemblance des époux, est donnée par un indicateur synthétique prenant en compte de façon pondérée l'ensemble des caractéristiques des époux. Trois grands types de « distance » sont présentés, celles d'ordre géographique, relatives au lieu de naissance et de résidence des conjoints et dont la nationalité fait partie, les distances sociales construites à partir des Catégories Socio Professionnelle et du niveau d'instruction et enfin les différences culturelles fondées notamment sur la religion des individus et les pratiques qui leurs sont associées<sup>215</sup>. L'homogamie tendant à faire se marier des personnes semblables, le mariage mixte est donc considéré par l'auteur comme exceptionnel. Le mariage mixte tel que le définit cet auteur est donc une union hétérogame.

Alain Girard considère sur un même plan, les distances entre conjoints, qu'elles soient d'ordre social, géographique ou culturel. Les différences qui peuvent être fondatrices d'une altérité (ethnie, race, religion...) ne sont pas traitées de façon spécifique. Dans le système théorique d'Alain Girard, celles-ci, à l'origine des couples mixtes, sont additionnées avec d'autres distances pour définir l'indice synthétique d'homogamie. Elles ne sont pas considérées comme relevant d'une autre nature que celles relatives aux critères sociaux ou géographiques. Toutes les différences sont donc traitées sur le même plan. Elles sont, dans ce cadre théorique, comparables et participent à la définition d'un indice unique de proximité, caractérisant le niveau d'homogamie générale des conjoints. La force de cette théorie peut la conduire quelques fois à la réduction à un niveau unique des différentes strates qui composent l'univers dans laquelle celle-ci a été définie (KAUFMANN, 1993). La production d'un

---

<sup>215</sup> Alain Girard identifie les « *groupes sociaux religieux ou ethniques* » par les caractéristiques objectivées que sont la religion ou la nationalité des individus. Le contexte dans lequel cette recherche a été produite, et la façon dont était appréhendée en France la présence immigrée, ne l'a sans doute pas conduit à analyser l'impact du fait communautaire sur les pratiques matrimoniales. Le contexte historique de production de ses travaux est marqué par l'assimilation des principales communautés immigrées ou d'origine étrangère en France (Polonais et Italiens). Celui-ci l'a sans doute conduit à ignorer cette dimension dans ses analyses. Cette « cécité » aux flux migratoires aboutissant en France se retrouve également chez Halbwachs (1938) qui dans ses travaux sur la question du fait ethnique, ne fait référence qu'à la société américaine, alors que la France est alors le plus grand pays d'immigration d'Europe. L'ouvrage d'Alain Girard « *Le choix du conjoint* », fondateur sur la question de l'homogamie, participe de cette cécité française au fait communautaire et ethnique (au sens américain du terme).

indicateur synthétique de proximité entre conjoints conduit en effet à masquer certains mécanismes. Alain Girard postule dans son modèle de l'existence d'un continuum dans les différences à la base de la construction de son indice d'homogamie.

Nous posons le principe que le rejet qui frappe le mariage mixte n'est pas de même nature que celui qui s'applique à l'union hétérogame. Pour nous, le mariage mixte n'est pas nécessairement une union hétérogame. Les caractéristiques à l'origine de la mixité (race, religion, ethnie...) ne sont pas des différences que l'on peut traiter au même niveau que celles d'ordre social ou géographique. Par exemple, être noir ou blanc, dans une société où la question raciale revêt une importance structurante, est une caractéristique fondamentale. Dans ce type de société, la couleur de peau est un marqueur bien plus fort que l'origine sociale ou la provenance géographique. La « race » tiendra alors un rôle central dans l'analyse des pratiques matrimoniales. Des formes d'appartenance racisées ou ethnicisées peuvent structurer les pratiques matrimoniales des individus. L'appartenance d'individus à des groupes ethnicisés ou racisés peut, à des degrés divers, impliquer une segmentation du marché matrimonial. La distance sociale et l'appartenance à un groupe de ce type constituent deux phénomènes de natures différentes. L'union avec une personne extérieure au groupe peut engendrer, même si elle présente une « distance sociale » faible, un rejet radical. De même, la société majoritaire peut frapper d'interdit les unions contractées avec des personnes issues de groupes minoritaires. Le marché matrimonial connaît des segmentations, il n'est pas un continuum. Il existe des espaces matrimoniaux possédant des règles propres qui ne sont pas forcément celles de la société majoritaire. Les notions d'endogamie et d'exogamie permettent de dépasser cette limite que constitue la notion de distance propre à l'homogamie. *« Ainsi, une des principales critiques pouvant être portée au concept d'homogamie est d'être détaché de la réalité des sociétés contemporaines, qui davantage préoccupées par le libre-choix et l'individualisme, ne considèrent l'appartenance au groupe et le choix collectif comme une règle implicite de sélection. »* (LE GALL, 2003).

Du point de vue de la société majoritaire, l'étranger par qui le mariage mixte arrive, peut prendre deux grands visages typiques. En effet, la position de l'étranger par rapport à la société majoritaire permet de distinguer deux groupes d'individus. Les étrangers peuvent dans

un premier cas appartenir à un groupe minoritaire ayant des pratiques matrimoniales endogames. Les membres de ce groupe se marient de préférence avec un membre de leur groupe, l'union avec un conjoint issu de la société majoritaire est frappée d'un rejet social. Nous désignerons par l'expression « étranger communautaire » les personnes membres de ce type de groupe. Le second groupe est constitué de personnes pour lesquelles le mariage avec un individu de la société majoritaire n'est pas l'objet d'une stigmatisation. Les Polonaises en migration ont des pratiques matrimoniales fortement exogames et se distinguent en cela de groupes construits sur une base communautaire. Nous reprendrons la dénomination d'Anne de TINGUY « étranger Simmelien » pour caractériser les individus de ce groupe auquel appartiennent notamment les femmes de notre population d'enquête. Cet « étranger simmelien » est au cœur de la société de destination mais conserve par son étrangeté une extériorité relativement à celle-ci. L'analyse des pratiques matrimoniales permet ainsi de classer l'étranger dans l'une ou l'autre des catégories. Plus l'endogamie est forte dans une population et plus on peut conjecturer que celle-ci est structurée sous forme de groupe communautaire.

### *1.2 Le mariage avec un étranger : des différences qui s'attirent ?*

De quelle façon comprendre qu'une union caractérisée par une « distance sociale » objectivement faible selon les critères retenus par les sociologues travaillant à partir du concept d'homogamie, puisse être désignée comme prohibée, comme un « mariage interdit » (POLIAKOV, 1980). Dans le cas de ces unions mixtes, ce n'est pas la distance sociale qui « choque » mais bien l'altérité du conjoint. On ne peut pas mesurer la proximité des conjoints selon les seules caractéristiques sociales, d'autres dimensions telles que l'ethnicité jouent également pleinement leur rôle. Ces éléments s'inscrivent bien dans une vision du mariage mixte où ce qui est en jeu n'est pas seulement la rencontre de deux individus porteurs de caractéristiques sociales propres, mais bien la confrontation et la reproduction de groupes sociaux.

On ne peut mettre sur un même plan la conscience d'appartenir à un groupe social construit sur la profession ou le capital culturel et celle qui découle de l'appartenance à un groupe communautaire. La mésalliance d'une personne se mariant « en dessous de sa condition » et le « mariage interdit » relèvent de deux types de transgressions différents. Comme Jocelyne STREIFF-FENART (1989) a pu le montrer par exemple pour les mariages franco-maghrébins, *"La hiérarchie relative du supérieur et de l'inférieur est ici subordonnée à l'opposition absolue entre le dedans et le dehors [...], la valeur attachée à la promotion sociale est subordonnée à la valeur attachée à l'identité religieuse et ethnique."* (STREIFF-FENART, 1989). La cohésion du groupe, sa survie à travers le temps trouve un écho dans le puissant interdit qui frappe les mariages contractés à l'extérieur du groupe. Dans le mariage mixte, le rejet ne découle pas tant d'un supposé éloignement objectif des conjoints que de la nécessité de leur altérité irréductible. Cette altérité supposée irréductible sera *a posteriori* justifiée par l'éloignement culturel, linguistique, religieux... Dans ce cas précis propre à ce type d'étranger, il est illusoire de ne considérer le couple, le mariage que comme la rencontre de deux individus sur un marché matrimonial. La cohésion sociale du groupe, c'est-à-dire le maintien de ses frontières avec l'« autre » structure les mécanismes du choix du conjoint.

De quelle façon rendre compte, dans un marché matrimonial fondé sur l'attraction des semblables<sup>216</sup>, des mécanismes qui président à l'union avec un étranger ? L'élucidation des mécanismes au fondement du mariage avec un étranger s'appuie souvent sur la théorie Mertonienne du « Compensatory marriage » (1941). Pour cet auteur, les individus de la société américaine des années 1940 appartenaient à des groupes sociaux constitués sur une base raciale (noirs/blancs), ethnique (groupes essentiellement issus de l'immigration européenne) et religieuse (juifs/protestants/catholiques), Ces différents groupes sont hiérarchisés les uns par rapport aux autres. Par la théorie de l'échange « compensatoire », Merton explique le mariage avec une personne extérieure à son groupe et supérieur au sien dans la hiérarchie mais dont le statut socioprofessionnel est inférieur. Merton cite l'exemple

---

<sup>216</sup> Comme nous avons pu le voir précédemment, l'attraction de la proximité sociale est pondérée par la valeur différenciée selon le sexe des capitaux matrimoniaux. Cependant, la reproduction des groupes sociaux et donc l'union des semblables reste le principe structurant de l'homogamie.

de médecins juifs se mariant à leurs secrétaires WASP<sup>217</sup>, leur statut social compensant l'infériorité hiérarchique de leur groupe. Ce mariage avec une personne du groupe de référence, du point de vue de ces médecins juifs, permet de gravir un échelon dans la hiérarchie sociale. La secrétaire compense son mariage avec une personne au groupe d'appartenance dévalorisé par le gain « social » apporté par la profession élevée de son époux. Alain Girard reprend dans « le choix du conjoint » cette explication mertonienne du mariage avec un étranger. « *Les individus se définissent dans une large mesure par sentiment d'appartenance à un groupe, et à moins que leur niveau d'aspiration ne les pousse à chercher un conjoint dans leur groupe de référence plutôt que dans leur groupe d'appartenance et à se marier « vers le haut », pourrait-on dire, ils tendent à épouser une partenaire qui partage sur quelques points fondamentaux les mêmes genres de vie et les mêmes normes de conduite qu'eux.* » (GIRARD, 1974).

Le mariage avec une personne étrangère à son groupe social d'appartenance prend une valeur différente selon le sexe de celui-ci. La réprobation sociale, si elle est considérée comme la marque de l'illégitimité du mariage, de la façon dont celui-ci transgresse des normes, n'aura pas la même ampleur et ni la même évaluation dans les représentations des acteurs pour les deux sexes (MERTON, 1941). Comme les capitaux matrimoniaux masculins et féminins qui prennent leur signification dans un système de rapports sociaux de sexe asymétriques, l'appartenance des acteurs à un groupe ethnicisé social prend un sens et une valeur différente selon le sexe des individus.

## ***II Les couples franco-polonais et la théorie de l'homogamie***

### *2.1 L'homogamie sociale dans les mariages franco-polonais*

L'analyse des données issues de l'état civil parisien et marseillais nous permet de produire des informations inédites sur les caractéristiques sociales et démographiques des conjoints polonais se mariant en France. Nous avons pu mettre en évidence, dans la première partie de

---

<sup>217</sup> White Anglo-Saxon Protestant.

notre thèse, certains traits socio-démographiques propres aux mariages franco-polonais. Ceux-ci présentent notamment des écarts d'âges élevés entre conjoints ou encore un retard de l'âge des épouses à la première union. Nous examinerons dans ce qui suit les pratiques matrimoniales du point de vue de l'homogamie sociale<sup>218</sup> des conjoints. Afin d'illustrer la spécificité des pratiques matrimoniales des Polonaises épouses de Français, nous les comparerons à celles des épouses de couples intra polonais.

*Tableau n° 13: PCS<sup>219</sup> du père des épouses polonaises<sup>220</sup> croisée avec la PCS du mari polonais (mariages intra polonais)*

PCS père de l'épouse / PCS de l'époux	PCS Populaires	PCS Moyennes	PCS Supérieures	Ensemble
PCS Populaires	<b>78,3</b>	75,0	20,0	68,8
PCS Moyennes	17,4	0,0	20,0	15,6
PCS Supérieures	4,3	25,0	60,0	15,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	66.7	13.9	19.4	100,0

Données personnelles - registres des états civils de Paris et Marseille (1993-2003).

Le tableau se lit de la façon suivante : 78.3% des épouses dont le père appartenait à la PCS « populaire » se sont mariées avec un époux appartenant à la PCS « populaire ».

<sup>218</sup> Par homogamie sociale nous entendons la propension des individus à choisir un conjoint d'un milieu social proche du leur.

<sup>219</sup> Les Professions et Catégories Socioprofessionnelles détaillées dans le tableau n°13 ont été regroupées en trois grandes catégories: populaire, moyenne et supérieure. La première est constituée d'ouvriers, d'employés, d'agriculteurs et de personnes sans profession, la seconde de professions intermédiaires, d'artisans, de commerçants et d'entrepreneurs et la troisième de professions libérales, de cadres, de professions intellectuelles et d'artistes.

<sup>220</sup> Les épouses ont été classées dans la PCS de leur père car dans de nombreux cas aucune profession de l'épouse n'était déclarée sur les actes de mariage.

L'analyse des données du tableau n°13 indique que les unions intra polonaises sont essentiellement contractées entre personnes issues de la catégorie populaire. Les pratiques matrimoniales des conjoints d'unions intra polonaises appartenant à la catégorie populaire sont très homogames, près de 80% des femmes ayant un père de cette catégorie épousent un conjoint qui en fait également partie. On peut également constater un phénomène de déclassement pour une partie des épouses polonaises ayant un père à la PCS « supérieure ». En effet, 40% d'entre elles se marient avec un conjoint ayant une PCS « populaire » ou « moyenne ».

*Tableau n°14 : PCS du père de l'épouse polonaise croisée avec la PCS du mari français  
(mariages franco-polonais)*

PCS père de l'épouse \ PCS époux	PCS Populaires	PCS Moyennes	PCS Supérieures	Ensemble
PCS Populaires	<b>42,9</b>	21,8	15,1	24,2
PCS Moyennes	28,6	20,0	15,7	20,1
PCS Supérieures	28,6	<b>58,2</b>	<b>69,2</b>	55,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	36,9	21,4	41,2	100,0

Données personnelles - registres des états civils de Paris et Marseille (1993-2003)

Le tableau se lit de la façon suivante : 42.9% des épouses polonaises ayant un père appartenant à une PCS populaire se sont mariées avec un époux français de la même PCS.

Dans le cas des couples mixtes, les Polonaises de la catégorie « populaire » se marient préférentiellement avec des époux appartenant au même groupe. Sur 100 filles ayant un père appartenant à la catégorie « populaire », 42,9 épousent un époux du même groupe, alors que

ceux-ci ne représentent que 24% de l'ensemble des époux français (soit pour ce type d'union une surreprésentation de plus de 20 points). Ces femmes sont, au contraire, très nettement sous-représentées dans les unions avec un homme appartenant à la catégorie « supérieure » (près de 27 points d'écart relativement au pourcentage marginal). L'un des éléments les plus significatifs de ce tableau est que 57,1% des épouses polonaises ayant un père à la PCS « populaire » se marient avec un époux à la PCS plus élevée. Parmi celles-ci, 28,6% des épouses polonaises ayant un père à la PCS « populaire » se marient avec un conjoint ayant une PCS « supérieure ». En ce qui concerne les épouses ayant un père de la catégorie PCS « moyenne », 58,2% se marient avec un conjoint de PCS « supérieure ».

Les filles ayant un père membre de la catégorie « supérieure » se marient de façon exceptionnellement élevée avec des conjoints de la même catégorie (une surreprésentation de 14 points) et relativement peu avec des époux appartenant à la catégorie « populaire » (écart négatif de 10 points au pourcentage marginal). Les épouses issues de la catégorie « moyenne » se marient très majoritairement avec des conjoints de la catégorie « supérieures ».

Nous pouvons conclure de ces résultats qu'une partie importante des épouses polonaises réalise un mariage hypergamique. Ce type d'union représente 57,1% des mariages d'épouses issues d'une PCS « populaire » et 58,2% de celles provenant d'une PCS « moyenne », soit près de 33,5% de l'ensemble des unions franco-polonaises. Ces pratiques matrimoniales se distinguent de celles des Polonaises se mariant à des Polonais. Pour ce type d'épouses les unions hypergamique constituent une exception.

Dans le cas des couples mixtes, les épouses polonaises ont un conjoint dont le statut social est, dans la majorité des cas, plus élevé que celui de leur père. Ces données pointent l'existence d'un processus de promotion sociale à l'œuvre à travers le mariage et dont bénéficient les épouses polonaises. Les entretiens que nous avons menés mettent en évidence qu'une partie de ces migrantes sont inscrites dans une dynamique d'ascension sociale avant même leur mariage. En effet, pour de nombreuses Polonaises, issues de la catégorie « populaire » ou « moyenne », l'aventure migratoire est un moyen de pouvoir faire des études supérieures ou de préparer une insertion professionnelle réussie en Pologne. On peut ainsi considérer que ces femmes sont dans une dynamique de promotion sociale avant leur mariage.

## 2.2 Couples franco-polonais : caractérisation des écarts à la norme homogamique

Les couples franco-polonais s'écartent des principes de l'homogamie selon au moins deux aspects :

- La fréquence de mariages hypergamiques pour les épouses polonaises
- Les différences d'âge particulièrement élevées entre conjoints

Ces deux caractéristiques renvoient à deux capitaux matrimoniaux, l'un marqué comme plutôt masculin (le statut social plus élevé de l'époux), l'autre comme plutôt féminin (la jeunesse de l'épouse). Ces écarts d'âge importants entre conjoints et cette fréquence des mariages hypergamiques sont caractéristiques des couples mixtes (toutes nationalités confondues). Gérard Neyrand et Marine M'sili (1995) ont pu par exemple mettre en évidence que les couples mixtes se caractérisent par une plus grande différence d'âge entre conjoints que les couples de Français. Des travaux sociologiques mettent en exergue le caractère fréquemment hypergamique des unions mixtes (DUPAQUIER et VEJARANO, 1986). Gérard Neyrand et Marine M'sili (1995) ont mis par ailleurs en évidence l'articulation qui existe entre différence d'âge entre époux et mariage hypergamique : « [...] plus un conjoint dispose d'attributs sociaux valorisés (une bonne situation sociale, la nationalité française...), plus la position est enviable sur le marché matrimonial, et plus il est en droit d'attendre de son conjoint des atouts mis en équivalence, par exemple son jeune âge ». A la lumière des éléments exposés dans ce chapitre, nous proposerons dans ce qui suit un modèle explicatif des écarts aux principes de l'homogamie pour les unions franco-polonaises. Nous tacherons également d'évaluer l'effet de la dynamique migratoire, appréhendée à travers le projet migratoire et les conditions objectives du séjour en France de la migrante, sur le choix du conjoint.

- La jeunesse : capital matrimonial féminin

L'analyse des données de l'état civil montre que les écarts d'âge entre conjoints sont particulièrement élevés pour les Polonaises se mariant à un Français ainsi que, dans une moindre mesure, pour les Polonaises mariées à un époux Polonais. Alors que pour la

population française<sup>221</sup>, le mari est âgé de plus de 9 ans que son épouse dans seulement 2.5% des couples, ce pourcentage est de 24.6% pour les mariages binationaux de notre enquête et de 19.7 % pour les mariages entre Polonais contractés en France. De même, il existe pour les couples franco-polonais une forte surreprésentation des unions pour lesquelles le conjoint masculin à au moins 5 ans de plus que son épouse. Cet écart d'âge peut être constaté pour 45.8% des mariages franco-polonais alors que seuls 12.7% des couples de Français partagent cette caractéristique (INSEE, 1999).

Nous pouvons retrouver dans l'étude des mariages mixtes le fonctionnement habituel du marché matrimonial décrit par François De Singly (1984). Les capitaux matrimoniaux des conjoints gardent leur valeur différenciée selon le sexe. « [...] *au-delà de l'idéologie commune de l'amour conjugal les situations des sexes divergent, situations intériorisées à tel point que, pour séduire, les hommes énoncent d'abord leur position économique et les femmes leurs attributs corporels et psychologiques* » (DE SINGLY, 1984). D'une façon générale, la différence d'âge entre époux peut ainsi être expliquée par l'échange du capital masculin constitué par un statut social plus élevé contre celui féminin de la jeunesse. Pour notre population d'enquête, les niveaux d'écart d'âge particulièrement élevés peuvent être expliqués par la situation de vulnérabilité sociale importante des étrangères avant le mariage. Le statut social du conjoint français, reposant sur sa profession et sa nationalité, s'échange avec une épouse d'autant plus jeune, que l'autonomie de cette dernière est faible (absence de droit au travail, droit au séjour précaire...).

Le fait d'être en migration est souvent la source pour les Polonaises d'une vulnérabilité sociale importante. Celle-ci réside essentiellement dans les difficultés qu'implique l'établissement dans un pays dont la langue, les codes culturels, le fonctionnement administratif, le marché du travail sont différents de ceux du pays d'origine. De plus, les limitations juridiques quant à l'accès au marché du travail jouent également un rôle important dans cette situation de faiblesse et donc de dépendance accrue au conjoint masculin.

---

<sup>221</sup> Les données suivantes relatives à la population française sont des données nationales.

Les migrantes polonaises connaissent avant le mariage une situation de faible autonomie. Le droit restreint de travailler, souvent inexistant, implique une forte dépendance vis à vis du conjoint français au début du processus conjugal. Cette situation peut expliquer que les conjoints ayant une situation professionnelle stable soient plus représentés parmi les époux de couples franco-polonais. Cette nécessaire articulation d'un conjoint dépendant économiquement et d'un autre en mesure d'assurer financièrement la vie du couple à ses débuts, explique les niveaux de différence d'âge si élevés entre conjoints. Dans ce sens, l'analyse de notre base de données indique que les écarts d'âge entre conjoints sont maximaux quand l'épouse ne déclare aucune profession. Alors que 45,8% des époux français de Polonaises ont au moins 5 ans de plus que leur conjoint, 56% des époux de Polonaises déclarant ne pas avoir de profession ont le même écart d'âge.

Comme nous avons pu le voir précédemment, être une femme étrangère n'implique pas seulement un statut juridique particulier relativement aux droits du séjour et du travail. A leur fragilité sociale répond une place spécifique dans les rapports sociaux de sexe. En effet, les processus de racisation, lisibles notamment à travers la catégorisation « Fille de l'Est », naturalisent cette situation de faible autonomie de la femme étrangère. La naturalisation sexuée de l'inégalité économique et sociale du conjoint féminin est renforcée par le processus de naturalisation racisé. Dans cette perspective la dépendance de l'épouse polonaise à son époux répond à un schéma « naturel » de rapports entre les hommes et les femmes. La situation profondément inégalitaire de ces couples a pour conséquence de survaloriser le capital féminin de la jeunesse. La différence d'âge élevée entre conjoints est dans ce cadre naturalisée. Comme pourraient l'exprimer les agences matrimoniales internationales évoquées dans le chapitre précédent, il est « normal » que ces femmes « naturellement » attirantes et maternelles occupent un rôle traditionnellement féminin dans le couple et que l'époux pourvoie par ses revenus aux besoins du foyer. A l'inverse des « couples interdits » l'altérité des femmes de notre population n'est pas l'objet d'un rejet social. Celle-ci au contraire semble exercer une attraction. Nous retrouvons bien ici la valeur différenciée selon le sexe de l'altérité. L'exemple de notre objet d'étude montre que ce qui est rejeté dans le couple mixte, ce n'est pas le couple mais l'union d'un homme étranger avec une femme du groupe de référence.

- Dynamique de promotion sociale et choix du conjoint

Nous avons vu lors d'un chapitre précédent que les projets migratoires des Polonaises peuvent être répartis en deux grandes catégories : les projets « utilitaires » et les projets « aventure ». Pour une partie des migrantes ayant un projet migratoire « utilitaire », le départ pour la France pouvait constituer une opportunité de faire des études ou d'accumuler un pécule permettant un établissement autonome en Pologne. Nous avons pu constater que ce type de projet concernait les Polonaises issues des classes populaires et moyennes. Pour ces personnes, la réalisation de ce type de projet en Pologne était rendue difficile par la crise économique et les faibles ressources financières de leur famille. Le départ pour la France est ainsi le moyen de réaliser un projet qui permet à ces femmes d'accéder à un statut social souvent supérieur à celui de leurs parents.

Toutes les migrantes de notre population ne sont pas dans cette dynamique de promotion sociale. En effet, la catégorie des migrations « utilitaires » est également composée de personnes ayant entrepris un départ pour la France pour des raisons purement économiques. La motivation de ces migrantes peut être l'entretien d'un foyer resté au pays ou la fuite d'une région sinistrée par le chômage en Pologne. Pour ces personnes, la dimension de promotion sociale est absente du projet migratoire. De même, les migrantes relevant de la catégorie « aventure » ne donnent pas à leur séjour en France une vocation de promotion sociale.

Pour les migrantes polonaises, la mise en ménage puis le mariage avec un conjoint français ne reposent pas sur une stratégie migratoire antérieure au départ. Le processus conjugal survient au cours de la trajectoire migratoire et « surprend » souvent les migrantes. Pour les Polonaises qui sont déjà dans une dynamique de promotion sociale, la mise en ménage puis le mariage avec un Français permettent de réaliser plus facilement le projet initial. Pour cette partie de notre population, l'union avec une personne ayant une PCS supérieure à celle de son père s'inscrit dans une logique de promotion sociale déjà initiée.

Les données issues de notre exploitation personnelle de l'état civil nous permettent d'identifier la profession déclarée par les époux. Afin de valider l'hypothèse que les trajectoires migratoires ayant une dimension de promotion sociale favorisent la contraction de mariages hypergamiques, nous étudierons les pratiques matrimoniales des personnes issues des catégories « populaire » et « moyenne » et déclarant être « étudiantes ». En effet, les migrantes qui déclarent cette activité lors de leur mariage sont dans une dynamique de promotion sociale relativement à leurs parents. Etudier en France leur permet d'acquérir un niveau de formation a priori supérieur à celui de leurs parents et leur donne donc l'espoir d'accéder à un statut social également plus élevé.

Les données de l'état civil dont nous disposons nous permettent de mesurer quantitativement la relation qui existe entre le fait de faire des études à l'étranger et le processus de promotion sociale. Nous analyserons la PCS du conjoint français pour les épouses ayant déclaré être « étudiante » sur leur acte de mariage<sup>222</sup>. Afin de pouvoir travailler sur un échantillon suffisamment important nous intégrerons dans notre analyse l'ensemble des mariages impliquant un conjoint masculin français et une épouse originaire des PECO et des pays de l'ex-URSS. Comme cela a été mis en évidence dans les chapitres précédents, les flux migratoires en provenance des PECO présentent des caractéristiques identiques quant aux pratiques matrimoniales et à la composition des flux. Quelle que soit la nationalité de l'épouse nous retrouvons les mêmes particularités notamment quant à la différence d'âge entre conjoints et à la forte proportion de mariages hypergamiques.

---

<sup>222</sup> Nos observations nous ont montré que des personnes qui étaient étudiantes au moment de leur mariage ne l'ont pas déclaré auprès des services de l'état civil. Un nombre impossible à évaluer de personnes étudiantes ont lors de leur mariage déclaré être « sans profession ».

Tableau n°15 : PCS du père de l'épouse polonaise croisée avec la PCS du mari français pour les épouses « étudiantes »

PCS père de l'épouse / PCS de l'époux	PCS Populaires	PCS Moyennes	PCS Supérieures	Ensemble N=151
PCS Populaires	13,3	0	4,3	5,3
PCS Moyennes	22,3	40,7	22,3	31,8
PCS Supérieures	50	44,4	57,4	48,3
Etudiant	13,3	14,8	16	15,2
TOTAL	100	100	100	100
Ensemble	19,9	17,9	62,3	

Données personnelles - registres des états civils de Paris et Marseille (1994-2004)

Le tableau se lit ainsi : 13,3% des épouses qui ont déclaré être « étudiante », ayant un père appartenant à la PCS « populaire », se marient avec un époux appartenant à la PCS « populaire ».

Les données du tableau n°15 mettent en évidence que les épouses déclarant être étudiante et ayant un père à la PCS « populaire ou « moyenne » sont impliquées majoritairement dans des unions hypergamiques. Pour 86,7% des épouses dont le père a une PCS « populaire », le mariage est hypergamique. Ce taux est supérieur de 30 points à celui des Polonaises, issues d'une PCS « populaire, se mariant à un Français<sup>223</sup>. Pour les épouses issues de la catégorie moyenne, les unions hypogamiques sont inexistantes dans l'échantillon. Ces données illustrent bien la corrélation qui existe entre le fait d'entreprendre des études en France et l'union avec un conjoint d'une PCS supérieure à celle de son milieu d'origine. Ces données démontrent la logique de promotion sociale des migrantes et contribuent à expliquer pour celles-ci la fréquence des unions hypergamiques.

<sup>223</sup> Nos données issues des registres de l'état civil mettent en évidence que 57,6% des polonaises, issues d'une PCS « populaire », se marient avec un époux ayant une PCS « moyenne » ou « supérieure ».

### CHAPITRE III. Sociabilités des femmes polonaises et modalités de rencontre du futur conjoint

Comprendre les mécanismes à l'oeuvre dans le choix du conjoint implique de se pencher sur deux dimensions, la première est constituée par les aspects morphologiques de la rencontre amoureuse (lieu de la rencontre) et la seconde par les critères sociaux, démographiques ou géographiques qui fondent ce choix. La théorie de l'homogamie, élaborée par Alain Girard (1959), est un modèle qui permet de rendre compte de ces mécanismes. Pour cette théorie, le choix du conjoint procède de l'identification préalable d'un futur partenaire « conforme socialement », selon certaines caractéristiques fondamentales (sociales, démographiques, géographiques...), mais également de la possibilité qu'ont les futurs conjoints de se rencontrer.

Le jugement social, l'estimation réciproque de la qualité des conjoints peut reposer, comme le montre Pierre Bourdieu (1980), sur la possession d'un même habitus de classe<sup>224</sup>, la sympathie devient alors l'indice de la proximité et de l'union adéquate. *« On n'a de « goût » l'un pour l'autre que si l'on a les mêmes « goûts » : le système des « goûts », vécu sur le mode du choix individuel totalement libre (des goûts et des couleurs...), mais en fait fortement structurés socialement, va permettre aux conjoints de se « reconnaître », sur le mode apparent de l'affinité élective, reconstituant ainsi à chaque génération un espace des liaisons matrimoniales socialement structuré. »* (DESROSIERES, 1978). La rencontre amoureuse est conjonction de sympathies et de contraintes morphologiques<sup>225</sup>. Comme cela est exposé dans

---

<sup>224</sup> L'habitus peut se définir comme un « système de dispositions durables et transposables, structures structurées disposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principe générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre » (BOURDIEU, 1980).

<sup>225</sup> Les contraintes morphologiques sont constituées par l'ensemble des lieux que peuvent fréquenter ou non les

les travaux sociologiques au fondement de la théorie de l'homogamie (GIRARD, 1974 ; BOZON et HERAN, 1987), les modalités de rencontre et les « critères » du choix du futur conjoint s'articulent de façon étroite.

Arriver seule dans un pays étranger, découvrir une ville et faire de nouvelles rencontres... Partir pour la France, c'est la possibilité donnée, dans la liberté que permet la migration, de fréquenter de nouvelles personnes et de nouveaux lieux. Les entretiens réalisés auprès des migrantes nous ont permis de caractériser des modes de sociabilité particuliers induits par la migration. Nous avons notamment pu mettre évidence qu'en fonction du profil de la migrante (jeune fille au pair, étudiante ou travailleuse) les lieux et les types de personnes fréquentés (nationalité, sexe) étaient différents. Il existe pour chaque type de migrante des modes de sociabilité particuliers.

Analyser les lieux et les personnes fréquentées nous permettra d'explicitier comment le futur conjoint est rencontré. Les lieux de rencontre sont le produit d'une construction sociale. L'accessibilité des lieux est autant géographique que sociale. N'importe qui ne fréquente pas n'importe quel endroit. Chaque groupe social a ses lieux de prédilection en matière de rencontre du futur conjoint. Plus le groupe est élevé dans la hiérarchie sociale et plus l'accessibilité du lieu est sélective. Par exemple, rencontrer son futur conjoint à l'opéra suppose la possession de capitaux culturels permettant la fréquentation de ce type d'espace. Seules certaines catégories sociales possèdent ce type de capital. La sélectivité de ce lieu exclut donc les personnes issues de groupes sociaux ne possédant pas ce type de capital culturel.

L'hypothèse qui sous-tend les analyses de ce chapitre est que le fait d'être migrante implique des sociabilités particulières et induit en conséquence des modalités spécifiques de rencontre du futur conjoint. Les analyses menées dans ce qui suit nous permettront de dresser un schéma de la morphologie des scènes de rencontre des couples franco-polonais.

---

deux futurs conjoints.

### ***I. Lieux de rencontre du futur conjoint et principe de l'homogamie***

« *Le lendemain qu'elle fut arrivée, elle alla pour assortir des pierreries chez un Italien qui en trafiquait par tout le monde. Cet homme était venu de Florence avec la reine, et s'était tellement enrichi dans son trafic, que sa maison paraissait plutôt celle d'un grand seigneur que d'un marchand. Comme elle y était, le prince de Clèves y arriva. Il fut tellement surpris de sa beauté, qu'il ne put cacher sa surprise ; et mademoiselle de Chartres ne put s'empêcher de rougir en voyant l'étonnement qu'elle lui avait donné. [...] Il voyait bien par son air, et par tout ce qui était à sa suite, qu'elle devait être d'une grande qualité.* » (La princesse de Clèves, 1668). Dans cet extrait de « La princesse de Clèves », c'est par le trouble que se manifeste le destin amoureux, l'attraction originelle de M. de Clèves pour Mlle. de Chartres. La rencontre se déroule dans un riche magasin de pierres précieuses. Monsieur de Clèves, le futur époux, est saisi par « l'air » de sa future femme mais aussi par une série de détails qui soulignent la « haute naissance » de Mlle de Chartres. Dans cet extrait, la rencontre du futur conjoint est bien à la confluence de l'identification de caractéristiques attestant d'une proximité sociale (même classe sociale en l'occurrence) et d'une scène de rencontre (la joaillerie) sélective socialement. Ce texte illustre parfaitement la nécessité de traiter conjointement dans l'analyse de la rencontre amoureuse, proximité sociale du conjoint et typologie du lieu de rencontre.

La rencontre du futur conjoint tient dans l'imaginaire conjugal une place importante. Cet événement, perçu comme fondateur par les conjoints, ne tombe que rarement dans l'oubli. Au cours de la construction conjugale, il est reconstruit, édifié en récit des origines, en point de référence significatif. Comme nous le confirment les entretiens réalisés auprès de notre population d'enquête, le moment de la rencontre est souvent auréolé des traits merveilleux d'un hasard improbable dont naîtra, conformément au mythe amoureux, un lien unique et extraordinairement électif. Le caractère bienheureux du hasard qui préside à la rencontre des futurs conjoints est une donnée récurrente des récits de rencontre. Un conjoint masculin de couple binational interviewé donne un parfait exemple de ce phénomène : « *la première fois que l'ai vue, c'était dans un restaurant arabe, c'était une copine de la copine polonaise de*

*mon meilleur ami. Elle était assise... là, à deux places de moi...j'ai dis à la personne qui était à côté de moi, que c'était la plus femme que j'ai vue de toute ma vie...»* (Kevin, 30 ans). Dans le discours de cet homme, le caractère exotique d'une femme polonaise est redoublé par sa présence dans un espace marqué également comme exotique (le restaurant oriental). C'est la conjonction de ces deux exotismes, de cette configuration improbable, qui institue cette rencontre en moment identifié de la naissance du couple. C'est dans ces moments frappés aux yeux des futurs conjoints du caractère le plus intime et individuel, que le sociologue, mauvaise fée positive, applique son raisonnement désenchanteur. L'analyse sociologique ne consiste pas à vider de sa substance le fait amoureux mais à comprendre le cadre objectif dans lequel celui-ci peut s'inscrire.

Les travaux de Michel Bozon (1987 ; 1990), inscrits dans la continuité de ceux d'Alain Girard (1959), sur le choix du conjoint, rendent compte de la façon dont s'articulent dans la rencontre amoureuse, les contraintes relatives à la morphologie et les générateurs de préférences et de sympathies que sont les habitus des individus. Si l'on reprend l'exemple de « La princesse de Clèves » cité plus haut, c'est bien l'articulation d'un habitus de classe qui se lit dans la «manière d'être»<sup>226</sup> et d'un lieu sélectif (la joaillerie) que se produit la rencontre amoureuse. Michel Bozon montre comment, selon les catégories socioprofessionnelles dont sont issus les individus, les lieux et les conditions de rencontre se déclinent. Les différents lieux de rencontre sont regroupés en une série de types, classés en fonction de leur degré d'ouverture sociale<sup>227</sup>.

Les personnes appartenant aux classes populaires rencontrent plutôt leur futur conjoint dans des espaces de sociabilité ouverts, tels que les bals, les cafés... Ces espaces ouverts présentent la caractéristique de n'être pas sélectifs quant à leur fréquentation. Il n'est pas nécessaire de posséder un capital particulier (économique, social ou culturel) pour y accéder.

Deux autres types d'espaces de rencontre du futur conjoint sont définis par l'auteur : les lieux privés et les lieux réservés. Les lieux privés sont ceux construits autour des rencontres familiales ou entre amis. La participation des individus à ces sociabilités privées est soumise à

---

<sup>226</sup> « [...] Il voyait bien par son air, et par tout ce qui était à sa suite, qu'elle devait être d'une grande qualité. » (*La princesse de Clèves*, 1668).

<sup>227</sup> Plus un lieu est accessible socialement, plus il est ouvert, plus son accès est sélectif et plus il sera fermé.

l'appartenance à un cercle plus ou moins intime d'interrelations (parents, amis, copains...). L'entrée des lieux réservés est soumise quant à elle à une sélectivité, qu'elle soit matérielle (lieux de vacances), culturelle (sorties culturelles) ou relationnelle (cercle d'amis, club..). Celle-ci est souvent liée à la possession d'un habitus particulier ou d'un certain capital culturel, plus qu'à des conditions économiques. Les individus issus des classes supérieures rencontrent de façon privilégiée leur futur conjoint dans des lieux fermés (privés ou réservés). La possession d'un capital culturel élevé parmi les classes supérieures implique un recours plus important aux lieux réservés pour la sélection du futur conjoint. Dans le cas des classes supérieures, le rendement matrimonial important des lieux de sociabilité privés et réservés garantit un évitement de mésalliance. Par exemple, les « rallyes » organisés par des parents issus de milieux de la haute bourgeoisie ou de l'ancienne aristocratie pour leurs enfants, constituent un espace privé de socialisation contribuant à la reproduction des classes sociales de ces acteurs<sup>228</sup>.

Les entretiens menés auprès de couples binationaux franco-polonais nous ont permis d'identifier dans quels types de lieux les rencontres amoureuses se sont produites. La caractérisation de ces lieux permet de mieux appréhender les mécanismes du recrutement social des conjoints des couples binationaux de notre enquête. Ces analyses compléteront les éléments présentés au chapitre précédent sur le caractère hypergamique des mariages de Polonaises.

---

<sup>228</sup> Même si comme l'évoque Michel Bozon (1990), ces lieux sont plus des espaces d'apprentissage social que de rencontre. Les personnes issues des milieux supérieurs fréquentant ce type d'événement ont développé par ailleurs des espaces extrêmement sélectifs de sociabilité. Le déclin des mariages arrangés au cours du XX<sup>e</sup> siècle s'explique en partie par le développement de sociabilités fermées rendant de moins en moins utile ce type de pratiques.

## ***II. Des réseaux de sociabilité polarisés selon le sexe et la nationalité***

### 2.1 Les sociabilités des Polonaises célibataires

La quasi-absence de femmes françaises dans les réseaux relationnels amicaux des Polonaises, quel que soit le type de migrante considéré, est un fait récurrent. Ce phénomène a pu être mis en évidence dans les travaux de Gabrielle Varro (1984) portant sur l'immigration féminine américaine en France. Cet auteur montre la polarisation des relations amicales féminines américaines en direction de femmes souvent de même nationalité et rarement françaises.

Les Polonaises interviewées justifient souvent cette polarisation par l'existence de caractéristiques propres au comportement des Françaises constituant des obstacles au développement de relations amicales. Il est intéressant de constater que ce type de discours était aussi à quelques décennies d'intervalle celui des interviewées américaines de Gabrielle Varro (1984). Notre population d'enquête subit de la part de la société dominante une assignation sexuée et racisée mais elle produit également une perception racisée et sexuée des Français.

A la question : « *Avez-vous des amies, des copines françaises ?* », la réponse des migrantes interviewées a été généralement négative. A la question : « *De quelle façon expliquez-vous que vous n'avez aucune amie française ?* », les interviewées formulaient deux types de réponse. Le premier invoquait le besoin de parler sa langue maternelle et de retrouver un peu de son pays à l'étranger. Le second type de réponse, présent à des degrés divers selon les personnes interviewées, faisait reposer l'absence de relations amicales avec des Françaises sur une série de différences culturelles.

La déclaration de Marta (31 ans mariée à un Français) est typique et résume assez bien l'ensemble des positions des personnes interrogées.

« Tu vois avec les françaises ça passe pas, elles te sourient par devant puis par derrière elles te critiquent, chez nous en Pologne si quelqu'un t'aime pas, il te dit de suite 'je t'aime pas'... pas ici. »

Le manque de « franchise », le manque de « naturel » sont les caractéristiques le plus souvent invoquées pour expliquer l'absence de Françaises dans les réseaux amicaux.

L'interview de Marysia (27 ans, célibataire) étudiante en communication est éclairante à ce propos. L'interviewée a vécu trois ans en cité universitaire et vit depuis une année dans un foyer d'étudiants catholiques fréquenté essentiellement par des Français. Malgré cela l'essentiel de son réseau est composé d'étrangers. Les personnes de nationalité française sont pour la plupart des hommes et seules deux femmes françaises sont dans son environnement.

- *Quelle est la nationalité de ta meilleure amie ?*
- *Polonaise.*
- *Sur les personnes que tu considères comme tes amis (copains ou copines), quelle est la proportion d'étrangers ?*
- *La majorité, c'est surtout des amis de la cité U, mais aussi d'autres personnes, il y a beaucoup de nationalités [...].*

L'interviewée cite l'ensemble de ses amis, nous avons volontairement évité toute définition préalable de ce terme, laissant à Marysia la liberté de lui donner elle-même intuitivement les limites qu'elle souhaitait. Ceux-ci se répartissent en trois catégories, ceux rencontrés en cité universitaire et avec qui elle a gardé le contact, tous sont étrangers aucun de sa propre nationalité, ceux rencontrés dans le foyer catholique par l'intermédiaire de gens du foyer (deux français, l'un locataire, l'autre ami d'un habitant du foyer) et la troisième est constituée par une amie française rencontrée lors d'une expérience professionnelle.

- *Dans quelles circonstances as-tu rencontré Françoise (amie française) ?*
- *Elle est rédactrice en chef du journal \*\*\*....on travaillait ensemble et on s'est bien entendues...elle m'a beaucoup aidé pour trouver le foyer (catholique) par exemple.*
- *C'est la première fois que tu comptes une française parmi tes amis ?*

- *Oui, je sais pas pourquoi, d'habitude je m'entends pas avec elles, mais là...c'est peut être parce qu'elle est plus âgée, elle à l'âge d'être ma mère, et puis avec elle on peut avoir des discussions que je pourrais pas avoir avec une personne plus jeune...[...].*

La seule femme française fréquentée est d'un âge supérieur, c'est la seule personne de son réseau qui n'appartienne pas à un groupe de pairs. Nous verrons plus bas dans quelle mesure ce type de phénomène peut nous permettre de développer les arguments présentés plus haut sur le processus de racisation sexué à l'œuvre avec notre population d'enquête. Les sociabilités étudiantes se caractérisent par une fréquentation élevée d'étrangers, essentiellement de sexe féminin, par une fréquentation limitée d'hommes français et une quasi-absence de fréquentation de Françaises.

Les entretiens menés auprès des trois types de migrantes de notre population (étudiante, jeune fille au pair et travailleuse) ont mis en évidence l'existence d'une polarisation de la sociabilité selon le sexe et la nationalité différenciée pour chacun d'entre eux. Dans le cas des jeunes filles au pair, les modes de sociabilité sont nettement polarisés selon le sexe et la nationalité. Les jeunes filles au pair fréquentent essentiellement des hommes français et des femmes polonaises. Les hommes français fréquentés sont souvent des conjoints de Polonaises ou des amis de ces derniers. D'une façon générale, le groupe des « étudiantes » développe des sociabilités impliquant majoritairement des personnes étrangères des deux sexes. Les Polonaises appartenant au groupe des « travailleuses » développent pour leur part des réseaux de sociabilités comprenant essentiellement des ressortissants polonais masculins et féminins et excluant dans une large mesure les personnes d'une origine différente.

## 2.2. Le cas des sociabilités conjugales

Cette polarisation selon le sexe et la nationalité se retrouve également dans les sociabilités des couples franco-polonais. Les couples franco-polonais, quelle que soit la catégorie à laquelle appartient la migrante, montrent des similitudes fortes en termes de polarisation des sociabilités selon le sexe et la nationalité. On ne trouve quasiment aucune femme française

célibataire parmi les personnes fréquentées par les couples. Les femmes fréquentées sont le plus souvent de nationalité étrangère et le plus souvent polonaises. Les seules femmes françaises du réseau de sociabilité sont en couple avec un ami du conjoint masculin.

Cette sociabilité des couples franco-polonais peut revêtir des formes diverses comme l'organisation de soirées chez les uns ou les autres, des activités menées dans des espaces publics (bar, restaurants...). L'examen de la sociabilité des couples met en évidence deux phénomènes : le premier est celui de l'attraction dans le réseau de sociabilité d'autres couples ou de célibataires sélectionnés selon la nationalité et le sexe. Les personnes fréquentées dans le cadre privé, et particulièrement lors de ces soirées, sont des amis célibataires ou en couple du conjoints français (essentiellement masculins), des amies célibataires souvent polonaises et toujours étrangères de l'épouse polonaise et des couples franco-polonais. A l'intérieur du groupe les sociabilités sont très sexuées. On peut dire que deux groupes se superposent, celui des hommes français et celui des femmes polonaises. Cette fréquentation élevée des couples binationaux entre eux illustre la dimension sexuée des sociabilités étrangères. La totalité des couples interviewés avaient dans leur environnement relationnel un couple binational dont la femme avait la même nationalité que l'interviewée. Comme Gabrielle Varro (1984) a pu le mettre en évidence, les épouses américaines de couples binationaux ont des modes de sociabilité comparables.

### **III. Modes de sociabilité et scènes de rencontre du futur conjoint**

#### *3.1 Les scènes de rencontre du futur conjoint*

La sociabilité des Polonaises de notre population d'enquête diffère selon certains points de celles des Françaises du même âge et issues de milieux sociaux similaires. On peut donc s'interroger sur les éventuelles distorsions qu'imprime la migration sur les modalités de rencontre du futur conjoint. Etre en migration, séjourner à l'étranger implique des modes de sociabilité spécifiques. Certains lieux, certaines scènes de rencontre ne sont pas accessibles à nos migrantes. Par exemple, les migrantes polonaises auraient pu accéder à des lieux de

rencontre classés dans la catégorie « réservés » dans leur pays d'origine, mais leur implication dans la migration les empêche dans une large mesure d'y accéder en France. Ce phénomène peut notamment être illustré par le fait que les rencontres en famille ou la fréquentation d'associations ne furent pas citées une seule fois comme espace de rencontre du futur conjoint lors de nos entretiens. De même, les rencontres sur le lieu de travail sont pratiquement inexistantes. Pour situer et comprendre la mise en couple des Polonaises de notre enquête, il est nécessaire d'interroger la façon dont se construisent socialement, dans le contexte migratoire, les scènes de rencontre du futur conjoint.

La conjonction de certaines caractéristiques (nature du séjour, classe sociale et âge) implique la construction de scènes de rencontre propres aux individus de notre population d'enquête :

La nature du séjour des migrantes (nous rappelons les trois catégories que nous avons construit : « jeune fille au pair », « étudiante » et « travailleuse ») est un élément ayant un impact important sur les modalités de construction des scènes de rencontre du futur conjoint.

Les migrantes polonaises présentes en France appartiennent à des milieux sociaux différents, cette caractéristique joue également un rôle dans le processus étudié. On peut constater par ailleurs, qu'il existe des affinités entre tel ou tel mode de séjour en France et certaines origines sociales. Les primo-migrantes étudiantes sont souvent issues des classes supérieures, les jeunes filles au pair des classes moyennes ou populaires et les « travailleuses informelles » des classes populaires.

Les Polonaises se mariant en France appartiennent à différentes générations. Chaque génération a des modes de sociabilité qui lui sont propres. Par exemple, les modes de sociabilité des Polonaises de plus de trente ans se distinguent de ceux des personnes entrées comme jeune fille au pair ou comme étudiante.

Suite aux entretiens que nous avons réalisés, quatre types de lieux de rencontre du futur conjoint ont pu être identifiés : espaces ouverts, sociabilité amicale (espaces publics réservés), sociabilité étudiante (espaces réservés) et monde professionnel. Ce découpage permet de traiter la quasi-totalité des lieux de rencontre de notre population d'enquête. Nous étudierons dans ce qui suit, les liens qui existent entre les différentes variables précédemment évoquées

et les grands types de lieux de rencontre identifiés. Le nombre d'entretiens réalisés (40) et de questionnaires exploratoires exploités (15) ne permet pas de tirer des conclusions reposant sur une représentativité de l'échantillon. Notre méthode repose sur la construction d'une série d'idéal-types, chacun d'entre eux articulant de façon particulière les trois grandes variables définies plus haut (nature du séjour, classe sociale et âge).

Nous avons pu constater dans notre analyse l'existence d'affinités entre mode de séjour en France et lieux de rencontre du futur conjoint. Le croisement de ces deux variables permet de caractériser de quelle manière chaque groupe de migrantes a des lieux de rencontre du futur conjoint qui lui sont spécifiques.

Tableau n°12 : Type de séjour et lieux de rencontre du futur conjoint

	Espaces ouverts : boite de nuit, plage, voisinage	Espaces réservés : réseaux d'amis	Espace réservés étudiants : cours, lieux de loisirs étudiants, cité universitaire	Monde professionnel
Etudiante	2	5	8	1
Au pair	7	15	2	1
Travailleuse	9	2	0	2

Le tableau se lit ainsi : Une Polonaise entrée en France avec le statut « étudiant » a rencontré son conjoint dans un « espace ouvert ».

Ce tableau est le fruit d'une exploitation personnelle d'entretiens semi directifs et de questionnaires exploratoires.

Ce tableau croise le mode d'entrée sur le territoire (au pair, étudiant ou travailleuse) et le lieu de rencontre du futur conjoint. Nous avons pu observer dans la deuxième partie de notre thèse que le mode d'entrée des Polonaises en France avait un impact fort sur la forme que prenait leur trajectoire migratoire en France. Les données du tableau n°12 montrent qu'il

existe des homologues entre le mode de séjour et le type de lieu de rencontre du futur époux français. Pour chaque type de séjour, nous avons pu identifier un mode dominant de type de lieu de rencontre:

### *3.2 « L'ami de l'ami de ma copine » : espace de socialisation privé des jeunes filles au pair et mode de rencontre du futur conjoint*

Dans le cas des jeunes filles au pair, le conjoint a été rencontré dans la majorité des cas par l'intermédiaire d'un tiers. Les interviews que nous avons réalisées indiquent que c'est le plus souvent par l'intermédiaire d'une amie polonaise que le futur époux est rencontré<sup>229</sup>. La deuxième scène de rencontre la plus représentée est constituée par les milieux ouverts. Nos observations indiquent également que les conjoints rencontrés dans les espaces ouverts ont souvent une PCS différente de ceux rencontrés par l'intermédiaire d'un tiers. En effet la quasi-totalité d'entre eux sont d'une PCS populaire alors que pour les rencontres réalisées par le biais d'une amie polonaise, les conjoints sont majoritairement issus des PCS « moyenne » et « supérieure ».

Les lieux que fréquentent les jeunes filles au pair peuvent être répartis en quatre catégories. La première est constituée par l'espace privé domestique de la famille d'accueil, la seconde par les différents lieux fréquentés à l'extérieur du domicile dans le cadre de leur activité professionnelle (école des enfants, jardin d'enfants...), la troisième par l'école de langue et la quatrième par les lieux investis dans le cadre de sociabilités juvéniles entre pairs (sorties, réceptions chez des amis...). Les jeunes filles au pair sont, quel que soit leur milieu social d'origine, souvent amenées par les conditions objectives qui règlent leur séjour en France à fréquenter dans le cadre de leurs loisirs des espaces ouverts et d'autres jeunes filles au pair.

---

<sup>229</sup> Une rencontre effectuée dans un espace ouvert implique, dans la taxinomie utilisée par Michel Bozon (1987), que la rencontre du futur conjoint se soit réalisée dans cet espace sans la médiation d'un tiers. Si une rencontre était par exemple effectuée dans une boîte de nuit par l'entremise d'une amie, elle serait classée dans la catégorie des rencontres réalisées dans des lieux privés. Le lieu privé est construit par l'espace de socialisation spécifique qui l'institue.

Lors de nos interviews, il est apparu que les sorties entre jeunes filles au pair constituaient l'essentiel des loisirs de ce groupe. Celles-ci font généralement connaissance au sein de l'école de langue, qu'elles sont dans l'obligation de fréquenter. Leur réseau de sociabilité est dès le début de leur séjour en France entièrement focalisé sur des personnes de même statut, de même sexe et souvent de nationalité identique. Ces réseaux comprennent des couples franco-polonais. Ces réseaux sont ainsi le plus souvent constitués de jeunes filles au pair, de conjoints de polonaises et d'amis masculins de ces conjoints. Dans la trajectoire présentée ci-dessous, nous verrons comment se produit la rencontre du futur conjoint pour ce type de migrante.

*Rita (27 ans), Kristiana (24ans) et Kristin (24 ans) sont arrivées en France sous le statut de jeune fille au pair en 2000. Ces trois femmes provenaient de villes polonaises de taille moyenne et n'étaient pas en contact les unes avec les autres. C'est la fréquentation de la même école de langue française à Marseille (lieu de l'exercice de leur activité de jeune fille au pair) qui les a réunies. Les premiers temps du séjour au pair, se passe « entre filles », ponctuées par les difficultés des unes et des autres relativement à la famille d'accueil ou à des difficultés de type administratif. Les sorties sont fréquentes. Kristin est la première à rencontrer un Français avec qui elle entretient une relation amoureuse. La rencontre de cette personne (Alexandre) qui deviendra son futur conjoint se fait par l'intermédiaire de deux amies de la même nationalité en couple avec des Français. Alexandre est l'ami d'un ami. Alexandre et kristin se sont rencontrés lors d'une soirée entre amis organisée dans une boîte de nuit marseillaise. La sociabilité d'Alexandre est essentiellement familiale, les sorties se font souvent en compagnie de son frère ou de certains de ses cousins. Ritta rencontre le frère d'Alexandre et se met en couple avec lui (le mariage de ces deux personnes était prévu deux mois après l'entretien). La troisième jeune fille au pair est repartie vers une autre destination également sous le statut au pair et n'est plus en contact avec ses deux copines. Le réseau amical est maintenant stabilisé. La quasi-totalité des femmes membre de ce réseau de sociabilité sont de nationalité polonaise, toutes sont étrangères et les hommes sont tous Français. L'entretien a été mené en 2004, donc près de 4 ans après l'arrivée en France et plus de trois ans après que chacune des jeunes filles au pair a rencontré son futur époux. Le réseau ne s'est pas réellement enrichi de nouvelles personnes. En 2004, les activités de loisir*

*se faisaient à deux couples dans l'immense majorité des cas. Seuls des amis français des conjoints masculins participaient (assez rarement) aux activités de loisir du petit réseau.*

*Kristin et Rita, sont toutes deux issues d'un milieu populaire, elles avaient comme projet d'entreprendre des études en France. Elles entreprennent leurs études après la mise en ménage avec leur conjoint. Alexandre et son frère au moment de la rencontre étaient ingénieurs. Les deux femmes sont avant la rencontre de leur futur conjoint dans une dynamique de promotion sociale. Le mariage avec un époux à la PCS « supérieure » est cohérent avec ce projet d'accéder à un statut social plus élevé que celui de leurs parents.*

Ce type de schéma de constitution d'un réseau de sociabilité de jeunes filles au pair de la même nationalité s'est retrouvé de façon récurrente lors de nos interviews. Ces réseaux excluent les femmes françaises, les migrants masculins polonais ainsi que les personnes entrées en France directement sous le statut de travailleuse. La rencontre du futur conjoint par l'intermédiaire d'un tiers permet une sélectivité sociale. En effet, les couples mixtes fréquentés impliquent souvent des conjoints masculins à la PCS « supérieure ». Le futur époux s'il est l'ami du conjoint français d'une amie polonaise, aura fréquemment un âge et une PCS similaires à ce dernier. La rencontre du futur conjoint par l'intermédiaire d'un tiers (couple franco-polonais) permet ainsi de contribuer à expliquer la fréquence des mariages hypergames pour notre population.

### *3.2 « Mariage Erasmus » et séjour étudiant*

Les Polonaises entrées en France sous le statut « étudiant » étaient impliquées dans la grande majorité des cas dans des réseaux impliquant exclusivement d'autres étudiants. Ceux-ci étaient généralement étrangers, et les groupes de sociabilité la plupart du temps mixtes (garçon et filles étrangers). Des hommes français sont fréquentés mais assez rarement, les étrangers restent toujours majoritaires. Nous avons pu rencontrer des Polonaises qui s'étaient mariées à un conjoint étranger (ni français ni polonais) rencontré en France.

Pour les « étudiantes », le conjoint est très majoritairement rencontré dans les lieux « étudiants »<sup>230</sup>. Celui-ci est le plus souvent également étudiant. Pour les unions qui découlent de ces rencontres, les conjoints ont plutôt un faible écart d'âge (quasi nul dans la majorité des cas). Nous pouvons identifier dans notre base de données constituée à partir des archives de l'état civil de Marseille et Paris des couples constitués de conjoints déclarant tous deux être étudiants. Ces couples rassemblent seulement une partie des Polonaises mariées à un français entrée comme étudiante en France. Les écarts d'âges entre conjoints pour cette partie de la population se distinguent de ceux de la population totale (ensemble des mariages binationaux)<sup>231</sup>. Les conjoints masculins sont plus jeunes que leur épouse dans 34% des cas, ont le même âge dans 22% des cas et sont plus âgés d'au maximum 4 ans pour 24% d'entre eux. Ces données confirment les observations que nous avons pu recueillir lors de nos entretiens et de la diffusion des questionnaires exploratoires.

### *3.3 Les lieux publics : scènes de rencontre des personnes de la catégorie « travailleuse »*

Pour ces Polonaises, comme nous le verrons plus bas, les personnes fréquentées en France sont ultra majoritairement des hommes et des femmes polonais. La rencontre d'un conjoint français ne peut se faire dans le cadre des rencontres entre amis (espaces réservés). C'est donc plutôt dans des espaces ouverts consacrés aux loisirs (plage, bars, restaurants..) que celui-ci va être rencontré. Les PCS des futurs époux appartiennent généralement à la catégorie « populaire ».

Les travailleuses constituent la catégorie de notre population d'enquête, pour laquelle les femmes se marient le moins avec des Français. Celle-ci est composée de personnes souvent présentes en France sans titre de séjour et exerçant donc leur activité professionnelle de

---

<sup>230</sup> Les espaces dédiés aux études sont ceux qui découlent directement d'une sociabilité liée au milieu étudiant (bars étudiants, lieux de cours, cité universitaire...).

<sup>231</sup> Afin de pouvoir travailler sur un nombre de mariages plus important nous avons mesuré les écarts d'âges entre conjoints pour les couples impliquant des Français et des épouses originaires des PECO et de l'ex-URSS.

manière illégale. Ces femmes, à la lumière de nos entretiens, sont celles qui se marient le plus souvent avec des hommes polonais. Ces personnes sont essentiellement impliquées dans des activités professionnelles relevant du secteur du caring. La rencontre du futur conjoint se fait principalement dans des lieux ouverts, ces femmes n'ont que rarement une épouse polonaise de Français dans leur réseau relationnel amical. Dans le cas des femmes de ce groupe se mariant à un Français, les rencontres effectuées dans le voisinage, dans la rue ou dans des lieux publics d'une façon générale sont les plus représentées. Les Polonaises de la catégorie « travailleuse » se distinguent des deux groupes présentés ci-dessus quant à la composition du réseau relationnel. En effet, pour celles-ci le réseau de sociabilité est quasi exclusivement composé de personnes de nationalité polonaise. La rencontre du futur conjoint français se déroule souvent dans des espaces ouverts.

## **Conclusion**

Deux facteurs permettent de rendre compte des modalités particulières selon lesquelles se construit pour notre population la rencontre du futur conjoint :

- la configuration particulière des scènes de rencontre induite par le fait d'être en situation de migration
- la construction sexuée et racisée d'un réseau de relations au sein duquel se rencontre souvent le futur conjoint.

## CHAPITRE IV. Dynamique conjugale et trajectoire migratoire

"Mais que le mot Amour mortellement frappé s'effondre et les couronnes de carton roulent, les sceptres en cire coulent, le somptueux palais fendu en deux montre au grand jour ses boiseries, ses tentures arrachées, ses meubles et objets précieux vacillant au bord du vide."

*N. Sarraute, L'Usage de la parole, 1980.*

L'objet sociologique que constitue le couple, plus que tout autre objet, est empreint de nos subjectivités, de nos *a priori*. Il faut faire un effort de distanciation, de réification de la réalité conjugale pour pouvoir réussir à en extraire des régularités, des règles scientifiques. L'amour marque de son sceau les relations conjugales de notre temps. En effet, le couple moderne se bâtit autour de l'idéologie de l'amour réciproque, pour laquelle seule l'attraction amoureuse préside (ou devrait présider) à l'union de deux individus (PLUMRIDGE, 1997). Les sentiments éprouvés par les deux conjoints sont de nature à légitimer et à gommer la réalité des rapports sociaux souvent inégalitaires propres à la dynamique conjugale. Comme pouvait l'affirmer assez brutalement Engels (1884) : *"L'amour partagé est la superstructure qui camoufle mal le mouvement économique qui sous-tend les sentiments. Il n'existe pas de possibilité de réaménager les termes de ce conflit entre les hommes et les femmes, pas mêmes avec les tentatives réformistes les plus osées. La famille monogamique est structurellement une domination sur les femmes et les enfants, et c'est structurellement qu'elle doit être subvertie."*

Le principe de notre méthode sera de faire abstraction de la façon dont les sujets légitiment traditionnellement le fondement de leur relation, qu'ils appellent amoureuse et que nous nommerons conjugale. Lors de nos entretiens, les Polonaises donnaient à l'amour qu'elles éprouvaient pour leur conjoint une place importante dans l'origine de leur choix. La mise en

ménage, le choix de s'établir en France, l'abandon du projet migratoire initial étaient le plus souvent imputés à l'intensité de la relation amoureuse. Nous mettrons à distance dans nos analyses ce type de discours. La relation conjugale sera notamment appréhendée à travers les rapports sociaux de sexe qui la structurent. Cette approche, au-delà des représentations des acteurs, permettra de mettre en évidence les relations inégalitaires qu'impliquent la mise en ménage et le mariage en migration.

Le couple peut être appréhendé comme un espace pertinent d'analyse de la façon dont s'articulent rapports sociaux de sexe et rapports sociaux liés à l'étrangeté, tant au niveau symbolique (« Fille de l'Est » articulée à « identité féminine ») qu'au niveau des conditions de vie objectives<sup>232</sup>. La prise en compte dans notre analyse de l'enchevêtrement des identités minorisées, femme et étrangère, permet d'échapper à l'écueil que constitue la réduction des femmes de notre enquête en une figue unique, incarnation d'une domination particulière. En effet, l'analyse des rapports sociaux de sexe dans lesquels se tisse l'expérience conjugale des migrantes polonaises est indissociable de celle des rapports sociaux propres à l'étrangeté. Cette posture théorique nous donne au contraire la possibilité d'appréhender le caractère polymorphe des dominations ainsi que les contre-pouvoirs et les résistances qui peuvent se cristalliser ici et là. La rencontre de ces deux types de rapports sociaux permet de caractériser les « architectures de pouvoir » (KERGOAT, 1978) qui se nouent autour de l'expérience migratoire.

La migration est un processus au cours duquel se nouent ou se dénouent des liens entre personnes, entre territoires. Les lieux traversés et investis ainsi que les êtres rencontrés constituent une matrice par laquelle s'engendrent de nouvelles proximités. Proximités spatiales, au cours de la migration, la ville d'origine de famille devient lointaine et celle de destination, peut-être lointaine au début de l'aventure, s'est transformée en « chez soi ».

---

<sup>232</sup> Nous avons exposé dans les chapitres précédents la façon dont les femmes polonaises pouvaient être appréhendées dans nos analyses tant du point de vue de la dimension symbolique de leur étrangeté (par exemple à travers la catégorisation « fille de l'est ») que de celui des conditions objectives qu'implique le fait d'être étrangère (celles-ci peuvent notamment reposer sur les contraintes du droit de l'immigration qui pèsent sur notre population).

Comme en écho aux nouvelles proximités spatiales, se tissent de nouvelles proximités humaines qui jalonnent comme autant d'étapes le cheminement du migrant. Les réseaux de sociabilités centrés sur la Pologne avant le départ évoluent et s'articulent de plus en plus, au fil du déroulement de la migration, autour de personnes établies en France. La rencontre du futur conjoint renforce ce mouvement de recentrement du réseau de sociabilité sur les personnes établies dans le pays de destination. A travers la rencontre du futur conjoint puis la mise en ménage, la ville française de destination devient peu à peu un « chez soi » et le réseau de sociabilité acquiert sa forme définitive. Le couple est véritablement un sas dans lequel se construit un changement qualitatif de l'expérience migratoire. C'est par la mise en ménage que l'expérience migratoire perd son caractère temporaire pour devenir un établissement durable. La constitution d'un couple, comme nous avons pu le mettre en évidence précédemment, n'est pas l'aboutissement indépassable du projet migratoire. D'ailleurs, comme cela sera exposé plus bas, les cheminements migratoires peuvent dans certains cas continuer au-delà de la mise en couple et du mariage.

L'analyse de la dynamique conjugale ne doit pas faire oublier que l'objet central de notre démarche n'est pas de décrire pour lui-même le fonctionnement du couple mais plutôt de montrer comment dans le cadre conjugal se développent le processus migratoire et le devenir des aspirations qui le portent. A la lumière de ces éléments, nous verrons dans ce chapitre comment les trajectoires migratoires et les projets qui les portent s'infléchissent, se renégocient dans la dynamique conjugale.

## ***I. Femmes et étrangères : rapports sociaux de sexe et de race dans le couple franco-polonais***

### *1.1 Les rapports sociaux de sexe dans le couple franco-polonais*

Nous verrons dans ce chapitre que les couples franco-polonais connaissent différentes formes d'organisation. Il est possible de construire une catégorisation de celles-ci en prenant en

considération le caractère plus ou moins inégalitaire selon le sexe des rapports entre conjoints. Cette analyse des rapports sociaux de sexe au sein du couple est réalisée de façon diachronique dans cette partie de notre étude. Nous étudierons comment ceux-ci prennent, au cours des différents moments de l'histoire du couple, des formes différentes. Un ménage peut connaître plusieurs équilibres conjugaux. Nous présenterons en particulier le moment important que constitue le mariage pour les couples de notre population. En effet, celui-ci implique pour les épouses polonaises un accès à un titre de séjour durable (carte de résident), un droit au travail (après une phase transitoire) et une possibilité de naturalisation (acquisition de la nationalité française). Cette évolution des conditions objectives de vie de l'étrangère en France peut faire changer les rapports entre époux au sein du couple. En effet, l'accès progressif de l'étrangère à des droits de plus en plus élargis et proches de ceux dont bénéficie son conjoint masculin est un des facteurs déterminant l'évolution des rôles sexués au sein des couples de notre population d'enquête. Face à une situation plus symétrique des conjoints en terme de droit au séjour et de droit au travail l'organisation conjugale peut être renégociée et devenir plus égalitaire. Le mariage peut également avoir un impact sur la trajectoire migratoire, celui-ci permet à la migrante d'accéder à un titre de séjour de longue durée. La présence des Polonaises en France n'est plus marquée par la précarité des titres de séjour temporaires. La démarche que nous mettons en œuvre empêche que ne soit isolée de son contexte migratoire l'étude des dynamiques propres au couple mixte.

Les trajectoires des migrants se tissent dans l'expérience de l'altérité : altérité de la société d'accueil, mais également altérité de l'étranger lui-même, soumis aux catégorisations du regard majoritaire. Nous nous attacherons prioritairement dans le cas de notre population d'enquête à la manière dont des rapports sociaux de sexe, de classe mais aussi de race assignent les individus à des places différentes et hiérarchisées dans l'espace social et dans l'univers conjugal. En effet, les limitations en termes de droit que subissent les étrangères sont doublées d'assignations de race et de sexe. La différence doit être abordée dans sa dimension matérielle (condition objective des individus par rapport à la détention de capitaux divers) et symbolique (construction racisée de l'étrangeté, notamment à travers la catégorisation « Fille de l'Est. Nous montrerons notamment dans ce chapitre de quelle façon les caractéristiques

objectives (matérielles) et symboliques (processus de naturalisation sexués et racisés) propres aux migrantes polonaises définissent le cadre de relations conjugales particulières.

### *1.2 La migration féminine: entre aliénation et émancipation*

Les trajectoires migratoires des Polonaises s'organisent autour d'un certain nombre de dynamiques typiques (présentées au chapitre précédent): celles des « étudiantes », des « aventurières » ou des « travailleuses ». Selon que la rationalité dominante du séjour à l'étranger soit la volonté de se former, d'expérimenter une nouvelle manière de vivre ou d'accumuler un capital financier, la dynamique du séjour appartient à l'un ou l'autre de ces types. Quelle que soit la rationalité initiale qui sous-tend le départ à l'étranger et les premiers temps du séjour en France, l'acte migratoire relève dans la plupart des cas d'une dynamique d'émancipation.

Emancipation de la jeune fille au pair qui par ce départ à l'étranger accède souvent pour la première fois à un logement autonome, qui trace loin du regard de ses parents ou du voisinage une trajectoire laissant une part importante à ses choix. Cette émancipation réside également dans la possibilité que lui donne la migration de pouvoir vivre indépendamment de ses parents sans être obligée de se mettre en ménage.

La migration féminine peut être également l'occasion d'acquérir un pécule ou une formation qui permettront une décohabitation célibataire en Pologne. Nous avons pu constater que pour de nombreuses migrantes, se former ou travailler en France permettait de préparer une entrée dans la vie active et un établissement autonome en Pologne. Comme nous avons pu le voir précédemment, en Pologne le mariage est le mode dominant d'entrée des femmes dans la vie adulte. Cette entrée dans la vie adulte indépendamment de la mise en ménage renforce également, comme Thierry Blöss (1994) a pu le mettre en évidence, la probabilité de développer des relations conjugales moins inégalitaires. Dans ce cas, le départ est libérateur. Il permet d'infléchir des trajectoires prévisibles d'entrée dans la vie adulte inscrites dans des schémas traditionnels et sexués.

La migration peut également être un mode de prolongement de la jeunesse. Les analyses que nous avons réalisées à partir des données de l'état civil montrent un recul de l'âge au mariage pour les étrangères, c'est-à-dire l'allongement de cycle de vie préalable à l'entrée dans la vie familiale. L'arrivée en France est donc un acte d'émancipation, pouvant dans certains cas revêtir la forme d'un report de la mise en couple dans le pays d'émigration.

Tout le paradoxe de notre population d'enquête est que cette « aventure féminine » qui commence par un acte d'émancipation aboutit au cours de son déroulement à l'activation de processus d'aliénation. Au fil de leur migration, les Polonaises se trouvent dans des situations où leur liberté est restreinte et sont soumises à des rapports sociaux de sexe particulièrement inégalitaires. La liberté des migrantes se trouve réduite que ce soit par le cantonnement des personnes dans des niches d'emploi sexuées, ethnicisées et sous qualifiées<sup>233</sup>, dans l'exercice fortement sexué de la fonction de jeune fille au pair ou dans la contraction d'un mariage conduisant presque mécaniquement les conjoints vers des schémas conjugaux traditionnels (à l'asymétrie des rôles sexués très marquée)<sup>234</sup>. Les conditions de mise en couple et la place de celui-ci dans la trajectoire des migrantes tiennent une place importante dans ce paradoxe. Nous proposons dans ce chapitre de comprendre comment se met en place un mécanisme d'inversion de l'émancipation initiale. Ces processus d'aliénation, même s'ils sont présents dans la plupart des trajectoires, connaissent des degrés d'intensité variables. Certains facteurs tels que la nature de la trajectoire migratoire de l'étrangère en France ou certaines variables telles que le milieu social d'origine exercent un impact sur le niveau d'aliénation.

---

<sup>233</sup> L'essentiel des opportunités d'emploi de notre population se trouve dans le secteur du caring. Les emplois occupés le sont le plus souvent sans contrat de travail.

<sup>234</sup> Ce point sera traité en détail plus bas.

## ***II. La mise en ménage : point charnière de la trajectoire migratoire.***

### *2.1 Mise en ménage et dynamique conjugale*

Une rencontre amoureuse, comme l'explique la théorie de l'homogamie, est souvent l'union des semblables. Elle est cependant aussi le croisement de deux trajectoires et deux mondes étrangers. Il existe une temporalité du couple, celui-ci ne naît pas subitement mais se constitue pas à pas. Un processus de socialisation réciproque est à l'œuvre dans la construction conjugale. En effet, dès la rencontre, les deux futurs conjoints par le jeu d'une typification réciproque, développent des règles habituelles d'interaction et une catégorisation de l'autre aboutissant à l'émergence d'une relation de familiarité. *"La familiarité peut se concevoir comme un champ organisé autour d'un centre de densité et de plénitude, opposé au champ de l'étrangeté. Les deux individus qui vont former couple avancent vers ce centre en accumulant habitudes et règles d'interaction."* (KAUFMANN, 1997). C'est par ce processus de socialisation réciproque que se constitue un « nous », prenant peu à peu de la densité et allant de pair avec la construction d'un ordre conjugal de plus en plus stable et intégré. Les rôles, la répartition des tâches dans le couple acquièrent peu à peu une forme définitive. A mesure que la familiarité grandit entre les conjoints et que les espaces privés de chacun des conjoints, auparavant disjoints, tendent à se confondre, le couple se constitue dans une intégration ménagère<sup>235</sup> croissante. De la rencontre des deux futurs conjoints à la mise en ménage, l'organisation conjugale peut prendre différentes configurations.

La mise en ménage n'est plus aujourd'hui pour les femmes, le passage de la maison du père à celle du mari. Celle-ci se déroule souvent de façon progressive. Pour la majorité des femmes, elle n'est plus ce seuil symbolique fort qui initiait la vie adulte et le commencement de la vie sexuelle. La mise en ménage se construit aujourd'hui souvent autour d'une constitution progressive du foyer, de l'espace commun du couple. Plusieurs lieux, espaces peuvent coexister, leur hiérarchisation évolue au fil du temps. L'intégration ménagère arrive à son aboutissement lorsque la norme d'un seul espace pour deux est adoptée par les conjoints. La

---

<sup>235</sup> Par intégration ménagère Kaufmann (1997) désigne le mouvement qui tend à faire du couple une entité autonome, maîtresse de son organisation domestique.

constitution graduelle de l'espace domestique passe souvent par le renoncement progressif aux espaces entièrement personnels. La mise en ménage lorsqu'elle est parvenue à son terme, instille sa marque sur la gestion domestique de l'espace commun ainsi que sur les modes de sociabilité des conjoints. Les rôles conjugaux se cristallisent au cours de la mise en ménage. Ceux-ci d'abord hésitants et flous, fait d'inventions et de tâtonnements, se routinisent peu à peu.

Les différentes étapes conduisant de la première rencontre amoureuse à un lien conjugal ayant une forme stable, codifiée et normative connaissent pour les couples de notre population d'enquête des rythmes particuliers. En effet, expérience migratoire, passage à l'âge adulte et mise en ménage se mêlent de façon étroite et sont en interaction. Le moment de la mise en ménage constitue un seuil à plus d'un titre, il est pour notre population d'enquête souvent le jalon d'un passage à la vie adulte. De la même façon, la mise en ménage a un impact sur la trajectoire migratoire. Celle-ci change de sens, l'établissement durable devient la dimension la plus saillante du séjour en France. Ce moment est celui au cours duquel des processus d'irréversibilité se concrétisent en ce qui concerne le séjour des Polonaises en France. Comme nous le verrons plus bas, l'idée de retour au pays d'origine, qui était envisagé comme un horizon possible et probable, perd de son évidence à partir de ce moment.

Dans une large mesure l'intelligibilité des migrations objet de notre étude réside dans l'observation de mécanismes liant de façon étroite le développement du projet migratoire et le passage à l'âge adulte. Le traitement de la mise en ménage constitue, dans le cadre de notre enquête, un point de vue particulièrement intéressant. Pour une grande partie de notre population d'enquête, ce processus se situe à la convergence du passage à l'âge adulte et d'un moment d'inflexion clef de la trajectoire migratoire des femmes polonaises. Dans le parcours migratoire, cette mise en ménage est un acte irréversible. Il engage dans des cheminements particuliers les femmes de notre population d'enquête. Un saut qualitatif dans le lien conjugal et un saut qualitatif dans l'expérience migratoire, s'articulent l'un et l'autre. La mise en ménage est donc un moment privilégié qui permet d'observer les interactions réciproques des deux dynamiques. La qualité du lien conjugal change dans le processus de mise en ménage comme la nature de l'expérience migratoire. Celle-ci ne peut de moins en moins être pensée

comme temporaire et prend une dimension d'irréversibilité. Les deux phénomènes doivent évidemment être traités de façon conjointe. L'analyse de leur articulation permet de traiter de manière synchronique le temps du passage à l'âge adulte et les temporalités propres à l'expérience migratoire (passage d'une migration pensée comme temporaire à un séjour durable). L'établissement durable comme nous l'avons évoqué précédemment résulte de la conjonction d'événements et de temporalités convergents.

## *2.2. Mise en ménage et irréversibilité de la migration*

Pour les migrantes de notre population, quel que soit leur projet migratoire, leurs stratégies, élaborées au moment du départ prévoyaient un retour définitif en Pologne. La durée du séjour en France était définie de façon plus ou moins précise selon les interviewées. Plus globalement, cette quasi-absence d'un projet d'immigration *ex ante* est le propre de l'ensemble des flux migratoires en provenance de l'ancienne Europe socialiste<sup>236</sup>. Pour la majorité des migrantes, le projet d'installation durable se construit donc au fur et à mesure du déroulement de l'expérience migratoire. Celui-ci, pour la plupart des femmes de notre population d'enquête, n'était pas prévu avant le départ mais s'est « imposé » au cours d'un processus migratoire.

Nous avons pu constater que, pour beaucoup de personnes interviewées, la rencontre du futur conjoint et le processus de mise en ménage avaient joué un rôle crucial dans une inflexion de la trajectoire migratoire menant à l'établissement durable en France. Comme cela a été mentionné plus haut, en Pologne, plus qu'en France, mise en ménage et passage à l'âge adulte sont encore aujourd'hui fortement corrélés. L'analyse du processus de mise en ménage nous amène ici à considérer à nouveau l'articulation entre les dynamiques migratoires et certains processus biographiques (comme notamment à travers le passage à l'âge adulte).

---

<sup>236</sup> Les flux migratoires impliquant des populations des pays de départ de cette zone sont dans une large mesure constitués de mouvements de va-et-vient ou de migrations temporaires.

Pour une grande partie de notre population, la mise en ménage, jalon important de l'établissement durable, donne à l'aventure migratoire une dimension d'irréversibilité.

Comprendre la place de la mise en ménage dans l'inflexion des trajectoires migratoires des femmes polonaises nécessite la prise en compte de trois paramètres dans notre analyse :

- la nature du projet migratoire initial. Nous avons défini dans la deuxième partie de notre travail les grands types de projets migratoires propres à notre population. Ceux-ci ont été agrégés en deux grandes catégories : les projets « utilitaires » et les projets « aventure ».
- Le positionnement des Polonaises dans les temporalités biographiques (jeunesse, âge adulte). Le positionnement dans le cycle biographique des migrantes permet de caractériser les migrantes se mettant en ménage selon deux grands types. Il faut en effet distinguer les femmes pour lesquelles le passage à l'âge adulte est déjà réalisé de celles qui se situent encore dans la période biographique de la jeunesse.
- Le degré d'autonomie de la migrante en France avant la mise en ménage. Nous appelons « autonomie » la capacité des migrantes à pouvoir subvenir à leurs propres besoins indépendamment d'un tiers (famille d'accueil de jeune fille au pair, conjoint français, famille établie en France...).

Avant la mise en ménage, les femmes de notre population d'enquête peuvent avoir un niveau d'autonomie variable. Plusieurs groupes de migrantes, aux niveaux d'autonomie différents, peuvent ainsi être distingués.

Un premier groupe est constitué de personnes qui, au moment de leur mise en ménage, ont au fil du temps acquis la possibilité de subvenir de façon autonome à leurs besoins en France et notamment de résider de façon indépendante. Ces migrantes ont ainsi pu acquérir une familiarité avec leur environnement et établir des liens sociaux avec des personnes vivant en France. Dans le cas de ces personnes, la question de la décohabitation parentale ne se pose plus. Ce type de migrantes est particulièrement représenté parmi les Polonaises appartenant à la catégorie « travailleuse ».

Le deuxième groupe est constitué par les migrantes dont le séjour n'a pas acquis la stabilité et le niveau d'autonomie du premier groupe. Les jeunes filles au pair en sont les exemples les plus typiques. Dans le cas de ces personnes, le séjour en France, au moment du départ, est considéré comme limité dans le temps, souvent circonscrit à la réalisation de l'objet qui a motivé le départ. Celui-ci pouvait par exemple consister, comme nous l'avons relevé plus haut, en l'accomplissement d'un segment de cursus universitaire, en l'apprentissage de la langue française... Parmi ce groupe de personnes au niveau d'autonomie retreint, on peut encore distinguer deux types de migrantes. En effet, il existe par exemple une différence notable entre la jeune fille au pair qui vit son expérience migratoire dans un contexte de dépendance aiguë vis-à-vis de sa famille d'accueil et qui subit, comme nous avons pu le mettre en évidence, un contrôle fort de la part de celle-ci et l'étudiante qui bénéficie d'un degré de liberté plus important, pouvant exercer une activité professionnelle et disposant d'un logement totalement indépendant.

- Mise en ménage des migrantes « autonomes »

Les migrantes « autonomes » appartiennent le plus souvent à la catégorie « travailleuse ». Ces personnes ont une activité professionnelle leur permettant de vivre de façon autonome en France. Pour une partie d'entre elles, le séjour en France était pensé comme limité au départ et orienté vers un objectif clairement identifié. Au fil du déroulement de l'aventure migratoire, la date du retour et l'objectif visé initialement (par exemple achat d'un appartement, financement de frais liés à des études supérieures en Pologne) ne sont plus envisagés de façon précise par certaines migrantes. Cependant, celles-ci ne projettent pas forcément de s'établir durablement en France. Pour reprendre la célèbre formule d'Abdelmalek Sayad, l'expérience migratoire de ces personnes se construit autour d'un provisoire qui ne cesse de durer (SAYAD, 1999). C'est véritablement la rencontre du futur conjoint qui fixe définitivement ces « oiseaux de passage » (PIORE, 1979). Pour cette population, la mise en ménage puis le mariage constituent la fin de l'indécision, du caractère provisoire de leur établissement en France.

On ne peut pas dire que pour ce groupe de migrantes, la mise en ménage avec un Français constitue une rupture, une bifurcation dans leur trajectoire migratoire. Pour ces femmes, il existe une impossibilité de penser un retour au pays autrement que comme un « retour à la case départ ». L'installation des femmes dans la migration rend difficile un retour au pays. En effet, plus le séjour à l'étranger s'étale dans la durée, notamment pour les « travailleuses », et plus un retour en Pologne serait signe de déclassement. Les compétences et les réseaux développés dans la migration, ne peuvent pas être valorisés dans le pays d'origine. La socialisation mise en œuvre en France ne peut être abandonnée sans que l'on parle de nouveau de rupture, de bifurcation. Dans le cas de ces femmes, c'est le temps, les micro-choix qui s'agrègent les uns aux autres constituent à un certain moment une masse critique qui constitue une irréversibilité en rendant tout retour en arrière difficile. Pour ce groupe de migrantes, la bifurcation biographique que constitue la décision de vivre durablement en France, se fait par un long virage, une lente courbe. Dans ce type de trajectoires, la mise en ménage peut être considérée comme le point final de cette trajectoire d'établissement durable.

- Mise en ménage des migrantes faiblement autonomes

Les migrantes faiblement autonomes ont généralement le statut de jeune fille au pair ou d'étudiante. La faible autonomie de ces migrantes résulte essentiellement de leur accès restreint (voire nul) au marché du travail et du caractère précaire de leur titre de séjour (devant être renouvelé de façon annuelle). Pour la majeure partie de notre population, la poursuite d'objectifs tels que réaliser des études, ou s'établir de façon autonome en Pologne passe souvent par une mise en ménage avec un ressortissant français. En effet, souvent seul l'appui d'un tiers peut permettre de compenser cette faible autonomie. Il n'existe pas pour nos migrantes, une stratégie instrumentalisant le mariage ou le couple en le mettant au service de ce type de projets. Mais plutôt la réponse aux « problèmes » que sont le passage à l'âge adulte et la réalisation de ces objectifs par la mise en couple et la cohabitation. La mise en ménage pour cette population permet d'une part d'effectuer un passage à l'âge adulte conforme au

modèle dominant en vigueur en Pologne<sup>237</sup> et d'autre part de réaliser le projet qui a motivé le départ.

Pour ces migrantes n'ayant pas de projet d'établissement durable, la rencontre du conjoint mais surtout la mise en ménage et le mariage qui la suit, sont ressentis comme une véritable bifurcation dans la trajectoire biographique. L'irréversibilité est constituée par l'inflexion particulière que prennent de façon synchronisée les trajectoires migratoire et amoureuse. Comme cela sera évoqué en détail plus bas, pour ces migrantes la mise en ménage se fait souvent de façon précipitée. Il existe un décalage entre le niveau de développement du lien conjugal et le début de la cohabitation.

### *2.3 Une mise en ménage accélérée*

Les couples binationaux étudiés sont tous constitués de femmes étrangères résidant dans le pays de leur conjoint. L'environnement dans lequel se développe le couple n'est pas neutre. Le conjoint masculin, par les droits dont il jouit, mais aussi par la familiarité qu'il a avec une société qu'il connaît, bénéficie de fait d'un avantage dans le couple. L'établissement de la résidence principale du couple dans le pays d'origine de l'époux implique un déséquilibre dans les relations conjugales. En effet, le conjoint français dispose d'un double avantage. Celui-ci prend tout d'abord une forme juridique, le conjoint français ayant un droit au travail et au séjour nullement restreints. Dans ce contexte, l'accès à un emploi en relation avec ses ambitions est plus aisé pour le conjoint masculin. L'avantage de l'époux français revêt également une dimension sociale, l'étrangère maîtrisant *a priori* moins bien que son compagnon les usages sociaux, la connaissance de l'environnement administratif et la langue française. Les femmes de notre population d'enquête sont selon les critères présentés ci-dessus dans une situation de vulnérabilité. Que ce soit du point de vue de leurs ressources financières ou de leurs interactions avec la société majoritaire, elles dépendent souvent

---

<sup>237</sup> Comme cela a été mis en évidence dans le deuxième chapitre de la deuxième partie de notre thèse, le passage à l'âge adulte par le mariage est encore aujourd'hui le modèle dominant.

largement de leur conjoint. La plupart des migrantes de notre population ont un faible niveau d'autonomie avant la mise en ménage. Cette situation implique une accélération du processus de cohabitation conjugale, et une précipitation de l'intégration ménagère (KAUFMANN, 1997). En effet, face à la vulnérabilité économique et sociale de l'étrangère, la cohabitation est un biais sécurisant de séjour sur le territoire français.

*Ce phénomène d'accélération de la mise en ménage est illustré par la trajectoire suivante. Agatha est une Polonaise, originaire de la ville de Łódź, arrivée en France à l'âge de 20 ans. Elle commence son séjour en France sous le statut de jeune fille au pair et réside à Montpellier. Au moment de l'interview, Agatha est âgée de 25 ans et vit avec Guillaume (26 ans). Le couple cohabite depuis 3 ans et n'est pas marié. Agatha a le statut d'étudiante. Guillaume, diplômé d'un BTS, travaille dans le secteur du tourisme.*

*Agatha arrive en France au mois de juin 1999. Le premier logement d'Agatha, alors jeune fille au pair, fut durant deux ans, une chambre située dans la maison de ses employeurs. Elle rencontre son futur conjoint (Guillaume) au mois de janvier 2000. Guillaume a commencé sa vie professionnelle depuis peu de temps et vit encore chez ses parents. Un ami lui sous-loue une chambre de cité universitaire à Montpellier à partir du mois de Mars. Guillaume réside de façon sporadique dans cette chambre de cité universitaire. Agatha et Guillaume occupent souvent cette chambre le week-end. Dès le mois de juin (6 mois après leur rencontre) et à la fin du contrat de jeune fille au pair d'Agatha, le jeune couple cohabite durant deux mois dans l'appartement des parents de Guillaume (la chambre de cité universitaire ayant été libérée dans le courant du mois de juin). Après un bref séjour du couple chez un ami du conjoint masculin, l'emménagement indépendant se fait au mois de septembre. La mise en ménage s'est faite de façon brutale, du jour au lendemain, les deux conjoints ont vécu ensemble et ne se sont plus quittés. Le bref intermède de la cité universitaire n'a pas permis la moindre intégration ménagère. Ce lieu pour Agatha et son conjoint n'était qu'un endroit de passage, qu'une « base » pouvant permettre de rester à Montpellier le week-end. L'interviewée n'a jamais laissé d'effets personnels dans cet espace.*

*Pour Agatha et Guillaume la mise en ménage est considérée après coup comme précipitée. Pour lui, celle-ci était inévitable, elle s'est produite d'un coup, trop rapidement, l'un et*

*l'autre selon lui « ne voyaient pas dans quelle aventure ils s'embarquaient ». Cependant, Guillaume ne regrette pas, mais souligne que si les choses avaient été différentes, la liberté de chacun aurait été respectée et Agatha et lui-même « auraient pu vivre d'autres expériences ». Excepté une brève cohabitation estivale avec son ancien petit ami (2 mois dans son appartement de Łódź), c'est véritablement la première fois qu'Agatha emménage avec un garçon (Guillaume, son conjoint, est dans la même situation). Lorsqu'on lui demande « pourquoi un couple se met-il habituellement en ménage ? », elle estime que « c'est parce qu'ils s'aiment » que deux conjoints décident de cohabiter. Sa propre cohabitation est clairement envisagée sous l'angle de la nécessité « je n'avais pas le choix ». Au début, les deux conjoints avaient l'intention de vivre séparément, mais les coûts impliquant un tel choix et l'impossibilité pour Agatha d'exercer une activité professionnelle, les conduisirent rapidement à choisir la solution de la cohabitation. Face cette mise en ménage précipitée, les réactions de l'entourage familial d'Agatha furent variées. Sa mère lui « fit confiance », son père resta défiant face « un garçon qu'il n'avait jamais vu et qui n'avait pas de situation ». Guillaume comme Agatha, dépeint une jeunesse, un mode de vie insouciant, interrompu brutalement par la nécessité. Les deux acteurs interviewés se reprochent réciproquement cette entrée trop rapide dans la « vie adulte ». Pour Agatha et Guillaume, la rencontre amoureuse, la mise en ménage et le mariage s'enchaînent très rapidement. Il y a cinq mois entre le premier rendez vous et la cohabitation dans un logement commun. D'une façon générale, plus la situation des migrantes est précaire plus la mise en ménage se fait rapidement.*

Le processus de mise en ménage précipité constaté dans l'exemple précédent n'implique pas forcément une intégration ménagère correspondante. En effet, nous ferons l'hypothèse qu'il existe pour notre population un décalage entre la mise en ménage et le parcours traditionnel de l'intégration ménagère. Il peut y avoir un retard chez notre population d'enquête, la cohabitation étant effective mais la maturation du couple n'étant pas en adéquation avec celle-ci. Certains éléments comme l'acquisition d'une machine à laver (KAUFMANN, 1997) ou d'éléments mobiliers jalonnent les différentes étapes de l'intégration ménagère du couple, la manière dont il acquiert le statut d'entité autonome. Nous inspirant de l'étude menée par Jean-Claude Kaufman (1997) sur le processus d'intégration ménagère, nous avons introduit lors de

nos entretiens des questions concernant le traitement du linge au sein du couple. En effet, l'entretien du linge implique la structuration d'une organisation collective dans le couple. L'analyse de la gestion de l'entretien du linge au sein de l'unité conjugale est un véritable marqueur du degré d'intégration ménagère. L'unité conjugale existe pleinement lorsque le traitement du linge n'est plus effectué de façon indépendante (ou externalisé) par chacun des conjoints mais bien réalisé en interne et en commun. Les modalités du lavage des vêtements marquent donc les différentes étapes de l'intégration du couple.

*Le lavage du linge conjugal était pris en charge durant les 6 premiers mois de la mise en ménage par la belle-famille d'Agatha. Le jeune couple achète une machine à laver le linge un peu plus de 6 mois après leur mise en ménage. C'est à ce moment qu'Agatha propose à sa mère de l'héberger chez elle pour la première fois. L'achat de cet appareil électroménager a correspondu selon l'interviewée à une volonté de prendre des distances vis à vis de la mère de son conjoint, on peut y voir le manifeste de la volonté d'indépendance du couple. L'invitation de sa mère dans un lieu qui est devenu le sien, marque également un progrès dans l'intégration ménagère du jeune couple. Le processus "d'enracinement" de la migrante sur le territoire passe par la construction d'un lieu d'habitation conjugal. Tous les espaces investis avant la mise en ménage ne sont que transitoires (chambre de jeune fille au pair, Cité universitaire...). Ils ne permettent pas à l'étrangère de s'inscrire de façon stable en France. Il existe un lien entre la nature de l'espace occupé par l'étrangère et le statut du territoire français dans la trajectoire migratoire d'Agatha. Celle-ci, en passant d'un lieu concédé par son employeur (chambre de jeune fille au pair) à un chez soi conjugal, voit changer le statut du territoire français. La France cesse d'être un lieu transitoire pour commencer à devenir un « chez soi ». C'est par le couple, bien sûr, mais aussi par la cohabitation et l'intégration ménagère, que se construit pour nos migrantes l'idée d'un devenir en France.*

La vulnérabilité des Polonaises avant la mise en ménage induit l'établissement de relations souvent asymétriques entre les conjoints. De plus, les étudiantes ainsi que la partie de notre population ayant le statut de « visiteur » avaient l'obligation, pour se voir délivrer un titre de séjour, de justifier des ressources nécessaires à leur subsistance en France. Le « service étranger » de la Préfecture acceptait deux modalités de justification. La première était la

présence effective sur un compte bancaire de la somme nécessaire aux besoins de l'étranger en France pour la durée d'une année. La seconde consistait en une déclaration d'un garant, justifiant des ressources nécessaires pour subvenir aux besoins de l'étranger dont il se portait caution. Il est important de souligner que le renouvellement de ce type de visa ne se fait pas de manière automatique, les mêmes démarches doivent être entreprises chaque année. Compte tenu du pouvoir d'achat inférieur au notre du pays dont elles sont originaires, nombre de Polonaises n'avaient pas la possibilité d'avoir une somme suffisante sur un compte bancaire. La seule solution qui s'offre à elles est la garantie d'un tiers. La personne assurant pouvoir subvenir aux besoins de l'étranger doit fournir à l'administration la preuve que ses revenus lui permettent d'assumer cette fonction. De même les services de la préfecture exigent qu'une personne résidente en France déclare héberger l'étranger pour la durée légale de son séjour<sup>238</sup>. L'étrangère pour obtenir le droit de résider une année en France (durée de validité des visas étudiant et visiteur) doit donc trouver un appui parmi la population du pays dans lequel elle souhaite vivre. La rencontre du futur conjoint est souvent le moyen d'entrer dans un réseau relationnel. Celui-ci lui permettra de trouver une personne ayant des revenus suffisants pour accepter de déclarer l'héberger et se porter caution devant les services de la préfecture. Lors de nos interviews ce phénomène a été abordé. Agatha a eut recours à trois garants différents, ceux-ci étaient tous des personnes de l'entourage familial ou amical de son conjoint. Pour Guillaume le conjoint d'Agatha, dont les revenus n'étaient pas suffisants, *«notre vie en France, notre vie de couple dépendait d'autres personnes »*.

La mise en ménage est un point charnière de la trajectoire migratoire de la plupart des personnes de notre population d'enquête. La mise en ménage avec un Français constitue dans tous les cas de figure le moment d'une inflexion dans la trajectoire migratoire. C'est pour les unes, le moment d'un acte posant comme durable un séjour initié en France de façon temporaire et pour les autres le passage d'un séjour provisoire qui s'est installé en pointillés dans la durée en un séjour pensé comme durable. La mise en ménage se fait souvent dans des circonstances où prévalent des conditions favorisant la vulnérabilité des étrangères. La mise

---

<sup>238</sup> Le projet de loi dit Debré, dans une volonté de renforcement restrictif des lois dites Pasqua, avait pour objet de contraindre les personnes hébergeant des étrangers à déclarer aux services de l'État le départ éventuel de ceux-ci. Face à de vives protestations, le projet de loi fut abandonné.

en ménage pour les personnes n'ayant pas encore acquis une relative autonomie en France se solde donc par la construction d'une relation conjugale souvent inégalitaire. Cette mise en ménage souvent précipitée constitue souvent le passage d'une situation d'aliénation (essentiellement celle de jeune fille au pair) à une autre situation tout aussi aliénante en termes de rapports conjugaux. Il est paradoxal que des migrations féminines, qui constituent une prise évidente de liberté et une véritable émancipation, se soldent à chacune des étapes de la trajectoire par des situations d'aliénation. Les canaux qu'empruntent les Polonaises pour leur séjour en France et l'environnement dans lequel elles vivent leur expérience migratoire sont souvent largement structurés selon un principe sexué. Les situations habituelles d'aliénation sexuée sont reproduites voire renforcées dans le cadre de l'expérience migratoire. Nous avons pu constater qu'il existe une relation directe entre le fait que la trajectoire migratoire se développe dans un contexte fortement sexué (travail domestique, entrée sur le territoire comme jeune fille au pair, couple binational inégalitaire) et le passage d'une forme d'aliénation à l'autre. La situation de vulnérabilité de la femme en migration favorise donc l'intégration de modèles de passage à l'âge adulte féminins traditionnels et, comme nous le verrons plus bas, la distribution de rôles sexués fortement asymétriques au sein du couple.

L'observation des processus conduisant à la mise en ménage, nous montre bien que l'établissement durable et le mariage ne résultent pas d'une stratégie. Ces derniers sont plutôt la « conséquence » de l'agrégation d'une pluralité de choix, de rencontres de possibles et d'aspirations qui conduisent la migrante sans qu'elle n'en ait souvent pleinement conscience vers l'installation définitive en France. Cette façon de concevoir l'établissement durable remet en cause les postulats faisant d'un individu rationnel omniscient et tout puissant l'acteur de ses trajectoires.

### ***III. Le couple franco-polonais : un cadre inégalitaire***

Les couples franco-polonais connaissent souvent des modes d'organisation inégalitaires. Dans ces couples, la répartition des tâches et des rôles est fortement sexuée. Les trajectoires des migrantes se caractérisent par un degré plus ou moins élevé d'autonomie. L'intensité de la

domination masculine dans les couples franco-polonais dépend largement du degré d'autonomie de la migrante avant la mise en ménage. Pour les migrantes ayant le niveau d'autonomie le plus faible, la dynamique conjugale, au cours de la période qui suit la mise en ménage, est marquée par une forte asymétrie des rôles conjugaux. Lorsque la rencontre amoureuse survient alors que l'étrangère a déjà construit un environnement qui lui permet de vivre de façon autonome, la mise en ménage se fait alors sous des auspices moins inégalitaires. Plus le degré d'autonomie de l'étrangère est élevé et plus l'organisation conjugale est égalitaire.

### *3.1 Une situation de surdomination masculine qui favorise les modèles conjugaux inégalitaires*

L'établissement de la résidence principale du couple dans le pays d'origine du conjoint masculin implique un déséquilibre dans les relations conjugales. Les travaux traitant du choix conjoint menés par Girard (1959), montrent que l'implantation du couple dans la commune de l'époux est une tendance dominante. Celle-ci illustre la nature structurellement inégalitaire de l'union matrimoniale. Comme cela a été mis en évidence précédemment, le conjoint français, par la localisation du couple dans son pays d'origine, jouit d'une double suprématie.

Dans ces couples, l'étrangeté du conjoint féminin, sitôt passés les premiers temps de la rencontre et dès qu'arrivent ceux de la construction d'un projet conjugal, joue un rôle déterminant. Le fait que l'épouse soit étrangère implique un renforcement de la domination masculine au sein du couple. Cette domination prend d'abord la forme d'une asymétrie financière à l'avantage du conjoint masculin qui détermine dès les premiers temps du couple une relation inégalitaire. Le conjoint français avait assumé dans la très grande majorité des entretiens menés l'essentiel des dépenses liées à la constitution du foyer. Pour une partie importante de notre population, malgré l'existence d'une aspiration à une réussite sociale fondée sur la « réussite » professionnelle, des relations inégalitaires rappelant les organisations conjugales les plus traditionnelles se mettent en place. Fréquemment lors de nos entretiens, les épouses se sentaient redevables, elles reconnaissaient une dette contractée

auprès de leur conjoint. Dans ce contexte, l'idéologie de l'amour, celle qui postule d'une union complètement élective, au dessus de toute contingence matérielle, peut se trouver mise en doute. La suspicion sociale relative au mariage blanc et aux « *filles-de-l'est-chercheuses-de-mari* », se trouve ici confortée par une situation de déséquilibre matériel.

Le couple franco-polonais constitue un environnement qui, en imprimant une structure inégalitaire selon le sexe à la vie conjugale, entraîne les épouses étrangères vers des rôles sociaux sexués traditionnels. Le départ pour la France est un acte d'émancipation, pouvant dans certains cas revêtir la forme d'un report de la mise en couple dans le pays d'émigration. Tout le paradoxe des trajectoires de notre population d'enquête réside dans cette « aventure féminine » à l'étranger, signe d'une certaine prise d'indépendance, qui se solde par une entrée dans la vie familiale répondant tendanciellement à un schéma traditionnel. Il existe une contradiction entre la dynamique propre au départ à l'étranger des Polonaises et leur mode d'entrée dans la vie adulte. Le couple binational est un espace où se développent des contradictions entre les aspirations à l'autonomie et à la liberté qui ont présidées au départ et les conditions objectives aliénantes attachées à la position de l'étrangère en France. Pour les enquêtées, cette contradiction fondamentale est à la source de souffrances, de résignation parfois mais aussi de tentatives de résolution.

### *3.2 Les modes d'organisation conjugale*

Comme le montre la sociologie du couple, plusieurs types d'organisations conjugales peuvent être co-construits par les conjoints. Des travaux de sociologie de la famille (ref) ont permis de mettre en évidence la permanence de rapports sociaux de sexe inégalitaires dans le couple mais également l'émergence de nouveaux modes d'organisation conjugale. Même si les outils utilisés en sociologie de la famille peuvent être mobilisés pour l'analyse de ce type d'objet, il faut cependant prendre en compte la spécificité et les distorsions qu'implique le fait que l'un des conjoints soit étranger. En effet, comme nous l'avons vu préalablement le conjoint féminin étranger est dans une situation de surdomination, aux rapports sociaux de sexe traditionnels se superposent des inégalités qui résultent de son étrangeté. Les modes

d'organisation conjugale établis lors des différents moments de l'existence du couple peuvent être bouleversés par la modification statutaire du conjoint étranger. Le mariage modifie le statut de l'étrangère en élargissant ses droits au travail et au séjour. Ces nouveaux droits ouvrent une possibilité de modification des rôles conjugaux établis. Les couples doivent donc être appréhendés de façon dynamique dans notre analyse. Nous nous concentrerons dans notre analyse sur la façon dont les comportements des couples s'organisent autour de plusieurs variables définies. Les variables sélectionnées sont : le degré de spécialisation des rôles domestiques et l'implication du conjoint étranger dans le monde professionnel.

Le degré d'autonomie de la migrante dans sa trajectoire migratoire a un impact sur les modalités de mise en ménage et constitue également un élément structurant des formes d'organisation conjugale. La situation de vulnérabilité des Polonaises de notre enquête rend spécifique l'étude des dynamiques conjugales qui les concernent. Le cycle conjugal (c'est-à-dire la succession des étapes menant de la première rencontre amoureuse à la constitution du couple) est assez resserré comparativement à la majorité de la population française. La mise en couple est accélérée, on passe rapidement de la rencontre amoureuse à la cohabitation et au mariage. Nous avons constaté que cette mise en ménage accélérée implique l'activation de modèles conjugaux fusionnels, caractérisés par une division sexuelle marquée des tâches dans le couple et une centration sur la sphère familiale de l'activité féminine. En effet, la mise en ménage précipitée et la forte dépendance du conjoint féminin peuvent impliquer l'intégration d'une organisation particulièrement inégalitaire. Celle-ci s'avérerait être souvent en contradiction avec les souhaits du conjoint féminin par rapport au mode d'organisation conjugale. Lors de nos entretiens, les Polonaises manifestaient souvent leur exaspération face à la répartition des tâches ménagères dans leur couple. Plus l'autonomie du conjoint féminin étranger était réduite et plus l'intégration de modèles conjugaux inégalitaires était prégnante. Thierry Blöss (1994) a mis en évidence la relation existant entre mode d'entrée dans la vie adulte et trajectoire professionnelle. *« D'un côté, on aurait ainsi les femmes qui quittent leurs parents pour prendre un conjoint : ce type de départ présagerait un cycle de vie centré sur la famille [...]. D'un autre côté, on aurait des femmes qui quittent leurs parents seules pour entreprendre une formation, prendre un emploi ou, plus généralement, pour afficher leur indépendance : Cette forme d'entrée dans la vie adulte laisse entrevoir l'autonomisation*

*d'une carrière professionnelle au sein même des futures relations conjugales.* » (BLOSS, 1994).

Le mariage avec un conjoint français implique un élargissement des droits de l'étrangère. Après celui-ci, le conjoint étranger peut avoir sans contrainte accès au marché de l'emploi<sup>239</sup> et son séjour en France ne dépend plus du renouvellement annuel de titres temporaires. La période qui suit le mariage pourra être un moment de renégociation des rôles conjugaux. Ce moment de l'histoire conjugale peut permettre à certaines Polonaises de renouer avec leurs aspirations initiales de « réussite » professionnelle. Après le mariage, les Polonaises peuvent rétablir une organisation conjugale plus égalitaire. Le mariage comme nous le verrons plus bas, est véritablement un lien qui libère les étrangères en donnant un large accès au marché du travail et en permettant une demande de naturalisation.

*Le cas d'Aleksandra illustre bien la façon dont le mariage permet de renouer avec les aspirations au principe du départ pour la France. Aleksandra a 42 ans au moment de l'interview, elle est titulaire d'un diplôme d'économie obtenu en Pologne. Divorcée et mère de trois enfants, elle perd son emploi en Pologne. Son départ pour la France a pour objectif l'entretien d'un foyer au pays. L'interviewée a vécu en couple quelques années avec un français. En situation d'illégalité, elle a exercé à de nombreuses reprises des « petits boulots » non déclarés. Le mariage a impliqué pour elle la possibilité de développer une stratégie professionnelle. Grâce au titre de séjour de « conjoint de Français » qu'elle obtient après le mariage, elle a pu, suite à son inscription à l'ANPE, bénéficier d'un stage d'accompagnement à la création d'entreprise. Pour elle, le droit de travailler lui donne la possibilité de reconquérir pas à pas la situation qui était la sienne avant son départ de la Pologne. Il est intéressant de remarquer qu'elle renoue en France avec son ancien passé d'entrepreneur. L'interviewée cherche à créer une structure de vente de produits polonais à Marseille. Le mariage lui a donné la possibilité de s'inscrire dans une dynamique de professionnalisation et de conversion de son capital scolaire polonais en France.*

---

<sup>239</sup> La tendance actuelle du droit de l'immigration est de toujours plus retarder l'accès au droit de travailler du conjoint étranger. En 2012, le conjoint étranger n'a un accès au droit de travailler que 3 ans après le mariage.

#### IV. Le mariage : catalyseur d'une renégociation conjugale

François de Singly (1987) dans ses travaux reprend deux grands idéal-types d'organisation conjugale : « la famille bastion » et « la famille associative ». Ces deux types constituent les deux points extrêmes du spectre de l'organisation conjugale possible. La première des bornes de ce spectre est la "*famille bastion*" (hautement fusionnelle), où l'espace réservé au secret, à des loisirs non communs aux deux membres du couple est pratiquement nul. Dans ce mode d'organisation les conjoints doivent tout se dire, il y a également une forte division sexuelle des tâches dans l'unité familiale. L'homme se réservant la primauté dans le domaine professionnel, la femme, la suprématie sur le champ de l'entretien domestique et de l'éducation des enfants. Ce mode de gestion des rapports conjugaux est statistiquement fortement représenté dans les milieux populaires. Le second idéal-type d'organisation de la cohésion familiale est constitué par la « famille associative ». Dans celle-ci, l'autonomie de chacun se combine à une faible différenciation sexuelle des tâches. L'accent est mis sur le respect de la liberté de l'autre et s'inscrit dans une logique de distinction en opposition au modèle précédemment présenté. Ce type d'organisation est statistiquement plus fortement représenté dans les classes supérieures. La mise en ménage précipitée et la vulnérabilité des Polonaises avant celle-ci peuvent conduire, au début du processus conjugal, à une intégration du modèle de la « famille bastion ». Nous avons pu constater lors de nos entretiens, que ce mode d'organisation était souvent en opposition avec les valeurs et les aspirations des migrantes dans une logique de promotion sociale. Nous verrons comment ce mode d'organisation, de répartition sexuée des rôles dans l'unité conjugale peut être remis en question notamment après le mariage.

L'acquisition de la nationalité française ou du statut de résident sont des éléments susceptibles d'impliquer des changements dans la façon dont s'organise la vie conjugale. Grâce au mariage, et après un délai d'un ou deux ans<sup>240</sup> les étrangères peuvent accéder sans

---

<sup>240</sup> Au cours de la période 1990-2004, le droit de l'immigration a connu en France de fréquentes évolutions. Jusqu'en 2003 les épouses polonaises de Français avaient un droit illimité au marché de l'emploi (exception faite de la fonction publique) un an après leur union. En 2003, ce délai a été porté à deux ans. A partir de 2004,

limitation au marché du travail<sup>241</sup>. Après leur mariage, les Polonaises ont la possibilité de séjourner sans limitation sur le territoire et sans la nécessité de l'appui d'un garant. Elles ne sont plus soumises au renouvellement annuel de leur titre de séjour. Le mariage met ainsi fin à l'asymétrie des droits au sein du couple. La disparition de celle-ci peut impliquer une renégociation de l'organisation conjugale ouvrant la possibilité d'une recomposition des rôles des conjoints. Cette éventuelle remise en question du *modus vivendi* conjugal est bien sûr le plus clairement visible lorsque les conjoints sont passés par une phase antérieure de cohabitation. Il est possible que cette renégociation soit d'autant plus brutale qu'elle bouleverse une intégration ménagère déjà solidement structurée.

Par l'acquisition de ce nouveau statut, le conjoint étranger gagne le pouvoir de vivre de manière autonome sur le sol français. La carte de résident étant reconduite de façon automatique, l'étranger n'a juridiquement parlant plus «*besoin*» de son conjoint français pour séjourner sur le territoire. Paradoxalement, une fois le mariage conclu, le coût social d'une séparation, d'un divorce pour la migrante est moins élevé qu'avant l'union matrimoniale. La rupture et une vie indépendante sont beaucoup plus facilement envisageables après le mariage qu'avant<sup>242</sup>. La rupture avant le mariage, à un moment où la vulnérabilité de la migrante est grande, constitue un danger majeur pour la stratégie migratoire de l'étrangère. En effet, une décohabitation peut se révéler dramatique, pouvant même impliquer un retour prématuré voire précipité au pays d'origine. Une fois le droit au travail et au séjour acquis, la rupture prend un sens différent. Par le contrat de mariage l'étrangère s'émancipe véritablement de la contrainte juridique qui la liait à son conjoint. Paradoxalement le mariage, pour notre population d'enquête, est un lien qui libère.

---

l'entrée dans l'Union Européenne modifie radicalement le droit du séjour et au travail pour les Polonais.

<sup>241</sup> Depuis l'entrée de la Pologne dans l'union européenne, certains emplois publics sont ouverts à ses ressortissants comme à ceux des autres états de l'Union Européenne.

<sup>242</sup> Cependant si une demande de divorce survient avant le premier anniversaire du mariage, l'obtention de la carte de résident est remise en question.

#### 4.1 Mariage et renégociation des rôles conjugaux

L'activité professionnelle du conjoint féminin ou sa non-activité est une donnée capitale dans le schéma de structuration des relations conjugales. En effet, la disponibilité de ressources financières personnelles accroît le pouvoir de négociation de l'épouse au sein du couple. L'activité professionnelle du conjoint féminin peut ainsi avoir une incidence sur les modalités de répartition des tâches domestiques. Dans le cas des couples binationaux de notre enquête, nous ferons l'hypothèse qu'avant le mariage, un consensus conjugal existait sur la relation du couple à la sphère professionnelle. L'acquisition du statut de résident en ouvrant les portes du marché du travail est susceptible de modifier l'équilibre conjugal *ex ante*. La place du conjoint féminin relativement à la sphère professionnelle est reconsidérée. En effet, un ménage peut passer d'une situation d'équilibre, où le partenaire français est celui qui domine le couple par son activité professionnelle, à une situation où cette suprématie masculine est remise en question. Le travail rémunéré de l'épouse, outre la source de revenu qu'il constitue, peut être également le moyen pour celle-ci d'acquérir une existence sociale allant au-delà du simple statut d'épouse « au foyer ». En effet, l'activité professionnelle et le degré d'autosuffisance financière du conjoint féminin ont une incidence considérable sur la façon dont celui-ci se positionne dans le couple et plus largement dans la société.

Afin de caractériser la façon dont l'accès de l'épouse au monde du travail a pu impacter l'organisation des couples franco-polonais, nous aurons recours à une typologie proposée par François de Singly dans son ouvrage « *Le moi. Le couple et la famille* » (1996). Cet auteur dénombre trois types de conjoints : le Pygmalion, le gentleman et le mari. Le *Pygmalion* qui se définit à travers son partenaire. Celui-ci « croit » dans la réalisation professionnelle de sa femme. C'est à dire en la capacité et au caractère bénéfique de l'accession de celle-ci à une identité professionnelle valorisante. Dans ce cas de figure, l'extension significative de l'accès au marché du travail pour le partenaire féminin est pleinement soutenue et vécue avec satisfaction. Le second type défini par De singly est le *gentleman*. Celui-ci accepte la coexistence d'une stratégie de promotion professionnelle chez sa femme. Il tire de cette situation des avantages ponctuels mais ne se définit pas par rapport à celle-ci. Dans cette configuration, l'activité professionnelle féminine ne génère pas de conflit. Le *mari*, qui est le

troisième type, est celui pour qui la division des tâches est clairement définie et où la suprématie professionnelle de l'époux est établie. L'identité ne découle pas d'un statut professionnel mais de son statut à l'intérieur du système familial, il se définit avant tout comme mari. L'accès de sa femme à un statut professionnel, supérieur au sien, où la volonté de celle-ci de se définir par son activité professionnelle est susceptible de donner naissance à des conflits dans le couple. Nous pouvons déceler chez les couples interviewés les traces de cette typologie.

L'appartenance des époux à l'un ou l'autre des types a une incidence sur la façon dont se renégocie l'organisation conjugale. Il existe une corrélation entre les différents types définis par de Singly et la PCS du conjoint masculin. C'est pour les conjoints appartenant au type « Mari », le plus souvent issus des classes populaires, que l'activité professionnelle de l'épouse est la plus problématique. Le cas que nous présenterons ici met en évidence ce difficile processus de renégociation pour ce type de conjoint masculin (« mari »). Afin d'appréhender de façon complète la dynamique de ce couple, les deux conjoints ont été interviewés.

*Maryla est originaire d'une petite ville du sud de la Pologne, elle est la fille unique d'une famille de cadres. Maryla est titulaire d'un diplôme d'économie obtenu en Pologne (Bac +5). Elle décide de s'accorder une année sabbatique à l'issue de ses études. Maryla arrive en France comme jeune fille au pair à l'âge de 24 ans en 1997. Quelques mois plus tard elle rencontre Christophe son futur conjoint. Maryla reprend ses études en France en septembre 1998, elle obtient en 2000 un nouveau diplôme d'économie. Le couple se met en ménage à la fin du séjour au pair de Maryla. Ils se marient à la fin de l'an 2000.*

*Suite à ses études Christophe est passé par une phase de « petits boulots », avant de trouver un emploi correspondant à sa formation. Durant cette période Maryla, encore titulaire d'un statut de "visiteur" était gardienne d'enfants. Le salaire de l'interviewée constituait à ce moment un revenu d'appoint pour le jeune ménage. Christophe trouve au mois de mars 1998 un travail mieux rémunéré et plus stable en adéquation avec ses qualifications. Il perçoit une rémunération nette de 8000 Fr. Maryla cesse de travailler. Les revenus du couple sont mis*

*sur un compte commun, les achats du ménage et de chacun se font après discussion et accord des deux conjoints. Lors de l'interview, les revenus du couple sont de 8000 Frs pour Christophe et de 2000 Frs pour Maryla (1000 Frs provenant de prestation de la CAF). Le jeune ménage envoie depuis juin 1998 environ 1000 Frs par mois à la mère de Maryla en Pologne. En octobre 2000 le couple se marie. Un an plus tard, Maryla décide de travailler à nouveau et occupe un emploi de vendeuse à temps partiel. Au mois d'octobre 2001, suite à son recrutement comme vendeuse dans un grand magasin, elle envoie 1000 Frs de plus informant Christophe après coup. Sur les mandats envoyés c'est bien le nom du conjoint féminin qui apparaît à présent (auparavant c'était le nom que Christophe qui y figurait). Le travail féminin, l'augmentation de la part des apports financiers de Maryla dans le budget du ménage lui a permis de se réapproprier le bénéfice symbolique que constitue l'aide à sa famille.*

*Au sein du couple, c'est Maryla qui traditionnellement s'occupait du linge et d'ailleurs de pratiquement l'ensemble des travaux domestiques. C'est à partir du moment où Maryla occupe son emploi de vendeuse qu'apparaissent des revendications relatives à une nouvelle répartition des tâches domestiques. Le couple renégocie la répartition des tâches et Christophe est désormais en charge de la vaisselle. Tâche dont il s'acquitte avec plus ou moins de régularité. Maryla a pu obtenir au sein du magasin où elle travaillait un contrat d'une durée hebdomadaire nettement supérieure au précédent. Christophe s'est vu sommé de participer plus significativement à l'entretien domestique. Face à l'incapacité avouée de celui-ci et sa mauvaise volonté, des conflits n'ont pas tardé à éclater. La nouvelle autonomie financière de l'interviewée lui a permis d'asseoir les bases d'une renégociation de l'ordre conjugal, bâti préalablement sur un partage inégal des tâches.*

*En 2002, Maryla accède à un emploi en adéquation avec ses diplômes. Sa rémunération et son niveau de formation sont supérieurs à ceux de Christophe. La question des tâches domestiques est résolue par son externalisation. Une femme de ménage est recrutée pour l'entretien du domicile. Le couple connaît cependant des difficultés. L'activité professionnelle trop prenante, selon l'époux, de Maryla et sa volonté de développer un réseau de sociabilité distinct de son mari constituent des sujets de tension pour le couple.*

*La progressive montée en puissance de l'implication de Maryla dans la sphère professionnelle, d'abord au sein du couple cohabitant non marié puis après le mariage, révèle un conflit entre deux modes d'organisation conjugaux. Celui de Maryla qui relève du type de « la famille associative » et celui de Christophe de « la famille bastion ». Christophe peut également être classé dans la catégorie des « maris », lorsque l'activité professionnelle de sa femme prend une centralité qui le marginalise sur ce plan au sein du couple, des conflits éclatent.*

Avant le mariage, les couples binationaux franco-polonais se caractérisent souvent par des rapports sociaux de sexe très inégalitaires. La mise en ménage accélérée consacre l'émergence d'organisations conjugales aux rôles sexués particulièrement différenciés. Dans certains couples après une première phase d'aliénation et de domination masculine forte, l'intégration progressive à la société française et l'acquisition de droits élargis permettant un accès plus important au marché du travail ont permis aux migrantes de réaliser, souvent après un cycle d'études supérieures réalisées en France, leurs objectifs initiaux de promotion sociale.

#### *4.2 Devenir étrangère à la Pologne : nostalgie de l'aventure migratoire*

Pour la majeure partie de notre population, la dynamique migratoire se construit dans un mouvement de balancier permanent entre le pays de départ qui est aussi le pays de l'enfance, de l'adolescence et du début de la jeunesse et le pays d'arrivée qui est celui d'une partie de la jeunesse et du début de l'âge adulte. Il existe une mécanique de l'immigration qui fait que tout rapprochement du pays de destination implique un éloignement du pays d'origine. Le sentiment de perdre ailleurs ce que l'on gagne ici est revenu à plusieurs reprises lors de nos interviews. Cette aventure qui se donnait pour objectif de gagner une indépendance, d'élargir l'univers des possibles se dévoile au fil de l'expérience migratoire comme un renoncement à un avenir dans le pays de départ. Les amitiés et relations nouées en Pologne se distendent, la familiarité avec la langue et la société d'origine déclinent au fur et à mesure du développement du cheminement migratoire. Les nouveaux liens contractés en France se fondent sur le deuil d'autres liens noués plus anciennement dans le pays d'origine.

L'étranger qui s'établit, qui perd peu à peu son statut d'étranger pour endosser celui d'immigré aux yeux du pays d'accueil est devenu cet être au frontière du social, ni vraiment autre ni vraiment même. « [...] *L'immigré est atopos [...]. Ni citoyen, ni étranger, ni vraiment du côté du Même, ni totalement du côté de l'Autre, il se situe en ce lieu « bâtard » [...], la frontière de l'être et du non-être social.* » (BOURDIEU, 1999). Ce qui semble être gagné dans un système (celui de l'intégration) se solde par une perte dans le second. Les femmes polonaises sont prises dans ce mouvement contradictoire, conjuguant intégration à la société française et désaffiliation à la Pologne. Lors de nos entretiens, il est apparu par exemple que les acteurs avaient le sentiment de régresser dans la maîtrise de leur langue maternelle lorsqu'ils progressaient en français. Cela était particulièrement vrai pour ceux impliqués dans un cursus de formation de l'enseignement supérieur en France. Ce processus est également à l'œuvre dans les manières d'être et de faire, il est également fréquent que les migrantes interviewées expriment un sentiment d'étrangeté à l'égard de leur pays d'origine. Une interviewée évoquait avec justesse le retour impossible en Pologne. « *Le pays que l'on a quitté n'est jamais celui que l'on retrouve* ».

## Conclusion Générale

Au fondement de toute thèse se trouve une première question, une première énigme. Si l'on fait la genèse des questionnements qui ont portés ce travail, chercher à comprendre pourquoi au début des années 1990 le nombre de mariages de Polonaises et de Français a brutalement augmenté a été le premier moment de notre réflexion. C'est en tirant « le fil » du mariage et de la place de la femme dans celui-ci, que peu à peu notre objet de recherche a pris corps. Notre réflexion a ainsi pu se développer autour des trois dimensions constituées par la compréhension de la structuration des trajectoires migratoires des Polonaises, l'analyse de leurs pratiques matrimoniales et l'étude du fonctionnement des rapports sociaux particuliers qu'impliquent le fait d'être femme et étrangère.

*Mais pourquoi les Polonaises se marient-elles en France ?*

Lors de nos entretiens, une phrase est revenue de façon récurrente dans le discours des Polonaises, comme un leitmotiv au récit de leur aventure migratoire : « *Je n'ai jamais projeté de vivre en France* ». Quelles que soient les motivations du départ, que ce soit pour faire des études, travailler, apprendre le français ou passer une année sabbatique, le moment du retour en Pologne était planifié. C'est au cours du déroulement de l'aventure migratoire que le séjour, qui était pensé comme temporaire, devient durable puis définitif. L'un des questionnements qui court tout au long de cette thèse est : pourquoi des migrantes, qui étaient venues pour un séjour limité, restent-elles pour toujours en France ? Lorsque les Polonaises étaient interrogées sur la raison pour laquelle elles s'étaient finalement établies en France, elles expliquaient le plus souvent par la rencontre du futur conjoint ce revirement du projet initial : « *je suis restée parce que je l'aimais* ». Nous aurions pu nous arrêter là : elles restent

parce qu'elles tombent amoureuses et se marient... Cependant toutes les Polonaises qui viennent en France ne se marient pas et celles qui le font ont des profils spécifiques.

La question : « Pourquoi se marient-elles avec un Français ? », recèle bien des pièges. Cette formulation peut laisser entendre en filigrane, que le mariage est le fruit d'une décision rationnelle, d'un projet prémédité antérieur à la migration. Le risque est grand de voir disparaître derrière des reconstructions erronées de stratégies matrimoniales, toute la richesse des trajectoires de ces femmes. Il est souvent difficile de faire accepter au sens commun que des femmes puissent bâtir des cheminements migratoires individuels, véritables espaces de liberté, d'émancipation, indépendamment des rôles sexués traditionnels qui leurs sont assignés.

Le premier constat que l'on peut tirer de nos travaux est que les Polonaises migrantes sont de véritables aventurières, que souvent le départ pour l'étranger est un acte d'émancipation et que nulle stratégie matrimoniale n'est sous-jacente au projet migratoire. Ces Polonaises l'affirment avec virulence, elles ne sont ni des épouses rejoignantes, ni des « bride mail order »<sup>243</sup> et moins encore des petites stratèges ambitionnant un improbable « beau mariage ». Toute l'ambition de ce moment de notre analyse a été de sortir d'une approche téléologique faisant du mariage un objectif inscrit dès le début de l'aventure migratoire.

Pour comprendre le mariage en migration, le recours aux outils habituels de la sociologie de la famille ne suffit pas. La théorie du choix du conjoint ne peut pas seule rendre compte des pratiques matrimoniales des migrantes polonaises. En effet, étudier le mariage des étrangers en France demande de développer une réflexion sur la place de celui-ci dans les trajectoires migratoires. Cela induit également par ricochet, de se pencher sur la place de l'aventure migratoire dans la dynamique biographique des individus.

---

<sup>243</sup> Comme cela a été exposé dans le premier chapitre de la troisième partie de notre thèse, dans nos travaux, les « bride mail order » sont des épouses rencontrées par le biais d'agences matrimoniales internationales et « acheminées » en France par le futur conjoint.

Répondre à la question « pourquoi les Polonaises se marient en France ? » implique de renoncer à expliquer par la seule rationalité individuelle les trajectoires des migrantes et la place du mariage dans celles-ci. Le mariage met en jeu des normes sociales différenciées selon le sexe et la classe qui orientent le comportement de ces femmes. Le fait d'être en migration impacte également les pratiques matrimoniales des Polonaises. Sans qu'elles en soient véritablement conscientes, des forces sociales orientent les migrantes Polonaises sur un chemin qu'elles n'avaient pas choisi à l'origine. Pour identifier les trajectoires migratoires menant au mariage, trois variables ont été mobilisées dans notre analyse. La nature du projet de départ, la place de la migration dans la trajectoire biographique et les conditions objectives du séjour en France.

Le premier élément que nous avons étudié pour comprendre pourquoi les Polonaises se mariaient en France est la nature de leur projet migratoire. Les motivations qui ont conduit au départ pour la France sont très diverses. Pour certaines Polonaises, la migration pouvait constituer une stratégie purement financière permettant d'échapper à une mauvaise situation économique locale. Pour d'autres, plus nombreuses, partir pour l'étranger avait pour objectif d'étudier, d'accumuler un pécule destiné à financer un achat en Pologne (logement, voiture, frais liés aux études supérieures...) ou tout simplement de vivre un moment à l'étranger.

Partir pour la France s'articulait dans la plupart des cas à un projet plus global trouvant sa réalisation en Pologne. La migration permettait ainsi d'effectuer une partie de son cursus universitaire à l'étranger, de financer un établissement autonome ou de mieux préparer son entrée sur le marché de l'emploi en Pologne... Le moment du retour était programmé de façon plus ou moins précise selon les projets de départ. Poursuivre son séjour en France au-delà de la durée initialement prévue implique de modifier ou de renoncer au projet global dont la migration constituait une étape. Plus le séjour en France s'articulait de façon étroite à un objectif devant être réalisé en Pologne et plus l'établissement durable constituait une bifurcation, une rupture par rapport au projet migratoire initial. Les départs dont l'objet et la durée étaient définis de façon plus floue permettaient une évolution plus facile du projet migratoire initial.

Au-delà de l'impact du projet de départ sur la trajectoire migratoire, deux dimensions structurent les cheminements des Polonaises en France : le positionnement de la migrante dans sa trajectoire biographique au moment du départ et les conditions objectives du séjour à l'étranger.

La majorité des migrantes partent pour la France au cours d'une période de leur vie antérieure au passage à l'âge adulte<sup>244</sup>. En Pologne, le franchissement de ce seuil biographique est encore fortement marqué par des schémas traditionnels, laissant au mariage une place centrale. Par ailleurs, nous avons pu observer que la migration impliquait pour les femmes de notre population un recul de l'âge à la première union. Le séjour en France se déroule donc pour ces Polonaises à un moment où le passage à l'âge adulte se produit habituellement ou, selon les normes sociales polonaises, aurait dû déjà se produire. La concomitance du séjour à l'étranger et de la période au cours de laquelle la jeunesse prend fin et l'individu accède à une vie autonome renforce la probabilité du mariage à l'étranger. Pour cette partie de notre population, les mécanismes propres au prolongement de la jeunesse ou au passage à l'âge adulte prenaient une dimension centrale dans leur trajectoire migratoire.

Les Polonaises qui se marient en France sont majoritairement entrées sous les statuts d'étudiante, de jeune fille au pair ou sans titre de séjour. Avant l'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne (mai 2004), ces différents statuts impliquaient un accès restreint voire nul au marché de l'emploi. De plus, quand ces Polonaises disposaient d'un titre de séjour, celui-ci était temporaire et soumis à un renouvellement annuel. Celui-ci n'était pas automatique et le passage d'un titre à l'autre (par exemple le passage de la fonction de jeune fille au pair, souvent associée au titre de « visiteur », au statut « étudiant ») était soumis à de nombreuses contraintes. La précarité économique de ces migrantes se doublait d'une instabilité de leur droit au séjour. A ces contraintes d'ordre administratif s'additionnaient celles propres à la vie à l'étranger (s'exprimer dans une langue étrangère, évoluer dans une société aux codes culturels différents...). La conjonction de l'ensemble de ces facteurs est à

---

<sup>244</sup> Le passage à l'âge adulte est appréhendé dans nos travaux à travers les trois seuils que sont la situation familiale, l'entrée dans la vie active et le fait de résider de façon indépendante (GALLAND, 1997).

l'origine d'une situation de faible autonomie des migrantes. La mise en ménage permet de pallier cette vulnérabilité des migrantes. Depuis l'entrée de la Pologne dans l'union européenne (mai 2004), les conditions objectives du séjour des Polonaises en France ont évolué. Le droit au séjour est à présent illimité et l'accès au marché du travail s'est progressivement libéralisé. On peut ainsi faire l'hypothèse que le niveau d'autonomie des Polonaises est potentiellement plus élevé que pour la période précédente. Cette évolution du cadre dans lequel se déroule le séjour en France peut expliquer la baisse rapide après 2004 du nombre d'unions franco-polonaises qui tombe à son niveau le plus bas depuis un siècle. Cette baisse permet d'illustrer en creux l'importance des conditions objectives de séjour sur la propension des Polonaises au mariage binational.

La concordance d'une motivation migratoire initiale faiblement articulée à un projet plus global trouvant son aboutissement en Pologne, le déroulement de la migration au cours de la jeunesse et un séjour marqué en France par une faible autonomie sont les principaux facteurs inclinant les Polonaises au mariage.

#### *L'aventure migratoire : entre émancipation et aliénation*

Partir pour l'étranger représente pour les femmes polonaises une prise de liberté. Celle-ci repose sur la possibilité donnée de construire une vie autonome loin du regard de ses parents ou de son entourage. Le départ permet notamment de différer ou d'éviter les modes féminins traditionnels d'entrée dans la vie adulte. Les Polonaises échappent par la migration à un chemin tracé en Pologne, la mise en ménage condition du passage à l'âge adulte peut être reportée. Ces migrantes font ainsi l'« école buissonnière » des normes sociales dominantes d'entrée dans la vie adulte. La migration est ainsi le cadre d'une expérience d'une entrée dans la jeunesse ou d'un prolongement de celle-ci.

Le paradoxe de cette aventure individuelle est qu'elle trouve sa réalisation dans une expérience migratoire où les contraintes sont importantes. Le droit au séjour et au travail retenus de ces étrangères structurent fortement leur trajectoire migratoire. Cette situation de vulnérabilité de l'étrangère qui n'a souvent pas le droit de travailler et dont le séjour est

soumis à des conditions très strictes imprime sa marque sur tous les moments de l'aventure migratoire.

Au début de leur séjour, ces contraintes orientent ainsi majoritairement les Polonaises vers des niches du marché de l'emploi ethnicisées et fortement sexuées (fonction de jeune fille au pair ou emploi dans l'entretien ou le caring) alors que le départ relevait d'une logique d'émancipation relativement aux rôles féminins traditionnels.

De même, cette vulnérabilité sociale et économique des Polonaises a un impact sur les différentes étapes de la constitution du couple. Cette situation de « faiblesse » de l'étrangère exerce une influence sur les modalités du choix du conjoint, le processus de mise en ménage ou l'organisation conjugale.

Nous avons pu constater que les pratiques matrimoniales des Polonaises en migration s'écartent des principes de l'homogamie. La majorité des unions franco-polonaises présentent notamment un écart d'âge élevé entre conjoints et un caractère hypergamique. Les Polonaises issues des milieux populaires se marient le plus souvent avec un conjoint d'un milieu social supérieur à celui de leur père. Ces mariages avec un conjoint à la PCS élevée et sensiblement plus âgé peuvent notamment être attribués à cette situation de vulnérabilité de l'étrangère. Il existe, si l'on reprend la théorie des capitaux matrimoniaux de François de Singly, un échange entre un capital social masculin élevé (situation professionnelle stable et PCS supérieure) et le capital féminin de la jeunesse<sup>245</sup>.

Les couples franco-polonais se caractérisent également dans la plupart des cas par une mise en ménage accélérée. Celle-ci se réalise le plus souvent peu de temps après la rencontre. De l'avis de nombreux couples franco-polonais, les contraintes matérielles qui pèsent sur la

---

<sup>245</sup> Cependant, les mariages franco-polonais ne peuvent être réduits pour les Polonaises à un « beau mariage », un mariage au-dessus de son milieu d'origine. Nos observations nous ont permis de constater que dans de nombreux cas, les Polonaises étaient dans une dynamique de promotion sociale avant la mise en ménage. Par exemple, de nombreuses Polonaises filles d'ouvrier, déclaraient être étudiante dans les registres de mariage. Dans cette perspective, choisir un époux dont la PCS est supérieure à celle de son père est un élément qui s'inscrit dans la rationalité de cette dynamique de promotion sociale.

migrante provoquent cette cohabitation précipitée. Comme cela a été exprimé plusieurs fois lors de nos interviews, pour de nombreux couples « vivre ensemble était le seul moyen de rester ensemble ». Cette faible autonomie de l'étrangère implique des organisations conjugales souvent très inégalitaires marquées par une distribution des rôles et des tâches ménagères répondant à des schémas traditionnels très asymétriques. Ce n'est que lorsque l'étrangère accède, après le mariage, à des droits élargis semblables à ceux de son conjoint que l'organisation conjugale est renégociée et devient souvent plus égalitaire. Cette contradiction entre la prise de liberté de l'aventure migratoire et les contraintes du séjour est à l'origine de frustrations pour l'étrangère et génère souvent des conflits au sein des couples mixtes.

### *Qu'est-ce qu'être femme et étrangère ?*

Nous avons donc essayé tout au long de notre travail de comprendre comment être femme et étrangère s'articulait. Une des spécificités de notre population est de rendre visible, notamment à travers la catégorisation sociale « Fille de l'Est », la dimension sexuée de l'altérité. L'identification d'une désignation sexuée et racisée « Fille de l'Est » nous a permis tout au long de notre travail d'examiner comment les trajectoires des migrantes étaient non seulement déterminées par des conditions objectives mais également par la construction symbolique de leur altérité féminine. Cette catégorisation sociale, marque d'une construction symbolique de l'altérité féminine est-européenne, a un effet de naturalisation des rapports sociaux inégalitaires dans lesquels sont impliquées les migrantes Polonaises. Cette dimension symbolique de la féminité étrangère est européenne, est le produit de conditions matérielles et de structures sociales inégalitaires et la condition de leur maintien et de leur reproduction. Notre analyse nous a permis de comprendre que la féminité est un continuum et que la situation de surdomination masculine dans laquelle se trouvaient les femmes de notre population d'enquête impliquait un « glissement » dans le genre. Comme l'ont notamment montré Anne-Marie Daune-Richard (1990) ou Daniel Weltzer-Lang (2004), il n'y a pas de superposition absolue du sexe et du genre. Un individu peut être à distance du « noyau dur » de son identité de genre ou au contraire être dans une logique de surinvestissement de celui-ci.

Dans ce sens, Daniel Weltzer-Lang (2004) a bien mis en évidence les attitudes virilistes qui consistent en « [...] *l'exacerbation des attitudes, représentations et pratiques viriles.* » Les rapports sociaux fortement inégalitaires qui assignent les migrantes à une place doublement minorisée (femmes et étrangères), impliquent que la féminité étrangère est une sur féminité. Les conditions objectives dans lesquelles se trouvent les femmes de notre population les conduisent souvent à adopter des postures de sur investissement de l'identité féminine.

### *La fin du voyage.*

La France peut être tour à tour, pays de la formation, de l'expérience d'une jeunesse prolongée ou « chez soi » de l'établissement durable. Au cours de la période pendant laquelle se déroulent les mobilités qui nous intéressent, émerge un mouvement de balancier fait de distanciations et de rapprochements entre pays de départ et pays d'arrivée. Au fil de ces oscillations, le territoire de destination qui est au commencement de la migration le pays d'une expérience de jeunesse, des études devient le pays du devenir et de l'âge adulte après la mise en ménage et le mariage. C'est au moment de l'entrée dans l'âge adulte et du franchissement de certains seuils que les différents territoires de la migration voient leur sens se figer.

L'aventure migratoire d'avant la mise en ménage est pour une partie importante de notre population, une époque d'indétermination. Tous les possibles sont ouverts, rentrer en Pologne (comme prévu), pour étudier ou travailler, ou bien rester un peu plus longtemps en France, ou encore partir pour une autre destination... Passés les premiers temps de la mise en ménage, l'indétermination relative à la trajectoire disparaît. Cette indétermination, réelle ou maintenue de façon virtuelle, comme possibilité d'un retour en arrière ou d'une réorientation vers un autre chemin, est à ce moment du cheminement migratoire sérieusement limitée. Cela peut sembler aux acteurs comme la fin de l'aventure, comme le retour à un équilibre après une période d'incertitude. Cette fin du voyage est aussi, pour la plupart des personnes que nous avons interviewées, celle de la jeunesse. L'indétermination masquait la réalité des rapports sociaux de sexe inégalitaires et le poids de l'étrangeté en France. Il était plus facile de rester

voyageuse « indécise » que de devenir migrante, immigrée. Les charmes de ce qui faisait l'étrangeté deviennent également des handicaps. L'accent qui amusait et plaisait, devient une difficulté supplémentaire sur le marché du travail ou pour trouver un logement. L'étrangeté légère de l'entre-deux, du milieu du gué peut se muer, une fois l'établissement effectif, en injonction à « montrer ses papiers ». Ce passage du voyage à la migration ne se fait donc pas sans douleur.

# **Annexes**

## 1. LE DROIT DES ETRANGERS EN FRANCE EN 2002 (Source HCI, AGDREF)

### *La réglementation du séjour des étrangers en France*

La France est un pays ouvert à une immigration contrôlée. C'est ainsi que la législation définit Les conditions d'entrée et de séjour des étrangers dans notre pays. Le régime juridique du séjour des étrangers se traduit par une pluralité de critères dont il incombe à l'autorité préfectorale de tenir compte, pour délivrer au demandeur âgé de plus de 18 ans une autorisation administrative de séjour, sous le contrôle hiérarchique du ministre de l'intérieur. Cumulatifs, ces critères prennent en considération la nationalité et les conditions d'entrée en France de l'étranger, la durée et l'objet prévu de son séjour, et enfin la nature du titre sollicité.

Les conditions d'entrée :

*L'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée en dernier lieu par la loi dite «RESEDA» du 11 mai 1998* dispose que l'admission au séjour en France est en principe subordonnée à la possession d'un visa d'établissement appelé «visa de long séjour », délivré par les autorités consulaires françaises, et à la présentation d'une demande de titre de séjour formulée en préfecture dans les trois mois qui suivent l'entrée en France.

La prise en compte de la nationalité :

Il convient de distinguer *trois grands régimes* applicables en fonction de la nationalité du demandeur, selon que ce dernier est un *citoyen de l'Union européenne* (ou assimilé), un *étranger relevant d'un accord bilatéral* liant la France à son Etat d'origine, ou bien encore un étranger relevant du *régime dit «général»*.

Tout d'abord, les ressortissants étrangers relevant du droit communautaire (citoyens de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen et les membres de leur famille quelle que soit leur nationalité) bénéficient d'un droit au séjour privilégié puisqu'ils entrent en France sous couvert d'un simple document d'identité. En fait, leur régime de séjour résulte directement des Traités instituant la communauté européenne, mis en œuvre en France essentiellement par voie réglementaire (décret du 11 mars 1994 modifié). Ce décret distingue à cet égard les travailleurs communautaires et leurs membres de famille qui se voient admis au séjour sur des titres valables 10 ans, voire à validité permanente au premier

renouvellement, et les inactifs (visiteurs, étudiants, retraités) admis au séjour sur des titres de 1 ou 5 ans selon les cas, toujours sous condition de ressources.

De même, 18 nationalités d'Afrique (anciennes possessions françaises) sont en principe régies par des accords bilatéraux de circulation liant la France à leur Etat d'origine. Ces accords déterminent de manière plus ou moins précise, les conditions d'entrée et de séjour en France des intéressés. Pour le Maroc et 15 autres pays d'Afrique subsaharienne, ces accords sont considérés comme largement alignés sur le droit commun de l'ordonnance du 2 novembre 1945. En revanche, les accords bilatéraux en vigueur régissent de manière complète pour les Algériens, et de manière partielle pour les Tunisiens, leurs conditions d'entrée, de séjour et d'emploi en France. Des avenants aux accords franco-algérien et franco-tunisien ont été signés respectivement le 11 juillet 2001 et le 8 septembre 2000 et ratifiés par le Parlement le 29 octobre 2002. Ils procèdent à l'alignement, sauf exception, des régimes applicables à ces ressortissants sur le droit commun.

En dernier lieu, les ressortissants étrangers qui ne relèvent ni du droit communautaire, ni d'un régime spécial régi par convention bilatérale, ni des conventions de Vienne de 1961 et 1963 sur les relations diplomatiques et consulaires, sont assujettis au régime général de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée et des textes réglementaires pris pour son application.

#### La durée du séjour en France :

L'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée permet de délivrer des titres de séjour valables, soit 1 an au plus (carte de séjour temporaire), soit de dix ans et renouvelables de plein droit (la carte de résident), soit encore à validité permanente (carte de ressortissant communautaire). La carte de ressortissant communautaire à durée permanente est délivrée, en vertu de l'article 9-1 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée au travailleur communautaire et aux membres de sa famille, au premier renouvellement de son précédent titre de séjour de 10 ans. La carte de résident, prévue aux articles 14 et 15 de l'ordonnance précitée est remise à l'étranger admis au statut de réfugié politique, ou ayant démontré son intégration dans notre pays ou bien encore y disposant de l'essentiel de ses liens personnels et familiaux. Compte tenu de l'ancienneté et de la nature - essentiellement familiale - des flux d'immigration à

destination de la France, près de 85 % des étrangers légalement établis sur le territoire national sont aujourd'hui en possession d'un titre de séjour valable 10 ans.

Une carte de séjour temporaire valable 1 an peut être délivrée, soit aux étrangers venus en France en qualité de visiteurs, étudiants, scientifiques, artistes, ou pour y exercer une activité professionnelle (article 12 de l'ordonnance) ; soit de plein droit aux étrangers présents en France en raison de l'intensité des liens personnels et familiaux qu'ils y ont noués (articles 12 bis et 12 ter de l'ordonnance). Cette carte de séjour porte la mention de l'objet prévu du séjour et est renouvelable sous réserve que les conditions qui ont prévalu à sa délivrance initiale soient toujours remplies.

#### L'objet du séjour en France :

Les cartes de séjour temporaire portent une mention relative au motif de séjour ayant conduit à autoriser l'étranger à s'installer sur le territoire français. Ainsi :

- la carte de séjour temporaire « *visiteur* » est attribuée à l'étranger qui apporte la preuve qu'il peut vivre de ses seules ressources et qui prend l'engagement de n'exercer en France aucune profession soumise à autorisation ;
- la carte de séjour temporaire « *salarie* » : l'étranger doit prouver qu'il remplit les conditions pour exercer une activité professionnelle, notamment le respect de la procédure d'introduction de travailleurs étrangers si c'est une profession salariée, ou l'enregistrement sur les registres du répertoire des métiers, si c'est une activité commerciale ;
- la carte de séjour temporaire « *vie privée et familiale* » résulte de la volonté du Parlement de traduire dans la législation française les prescriptions de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme en vertu de laquelle toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale. Dès lors un droit au séjour est accordé aux étrangers qui ont vocation à s'établir en France compte tenu de l'intensité des liens personnels et familiaux qu'ils ont noués sur le sol français. Ce titre est aussi délivré aux personnes bénéficiant d'une décision d'asile territorial accordée par le ministre de l'intérieur ;
- la carte de séjour temporaire « *étudiant* » est attribuée à l'étudiant qui justifie, d'une part, d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France et, d'autre part, de ressources suffisantes ;

- la carte de séjour temporaire « *scientifique* » est délivrée aux étrangers accueillis en France au sein d'organismes d'enseignement et/ou de recherche habilités en ce sens, en vue d'y mener des recherches ou d'y dispenser un enseignement de niveau universitaire ;
- la carte de séjour temporaire « *profession artistique et culturelle* » est attribuée à l'étranger sous contrat avec un organisme dont l'objet principal est la création, la diffusion et/ou l'exploitation d'une œuvre de l'esprit ;

Quant aux cartes de séjour valables 10 ans, seules les cartes « *retraité* » et « *conjoint de retraité* » portent une mention spécifique. Elles sont délivrées à l'étranger qui a résidé en France sous couvert d'une carte de résident –ainsi que son conjoint- et qui a souhaité s'établir dans son pays d'origine tout en gardant la possibilité d'effectuer des allers-retours n'excédant pas une année en France.

## **MCM-AMB : Conseil en formation du couple France-Europe de l'Est**

MCM-AMB est une agence de rencontres internationale. Notre objectif est d'aider ceux qui cherchent à faire ou refaire leur vie avec une personne d'un pays étranger.

Nous avons des contacts privilégiés avec les principaux pays d'Europe de l'Est : la Pologne, la Russie, le Belarus, l'Ukraine, la Roumanie, etc. Et nous avons une grande expérience et une grande connaissance des modes de vie et des mentalités de ces populations. De ce fait nous avons rassemblé un très important fichier de femmes et jeunes femmes originaires de ces pays (plus de 1000) et désirant faire leur vie avec des hommes français ou d'Europe de l'Ouest. Et bien sûr, nous enregistrons tous les jours de nouvelles inscriptions.

Etant donné que nous sommes basés en France, la plupart de nos adhérents hommes sont français. L'agence MCM-AMB est donc en mesure d'apporter une aide sérieuse et efficace à tout homme désirant faire sa vie avec une partenaire originaire d'un pays d'Europe de l'Est.

De même nous faisons tout notre possible pour satisfaire les souhaits de nos nombreuses adhérentes afin qu'elles puissent trouver le compagnon de leurs rêves.

### **Quelques mots sur les motivations de nos adhérents hommes**

et rapide ; car en effet, nous sommes en mesure de leur présenter les femmes dont ils rêvent.

En définitive, nous pensons qu'ils prennent une bonne décision en nous contactant car la raison de leur insuccès avec les femmes de leur pays réside sans doute dans ce que leur destin est ailleurs : Avec une femme Polonaise, Russe, Biélorusse, Ukrainienne, Roumaine, etc.

Si vous aussi, vous êtes dans la même situation que ces hommes, n'hésitez pas, allez de l'avant et contactez-nous ! Beaucoup d'hommes ont déjà fait confiance à l'agence MCM-AMB et sont maintenant heureux avec la femme de leur vie.

Les hommes qui nous contactent n'ont généralement pas eu de succès avec les femmes de leur pays, ou bien ils ont été déçus par elles. Ils veulent mettre fin à leur situation de solitude et prendre un nouveau départ.

Toutefois, ils désirent rencontrer des femmes bien physiquement et ayant de grandes qualités morales et intellectuelles afin de ne pas commettre des erreurs qu'ils ont peut-être commises par le passé.

Ils adhèrent à l'agence de rencontres internationale MCM-AMB car ils savent qu'elle est en mesure de leur apporter une aide efficace et rapide ; car en effet, nous sommes en mesure de leur présenter les femmes dont ils rêvent. ont

---

<sup>246</sup> Les documentations présentées ici le sont de façon exhaustive. Les fautes d'orthographe, les propos ont été laissés tels quels.

Elles se sentent très seules et veulent mettre un terme à cette situation. Elles sont vraiment motivées pour prendre un nouveau départ et désirent construire une relation sérieuse basée sur la confiance, le respect et l'amour.

Elles reçoivent d'ailleurs une grande aide de notre part et ne sont pas déçues car nous leur proposons de nombreux contacts (généralement des hommes français).

Lorsque après une période de correspondance et une ou plusieurs rencontres, une femme décide de s'installer en France (ou dans un autre pays) avec un homme, c'est parce qu'elle estime cet homme, l'aime et est prête à partager avec lui toutes ses joies et ses peines.

Pour ce qui nous concerne, nous avons beaucoup d'estime et de respect pour ces personnes et nous les considérons avec le plus d'égard possible. Et cela quelque soit leur nationalité ou leur niveau de vie.

Elles sont aimantes, tendres, gentilles, faciles à vivre et travailleuses.

Elles ont un bon niveau d'études et parlent presque toujours une langue étrangère, notamment l'anglais, l'allemand et le français. Si elles ne parlent pas le français, l'apprentissage de cette langue ne leur pose aucun problème car elles sont très douées pour l'apprentissage des langues.

En plus de toutes ces qualités, elles sont capables de mener une vie professionnelle active et de prendre des responsabilités. (Dans les Pays de l'Est la proportion de femmes occupant des postes à responsabilité est plus importante qu'en France.)

Elles désirent être heureuse avec l'homme de leur vie et partager avec lui tout ce qu'elles peuvent offrir.

Elles acceptent de vivre dans un autre pays et s'adaptent sans problème à de nouvelles conditions de vie. Car la mobilité est une vieille tradition des peuples d'Europe de l'Est. Elles n'hésitent pas à quitter leur pays dès lors que c'est pour rejoindre l'homme qu'elles aiment.

Et si vous habitez un petit village ou en campagne ? Cela ne pose aucun problème ! Beaucoup d'entre elles préfèrent une vie calme et ne détestent pas la campagne ni même de métier d'agriculteur. Car elles aiment la nature et tout ce qui y est lié.

Chaque adhérent homme peut trouver parmi nos adhérentes femmes son âme sœur. Ceci quelque soit sa profession : ouvrier, professeur, agriculteur, chef d'entreprise, employé, fonctionnaire, commerçant, ingénieur etc. Quelque soit son âge. Quelque soit sa situation familiale : célibataire, divorcé ou veuf. En effet, notre fichier est très volumineux (plus de 1000 femmes) et contient des personnes de toutes professions (infirmières, institutrices, employées de bureau, comptables, commerçantes, etc.), de tous âges (de 19 à 69 ans) et de toutes situations familiales.

Elles nous ont toutes confié la recherche de leur partenaire et espèrent rencontrer l'homme de leur vie grâce à nous (et aussi grâce à vous). Alors n'hésitez plus, rencontrez les en vous inscrivant à MCM-AMB.

## **Madame : Voici de bonnes raisons d'aimer un homme occidental**

Vous souhaitez faire ou refaire votre vie et vous n'avez pas eu de succès avec les hommes de votre pays. Avez vous pensé à adhérer à une agence internationale. C'est peut être la solution la mieux adaptée à votre situation car beaucoup d'hommes d'Europe de l'Ouest vivent seuls et sont vraiment attirés par les femmes d'Europe de l'Est.

En France et dans toute l'Europe de l'Ouest, le nombre de personnes vivant seules est en constante augmentation. Les raisons sont diverses : divorce, difficultés de communication, vie professionnelle prenant trop d'importance, etc. Beaucoup d'hommes ont perdu tout espoir de rencontrer un jour la femme dont ils rêvent et ne savent comment mettre fin à leur solitude.

Les hommes sont un peu découragés par l'attitudes des femmes françaises qui à leurs yeux ont perdu tout charme, toute grâce et sont devenues trop matérialistes et trop intéressées par l'argent. Ils sont particulièrement attirés par le charme des femmes slaves qu'ils trouvent extrêmement belle et qu'ils considèrent comme fidèles, romantiques, douces, sensibles et avec un réel sens de la famille. Ils rêvent réellement d'une femme avant de telles qualités et il leur est difficile de rencontrer une française pouvant leur apporter ce qu'ils recherchent.

De plus sachez que les populations d'Europe de l'Ouest, notamment les français apprécient grandement les peuples de Pologne, Russie, Belarus, Ukraine, Roumanie, etc. Ils les considèrent comme des frères. Les personnes venant s'installer en France sont toujours accueillies à bras ouvert, aussi bien par l'entourage proche (famille, amis) que par la nation dans son ensemble.

## Welcome to Karina-usa.com

We list hundreds of elegant Polish and East European marriage minded ladies who are waiting to meet you. When you visit our office in Poland you may browse through our catalog and choose the ladies you would like to meet. Our team is professional and will do all possible to arrange the meetings and make it easy for you bring your prospective bride home. We provide you with interpreters if necessary, though many of the ladies speak English and other languages. Our job is to make things click for you.

The first step in making your dreams come true is to join Karina-usa.com by completing the application form which you can find by clicking on [Join Karina](#). Completing and sending the form and payment to us insures that your biographical information will be seen by ladies who visit Karina regularly. In addition our team will contact ladies whom they feel fit your preferences. You are not obligated to meet these ladies but may choose to. Once you have met the lady you are free to spend as much time together as you like. Our Team members are on standby to assist you should you require help.

The second step is to book a reservation at our Singles Retreat hotel in Poland where the ladies will travel to meet you. Our Team will meet you at the airport and escort to our hotel

# Questionnaires et guides d'entretien

## Questionnaires

### Questionnaire destiné au conjoint féminin

Le présent questionnaire s'inscrit dans une recherche menée sur les « couples mixtes » dont l'un des conjoints est originaire de Pologne. Cette étude, conduite au sein du laboratoire du LEST (CNRS, Aix-en-Provence), se donne pour objectifs l'explicitation des modes d'entrée dans la vie conjugale des migrants féminins originaires de la zone géographique précédemment mentionnée. Les données recueillies sont bien sur anonymes et donneront lieu à une exploitation statistique. De plus si les interviewés en manifestent le souhait une copie électronique du rapport de recherche produit pourra leur être transmise.

#### Questions d'identification familiale

1. Votre père a-t-il encore une activité professionnelle ?

- Oui
- Non

Si oui quelle est sa profession ?

Si non, est-il demandeur d'emploi, retraité ou autre ?

2. Votre mère a-t-elle encore une activité professionnelle ?

Si non, est-elle demandeur d'emploi, retraitée ou autre ?

Si oui, quelle est sa profession ?

3. Quelle est la situation matrimoniale de votre père ?

- Marié
- Séparé

- Veuf
- Divorcé
- Remarié

4. Quelle est la situation matrimoniale de votre mère ?

- Mariée
- Séparée
- Veuve
- Divorcée
- Remariée

5. Avez-vous des frères et sœurs ?

Si oui, pourriez vous donner leurs dates de naissance et activité ? (Lycéen, étudiant (préciser la filière), travailleur (indiquer la profession), demandeur d'emploi, autres) ?

### Questions d'identification personnelle

6. Date de naissance

7. Lieu de naissance (nom de la commune)

8. Quels sont les diplômes que vous avez obtenus dans votre pays d'origine ?  
(Préciser la date d'obtention)

9. Quelle est la date de votre première entrée sur le territoire français ?

10. Sous quelle condition juridique relativement au droit de l'immigration s'est faite cette première entrée ? (Tourisme, visiteur, étudiant, regroupement familial, membre de famille de français, autres (préciser))

11. Quels ont été les différents titres de séjour dont vous avez bénéficié ?

Date d'obtention (ou de renouvellement)	Type de titre de séjour (visiteur, étudiant, membre de famille de français...)

12. Avez-vous déjà été titulaire d'un titre de séjour de visiteur ?

Si oui, ce statut impliquait-il pour vous l'exercice de l'activité de jeune fille au pair ?

13. Pourriez vous énoncer et dater les principales étapes de votre parcours en France en tant qu'étudiante ? (Filière d'inscription, année d'inscription et diplômes obtenus ou en cours d'obtention)

Année	Diplôme préparé	Filière

14. Avez-vous déjà exercé (ou exercez vous) une activité professionnelle en France ?

Si oui, quelles sont les différentes activités exercées ? (Exposer la durée de chaque emploi)

Dates de début et de fin de l'activité	Nature de l'activité

## Questions d'identification matrimoniale

15. Quel est votre statut matrimonial en France ?

- Mariée
- PACS
- Concubinage
- Union libre célibataire

17. Si vous êtes mariée ou « pacsée », est ce votre premier mariage (ou PACS) ?

Si non, votre précédente union a-t-elle été contractée en France ?

18. Quelle est la date à laquelle vous avez rencontré votre futur époux ?

19. À quelle date vous êtes vous mis en couple ?

20. Quelle est la date de votre mariage (PACS) ?

21. Pourriez vous dresser une chronologie des différents lieux où vous avez logé en France ?

Date approximative d'emménagement	Durée du séjour dans le logement	Type de logement (cité universitaire, famille de jeune fille au pair, famille, logement indépendant...)	Nombre de personnes vivant dans le logement et identité de celles-ci (ami, conjoint, famille....)


**La demande du chercheur....**

Vous serait il possible de m'indiquer les coordonnées d'autres couples binationaux (dont l'un des conjoints est originaire des PECO ou de l'un des Etats de l'ex-URSS) qui accepteraient de répondre au même questionnaire ?

Vous remerciant de votre précieuse collaboration et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Dominique GIABICONI, allocataire de recherche.

Laboratoire du LEST  
35, Avenue Jules Ferry  
13626 Aix-en-Provence Cx

Adresse E-Mail : dgiabiconi@yahoo.fr

## Questionnaire destiné au conjoint masculin

Le présent questionnaire s'inscrit dans une recherche menée sur les « couples mixtes » dont l'un des conjoints est originaire de Pologne. Cette étude, conduite au sein du laboratoire du LEST (CNRS, Aix-en-Provence), se donne pour objectifs l'explicitation des modes d'entrée dans la vie conjugale des migrants féminins originaires de la zone géographique précédemment mentionnée. Les données recueillies sont bien sûr anonymes et donneront lieu à une exploitation statistique. De plus si les interviewés en manifestent le souhait une copie électronique du rapport de recherche produit pourra leur être transmise.

8. Date de naissance

9. Nationalité

10. Lieu de naissance

11. Nom de la commune de résidence

12. Pourriez-vous dresser une chronologie de votre parcours en termes de formation

<b>Année</b>	<b>Diplôme obtenu ou préparé</b>

13. Avez-vous déjà exercé (ou exercez vous) une activité professionnelle en France ?

Si oui, quelles sont les différentes activités exercées ? (Exposer la durée de chaque emploi)

Dates de début et de fin de l'activité	Nature de l'activité

14. Pourriez vous dresser une chronologie des différents lieux où vous avez logé ?

Date approximative d'emménagement	Durée du séjour dans le logement	Type de logement (cité universitaire, famille logement indépendant...)	Nombre de personnes vivant dans le logement et identité de celles-ci (ami, conjoint, famille....)

15. Combien de couples binationaux mariés ou non (dont l'un des conjoints est originaire de PECO ou de l'un des Etats de l'ex-URSS) connaissez vous ?

16. En fréquentez-vous régulièrement ?

- Oui
- Non

Si oui, combien de couples ?

17. Avez-vous un ou des enfants ?

- Oui
- Non

Si oui, en avez-vous de votre union actuelle ?

- Oui
- Non

Si oui, pourriez-vous indiquer leur âge ainsi que l'ensemble de leurs prénoms.

18. Quel niveau de connaissance avez-vous de la langue de votre conjoint ?

- Aucun
- Quelques mots
- Vocabulaire de base
- Capacité de mener une discussion simple
- Capacité de mener une discussion assez sophistiquée
- Bilingue

### **La demande du chercheur....**

Vous serait-il possible de m'indiquer les coordonnées d'autres couples binationaux (dont l'un des conjoints est originaire des PECO ou de l'un des Etats de l'ex-URSS) qui accepteraient de répondre au même questionnaire ?

Vous remerciant de votre précieuse collaboration et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Dominique GIABICONI, allocataire de recherche.

Laboratoire du LEST  
35, Avenue Jules Ferry  
13626 Aix-en-Provence Cx

Adresse E-Mail : [dgiabiconi@yahoo.fr](mailto:dgiabiconi@yahoo.fr)

## 1. Guide d'entretien pour les migrantes (mariées ou non) vivant en couple et cohabitant avec leur partenaire.

### Identification de l'interviewée, de ses ascendants et de sa fratrie

Question introductive : «*Pour commencer, j'aimerais que vous me présentiez la famille, la localité dont vous êtes originaire* »

#### INFORMATIONS :

- Âge
- Localité d'origine, (urbaine ou rurale ?)
- Statut matrimonial (si épouse : date et lieu du mariage)
- Formation de vos parents
- Situation professionnelle actuelle des parents
- L'interviewée a-t-elle des frères ou des sœurs ?
  - ↳ Si oui combien et de quel âge
  - ↳ Situation matrimoniale
  - ↳ Formation
  - ↳ Activité actuelle

### Formation et emploi en Pologne

- Question introductive : «*pourriez vous me présenter le parcours scolaire que vous avez effectué en Pologne ?* »

#### INFORMATIONS :

- Parcours scolaire, date et lieu d'obtention des diplômes
- Identifier la rationalité des différents choix éducatifs et interroger l'interviewée sur les bifurcations, les changements de voie.

- Question introductive : « avez-vous déjà travaillé en Pologne »

### **INFORMATIONS**

- Parcours professionnel, recenser et dater tous les emplois mêmes ponctuels occupés lorsque la résidence principale de l'interviewée était en Pologne.
- Distinguer ce qui relève du petit job d'étudiant, ou de quelque chose perçu comme précaire et purement « alimentaire » de ce qui est associé à une rationalité professionnelle différente.

<b>Glissements statutaires et naissance de l'intention migratoire</b>
---

Question introductive : « *depuis quand êtes vous en France ?* »

### **INFORMATIONS :**

- Enumérer et dater l'ensemble des statuts ou titre de séjour que l'interviewée a possédé jusqu'à aujourd'hui
- Explorer de façon détaillée la façon dont s'est pensée et organisée le premier départ en France
- explorer particulièrement les liens existant entre le passage d'un statut à un autre et le développement du couple

### **Questionnement sur les projets migratoires :**

- Si le séjour en France n'est pas discontinu : « Quelles étaient vos objectifs, vos attentes lors de votre arrivée en France ? »
- Si le séjour en France est discontinu : « Quels étaient vos objectifs, vos attentes lors de votre premier séjour en France »
- Imaginez-vous un jour changer de statut ? Si oui, pourquoi ?
- Que signifie pour vous réussir en France ? (versus échouer)

## Intentions migratoires

Question introductive : « *Comptez vous faire votre vie en France ?* »

### INFORMATIONS :

- compte-t-elle retourner vivre en Pologne ? (préciser)
  - ↳ Sous quelles conditions envisage-t-elle ce retour en Pologne ?
  - ↳ Comment imaginerait-elle sa vie de couple dans ces conditions ?
- Quels étaient avant sa venue en France les contacts qu'elle avait avec la culture française ?
- Qu'est ce qui relativement à l'idée quelle se faisait de la France l'a déçu ?
- Qu'est ce qui relativement à l'idée qu'elle se faisait de la France l'a agréablement surpris ?
- Y a t il des pays autres que la France et la Pologne où elle aimerait vivre ?
  - ↳ Si oui les quels, en citer cinq les classer par ordre de préférence
  - ↳ Donner deux adjectifs caractérisant chacun de ces pays

## Formation et emploi en France

Question subsidiaire : « *Exercé-vous, avez-vous exercé ou comptez vous exercer une activité professionnelle en France ?* »

Question introductive : « *Comment envisagez-vous votre avenir professionnel à long terme ?* »

### INFORMATIONS :

- Parcours formation (études) en France
- Est-elle encore actuellement étudiante ou en formation ?

- ↳ Si oui, combien de temps estime-t-elle que durera sa formation (études) ?
  - Différents emplois que vous ayez occupés en France ?
  - Quel est le niveau d'étude de son conjoint ?
  - Son conjoint est-il étudiant ?
  - Compte-t-il un jour faire (ou poursuivre) des études ?
    - ↳ Si oui dans quel domaine ?
  - A-t-elle une activité professionnelle ?
    - ↳ Si oui, laquelle ?
    - ↳ Quelle est sa rémunération ?
  - Son conjoint a-t-il une activité professionnelle ?
    - ↳ Si oui, laquelle ?
    - ↳ Quelle est sa rémunération ?
    - ↳ parcours professionnel du mari
  - Le ménage perçoit-il des allocations, bourses ou aide de l'Etat ?
    - ↳ Si oui, quelle est la nature et le montant de celles-ci ?

### Questions ouvertes

- Quel est le revenu mensuel qu'un couple dans votre situation devrait percevoir pour être "à l'aise" ?
- Quels achats effectuez-vous sans consulter son conjoint ?
- Quel est le salaire qu'imaginez-vous percevoir après deux ans d'activité professionnelle (si étudiante) ?
- Imaginez l'avenir professionnel et conjugal de votre fille
- Pensez-vous que votre apprentissage de la langue française puisse être un atout sur le marché du travail polonais ?
- Pensez-vous que les diplômes que vous avez acquis en France ou que vous obtiendrez dans l'avenir sont des atouts significatifs sur le marché du travail polonais ?

## Rencontre du conjoint

Question introductive : « Pourriez vous me retracer le moment de la rencontre de votre conjoint ? »

### INFORMATIONS :

- Définir les circonstances de rencontre du conjoint, quand, comment, où.... expliciter le réseau relationnel
- Mêmes questions avec les précédents compagnons (le cas échéant)
- Connaissait-il déjà des polonaises ou des anciennes jeunes fille au pair ?
- Quel est l'écart d'âge entre l'interviewée et son conjoint ?
- Perception des parents du conjoint masculin relativement à la relation

## Cohabitation et vie de couple

Question introductive : « *Habituellement, quels sont selon vous les éléments faisant qu'un couple décide de se mettre en ménage ?* »

### INFORMATIONS :

- Statut conjugal (mariée, concubinage, union libre, fiancée)
- Combien de fois l'interviewée a-t-elle changé d'adresse en France ?
- Quelles étaient les personnes, s'il y a lieu, qui vivaient avec elle dans ces logements.
- Retracer les grandes étapes de la vie amoureuse de la personne interviewée. Du début jusqu'à présent
  - ↳Durée des relations
  - ↳Caractéristiques socioprofessionnelles des partenaires
  - ↳Situation affective avant le départ pour la France
  - ↳Situations de cohabitation vécues

- Depuis combien de temps vit-elle avec son conjoint ?
- Avant la mise en ménage son conjoint vivait-il seul ?
  - ↳ Si oui dans quelles conditions ?
  - ↳ Sinon quelles étaient les personnes avec qui il habitait ?
- Lors de sa mise en ménage habitait-elle dans le logement de son conjoint ?
  - ↳ Sinon, ont ils décidé d'emménager tous les deux dans une nouvelle habitation ?

- Leur mise en ménage a t elle été progressive? (développer...définir la genèse de la mise en ménage)
- Quel était son titre de séjour lors de (s) la mise(s) en ménage ?
- Où habitait-elle à l'époque qui précédait sa mise en ménage ?
- Où lavait-elle son linge au début de sa mise en ménage ?
- Où son conjoint lavait il son linge au début de la mise en ménage ?
- Qui s'occupe actuellement du lavage du linge conjugal ?
  - ↳ Si la réponse est tous les deux, quelles sont les tâches respectives accomplies par elle et son conjoint ?
  - ↳ Sinon, depuis quand (elle/ son conjoint) s'occupe de cette tâche ?
- Quand a t elle proposé pour la première fois à une personne de sa famille de l'héberger dans son domicile conjugal

### Questions ouvertes :

**Pourquoi avez vous décidé de vous mettre en ménage ?**

<b>Mariage</b>
----------------

Question introductive (si interviewée mariée) : « *Qu'est ce que le mariage a changé dans votre vie* » ?

Question introductive (si interviewée non-mariée) : « *Qu'est ce que le mariage avec votre conjoint changerait dans votre vie ?* »

#### **INFORMATIONS :**

- Si elle est mariée : combien de temps entre la rencontre et le mariage ?
- Si elle n'est pas mariée a-t-elle l'intention de se marier ?
  - ↳ Dans combien de temps ?
  - ↳ Pourquoi ?
  - ↳ Démarches administratives relatives au mariage ?
  - ↳ Date du début des procédures
- Influence du mariage sur activité professionnelle
- Influence mariage sur organisation domestique

### **Réseaux de sociabilité**

Question introductive : « Qui fréquentez vous en France à titre amical ? »

#### **INFORMATIONS :**

- Genèse de la constitution du réseau de sociabilité
- Exploration du clivage selon le sexe et la nationalité de ce réseau
- Quelles sont les représentations relatives aux Françaises, Français comparativement aux personnes de leur nationalité

### **Assignations et désignations**

Question introductive : « Comment expliquez-vous le fait que l'essentiel des mariages impliquant des étrangers de l'ancienne Europe socialiste et des conjoints français soit le fait de femmes étrangères et d'hommes français ? »

## INFORMATIONS

- Expression des représentations liées à la féminité « Est européenne»
- Positionnement relativement à la désignation « Fille de l'Est »
- Données factuelles de discrimination

<b>Migration et relations familiales</b>
--

Question introductive : « Quelle fut la réaction de votre entourage proche face à votre départ en France ? »

## INFORMATIONS :

- Retours au pays (durée, fréquence, activités, personnes qui hébergent)
- Correspondance (avec qui correspond-t-elle et de quelle façon, d'une manière plus large quelles sont les personnes qui ont accès à ses lettres, mails, coups de téléphone)
- De qui reçoit-elle des lettres, des coups de téléphone, à quelle fréquence ?
  1. A-t-elle déjà hébergé des citoyens polonais ?
    - ↳ Qui étaient-ils ?
    - ↳ Dans quel but étaient ils en France ?
      - Reçoit-elle de l'argent de Pologne ? (en a-t-elle reçu ?)
      - Envoie-t-elle de l'argent en Pologne ?
- ↳ Si oui, à qui, à quelle fréquence et quelles sommes ?

## Questions ouvertes

- Connaissez-vous des personnes de votre entourage qui envoient de l'argent en Pologne ? Selon vous quelle est la fréquence et l'importance de ses envois ?
- Perception des parents de la migrante relativement à leur mise en ménage

## Migrations et réseaux d'entraide

Question introductive : « *Etiez vous en contact avec quelqu'un vivant en France ou un organisme avant d'arriver ?* »

### INFORMATIONS :

- Comment a-t-elle trouvé (si cela la concerne) sa famille de jeune fille au pair ?
- Connaisait-elle des personnes de son entourage ayant séjourné en France avant elle ?
- Si oui quelles étaient-elles ? Et dans quelles conditions ?
- Quelle est la place que ces personnes ont prise dans la décision de séjourner en France ?
- Avait-elle des connaissances en France avant de venir pour la première fois ?
- Celles-ci lui ont-elles apporté un appui lors de votre arrivée (ou avant) ?
- Sous quelle forme (hébergement, prêt...).
- A-t-elle déjà aidé une personne à s'établir en France (trouvé une famille de jeune fille au pair, accompli des formalités relatives à l'inscription à l'université)
- Des personnes de son entourage familial ont-elles fait une demande de visa pour «*visite familiale* » ou envisagent-elles de le faire ?

## Définition du niveau d'assimilation

Question introductive : « *Que représente-(rait) pour vous le fait de prendre la nationalité française ?* »

### **INFORMATIONS :**

- Apprend-elle le polonais à ses (son) enfant(s) (si enfant il y a)
  - ↳ Quel est leur niveau dans cette langue?
  - ↳ Quel sera le niveau qu'ils atteindront selon elle ?
- A-t-elle engagé une démarche de naturalisation ?
- Que lui a apporté (ou que lui apporterait) (une/ la) naturalisation ?
- A-t-elle conservé son nom de jeune fille (si mariée) ? (pourquoi ?)
- Compte-t-elle conserver son nom de jeune fille ? (pourquoi)
- Quel est le niveau de son conjoint en polonais ?

### **Questions ouvertes :**

- Y a t il des aspects de la Pologne que vous êtes contente d'avoir laissé derrière vous ?
- Y a t il des choses de Pologne qui vous manquent, si oui que vous manque t il le plus ?
- Sentez-vous qu'il soit difficile de se faire des amis parmi les Français ? Si oui pourquoi
- Si vous avez ou aviez des enfants ceux ci se sentiraient ils :
  - franco-polonais
  - français
  - polonais
  - autre

<b>Représentations de l'avenir</b>
------------------------------------

Question introductive : « pourriez vous imaginer la vie que vous aurez dans 10 ans ? »

### **INFORMATIONS :**

- Situation familiale (enfants, mariage)

- Activité professionnelle pour le conjoint masculin et féminin (rémunération, type d'activité...)
- Patrimoine
- Loisir

## Les Polonaises en couple avec un polonais

*L'ensemble des questions du premier questionnaire exceptées celles ayant trait directement aux implications de la nationalité du conjoint.*

Où ont elles rencontré leur conjoint ?

Une polonaise peut elle être vraiment heureuse en sortant avec un français ? (préciser)

Quels sont les désavantages des unions mixtes ?

Comment définiriez-vous les hommes polonais en cinq adjectifs ?

Les hommes français en cinq adjectifs

### **Mariage :**

- Date du mariage
- Date de la séparation
- Date du divorce
- Lieu du mariage

### **Ascendants des conjoints :**

Vivant ou mort

Profession

Lieu de résidence

Nationalité<sup>247</sup>

### **Conjoints :**

Statut matrimonial

- Profession<sup>248</sup>

---

<sup>247</sup> La nationalité des conjoints et des ascendants n'est pas mentionnée dans les registres de mariage. C'est par inférence, en se reportant au lieu de naissance et au patronyme des personnes que l'ont a pu conjecturer de leur nationalité.

<sup>248</sup> Les professions des acteurs ont été classées dans des catégories agrégées en 7 ou 3 grands postes. La fréquente imprécision des déclarations des acteurs quant à leur activité ou celle de leurs ascendants a impliqué

- Lieu de naissance
- Nationalité des conjoints
- Age
- Date de la séparation
- Date du divorce
- Domicile

---

certain arbitrage. C'est pour cela que nous avons décidé d'opter pour un niveau d'agrégation aussi élevé, masquant certaines nuances mais nous permettant d'éviter d'attribuer de façon erronée des individus à certaines catégories.

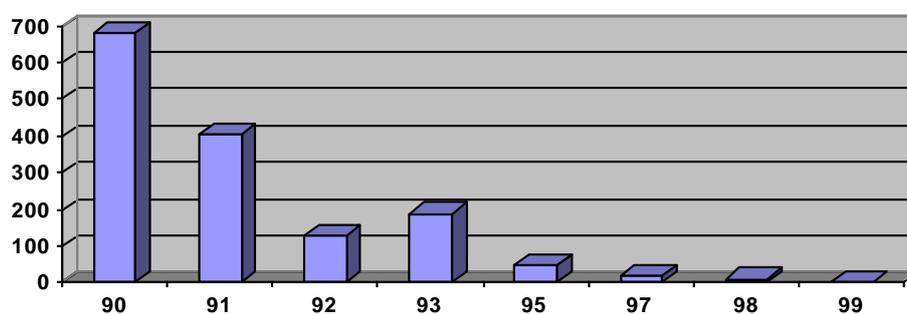
## Titres de séjours

### Travailleurs saisonniers polonais (1989-2001)

ANNEE	polonais	Ensemble (en pourcentage)
89	126	-
90	2353	4
91	5916	10.9
92	7257	53.4
93	5012	44.4
94	4186	40.5
95	3585	38.3
96		
97	3012	36.7
98	2591	38.4
99	2608	34.3
00	3271	41.25
01	4634	42.9

\*jusqu'en 1991 les pourcentages sont calculés avec les travailleurs de la CEE inclus.

### *Evolution de nombre de demandeurs d'asile polonais (1990-1999)*



source : OMI – annuaire des migrations – OMISTATS (1990-1999).

## BIBLIOGRAPHIE

ADDLEY E., Not Quite Mary Poppins. *The Guardian* , 28 Novembre 2002, pp 1-3.

ANCEROWICZ J., *L'immigration polonaise en France et ses aspects démographiques et économique dans la région parisienne*, thèse de sociologie IIIème cycle, Paris, 1976.

ANDERSON B., PHIZACKLEA A., *Migrant domestic workers: a European perspective*, Report to the Equal Opportunities Unit, EU, Brussels, 1997.

ANDRIJASEVIC R., « La traite des femmes d'Europe de l'Est en Italie : une analyse critique des représentations », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.21, n°1, 2005a, pp.155-175.

ANDRIJASEVIC R., « La gestion des corps : genre, images et citoyenneté dans les campagnes contre le trafic des femmes », in Rouch H., Dorlin, E., Fougeyrollas-Schwebel D. (Dir.), *Le corps entre sexe et genre*, Paris, L'Harmattan, 2005b, pp.86-103.

ANDRIJASEVIC R., « Beautiful dead bodys : gender migration and representation anti-trafficking campaigns », *Feminist review*, n° 86, 2007, pp. 24-44.

ARASZKIEWICZ A., DZIECIUCHOWICZ J., FISCHBACH J., MARSZAL T., MICHALSKI W., STRASZEWICZ L., *Atlas polonii francuskiej*, Lodz, ed MARSZAL Tadeusz, 2001.

BARBARA A., *Le mariage interculturel: modèle-type matrimonial*. Thèse de doctorat, Université Paris V-Sorbonne, Paris, 1987.

BARBARA A., *Les couples mixtes*. Paris, Éditions Bayard, 1993.

BARBARA A., *Mariages sans frontières*. Paris, Éditions le Centurion, 1985.

BAUDRILLARD J., *Cool Memories (1980-1985)*, Coll. Débats, Paris, Galilée, 1987.

BEAUVOIS D., *Histoire de la Pologne*, Paris, Hatier, 1995.

BENSIMON D., LAUTMAN F., *Un mariage, deux traditions. Chrétiens et Juifs*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1977.

BESSIERE C., « Race, classe, genre. Parcours dans l'historiographie américaine des femmes du Sud autour de la guerre de Sécession », *CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés*, 17, 2003, pp 231-258.

BLOSS T., FRICKEY A., NOVI M., « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées », *Population*, INED, n°3, mai-juin 1994, pp. 637-656.

BOGALSKA-MARTIN E., « Les Polonais à Grenoble et en France », *Ecarts d'identité* N°95-96. Printemps 2001, pp51-54.

BOURDIEU P., *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

BOURDIEU P., Préface de Pierre Bourdieu in SAYAD A (sous la dir. de), *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, collection Liber, Paris, 1999.

BOURDIEU P., *Le sens pratique*, Paris, ed. de Minuit, 1980.

BOUTINET J-P., *Anthropologie du projet*, Paris, PUF, coll. Psychologie d'aujourd'hui, 1990.

BOYD M., «Migration Policy, Female Dependency and Family Membership, Canada and Germany», dans *Remaking the Welfare State.*, Toronto, Ed. P. Evans, T. McCormack and G.Wekerle. University of Toronto Press, 1996.

BOZON M., HERAN F., « La découverte du conjoint I », *Population* 6, 1987.

BOZON M., Choix du conjoint et reproduction sociale, *Ecoflash*, n° 64, Centre national de la documentation pédagogique, décembre 1991.

BOZON M., « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. I », *Population*, 2, 1990a, pp 327-360.

BOZON M., « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie. II », *Population* 3, 1990b, pp 565-602.

BURIKOVA Z., «The Embarrassment of Co-Presence: Au Pairs and their Rooms», *Home Cultures*, Volume 3, Number 2, July 2006 , pp. 99-122(24).

CASTELLS M., *The Informational City: Information Technology, Economic Restructuring and the Urban-Regional Process.* Oxford, Basil Blackwell, 1989.

CHASTEL M., JELINKOVA M., *La libre circulation des travailleurs dans la perspective de l'élargissement*, Mémoire de DESS politiques publiques en Europe, 2002.

CHESNAIS J-C., introduction de *People on the move. New Migration flows in Europe*, rapport pour le Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1992, pp. 11-40.

CHOUCHAN P., *Couples mixtes pour le meilleur et pour le pire*, Paris: Éditions Romillat, 2000.

CIEZKA B., *La Langue française en Pologne :compétences et attentes des Polonais et offre des écoles de langues*, Ambassade de France en Pologne et Instytut Spraw Publicznych, Varsovie, décembre 2003.

COMBESSIE J-C., *La méthode en sociologie*. Coll. « Repères », no 194. Paris, Éditions La Découverte, 2003.

COHEN N., « Mariages interculturels: une différence-écran », *Dialogue: recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, no 113, septembre 1991, p. 41-48.

COLLET B., « Couples mixtes en France, couples binationaux en Allemagne », *Hommes et Migrations*, n°1167, Juillet 1993, pp 15-19.

COMMAILLE J., « Le “couple mixte” ou la tentative de construction d’une qualification sociale en objet exemplaire de recherche », dans NEYRAND G., PHILIPPE C., et VARRO G., (dir.), *Liberté, égalité, mixité... conjugales, une sociologie du couple mixte*.Paris, Anthropos, 1998, pp. 277-283.

CORIJN M., KLIJZING E., *Transitions to adulthood in Europe*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 2001.

COULON A., PAIVANDI S., *Les étudiants étrangers en France: l’état des savoirs*, Paris, Rapport pour L’Observatoire de la Vie Étudiante, 2003.

COX R., *Race, class gender and paid domestic work in London*, Thèse de doctorat de l’université de Coventry, 1998.

COX R., NARULA R., « Playing Happy Families : rules and relationships in au pair employing households in London », *Gender, Place and Culture*, vol 10, n°4, décembre 2003, pp.333-344.

COX R., «The au pair body: sex object, sister or student? », *European Journal of Women's Studies*, 14/3, 2007, pp 281-296.

DANGLOVA O., KANOVSKY M., KILIANOVA G., « Rural and urban communities in the process of transformation: parallels and differences in post-socialist countries », *Anthropological journal of European cultures* (12), 2003, pp 1-8.

DAUNE-RICHARD A-M., DEVREUX A-M., « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », *Recherches féministes*, vol. 5, n° 2, 1992, pp. 7-30.

DAUNE-RICHARD A-M., DEVREUX A-M., Catégorisation sociale et rapport social : réflexions à partir de l'exemple des rapports sociaux de sexe, in Michel FREYSSINET, Susanna MAGRI, *Les rapports sociaux et leurs enjeux. Séminaire du centre de sociologie urbaine 1986-1988*, volume 2, Paris, CSU, 1990.

DEJEUX J., *Image de l'étrangère: Unions mixtes franco-maghrébine*, Paris, Éditions La Boîte à Documents, 1989.

DELCROIX C., « Oppositions et complémentarités des stratégies familiales », *Hommes et Migrations*, n°1167, juillet 1993, pp 26-29.

DE GOURCY C., *L'autonomie dans la migration, réflexion autour d'une énigme*, Paris, L'harmattan, coll. logiques Sociales, 2005.

DESROSIERES A., « Marché matrimonial et structure des classes sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 20-21, mars/avril 1978. pp. 97-107.

DIENG S. A., « Migrations et Sénégal. Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise », *Asylon(s)* 3|migration et Sénégal, mars 2008.

DIMINESCU Dana, « Ici et là-bas : bricoler avec les opportunités : le cas des circulations migratoires de l'Europe de l'Est », *Informations Sociales : Actualité des migrations*, vol. 113, 2004, pp. 28-36.

DIMINESCU D., *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, MSH, 2003.

DUPAQUIER J., VEJARANO F., « Les naturalisés et leur destin ou « le melting-pot » français de 1851 à 1939 », *Revue européenne de migrations internationales*. Vol. 2 N°3. Décembre. 1986, pp. 33-47.

ELAMLEH E., « Les women's studies aux USA », *Transatlantica* [En ligne], 1 | 2003, mis en ligne le 27 mars 2006, Consulté le 13 mai 2012. URL : <http://transatlantica.revues.org/541>.

ENGELS F., *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, Paris, Les éditions sociales, 1952.

EUROSTAT, Les premiers résultats de la collecte des données démographiques pour 2003 en Europe, *Statistiques en bref*, n°13, 2004.

FASSMANN R., MUNZ (eds.), *La migration européenne à la fin du XXe siècle*, Aldershot, Hants, Angleterre; Brookfield, Vt: E. Elgar, 1994.

FASSMANN H, MUNZ R., « La migration d'Est en Ouest en Europe (1918-1993) », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 11 N°3, 1995, pp. 43-66.

FISCHBACH J., in ARASZKIEWICZ A., DZIECIUCHOWICZ J., FISCHBACH J., MARSZAL T., MICHALSKI W., STRASZEWICZ L., *Atlas polonii francuskiej*, Lodz, ed MARSZAL Tadeusz, 2001.

GALLAND O., *Sur la sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 1997.

GASPARD F., « De l'invisibilité des migrantes et de leurs filles à leur instrumentalisation », in *Migrations-Formation*, n° 105, 1996.

GIDDENS A., *The Transformation of Intimacy: Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies*. Cambridge, 1992.

GIRARD A., STOETZEL J., « L'assimilation des étrangers en France : le cas de Polonais et des Italiens », *Cahiers de l'INED*, 1953.

GIRARD A., Le choix du conjoint, *Travaux et Documents*, Cahier n° 70, (étude de 1959), Ined, 1974.

GIRARD A., *Le choix du conjoint: une enquête psychosociologique en France*, 3<sup>e</sup> édition. Paris, Presses universitaires de France, 1981.

GLICK-SCHILLER N., BASCH L., SZANTON-BLANC C., *Unbound Nations: projets transnationaux, prédicaments postcoloniales et des États-nations déterritorialisés*, New York, Gordon and Breach science publisher, 1994.

GOLUB A., MOROVASIC M., QUIMINAL C., « évolution de la production des connaissances sur les femmes immigrées en France et en Europe », *Migration Société*, vol 9, n°52, juillet - août 1997, pp19-33.

GORDON M., . "The Nature of Assimilation" (Ch3, pp. 60-83) in *Assimilation in American Life*. New York: Oxford. University Press, 1964.

GORNY A., Compte rendu du sixième séminaire consacré à « East-West Migrations and the EU Enlargement », 2 décembre 2005.

GOS, J. et B. LINDQUIST, «Conceptualizing International labor migration : a structuration perspective», *International Migration Review*, n°29, 1995, pp 317-351.

GRUSZYNSKI J., La communauté polonaise en France de 1919 à 1975, problèmes d'Intégration de trois générations. Thèse de IIIème Cycle de Sociologie, Université Paris V, 1977.

GRZYMALA-KAZLOWSKA A., Polacy nielegalni pracownicy w Belgii, *Seria: praca migracyjna*, n° 41, Rapport de recherche, Décembre 2001.

GUENIF-SOUILAMAS N., *Les féministes et le garçon arabe*, Paris, Edition de l'Aube, 2006.

GUILLAUMIN C., L'idéologie raciste: Genèse et langage actuel, Paris, Éditions Mouton, 1972.

GUILLAUMIN C., « Pratique du pouvoir et idée de nature. 1: l'appropriation des femmes », *Questions féministes*, n°2, 1978.

GUILLEMAUT F., *Femmes et migrations. Les femmes venant d'Europe de l'Est*, Lyon, Le Dragon Lune, 2002.

GUILLEMAUT F., *Femmes et migrations en Europe. Stratégies et empowerment*, Lyon, Le Dragon Lune, 2004a.

GUILLEMAUT F., « Trafics et migrations de femmes, une hypocrisie au service des pays riches », *Hommes et Migrations*, n°1248, 2004b, pp. 75-87.

GUILLEMAUT F., « Genre et migrations, entre politiques publiques et réalité des femmes migrantes », *Transition, Egalité des sexes en Europe Centrale et Orientale : Entre Espoir et déconvenues*, vol XLIV.1, 2004c.

GUYAUX A., DELCROIX C., *Double mixte: la rencontre de deux cultures dans le mariage*. Paris, Coéditions Contradictions et L'Harmattan, 1992.

HALBWACHS M., *Morphologie sociale*, Librairie Armand Colin, Collection : U 2.,1970, .

HARRIS J. R., TODARO M P., «Migration, unemployment, and development: A two-sector analysis», *American Economic Review*, 60,1970, pp 126-142.

HASDEU J., MOTTIER V., Restructurations patriarcales à l'Est, *Nouvelles Questions Féministes*, Vol 23 n°2, 2004, pp5-8.

HASSOUN J-P., « Le choix du prénom chez les Hmong au Laos puis en France. Diversité, complexification et processus d'individuation », *Revue française de sociologie*, 36-2, 1995, pp. 241-271.

Haut Conseil à l'Intégration, Groupe permanent chargé des statistiques, Rapport pour l'année 1999, Novembre 2000.

Haut Conseil à l'Intégration, Groupe permanent chargé des statistiques, Rapport pour l'année 2000, Novembre 2001.

Haut Conseil à l'Intégration, Groupe permanent chargé des statistiques, Rapport pour l'année 2001, Novembre 2002.

Haut Conseil à l'Intégration, Groupe permanent chargé des statistiques, Rapport pour l'année 2001, Novembre 2002.

Haut Conseil à l'Intégration, Groupe permanent chargé des statistiques, Rapport pour l'année 2002, Novembre 2003.

HESS S., « Au Pairs - die postmodernen Dienstmädchen », *diskus*, Nr.2.00 VII, 2000, pp18-23.

HESS S., « Au-pairstvo – migracná stratégia mladých žien zo Slovenska », *Aspekt* 2/2000–1/2001, pp 265–271.

HIDERMAN Y., « Genussystemet – reflexioner kring kvinnors sociala underordning, *Kvinnovetenskaplig tidskrift*», Årg. 9, no. 3, 1988, pp 49-63.

INSEE, *les étrangers en France*, coll. « Contours et caractères », 1994.

INSEE, *La situation démographique en 1999, mouvement de la population*, par Catherine BEAUMEL, Lionel DOISNEAU et Mauricette VATAN, *Insee Résultats Société*, 3, mars 2002.

INSEE, *La situation démographique en 2002, mouvement de la population*, par Catherine BEAUMEL, Lionel DOISNEAU et Mauricette VATAN, *Insee Résultats Société*, 34, Août 2003.

INSEE, « L'écart d'âge entre conjoints s'est réduit », *Insee première*, avril, n°1073, 2006.

IVEKOVIC R., *Le Sexe de la nation*, Léo Scheer, 2003

JUTEAU D., « Ethnicité, nation et sexe-genre », *Les cahiers du GRES*, vol. 1, n° 1, 2000, pp. 53-57.

KALMIJN M., « Intermarriage and homogamy: Causes, patterns, trends », *Annual review of Sociology*, vol. 24, 1998, pp.395-421.

KALTENBERG-KWIATKOWSKA E., «The housing situation in Poland perceptions of the problem», in *Challenges and Opportunities in Housing: New Concepts, Policies and Initiatives*, Rotterdam, in-house publishing, 2002, p109-117.

KAUFMANN J-C., *La trame conjugale, analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, 1997.

KAUFMANN J-C., *Sociologie du couple*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993.

KERGOAT D., «Ouvriers=ouvrières ? Propositions pour une articulation théorique des deux variables : sexe et classe sociale», *critiques de l'économie politique*, nouvelle série, n°5, 1978, pp65-97.

KOFMAN E., «Female 'Birds of Passage' a Decade Later : Gender and Immigration in the European Union», *International Migration Review*, 33, 1999, pp269-299.

KORCELLI P., «On interrelations between internal and international migration», *innovation: Journal of social sciences*, n°2, 1994, pp 153-161.

KOSELLECK R., *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, trad. fr. Paris, Editions Ehes, 1990.

KOTOWSKA I., «Discrimination against Women in the Labour Market», *Social Politics*, vol.2, n° 1, 1995. pp 76-90.

KOWALSKA I., WROBELSKA W., «Transitions to adulthood in Poland», in M. CORIJN, E. KLIJZING, (eds.), *Transitions to adulthood in Europe*, London, 2001.

KUZMA E., *Kobiety . nielegalne imigrantki z Polski w Brukseli (koniec XX wieku) . zjawisko i problemy*, Université Libre de Bruxelles, texte non publié, 2004.

KWAK A., *Rodzina w dobie przemian. Małżeństwo i kohabitacja. (La famille à l'heure du changement. Mariage et Cohabitation)*, Varsovie, Żak, 2005.

LEE E., «A Theory of Migration», *Demography*, Vol. 3, No. 1, 1966, pp. 47-57.

LE GALL J., *Transmission identitaire et mariages mixtes : recension des écrits*, CHSLD CLSC Nord de l'Île et Groupe de recherche ethnicité et société Centre d'études ethniques Université de Montréal Sous la direction de Deirdre Meintel, Marie-Nathalie LeBlanc et Victor Piché, Document de travail, Août 2003.

LEVI-STRAUSS C., *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF, 1949 ; nouv. éd. revue, La Haye-Paris, Mouton, 1968.

LEWIS W. A., « Economic development with unlimited supplies of labor », *The Manchester School of Economic and Social Studies* 22, 1954 ,pp. 139-191.

MACHONIN P., « Modernization and transformation in the east central europe» in Adamski W., Buncak J., Machonin P., Martin D., (eds.), *system change and modernization.east-West in comparative perspective*, Varsovie, IfiS publishers, 1999, pp. 45-60.

MA MUNG E., DORAI K., LOYER F., HILY M-A., « La circulation migratoire. Bilan des travaux », *Migrations & Etudes*, N° 84, décembre 1998.

MARSZAL T., in ARASZKIEWICZ A., DZIECIUCHOWICZ J., FISCHBACH J., MARSZAL T., MICHALSKI W., STRASZEWICZ L., *Atlas polonii francuskiej*, Lodz, ed MARSZAL Tadeusz, 2001.

MASSEY D., , ARANGO J., HUGO G., KOUAOUCI A.,PELLEGRINO A., TAYLOR J E., « Theories of International Migration: A Review and Appraisal», *Population and Development Review*, Vol. 19, No. 3, 1993, pp. 431-466.

MATHIEU N-C., « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe »,

*Epistémologie sociologique*, Paris, n°1, 1971, p19-39 ; réédité in N-C MATHIEU, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, éditions Côté-Femmes, 1991, pp. 17-41.

MATHIEU N-C., « Homme-culture et femme-nature », *l'Homme*, XIII, n03, 1973, p101-113.

MERTON R., « Intermarriage in the social structure », *Psychiatry*, 4, 1941, pp 361-374.

MICHALON B., *Migrations des Saxons de Transylvanie en Allemagne. Mythe, interdépendance et altérité dans le «retour»*, thèse pour le doctorat de géographie, Poitiers, décembre 2003.

MICHALSKI W., in ARASZKIEWICZ A., DZIECIUCHOWICZ J., FISCHBACH J., MARSZAL T., MICHALSKI W., STRASZEWICZ L., *Atlas polonii francuskiej*, Lodz, ed MARSZAL Tadeusz, 2001.

MICHEL A., *Les travailleurs algériens en France*, Paris, édition du CNRS, 1957.

MYRDAL G., *Rich Lands and Poor*, New York, Harper and Row, 1957.

MILAN A., HAMM B., «Les unions interculturelles », *Tendances sociales canadiennes*, Été 2004, no 73, 2004, pp. 2-8.

MOROKVASIC M., ANGENENDT S., FISCHER A., « Les migrations Est-Ouest dans le débat politique et scientifique en France et en Allemagne », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Volume 25, N°3, 1994, pp. 135-160.

MOROKVASIC M., « Dynamiques migratoires ouverture de frontières de l'Est et nouveaux flux », *Cahiers français*, n° 307, 2002, pp. 24-30.

MOROKVASIC M., « La mobilité transnationale comme ressource : le cas des migrants d'Europe de l'Est », *Cultures & Conflits* n° 33-34, printemps-été 1999, pp. 105-122.

MOROKVASIC-MULLER Mirjana Umut EREL, Kyoko SHINOZAKI (Dir.), *Crossing Borders and shifting Boundaries, vol 1: Gender on the Move*, Leske + Budrich, Opladen, 2003.

MOROKVASIC-MULLER M., , « Transnational Mobility and Gender: a View from Post-wall Europe » in Mirjana MOROKVASIC-MULLER, Umut EREL, Kyoko SHINOZAKI (Dir.), *Crossing Borders and shifting Boundaries, vol 1: Gender on the Move*, Leske + Budrich, Opladen, 2003a.

MOROKVASIC-MULLER M., « Birds of passage are also Women», *International Migration Review*, Vol 18, n°4, 1984, pp 886-907.

MOROKVASIC M., GOLUB., QUIMINAL C. : « Evolution de la production des connaissances sur les femmes immigrées en France et en Europe », *Migrations Société*, Vol. 9, n° 52, juillet-août, 1997, pp. 19-36.

MOULIER-BOUTANG Y., PAPADEMETRIOU D., « Les systèmes migratoires : analyse comparative et études de cas », *Rapport OCDE, Migration et Développement*, 1994, pp. 21-41.

MOZERE L., « Des domestiques philippines à Paris: un marché mondial de la domesticité? [Filipino Servants in Paris: A Global Market of Domestic Servants?] », *Revue Tiers Monde* 43(170), 2002 pp. 373-396.

M'SILI M., NEYRAND G., *Les couples mixtes et le divorce*. Coll. « Logiques sociales ». Paris: Éditions L'Harmattan, 1996.

M'SILI M., NEYRAND G., *Mariages mixtes et nationalité française*. Coll. «Logiques sociales ». Paris, Éditions L'Harmattan, 1995.

NEWCOMBES E., «Temporary migration to the UK as an .Au Pair.: Cultural exchange or reproductive labour? », Sussex Migration Working paper n°21, Février 2004.

NEYRAND G., M'SILI M., « Les Français par mariage et leurs conjoints. Une situation diversifiée et évolutive », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 11, n°3, 1995, pp123-143.

NEYRAND G., M'SILI M., « L'acquisition de la nationalité française consécutive à un mariage mixte. Profils sociaux et situations spécifiques des conjoints », Bouc bel Air, CIMERSS, 1993.

NEYRAND G. et collaborateurs. 1998. « Ces couples qu'on appelle mixtes ». *Dialogue: recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, no 139, janvier 1998.

NOIRIEL G., *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers Historique », 1988.

OCDE, Tendances des migrations internationales, SOPEMI, 2001, p. 299.

OKOLSKI M, 1992, « La nouvelle donne migratoire en Europe de l'Est », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol.7, n°2, pp7-40.

OKOLSKI M., « “Mobilność międzynarodowa ludności polski w okresie transformacji: przegląd problematyki” » in OKOLSKI M., JAŻWIŃSKA E., *Ludzie na hustawce. Migracje między peryferiami Polski i Zachodu*, Varsovie, Wydawnictwo Naukowe Scholar, 2001 pp 9-30.

OKOLSKI M., *Migration pressures on Europe*, Instytut Studiów Społecznych, working

papers, Seria : prace migracyjne n° 26, avril 1999.

OKOLSKI M., JAZWINSKA E., Ludzie na hustawce. Migracje między peryferiami Polski i Zachodu (Des personnes sur des balançoires, migrations entre les régions périphériques polonaises et l'Ouest), Varsovie, Wydawnictwo Naukowe Scholar, 2001.

OKOLSKI M., « la nouvelle donne migratoire en Europe de l'Est », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol.7, n°2, 1991, pp7-40.

OSO L., « L'immigration en Espagne des femmes chefs de famille », *cahier du CEDREF*, n°8/9, 2000.

PARADEISE C., « Fortune et infortune de la femme mariée de François de Singly », *Politique*, Numéro 16, automne 1989, p. 111-121,

PARINAUD N., « 168 ans d'immigration polonaise en France », *Revue Regard sur l'Est*, 1999, en ligne <http://www.regard-est.com>.

PHILIPPE, Claudine, et Gabrielle VARRO. 1993. « Négociation conjugale et contact des cultures dans les couples mixtes ». *Bulletin de psychologie*, vol. 48, no 419, pp.313-320.

PIORE M. J., *Birds of Passage: Migrant Labor and Industrial Societies*. Cambridge, Cambridge University Press, 1979a.

PIORE M. J., *Unemployment and Inflation: Institutional and Structuralist Views*, Sharpe Press, 1979b.

PHILIPPE C., VARRO G., « Négociations conjugales et contact des cultures (couples mixtes), contacts de cultures », *Bulletin de psychologie*, n°XXXVIII, 419 (janvier-avril), 1994, pp 313-320.

PHILIPPE C., VARRO G., NEYRAND G., (Dir.), *Liberté, égalité, mixité...conjugales*, Paris, Anthropos, 1998.

PLUMRIDGE W., CHETWYND, S. J., REED, A., GIFFORD, S. J. "Discourses of emotionality in commercial sex: The missing client voice". *Feminism & Psychology*, 7(2), 1997, 165-181.

POIGNANT R., « Etude sur l'assimilation de l'immigration polonaise dans le Pas de Calais », *Population*, 4<sup>ème</sup> année, n°1, 1949, pp 157-162.

POLIAKOV L., (Dir.), *Le couple interdit : entretien sur le racisme*, Paris, Mouton, 1980.

PONTY J., *Les travailleurs polonais en France, 1919-1939*, Université Paris I, 1985.

PONTY J., *Polonais méconnus*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1988.

PONTY J., *Les Polonais du Nord ou la mémoire des coronas*, série Monde/ Français d'ailleurs, peuple d'ici, H.S, n°83, Paris, ed. Autrement, 1995.

PONTY J., *L'immigration polonaise entre histoire et mémoire*, séminaire Histoire et mémoire de l'immigration, Centre d'histoire de Sciences Politiques, Paris, 5 mars 2003.

PORTES A., FILIPETTI A., (Traducteur) ; WACQUANT L., (Traducteur) « La mondialisation par le bas. L'émergence de communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, 1999, pp. 15-25.

PORTES A., «Conclusion: Towards a new world - the origin and effects of transnational activities», *Ethnic and Racial Studies*, 22(2), 1999, pp.463-477.

PORTET S., « La politique de la ‘conciliation’ entre vie professionnelle et vie familiale en Pologne. Le cas du travail à temps partiel (1970-2003) », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 23, n° 2, 2004, pp. 49-70.

POTOT S., *Circulation et réseaux de migrants roumains : une contribution à l'étude des nouvelles mobilités en Europe*, Thèse de doctorat de Sociologie, Université de Nice-Sophia Antipolis, 2003.

PRIOUX F., « Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens », *Population et société*, Numéro 422, Avril 2006.

PRUVOST L., « Le mariage interreligieux au regard de l'Islam », *Hommes et Migrations*, n°1167, juillet 1993, pp 30-33.

REA A., TRIPIER M., *Sociologie de l'immigration*, Paris, coll. Repères, éd. La découverte, 2003.

ROCHERON Y., « Les mariages mixtes, un indice anthropologique de l'assimilation ? » in DEWITTE P (dir.), *immigration et intégration : état des savoirs*, Paris, Edition La découverte, 1999, pp205-211.

ROLLET C., *Introduction à la démographie*, Paris, coll. 128, Nathan, 1995.

ROTKIRCH A., saving their sons: east-west migrations as maternal strategies, Congrès AFS, 24-27 février 2004.

SAKSON B., *ludnosc obecna polski w dniu 6.12.1988. Wplyw « niewidzialnych » migracji zagranicznych lat osiemdziesiatych na strukture demograficzna, (Influence des migrations internationales “invisibles” des années 1980 sur la structure démographique)*, Varsovie, SGH, 1997.

SAYAD A., « Les trois 'âges' de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°15, 1977, pp. 49-77.

SAYAD A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, Éditions De Boeck et Larcier, 1997.

SAYAD A., *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

SCHNAPPER D., *La relation à l'autre : au cœur de la pensée sociologique*, NRF essais, Paris, Gallimard, 1998.

SIMON G., « La planétarisation des migrations internationales », in KNAFOU R., *La planète « nomade » ; les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris, Belin, 1998, pp 59-76.

SINGLY (De) F (Dir.), *La famille. L'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1991.

SINGLY (De) F., « Théorie critique de l'homogamie », *L'Année sociologique*, no 37, 1987, p.181-205.

SINGLY (De) F., « Les manœuvres de séduction : une analyse des annonces matrimoniales », *Revue française de sociologie*. 1984, 25-4, pp. 523-559.

SLADKOWSKI W., *Emigracja polska we Francji 1871-1918*, Lublin, Ed. de Lublin, 1980.

SLANY K., *Alternatywne formy życia małżeńsko-rodzinnego w ponowoczesnym świecie* (formes alternatives à la vie maritale dans un monde post moderne), Cracovie, Nomos, 2002.

SOBOTKA T., « Le retour de la diversité : la brusque évolution de la fécondité en Europe centrale et orientale après la chute des régimes communistes », *Population*, vol. 58, n°4-5, 2003, pp511-546.

STALKER P., Les travailleurs immigrés. Etude des migrations internationales de main d'œuvre, BIT-OIT, Genève, 1995.

STREIFF-FENART J., *Les couples franco-maghrébins en France*, Paris, L'Harmattan, 1989.

STREIFF-FENART J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.

SYTUACJA DEMOGRAFICZNA POLSKI (La situation démographique polonaise), Varsovie, the government population commission, 1989.

TARRIUS A., « Territoires circulatoires et espaces urbains », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°59-60, 1996, pp. 50-59.

TARRIUS A., PERALDI M., MAROTEL G., *L'aménagement à contre-temps : nouveaux territoires immigrés à Marseille et Tunis*, Paris, éditions L'Harmattan, 1988.

TCHERNIA J-F., Les valeurs familiales des Européens Des conceptions diverses à l'œuvre *Informations sociales* 2005/4 (n° 124) Editeur CNAF, 2005, pp84-89.

TINGUY (de) A., WIHTOL DE WENDEN C., « EST : ces immigrés qui viendraient du froid », Ed. Arléa – Corlet, *Panoramiques*, n° 14, 1994.

TINGUY (de) A., WIHTOL de WENDEN C., « flux de l'est et perspectives migratoires dans le cas français », synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France, *Migration études*, n°42, novembre 1993, pp. 1-8.

TINGUY (de) A., « La France et ouverture du rideau de fer – de nouveaux flux, mais un courant migratoire modeste », *Ville-Ecole-Intégration-Enjeux*, n°131, décembre 2002, pp 96-105.

TRIBALAT M., cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui, INED, PUF, Paris, 1993

TRIBALAT M., *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte, 1995.

TRIBALAT M., MUNOZ-PEREZ F., « Observation statistique des mariages mixtes », *Hommes et migrations*, n°1167, juillet 1993, pp 6-9.

TRIBALAT M., MUNOZ-PEREZ F., « Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France : évolution depuis la première guerre », *Population*, 3, 1984, pp427-462.

VAN DE VELDE C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Doctorat de Sociologie, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2004.

VARRO G., *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, Paris, Editeur Belin collection : Perspectives sociologiques, 2003.

VARRO G., « Couples franco-américains en France : genèse et devenir d'une mixité », *Hommes et Migrations*, n°1167, juillet 1993, pp 20-25.

VARRO G., *La femme transplantée. Une étude du mariage franco-américain en France et le bilinguisme des enfants*, Presses Universitaires de Lille, 1984.

VARRO G., « Femmes immigrées » et autres désignations problématiques, ou comment parler des « immigré(e)s » sans pérenniser un statut transitoire ? », *Les cahiers du CEDREF*, 8-9/2000, pp. 295-318.

VARRO, G., *sociologie de la mixité*, coll. Perspectives sociologiques, Paris, ed. Belin, 2003.

VARTTI R., Equal partners online? German matchmaking web sites and trafficking in

women in Mirjana MOROKVASIC-MULLER, Umut EREL, Kyoko SHINOZAKI (Dir.), *Crossing Borders and shifting Boundaries, vol 1: Gender on the Move*, Leske + Budrich, Opladen, 2003, p177-206.

VERMEULEN G. (Dir.), *Le personnel domestique international en Belgique*, Etude exploratoire, Université de Gand, Janvier 2003.

WALLERSTEIN I., *The Modern World System, Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the Sixteenth Century*, New York, Academic Press, 1974.

WEBER F., *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*, La Courneuve, Éditions Aux lieux d'être, 2005.

WEBER S., *Des chemins qui mènent à Rome. Trajectoires et espaces migratoires roumains, ukrainiens et polonais à Rome 2000-2004*, thèse de doctorat, Université de Paris 1, 2004.

WEBER S., « La nouvelle mobilité internationale des populations en Europe Centrale et Orientale » in Violette REY (dir), *Les territoires centre-européens, Dilemmes et défis : l'Europe médiane en question*, coll. Lectio géographie, Paris, La découverte, 1998.

WELTZER-LANG Daniel, *Les hommes aussi changent*, Payot, Paris, 2004.

WIHTOL de WENDEN C., « Un essai de typologie des nouvelles mobilités », *Hommes et Migrations*, n°1233, septembre-octobre 2001 pp5-12.

WITHOL de WENDEN C., « Motivations et attentes des migrants », *Projet*, n°272, 2002, pp.46-54.

WILLIAMS A., BALÁ V., « Mobilité internationale en Europe centrale : touristes, commerçants et migrants », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2002 (18), p57-65.

ZDRAKOMYSLOWA E., « Stratégie des femmes chômeuses dans une période de transition dans l'économie de marché », *Cahier du GEDISST* n°12, 1995, pp. 56-65.

ZEMBRZUSKA A., «The socialist model of woman in poland an its soviet prototype» in *topics in feminism, History and Philosophy*, IWN, junior visiting fellows conferences, Vol. 6, Vienne,edited by rogers, dorothy, joshua wheeler, Marina Zavacka and shawna Casebier, 2000.

## Principaux sites Internet utilisés

### 1. Agences matrimoniales internationales

[www.ariest.com](http://www.ariest.com)

[www.aupairpolonaise.com](http://www.aupairpolonaise.com)

[www.agenceestouest.com](http://www.agenceestouest.com)

[www.eurochallenges.com](http://www.eurochallenges.com)

[www.femmes-russes.net](http://www.femmes-russes.net)

[www.franceharmonie.com](http://www.franceharmonie.com)

[www.french-union.com](http://www.french-union.com)

[www.mcm-amb.com](http://www.mcm-amb.com)

[www.natclub.com](http://www.natclub.com)

[www.premium-mariage-international.com](http://www.premium-mariage-international.com)

[www.ukreine.com](http://www.ukreine.com)

### 2. Données statistiques et travaux sociologiques sur les migrations

[www.iss.uw.edu.pl](http://www.iss.uw.edu.pl)

[www.ined.fr](http://www.ined.fr)

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[www.regard-est.com](http://www.regard-est.com)